This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

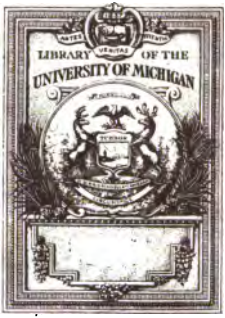
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AP
25
.35

BIBLIOTHEQUE CHOISIE,

POUR SERVIR DE SUITE

A LA

BIBLIOTHEQUE

UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNÉE MDCCXI.

TOME XXIII.

Premiere Partie.

A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

MDCCXI.

Libr.
Thin
3-10-25
11201

TABLE
DES
LIVRES
Dont il eſt parlé dans la I. Partie du Tome XXIII.

I. *Commentaire de Mr.* DE LIMBORCH *ſur les Actes des Apôtres, l'Epître aux Romains & l'Epître aux Hebreux.* pag. 1

II. *Extrait d'une Diſſertation Italienne, ſur la Papeſſe Jeane, & le Domaine Temporel des Papes, par* GILBERT BENVENUTI. 57

III. EGINHART *de la vie de Charles-Magne, par Mr.* SCHMINCKE. 70

IV. *Caractéres des Hommes, des Mœurs, des Opinions & des Tems, en 3. Volumes.* 89

V. BEN-GORION *de Monſr.* GAGNIER. 169

VI. *Le même, par Monsr.* BREITHAUPT. 188

VII. *Nouveau Testament en Grec.* 204

VIII. *Histoire de la Philosophie, par* THOMAS STANLEY. 221

IX. *La Latinité des anciens Jurisconsultes défendue, par Mr.* DUKER. 231

X. *Livres dont on parlera dans la seconde Partie de ce Tome.* 235

Fin de la Table.

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

PHILIPPI A LIMBORCH *Commentarius in Acta Apoſtolorum & in Epiſtolas ad Romanos & ad Hebræos.* A Roterdam chez Barent Bos, 1711. in fol. pagg. 766. & ſe trouve ici chez Henri Schelte.

LEs Actes des Apôtres ſont, après les Evangiles, le plus important livre que nous aiyons; parce qu'ils renferment l'accompliſſement des promeſſes, que Jeſus-Chriſt avoit faites à ſes Apôtres, avant que de monter au Ciel; & que cet accompliſſement eſt une preuve eſſentielle & inconteſtable de la vérité de la Religion Chrétienne; qui auroit été éteinte, dès la naiſſance, ſi les promeſſes de ſon Auteur n'avoient pas été accomplies. Les Apôtres, naturellement timides & peu propres à prêcher l'E-

vangile, ſe voyant trompez par leur Maître, n'auroient pas continué à répandre cette doctrine parmi les hommes. On voit, outre cela, dans les Actes des Apôtres, la maniere dont ces Saints Hommes la prêchoient & la défendoient contre les Juifs.

L'Epître aux Romains eſt auſſi très-importante, non ſeulement pour la doctrine Chrétienne qu'elle renferme, mais à cauſe des controverſes, que les premiers Chrétiens avoient avec les Juifs; ſur la Juſtification qu'ils enſeignoient devoir être, ſans les œuvres de la Loi, & ſur la vocation des Gentils à la connoiſſance du vrai Dieu, dont S. Paul défend le ſouverain pouvoir; qu'il fait paroître, en répandant ſes graces, ſur ceux qui ne les ont point méritées.

On doit dire la même choſe de l'Epître aux Hebreux, qui, entre pluſieurs autres choſes de conſéquence, renferme la doctrine Chrétienne, touchant la nullité du Sacerdoce Lévitique, aprés l'établiſſement de celui de Jeſus-Chriſt, & touchant la nature du dernier, qui n'eſt expliquée ſi clairement & ſi am-

amplement, dans aucun autre Livre du Nouveau Teſtament.

Ainſi on ne peut pas douter que Mr. de *Limborch* n'ait choiſi des Livres, qui méritent d'être expliquez à fonds, & le Public verra, ſans doute, avec plaiſir, de quelle maniere il le fait; après avoir reçu très-favorablement ſa *Théologie Chrétienne*, qui a été imprimée trois fois, depuis l'an 1686. J'en fis alors un Extrait, qu'on pourra voir dans le *II.* Tome de la *Bibliotheque Univerſelle*. En 1687. il publia ſa Conference avec *Iſaac Orobio*, Docteur en Médecine Juif, de cette ville, où il défend & prouve la verité de la Religion Chrétienne, contre un Adverſaire, qui ne manquoit pas de ſubtilité. J'en ai fait un Extrait, dans le Tome VII. de la même *Bibliotheque Univerſelle*. Depuis en 1692. il publia ſon Hiſtoire de l'Inquiſition en général, avec les ſentences rendues, par celle de Toulouſe en particulier, depuis l'an 1307. juſqu'à l'an 1323. où l'on voit des choſes très-curieuſes touchant les ſentimens des *Vaudois* & des *Albigeois*. Quelcun qui a fait une Hiſtoire de l'Inquiſition en François, publiée à

Bruxelles, depuis quelques années, en a copié divers endroits. En 1693. les Sermons de *Simon Episcopius*, en Flamand, mis de nouveau sous la presse, lui donnerent occasion de composer la Vie de ce grand homme, dans la même langue, & elle parut à la tête de ces Sermons. Cette Vie fut traduite en Latin, & publiée en 1701. in 8. en cette ville. Ces derniers Ouvrages sont assez connus du Public, & par eux mêmes, & par divers Journaux, qui en ont parlé.

Le Volume de Commentaires, dont on a lû le titre, n'est pas d'une nature à en donner d'Extrait suivi. Il suffira de dire quelque chose de la méthode de l'Auteur en général, & de produire des exemples de quelques endroits remarquables.

L'Auteur rejette dans sa Préface la maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte, par des Allegories, & fait voir qu'en cela, il a suivi le goût des plus habiles gens: comme d'*Erasme*, de *Sixtin Amama* & d'autres, dont il cite les passages. En effet, il n'y a rien de plus incertain, que cette sorte d'explications, que l'on peut réfuter en les niant, sans qu'on en puisse

puiſſe apporter aucune preuve ſolide. Il n'y avoit rien auſſi de plus facile, parce qu'il ne s'agiſſoit que d'avoir un peu d'imagination, & de facilité à parler; pour trouver par tout, ce que l'on vouloit, & pour dire ce qu'on trouvoit à propos, à toute occaſion. Mais par là on ſoumettoit toute l'Ecriture à l'imagination déreglée des Interpretes, & on la rendoit ridicule aux Incredules, qui ſe moquoient avec raiſon des explications arbitraires, qu'on lui donnoit. Une propoſition, qui peut ſignifier tant de choſes en même tems, ne ſignifie rien & demeure tout à fait obſcure.

Les Réformateurs avoient rejetté, à cauſe de cela, les vaines allegories de l'Antiquité; mais quelques Théologiens Proteſtans ont tâché de les introduire de nouveau, en donnant à l'Ecriture tous les ſens qu'elle peut avoir, à ce qu'ils croyent, & en débitant des conjectures, ſouvent deſtituées de toute vrai-ſemblance, pour les vuës du S. Eſprit. Nôtre Auteur les réfute en peu de mots, dans ſa Préface, & déclare qu'il s'eſt attaché par tout au ſens litteral, & qui naît de l'explication des mots & des ex-

preſſions de l'Ecriture Sainte, ſelon l'uſage des Auteurs Sacrez, auſſi bien que de la ſuite du diſcours; comme l'ont fait les meilleurs Interpretes. Il eſt vrai qu'on peut ſe tromper auſſi dans cette maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte, ſur tout dans les endroits obſcurs, & ſur leſquels les plus habiles gens ſont partagez. Mais on s'y trompe beaucoup moins, & pour la plûpart de tems on peut s'aſſurer de la verité du ſens. Dans l'autre maniere, on n'eſt aſſuré de rien; parce qu'on n'a point de regle, que ſon imagination.

Mr. *de Limborch* déclare auſſi qu'il n'a cherché que la Verité, ſans ſe mettre en peine de qui elle pouvoit venir, & qu'il n'a point eu d'égard aux autres ſentimens de ceux, qui lui ont paru l'avoir trouvée. Il ajoûte encore que de ce qu'un Auteur ne tire pas une certaine doctrine d'un paſſage, duquel d'autres la tirent, il ne s'enſuit pas qu'il rejette cette doctrine; ce qu'il confirme par des paſſages de *Piſcator* & de *Rivet*, célebres Théologiens Réformez. En effet, on prouve ſouvent des doctrines très-veritables, par des paſſages, dans leſquels elles ne ſont nul-

nullement renfermées, & perſonne n'eſt obligé de raiſonner mal, parce qu'un autre a mal raiſonné, avant lui.

Au reſte nôtre Auteur, comme il le témoigne, dans * un petit préambule, qui eſt à la tête de ſon Commentaire ſur les Actes, ne s'eſt pas propoſé de donner ici au Public un Commentaire Critique; où l'on vît une explication ſuivie des mots, même quand il n'y a point d'obſcurité, dans les choſes. Il s'eſt propoſé principalement trois choſes, dans ſon Commentaire ſur les Actes.

I. La premiere eſt de montrer la divinité de l'Evangile, par l'Hiſtoire de l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt au Ciel, par la deſcente du S. Eſprit ſur les Apôtres, par les circonſtances de ces deux choſes & par les autres miracles, dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire. La ſeconde, de faire voir par les premiers diſcours, que les Apôtres firent devant les Juifs, de quelles raiſons & de quelle méthode ils ſe ſervoient, pour les convaincre de la verité de la Religion Chrétienne. On ne peut pas douter qu'ils ne fûſſent parfaitement com-

* *Pag.* 2. *col.* 1.

ment il le falloit faire, & qu'on ne les doive imiter, pour diſputer heureuſement contre les Juifs. La troiſiéme eſt de montrer, par la maniere dont l'Evangile a été annoncé parmi les Payens, & par les marques que Dieu a données de ſon approbation à cette conduite des Apôtres, en accordant aux Gentils les mêmes privileges qu'aux Juifs, que ce n'eſt pas par hazard, ni par un effet de la volonté des hommes, mais par un décret de Dieu & par une direction particuliere de ſa Providence, que nous avons été appellez à la participation des Graces du Meſſie.

On peut diviſer l'Hiſtoire des Actes en deux parties. La premiere contient la maniere, dont les Apôtres prêcherent l'Evangile, aux Juifs ſeuls, ſoit à Jeruſalem, ſoit dans la Samarie & en d'autres villes. Elle eſt renfermée dans les IX. premiers Chapitres. La ſeconde partie contient la prédication de l'Evangile parmi les Gentils, par le miniſtere de S. Pierre; ce que l'on voit dans les Chapitres X, XI & XII. Le reſte du Livre contient la vocation de S. Paul & ſa prédication parmi les Gentils. S. Luc qui accompagnoit, cet

Apô-

Apôtre, s'attache principalement à ce qui le regarde.

On voit par-là que son dessein étoit de faire voir, à quelle occasion & de quelle maniere l'Evangile s'étoit répandu parmi les Gentils. C'est pour cela qu'il ne parle que de la prédication de S. Pierre & de S. Paul, & qu'il n'en dit même, que ce qui fait à son but. Après avoir parlé des prédications & des miracles de Saint Pierre, dans la Judée & dans la Samarie; il rapporte de quelle maniere cet Apôtre prêcha le premier l'Evangile aux Gentils, comme il paroît par l'Histoire du Centurion Corneille. Mais comme les Juifs rejetterent opiniâtrément l'Evangile, & qu'ils persécuterent les Apôtres; Dieu ouvrit entierement la porte du salut aux Payens, & S. Paul fut celui, dont il se servit principalement, pour leur annoncer l'Evangile. Cet Apôtres garda néanmoins en cela ce temperament, qu'il ne s'adressa aux Gentils, qu'après avoir prêché inutilement dans les Synagogues des Juifs, comme il paroît par toute l'Histoire des Actes. Au reste, Saint Luc ne raconte pas le reste de ce qui est arrivé à S. Pierre & à S. Paul, &

ne dit même rien des autres Apôtres, qui ne laiſſerent pas de prêcher l'Evangile en divers endroits.

Pour donner quelque idée de la maniere, dont nôtre Auteur a travaillé ſur les Actes, nous en prendrons quelques endroits, ſur leſquels néanmoins les Lecteurs feront bien d'avoir recours à l'Original.

Sur le Ch. I, 9. & ſuiv. où S. Luc raconte l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt au Ciel, il y a quantité de remarques, qui méritent d'être luës. Nôtre Seigneur voulut être enlevé au Ciel, ſur une montagne, afin que les Apôtres le viſſent plus facilement, & ſans que rien les en empêchât; comme auroit pû être quelque corps opaque, qui auroit été entre lui & leurs yeux. Cela ſe fit lentement, afin qu'ils le puſſent bien voir; pour en rendre enſuite témoignage, comme d'une choſe aſſurée. Au reſte, l'Auteur croit que la nuée, qui parut enlever nôtre Seigneur, n'étoit pas comme un char, ſur lequel il fût porté, parce que les nuées ne vont pas de bas en haut; mais que nôtre Sauveur ayant été enlevé juſqu'à la hauteur des nuées, à peu près auſſi loin, que les yeux

le

le pouvoient appercevoir distinctement, il se mit une nuée entre deux; afin que les Apôtres ne rendissent témoignage, que de ce qu'ils avoient vû clairement, & qu'on ne pût pas leur objecter qu'ils racontoient des choses, qu'ils n'avoient pas bien vuës.

Si les Juifs demandent d'où vient donc que les Apôtres disent que Jesus est monté au Ciel, puisqu'ils ne l'ont pas vû plus loin que les nuées; on répond qu'ils l'ont appris de deux Anges, qui leur apparurent, sous la forme humaine, de la maniere dont ils avoient accoûtumé d'apparoître. Ils purent les reconnoître à leur air majestueux, à leur vêtemens blancs, au discours qu'ils leur firent; par où ils voyoient, que les Anges savoient pourquoi ils regardoient au Ciel, sans que les Apôtres le leur eussent dit. Peut-être encore que la maniere dont les Anges se séparerent d'avec eux, en montant eux-mêmes vers le Ciel, ou en disparoissant tout d'un coup, contribua à les faire reconnoître pour ce qu'ils étoient.

Les Juifs ont encore accoûtumé d'objecter, que Jesus-Christ devoit

monter au Ciel, à la vuë des Juifs ; dans Jeruſalem, afin de les guérir de leur incredulité. On répond à cela que Dieu ayant réſolu de ſauver les hommes, par la foi en Jeſus-Chriſt, il falloit que cela arrivât ainſi. La foi eſt une perſuaſion fondée ſur de bonnes raiſons, qui ſuffiſent bien pour convaincre un homme qui n'eſt pas opiniâtre, & qui aime ſincerement la pieté ; mais qui ne ſont pas d'une évidence, qui ne puiſſe être révoquée en doute, même par les plus obſtinez. Par la foi & par l'incredulité, on peut reconnoître ceux qui ſont d'un eſprit doux & docile, & ceux qui ſont durs & entêtez. D'ailleurs les preuves, qui nous reſtent de l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt au Ciel, ſont aſſez fortes, pour ſatisfaire ceux, qui ne veulent pas douter, pour douter. Le nombre des témoins, qui l'avoient vuë & qui ne pouvoient pas s'y tromper, la ſainteté de leur vie, & les ſupplices qu'ils ont ſoufferts, pour ſoûtenir la verité de leur témoignage, ſont des preuves ſuffiſantes, pour ſatisfaire ceux qui ſont capables de ſe payer de raiſon, & qui ne cherchent que la Verité.

L'Au-

L'Auteur objecte aux Juifs, avec raiſon, qu'ils n'ont aucun ſujet de croire, ſur la parole du ſeul Eliſée, qu'Elie avoit été enlevé dans le Ciel; s'ils rejettent l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt. S'ils répondent, qu'Eliſée étoit un Prophete, & même illuſtre par ſes miracles; on leur replique la même choſe à l'égard des Apôtres, qui ont déclaré qu'ils tenoient la vertu de faire des miracles de leur Maître, qui la leur avoit donnée après être monté dans le Ciel. Outre cela, on ne voit point qu'Eliſée ait rien ſouffert, pour ſoûtenir la verité de l'aſcenſion d'Elie.

Ces preuves ſont fortes, mais comme ce qu'on n'a pas vû ne frappe pas, comme ce que l'on a vû; il faut être diſpoſé d'une maniere avantageuſe à la doctrine de l'Evangile, pour s'y rendre. Ce n'eſt pas une vertu, que de croire ce que l'on voit, & les Juifs n'auroient pas été fort loüables, s'ils avoient crû, après avoir vû. Quand même les Juifs auroient vû l'aſcenſion de Nôtre Seigneur, il ne s'enſuit nullement qu'ils euſſent crû en lui, comme étant le Meſſie. Quand on eſt une fois entêté de quelque choſe, il n'y a rien, qui en

faſſe revenir. Ils auroient même pû chicaner ſon aſcenſion, comme s'ils ne l'avoient pas bien vuë; ou ils auroient dit qu'il n'étoit pas monté dans le lieu, où la Majeſté Divine donne des marques particulieres de ſa demeure, comme le diſoient les Diſciples de Jeſus. Ils avoient vû les Démoniaques, qu'il avoit guéris, & ils ne pouvoient diſconvenir de la verité des faits. Cependant ils aimoient mieux attribuer ces miracles aux Démons, que de ſe rendre, comme il paroît par Matth. XII, 24. Les Souverains Prêtres corrompirent les Soldats Romains, pour dire que des hommes avoient enlevé de nuit le corps de Nôtre Seigneur du tombeau; quoi qu'ils ſuſſent le contraire, comme on le voit Matth. XXVIII, 13. Leurs Peres, après avoir vû tous les miracles de Moïſe, doutoient encore de ſa miſſion, comme il paroît par Nomb. XVI, 41.

On pourroit objecter qu'il eſt ſurprenant que l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt n'ait pas été décrite par les Apôtres, dans leurs Evangiles, mais ſeulement par leurs Diſciples. Saint Marc & S. Luc en ont parlé, mais S. Matthieu, ni S. Jean ne l'ont point ra-

racontée. Ils ſe ſont contentez de finir *leurs* Evangiles, par l'Hiſtoire de la réſurrection. L'Auteur répond qu'on ne peut pas rendre compte de *toutes* les vuës du S. Eſprit, & fait voir que la réſurrection de Jeſus-Chriſt étant une preuve inconteſtable de ſa miſſion divine, & le fondement de ſon aſcenſion; les Apôtres ont appuyé principalement là-deſſus, & en ont même fait la ſource de tous les biens, que nous avons reçus de Jeſus-Chriſt, & que nous en eſperons encore. En effet, s'il n'étoit pas reſſuſcité, après l'avoir prédit, rien de ce qu'il avoit promis ne ſeroit arrivé, & ſa Religion ne ſeroit *pas* veritable.

On peut dire, outre cela, que S. Matthieu & S. Jean ont fait des alluſions aſſez claires à l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt, & en ont même fait mention, quoi qu'ils ne l'aient point racontée. Voyez Matth. XXVIII, 18, 19, 20. S. Jean en parle aſſez clairement Ch. VII, 39. où il dit que *le S. Eſprit n'étoit pas encore, parce que Jeſus n'avoit pas été glorifié.* Jeſus-Chriſt la prédit auſſi, avec aſſez de clarté, dans le même Evangile, Ch. VI, 62. XIV, 2, 3. auſſi bien que l'en-

l'envoi du S. Esprit, qui en est une suite, Ch. XIV, 16. XV, 16. S. Pierre fait aussi mention de l'ascension de Jesus-Christ 1 Epit. Ch. III, 22.

* On peut aussi ajoûter à cela ce que l'on en trouve dans l'Apocalypse ; dans laquelle S. Jean suppose, dès le commencement, que Jesus-Christ étoit monté au Ciel, & a fait voir par tout qu'il regne là, avec son Pere, & qu'il viendra juger les vivans & les morts.

D'ailleurs, comme Mr. de *Limborch* le remarque fort bien, les Apôtres prêchoient de bouche l'ascension de leur Maître, & la confirmoient évidemment par les dons miraculeux du S. Esprit, qu'ils avoient reçus de lui, après qu'il fut monté au Ciel ; en sorte que chaque miracle, qu'ils faisoient, étoit une preuve qu'il regnoit au Ciel, & que delà il prenoit soin de son Eglise.

† A l'égard de l'objection des Juifs, que Jesus-Christ auroit dû monter au Ciel, aux yeux des Juifs incredules ; on peut ajoûter que cela n'a pas dû être, pour deux raisons. La premiere c'est que ce peuple s'étoit

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

† *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

toit rendu, par ſon incredulité, indigne de voir ni Jeſus-Chriſt reſſuſcité, ni Jeſus-Chriſt montant au Ciel. Il n'étoit pas juſte que des gens auſſi obſtinez, que ces gens-là, viſſent de nouveaux miracles, dans la perſonne de celui qu'ils avoient crucifié, & qu'ils traitoient d'impoſteur; après en avoir vû une infinité d'autres, ou au moins après avoir pû s'aſſurer de leur verité, ſans qu'ils en euſſent fait aucun uſage. Dieu ne fait des graces ſingulieres, qu'à ceux qui ont fait un bon uſage des précedentes, ſelon la parole de Nôtre Seigneur: *on donnera à celui qui aura reçu.* Autrement, plus les hommes ſeroient incredules & impies, plus ils auroient de droit d'exiger de nouvelles graces de Dieu; ce qui eſt également injuſte & abſurde. Secondement, ſi les Juifs avoient vû Jeſus-Chriſt reſſuſcité & montant au Ciel, ils auroient pû dire que c'étoit un ſpectre; ou un effet de la puiſſance des Démons, pour détruire la Loi de Moïſe; ou une ſorte de tentation, que Dieu permettroit, pour éprouver leur conſtance à lui obéïr. A cauſe de cette mauvaiſe diſpoſition, *cela même, qu'ils avoient, leur fut ôté,*

&

& ils ne furent plus le peuple de Dieu.

Pour revenir à nôtre Auteur, je mettrai ici, en peu de mots, la maniere dont il explique le discours de S. Etienne, qui est au Ch. VII. des Actes, & qui cause de la peine à bien des Lecteurs; parce qu'ils ne conçoivent pas d'abord pourquoi ce Saint Martyr y dit plusieurs choses, qui ne semblent avoir aucun rapport avec le but, qu'il s'étoit proposé.

S. Etienne commence par l'histoire de la vocation d'Abraham, de la maniere dont il vêcut comme étranger dans le païs de Chanaan, que Dieu lui avoit promis, & de la menace que Dieu fit à sa posterité de l'esclavage, qu'elle devoit souffrir dans le païs d'Egypte, suivie de la promesse de sa délivrance. Il ajoûte de plus que tout cela fut promis à Abraham, avant qu'il fût circoncis, & qu'Abraham ne reçut la circoncision, qu'après la naissance d'Isaac. Nôtre Auteur croit, qu'il se peut faire que S. Etienne ajoûta à cela le témoignage, qui est rendu à la foi d'Abraham Gen. xv, 6. savoir, *qu'il crut à Dieu, & que sa foi lui fut imputée à justice*, ou lui tint lieu de justice.

En

En effet, quoi que le discours de S. Etienne soit direct, il ne s'ensuit pas que S. Luc le rapporte tout, jusqu'à une syllabe; comme on le peut voir par ceux de Jesus-Christ rapportez par divers Evangelistes, si on les compare ensemble. Supposé donc que S. Etienne ait remarqué cela, ou même qu'il l'ait eu seulement dans l'esprit; on peut dire qu'il ne fait l'histoire d'Abraham, depuis le 3. verset, jusqu'au 8. que pour insinuer qu'on peut être agreable à Dieu, sans observer les ceremonies de la Loi de Moïse. S. Paul a poussé davantage ce raisonnement contre les Juifs, dans son Ep. aux Romains Ch. IV, 10, 11.

Depuis le vers 9. jusqu'au 34. S. Etienne fait l'histoire de ce qui arriva à Jacob & à sa posterité, jusqu'à Moïse, & s'arrête un peu plus à la vie de ce Legislateur; qui fut d'abord mal-traité par ses freres, quoi qu'il tâchât de les soûtenir contre les Egyptiens.

Après en être venu à cette circonstance, S. Etienne dit, avec une Emphase particuliere: *ce Moïse donc qu'ils avoient nié leur appartenir, en disant: qui vous a établi Magistrat &*

Ju-

Juge? fut celui-là même, que Dieu leur envoya, pour être leur Magistrat & leur Libérateur. Il vouloit marquer par-là, quoiqu'il ne le dise pas, que comme les Juifs, du tems de Moïse, avoient condamné témerairement ce Prophete, & que Dieu n'avoit pas laissé de le leur établir pour Legislateur: il en seroit de même à l'égard de Jesus-Christ, & qu'on ne devoit point s'arrêter à la condamnation, que les Juifs avoient prononcée contre lui. C'est en vain que ceux de cette Nation objectent encore aujourdhui, qu'au lieu que Dieu délivra Moïse de la poursuite, que le Roi d'Egypte auroit pû faire contre lui; Jesus-Christ a été tué, par les Juifs, de sorte qu'il ne peut pas être le Messie, qui leur avoit été promis. Cette objection n'est fondée que sur l'opinion qu'ils ont, que le Regne du Messie doit être un Regne temporel, & qui est sans doute fausse. Outre cela, la résurrection de Jesus-Christ & son ascension au Ciel, attestées par ses Apôtres, sont infiniment plus glorieuses pour Jesus, & des preuves bien plus fortes de la verité de sa mission; que si Jesus avoit été tiré des mains des Romains, poussez par

les

les Juifs, & étoit demeuré ſur la terre pour regner ſur les derniers. Auſſi les Juifs purent-ils bien ôter la vie à Jeſus, mais ils ne purent pas empêcher ſon regne céleſte, après qu'il fut reſſuſcité.

S. Etienne rapporte au verſet 37. la prophetie de Moïſe Deut. XVIII, 15, 18. *le Seigneur vôtre Dieu vous ſuſcitera un Prophete, comme moi, d'entre vos freres; écoutez le.* L'Auteur fait voir ſur le Ch. II, 22, 23, que cette Prophetie a été accomplie en Jeſus-Chriſt. Il montre ici qu'il s'enſuit de ces paroles, que le Meſſie devoit anéantir les cérémonies de la Loi, & établir un culte ſpirituel. La preuve de cela eſt que le Meſſie ne ſeroit pas un Prophete, comme Moïſe, s'il n'étoit Légiſlateur. Les autres Prophetes n'étoient que des Interpretes & des Défenſeurs de la Loi, en quoi ils étoient ſans doute inferieurs à Moïſe. Le Meſſie ne pouvoit être égal, ou ſuperieur à lui, qu'en donnant une Loi plus parfaite, & qu'en caſſant les cérémonies, qui ne produiſoient pas dans les Juifs une veritable ſainteté; pour établir des Lois, qui les conduiſiſſent à une veritable vertu. C'eſt ce que l'on fait voir

voir au long, & par des raisons, qui ne souffrent point de replique.

Au verset 38. & suiv. S. Etienne reproche aux Juifs, qu'après avoir reçu la loi de Moïse, qui s'entretenoit avec un Ange sur la montagne de Sinaï; les Juifs n'avoient pas laissé de la rejetter, en faisant le Veau d'or. A cause de cela, Dieu *les livra à servir l'armée du Ciel*, c'est à dire, les abandonna à eux mêmes, en sorte qu'ils se mirent à servir les Etoiles. C'est ainsi que Dieu livre les pecheurs à leurs cupiditez, non en les déterminant à commettre des pechez; ou en leur ôtant une grace, qui leur étoit nécessaire pour les éviter: mais en permettant, qu'il se présente à eux des occasions de pecher; ou en ôtant les obstacles, qui les empêchoient de le faire; ou en employant des moyens, dont ils abusent. Il ne faut pas s'imaginer que Dieu soit la cause du peché, & qu'il le punisse en suite. Ce seroit avoir une pensée tout à fait contraire à sa sainteté & à sa justice. Ce n'est pas au reste que les Israëlites aient commis, dans le desert, tous les pechez, que S. Etienne leur reproche. Il suffit qu'il y soient tombez, dans la suite du tems.

Après

Après avoir parlé du Tabernacle au verſet 44. & ſuiv. au 48. S. Etienne vient au Temple, & dit que ſi Dieu avoit approuvé le deſſein de Salomon, qui le lui avoit bâti, ce n'étoit pas qu'il en eût beſoin, puis que *le Ciel eſt ſon trône & la terre le marchepied de ſes pieds*; mais pour s'accommoder à la foibleſſe des Iſraëlites. Il s'enſuivoit de là que le culte de Dieu n'étoit pas attaché à un certain lieu, & que Dieu pouvoit permettre qu'on le détruisît, ſans que la Religion y perdît rien. Il s'enſuivoit encore, que les cérémonies n'étoient nullement eſſentielles au veritable culte divin. On verra cela étendu plus au long, dans le Commentaire de Mr. *de Limborch*. La conſéquence génerale, que l'on doit tirer de tout cela, c'eſt qu'il étoit injuſte de faire un crime à S. Etienne de ce qu'il avoit dit, que Jeſus détruiroit le Temple de Jeruſalem, & qu'il établiroit d'autres coûtumes que celles de Moïſe.

Enfin ce Saint Homme reproche aux Juifs qu'ils ſe ſont toûjours oppoſez aux Prophetes, & qu'après avoir reçu une loi de la main des Anges, ils ne l'avoient pas néanmoins ob-

observée ; d'où il s'ensuivoit qu'il n'étoit pas surprenant de les voir alors s'opposer à Jesus-Christ & maltraiter ses Disciples.

Quoi que nôtre Auteur ne s'attache pas à des matieres de Critique, qu'il suppose qu'on cherchera dans *Grotius*, & ailleurs ; il n'a pas laissé de faire une remarque de cette nature sur Act. XIII, 48. où il est dit *que tous ceux, qui étoient disposez* (τεταγμένοι) *à la vie éternelle, crurent.* Ceux qui croyent la prédestination absolue se servent de ce passage, pour prouver qu'il n'y a que les gens, que Dieu a *ordonnez* ; ou *préordonnez* à la vie éternelle, qui croyent. Les Rémontrans ne croyent point qu'il s'agisse ici de prédestinez au salut. Les Apôtres ayant quitté les Juifs, à cause de leur incredulité, & s'étant tournez du côté des Gentils ; il est dit que ces derniers se *réjouirent*, & *louërent la parole du Seigneur*, & que *tous ceux, qui étoient disposez à la vie éternelle, crurent.* Si par ces derniers mots il falloit entendre les élûs, par un décret absolu, cette remarque de S. Luc seroit très-inutile ; puis que les Juifs, qui demeurerent endurcis, auroient aussi rejetté l'Evangile, par-

ce qu'ils n'étoient pas *ordonnez à la vie éternelle*. De même ceux d'entre les Gentils, qui n'étoient pas prédestinez, selon cette idée, ne purent pas croire; & ceux d'entre les Juifs, qui avoient été prédestinez, avoient cru. Il n'y avoit pas plus de sujet d'abandonner les Juifs, qu'il n'y en auroit eu de quitter les Gentils, pour retourner à eux; parce qu'il ne se faisoit rien, qui ne fût une suite inévitable d'un décret éternel de Dieu.

Comme il n'est pas dit par qui ceux d'entre les Gentils, qui crurent, furent *ordonnez*, ou *disposez*, *à la vie éternelle*; il s'agit de savoir s'il faut suppléer ici, par eux mêmes, ou par un décret divin. Nôtre Auteur soûtient qu'il s'agit de ceux qui par leur application à la vertu, autant que leurs lumieres l'avoient pû permettre, étoient heureusement disposez à recevoir l'Evangile, & qui s'y déterminerent eux mêmes. On objecte à cela que le participe τεταγμένοι est passif, & par conséquent qu'il faut sous-entendre le décret divin. Il répond premierement que les composez du verbe τάσσω, & en particulier ὑποτάσσω, ont très-souvent dans le passif une signification reciproque;

c'eſt à dire, que ὑποτάσσεσθαι ſignifie ſouvent non être *ſoumis* par un autre, mais *ſe ſoumettre* ſoi même; comme il le fait voir, par pluſieurs exemples. Secondement, que c'eſt une choſe très-uſitée dans le Nouveau Teſtament, que d'employer toutes ſortes de verbes paſſifs dans le même ſens; ce qu'il montre par quantité de paſſages. Troiſiémement, que c'eſt auſſi l'uſage des Auteurs Payens, & il le prouve de nouveau, à l'égard des participes paſſifs. Ainſi *Plutarque*, dans la vie de *Pompée*, ſelon la remarque de *Budée*, s'eſt ſervi de cette expreſſion τεταγμένοις ταῖς ἐπιθυμίαις, pour marquer une homme *qui n'avoit que des deſirs reglez*. On trouve même un paſſage dans *Xenophon*, de l'Education de Cyrus, où il y a ὑφ' ἑαυτῶν τεταγμένοι, *rangez par eux mêmes*. De même les Gentils étoient *diſpoſez d'eux mêmes* à recevoir l'Evangile, aidez par les graces, que Dieu leur avoit faites auparavant.

Comme les Juifs étoient mal *diſpoſez* d'eux mêmes à recevoir l'Evangile, ſoit à cauſe de leurs anciens préjugez, ſoit à cauſe de la jalouſie, qu'il y avoit entre eux & les Gentils; ils rejetterent l'Evangile. Les Gentils

tils au contraire moins prévenus, & sans envie le reçurent, au moins ceux qui se trouverent *disposez à la vie éternelle*. Tels étoient ceux, qui par la grace génerale de Dieu, ou par la connoissance de la Loi (car il y avoit quelques Proselytes entre eux) étoient attachez à la Pieté & à la Vertu; ou en qui l'amour de ce qui est *honête n'étoit* pas éteint, ni les passions fort enflammées; gens qui ne pechent pas tant par malice, que par ignorance. Cette espece de gens-là est assez disposée à recevoir l'Evangile, quand il lui est annoncé. Les Juifs de Berée, dont il est parlé au Chap. XVII, 11. étoient dans cette disposition-là; puis qu'il est dit *qu'ayant l'esprit plus élevé*, (ou *étant plus généreux*) *que ceux de Thessalonique, ils reçurent la parole, avec toute sorte de promptitude*. Je ne m'arrêterai pas davantage sur cette matiere, ni sur le Commentaire sur les Actes.

II. Mr. *de Limborch* a commenté l'Epître aux Romains, selon la même méthode; mais comme cette Epître n'est pas si facile à entendre, que les Actes des Apôtres, & que la liaison des raisonnemens de S. Paul est souvent obscure, il a cru être

obligé de joindre une Paraphraſe à ſon Commentaire. On voit donc ici d'abord le texte de S. Paul, enſuite la Paraphraſe, & enfin le Commentaire de l'Auteur.

Si l'on conſidere l'Epître aux Romains en géneral & par rapport au but principal, que S. Paul ſe propoſe, on peut dire, ſelon Mr. *de Limborch*, qu'elle eſt aſſez claire ; mais le détail des expreſſions & des raiſonnemens de l'Apôtre n'eſt pas ſi clair. Il a deſſein d'enſeigner en géneral, dans cette Epître, que tous les hommes ont mérité la condamnation de Dieu ; non ſeulement les Gentils, qui ont violé la Loi de la Nature, mais encore les Juifs, qui n'ont pas mieux obſervé celle de Moïſe ; de ſorte qu'on ne pouvoit pas dire qu'il y eût quelcun, qui pût être juſte devant Dieu, en vertu de l'obſervation de la Loi naturelle, ou de la Loi Moſaïque. Tous avoient beſoin de la miſericorde de Dieu, qu'ils ne pouvoient obtenir, que par la foi en Jeſus-Chriſt ; que Dieu avoit envoyé au monde, non ſeulement en faveur des Juifs, mais encore en faveur des Gentils. S. Paul, ſi l'on y prend bien garde, ne s'éloigne jamais de ce but.

Tou-

Toutes les objections, qu'il ſe propoſe, ſont directement oppoſées à cette doctrine; & les réponſes, qu'il y fait, tendent toutes à la confirmer. Ceux qui cherchent dans cette Epître les controverſes, qui diviſent à préſent une partie des Chrétiens, l'obſcurciſſent, en tâchant de l'expliquer. Au contraire, ſi l'on ne pert point de vuë le principal deſſein de S. Paul, la plûpart des difficultez s'évanouïſſent. On comprend facilement ce que cet Apôtre a entendu par *la Foi*, les *Oeuvres de la Loi*, *juſtifier*, & *être imputé à juſtice*, & autres ſemblables expreſſions, d'où dépend l'intelligence de cette Epître.

Il faut néanmoins avouër, que dans le détail il y a beaucoup de difficultez, dont une grande partie ſemble venir du naturel & du génie de S. Paul. Il étoit fort exercé dans la lecture de la Loi & des Prophetes. Il avoit eu de grandes révelations & avoit des lumieres particulieres. Comme il paroît avoir été d'un naturel ardent, il ne ſe pouvoit pas que pluſieurs choſes ne ſe préſentaſſent enſemble à ſon eſprit, & ne vouluſſent, pour ainſi dire, ſortir en même tems de ſa plume. Delà eſt venu

nu ſon ſtile rompu, ſes Hyperbates, ſes raiſonnemens dont il n'exprime que la moitié, & ſes fréquentes Parentheſes. Quelquefois en traitant une matiere, une penſée lui en fait naître une autre; & il paſſe à un ſujet, qui a du rapport avec le précedent. Tantôt il prévient une objection, qu'il n'exprime pas, & après l'avoir réfutée, il revient à ſon ſujet, comme s'il ne s'en étoit point éloigné. Tantôt il commence une comparaiſon, mais il n'en ajoûte pas la *reddition*; ou s'il la met, il l'enveloppe ſi fort, qu'on a bien de la peine à la reconnoître. Il change ſouvent de perſonnes, & il a égards à diverſes ſortes de gens, qu'il ne nomme pas. Quelquefois il ſe propoſe une objection, pour la réſoudre, & la propoſe d'une maniere ſi enveloppée, qu'on a de la peine à voir ſi c'eſt lui-même, ou un autre qui parle. Il y a des endroits où il repréſente, en ſa propre perſonne, ce qui ne le regarde pas; ſur tout quand il s'agit de quelque choſe d'un peu odieux, & qui pouvoit offenſer ceux qu'il vouloit ménager. Ainſi ſi on n'apporte pas beaucoup d'attention à la lecture de cette Epître, on n'y rencon-

contre pas une petite difficulté. Mais ſi l'on a toûjours devant les yeux le deſſein général de l'Apôtre, il paroît beaucoup moins obſcur.

Pour donner quelque idée du travail de nôtre Auteur ſur l'Epître aux Romains, on mettra ici en abregé l'Analyſe, qu'il en fait, juſqu'au Chap. XI. inclusivement; car le reſte ne renferme pas de grandes difficultez, en comparaiſon de ce qui précede.

S. Paul fait trois choſes dans les onze premiers Chapitres de cette Epître. La premiere, c'eſt d'établir la doctrine de la juſtification, non par les œuvres de la Loi, mais par la Foi en Jeſus-Chriſt; ce qu'il fait depuis le verſet 17. du I. Chapitre, juſqu'à la fin du Chap. V. La ſeconde, c'eſt de réfuter l'objection des Juifs, qui prétendoient que, par cette doctrine, on introduiſoit de la licence dans les mœurs. Saint Paul employe à cela les Chap. VI, VII, & VIII. La troiſiéme enfin conſiſte dans la réfutation d'une autre objection des Juifs, c'eſt que la doctrine des Chrétiens détruiſoit l'alliance, que Dieu avoit faite avec Abraham. L'Apôtre répond à cela, dans les Chap. IX, X, & XI.

1. Après l'exorde de cette Epître, S. Paul propose le sujet principal, dont il avoit entrepris de traiter, c'est que l'Evangile étoit l'instrument, que la puissance de Dieu employoit, pour sauver premierement les Juifs & ensuite les Gentils, Chap. I, 16. où il ajoûte au verset 17. la maniere dont l'Evangile le fait; c'est en révelant *la justice de Dieu de foi, en foi*; ou en faisant connoître aux hommes, qu'on peut être justifié, par la foi en Jesus-Christ; afin que les Juifs & les Payens croyent en lui, & obtiennent ainsi la justification. Pour expliquer sa doctrine, il fait voir la nécessité de la justification dont il parle, jusqu'au Chap. III, 21. & de là jusqu'à la fin du Chap. IV. la maniere de l'obtenir; après quoi il explique encore la même matiere au Chap. V.

2. S. Paul ayant établi sa doctrine, répond à cette objection des Juifs. C'est que si la grace abonde là, où le peché a le plus abondé; il s'ensuit delà qu'il faut s'abandonner au peché, afin que la grace abonde encore davantage. S. Paul fait voir dans le Chap. VI. que la grace de Dieu, dans l'Evangile, oblige ceux qui

qui le reçoivent à une plus grande sainteté. Comme S. Paul avoit dit au verset 14. de ce Chapitre, que les Chrétiens ne sont plus sous la Loi, il explique cela plus au long dans le Chap. VII. & fait voir que la Loi ne servoit qu'à aigrir la cupidité, au lieu de la guérir; quoi qu'elle ne soit point, par elle-même, la cause du peché. Cela lui donne occasion de représenter, en sa propre personne, pour ne pas choquer les Juifs, l'état d'un homme irrégeneré sous l'Economie Legale. Après l'avoir dépeint dans une situation très-fâcheuse, il lui fait rendre graces à Jesus-Christ de ce qu'il l'en a délivré, verset 24. Dans le VIII. Chapitre il décrit un état tout contraire, qui est celui d'un Chrétien régeneré, dont il fait avoir tous les avantages, pour confirmer les Chrétiens dans la foi & y attirer les Juifs.

3. Ils faisoient une autre objection contre l'Evangile; c'est qu'il s'ensuivoit de la doctrine des Apôtres, que les Juifs, le peuple de Dieu, qui cherchoient leur salut & leur justification dans l'observation de la Loi, étoient déchus de l'un & de l'autre,

& n'étoient plus regardez, comme le peuple de Dieu. Cette objection n'eſt pas propoſée clairement, mais on voit bien que S. Paul la ſuppoſe dans tout le Chap. IX. & qu'il l'avouë dès le commencement. Les Juifs objectoient encore que, ſi cela étoit, il s'enſuivroit que Dieu auroit violé l'alliance, qu'il avoit faite avec Abraham. S. Paul fait voir le contraire, parce que les promeſſes de cette alliance ne regardoient que la poſterité ſpirituelle de ce Patriarche, ou les imitateurs de ſa foi. C'eſt ainſi que l'alliance Divine ne regardoit pas Iſmaël, ni Eſaü, qui étoient fils d'Abraham auſſi bien qu'Iſaac, & que Jacob; de ſorte que d'être ſimplement deſcendu d'Abraham n'étoit pas un titre aſſez juſte, pour avoir part à l'alliance, que Dieu avoit faite avec lui & avec ſa poſterité.

S. Paul fait voir, depuis le 14. verſet du Chap. IX. qu'il n'y avoit aucune injuſtice, dans la conduite de Dieu, en cette occaſion; qu'il s'eſt réſervé la liberté de répandre ſes biens ſur ceux qu'il lui plaît, & de laiſſer les autres dans leur endurciſſement.

Il introduit là-deſſus un Juif obſtiné, qui dit, que ſi Dieu a voulu *endur-*

durcir ſa nation (ou la laiſſer dans ſon endurciſſement) il ne peut pas s'en plaindre, parce que perſonne ne peut réſiſter à ſa volonté. S. Paul rejette cette objection, avec indignation, & fait voir que Dieu a droit d'abandonner les uns, après les avoir ſoufferts, pendant long-tems, & d'appeller les autres à ſa connoiſſance, *quoi qu'ils* ne l'ayent pas mérité. Il conclut de tout cela que les Gentils, qui ne cherchoient pas la juſtice, ſont parvenus à avoir la juſtice par la foi, & que les Juifs, qui tâchoient d'y parvenir, par la Loi, n'ont pas été juſtifiez, verſ. 31, & 32. La raiſon de cela eſt, que les Juifs n'avoient pas voulu y parvenir, par la voie que Dieu leur avoit marquée; ſavoir, la foi en Jeſus-Chriſt, qu'ils rejetterent. Il parut par-là que ce n'étoit pas en vain que Dieu avoit prédit autrefois, par ſes Prophetes, que le Liberateur, qu'il enverroit à ſon peuple, ſeroit comme une pierre angulaire, à laquelle pluſieurs ſe heurteroient, & qui ſauveroit ceux qui s'appuyeroient ſur elle, verſ. 33.

Dans le Chap. X. S. Paul montre, plus au long, quelle étoit la raiſon de la réjection des Juifs, à qui il té-

moigne d'ailleurs de l'amitié. Il avoue qu'ils avoient du zele, mais il soûtient que c'étoit un zele, sans connoissance, puis qu'ils ne cherchoient pas la justice, qui est en Jesus-Christ, qui est la fin de la Loi, pour sauver tous ceux qui croyent en lui. Cela lui donne occasion de montrer qu'il est plus facile d'être justifié par l'Evangile, que par la Loi, & que cette justification est offerte aux Gentils, aussi bien qu'aux Juifs. Afin que ces derniers pussent reconnoître que l'on avoit dû annoncer l'Evangile aux Gentils, il remarque qu'ils ne pouvoient pas invoquer Dieu, sans le connoître, & qu'ils ne pouvoient pas le connoître, sans qu'on le leur annonçât, comme l'on avoit fait partout. Les Juifs ne devoient pas le trouver étrange, puis que Dieu avoit prédit par ses Prophetes, qu'il les abandonneroit, & qu'il appelleroit les Gentils à sa connoissance.

Là-dessus, S. Paul se propose au Chap. XI. une difficulté, c'est que, cela étant, Dieu auroit rejetté son peuple. Il fait voir que Dieu ne rejette point ceux d'entre les Juifs, qui reçoivent sa vocation, quoi qu'ils ne soient pas en grand nombre. Cela se fait

faiſant, par la grace de Dieu, il en tire cette conſéquence, que ce n'eſt donc pas en vertu des œuvres. Il conclut que les Juifs ſe ſont endurcis, pour ne la pas recevoir, & leur applique quelques paroles des Prophetes.

Il ſe demande à lui-même, ſi donc les Juifs ſont tout à fait déchus de la grace divine, & il répond que non; & que leur incredulité a été la cauſe, pour laquelle l'Evangile a été préché aux Gentils, qui l'ont embraſſé. Il tâche d'émouvoir par là les Juifs à en concevoir une jalouſie, qui les engage à le recevoir de même; ce qui ſeroit encore avantageux aux Gentils.

De peur que ces derniers ne s'imaginaſſent que c'en étoit fait du ſalut des Juifs, & qu'ils avoient ſuccedé en leur place; S. Paul leur dit que Dieu n'avoit pas oublié l'Alliance, qu'il avoit faite avec les Iſraëlites, qu'il compare à un olivier, ſur lequel les Gentils n'avoient été qu'entez. Il leur fait comprendre par-là que les Iſraëlites n'étoient pas redevables aux Gentils, de ce qu'ils avoient été le peuple de Dieu; mais au contraire que les Gentils étoient devenus le peuple

de Dieu, en s'uniſſant avec les Juifs convertis au Chriſtianiſme. S. Paul leur repréſente que ſi les Juifs étoient alors rejettez de Dieu, ce n'étoit qu'à cauſe de leur incredulité ; & que ſi les Gentils étoient entez en leur place, c'étoit uniquement par la foi ; d'où il conclut que, ſi les Gentils ceſſoient de croire & d'obeïr à l'Evangile, eux, qui n'étoient que comme des branches entées, ſeroient retranchez ; & que ſi les Juifs au contraire revenoient de leur incredulité, ils ſeroient reçus de nouveau, parmi le peuple de Dieu. De là il prend occaſion de découvrir un ſecret, c'eſt que les Juifs ne ſeroient endurcis, que pour un tems, & juſqu'à ce que la multitude des Gentils fût entrée dans l'Egliſe Chrétienne, après quoi ils ſe convertiroient auſſi ; parce qu'encore que Dieu les regardât alors, comme ſes ennemis, à cauſe de leur incredulité, que la foi des Gentils rendoit encore plus odieuſe, il ne laiſſoit pas de les regarder comme la poſterité de ceux, qu'il avoit autrefois honorez de ſon alliance ; & que les dons de Dieu ſont ſans repentance. Comme les Gentils avoient obtenu miſericorde, à l'occaſion

sion de l'incredulité des Juifs : Dieu auroit auſſi, ſelon l'Apôtre, pitié de ces derniers. Le deſſein de Dieu étoit, dit S. Paul, de laiſſer quelque tems les Juifs & les Gentils, dans l'incredulité, pour leur faire enſuite grace à tous. Comme il y a, dans toute cette conduite de Dieu, quelque choſe de ſurprenant, & dont *nous ne* pouvons point ſavoir les raiſons; l'Apôtre s'écrie là-deſſus, & lui rend gloire, ſans pénetrer ſes vuës.

C'eſt là, en abregé, le contenu des onze premiers Chapitres de l'Epître aux Romains; par où l'on voit qu'il ne s'agit nullement, en cet endroit, des controverſes modernes, qui diviſent préſentement les Chrétiens; mais on pourra mieux s'en aſſurer, en liſant le Commentaire de nôtre Auteur, où il examine tout en détail, & ſatisfait avec netteté aux difficultez, qu'on peut avoir ſur la maniere, dont S. Paul s'exprime.

III. POUR venir préſentement à l'Epître aux Hebreux, Mr. *de Limborch* commence ſes Prolegomenes, par la queſtion célebre, touchant l'Auteur de cette Epître. Il propoſe les raiſons de ceux, qui la croyent être

être de S. Paul, & les réponſes de ceux, qui ſont dans un ſentiment oppoſé. Enſuite il dit les raiſons de ceux qui croyent que ce fut un autre que S. Paul, qui compoſa cette Epître, & n'oublie pas les repliques, que ceux, qui ſont d'un autre ſentiment, leur font. Ainſi l'on peut trouver ici tout ce qui ſe dit, de part & d'autre, ſur ce ſujet. Nôtre Auteur ne croit pas que cette Epître ait été écrite par S. Paul, mais par quelcun de ceux qui l'accompagnoient, dans ſes voyages, & cela par ſon conſentement, & conformément à ſa doctrine. Les uns l'ont attribuée à S. *Luc*, les autres à S. *Clement*, & les autres à S. *Barnabé*; mais on ne ſauroit dire aſſurément de qui elle eſt.

Comme nous avons donné un petit abregé de l'Epître aux Romains, nous en donnerons un de l'Epître aux Hebreux, de la maniere dont nôtre Auteur conçoit qu'elle eſt diſpoſée. Le deſſein général de l'Auteur de l'Epître aux Hebreux eſt d'exhorter à la conſtance les fidéles Juifs; parce que la crainte de la perſécution les avoit rendu plus timides, dans la profeſſion publique de l'Evangile, & dans la fréquentation des Aſſem-

Aſſemblées Chrétiennes. Pour cela, il réfute tous les prétextes, dont ils ſe ſervoient, pour excuſer leur conduite. Ils étoient tous tirez de l'excellence de la Loi Moſaïque, dont ils pouvoient faire profeſſion, ſans craindre d'être perſécutez. Ils faiſoient valoir pour cela 1. la dignité & l'excellence des Prophetes, par leſquels Dieu avoit parlé à leurs prédeceſſeurs: 2. la dignité des Anges, par leſquels il avoit donné la Loi, & du miniſtere deſquels il s'étoit ſervi, en pluſieurs occaſions, en faveur de ſon peuple: 3. la dignité de Moïſe, qui avoit été le Médiateur de l'ancienne Alliance; 4. la dignité du Sacerdoce, que Dieu avoit établi, ſous la Loi, pour l'expiation des pechez: 5. la maniere éclattante, dont la Loi avoit été publiée, & ſoûtenue par des miracles, & l'état heureux, auquel les Juifs étoient appellez, par cette même Loi.

L'Auteur de cette Epître fait voir que l'Evangile étoit plus excellent que la Loi, à tous ces égards; puiſque Jeſus-Chriſt, Médiateur de la nouvelle Alliance, étoit plus excellent que tous les Prophetes & tous les Anges; ſoit dans ſa charge de Pro-

phe-

phete, soit dans sa Royauté, soit dans son Sacerdoce, dont il décrit au long la nature & l'excellence, en le comparant avec le Sacerdoce Levitique, qu'on ne pouvoit pas lui égaler. Il montre aussi que tous les Types de l'Ancien Testament avoient eu leur accomplissement sous le Nouveau. Il traite ces sujets distinctement, & il y ajoûte des exhortations à la constance, tirées de ce qu'il vient de dire.

On peut diviser cette Epître en quatre parties, selon la difference des sujets qu'elle renferme.

1. La premiere est contenue dans les Chapitres I. & II. & l'Auteur y montre que le Fils de Dieu est infiniment plus excellent que les Prophetes & les Anges, comme il le fait voir, dans tout le I. Chapitre; d'où il tire dans le II. des exhortations à la perseverance.

2. La seconde partie s'étend depuis le commencement du Chap. III. jusqu'au 14. verset du IV. L'Auteur y fait voir d'abord combien nôtre Seigneur est plus excellent que Moïse, dans les 6. premiers versets du Chap. III. & en tire une exhortation à la constance dans la foi, qui est la con-

condition ſous laquelle de Bonheur nous eſt promis; aulieu que la deſobéiſſance eſt ſéverement punie, comme il le prouve par l'exemple des Iſraëlites rebelles, juſqu'à la fin du Chapitre, & dans le ſuivant, où il fait pluſieurs réflexions ſur les rebellions des anciens Juifs.

3. La troiſiéme partie eſt la plus étendue, car depuis le verſ. 14. du Chap. IV. elle va juſqu'au 17. du Chap. XII. L'Auteur Sacré voulant paſſer de la Prophetie & de la Royauté de Jeſus-Chriſt à ſon Sacerdoce, exhorte en paſſant les Hebreux à la conſtance, à laquelle cette charge de Jeſus-Chriſt les invitoit verſ. 14. & les fortifie contre les afflictions, auxquelles ils étoient expoſez, dans la profeſſion du Chriſtianiſme; par l'exemple de Jeſus-Chriſt, & par la promeſſe de ſa protection, qui leur donne lieu de s'approcher avec confiance du trône de grace, verſ. 16.

En ſuite, l'Apôtre commence à parler, au Chap. V. du Sacerdoce en géneral & à montrer que Jeſus a eu tout ce qu'on peut demander dans un Sacrificateur; verſ. 1. & ſuiv. juſqu'au 10. Il y joint, dans les verſets ſuivans, quelques reproches d'igno-

d'ignorance, & de peſanteur d'eſprit. Au Ch. VI. il rend attentifs les fidéles Hebreux, & les affermit, en leur repréſentant les punitions divines, auxquelles les Apoſtats s'expoſent, & les promeſſes que Dieu a faites à ceux qui perſévereront.

Au Chap. VII. & ſuivans, juſqu'au X, 19. l'Auteur Sacré traite du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, & fait voir qu'il étoit infiniment plus excellent, que le Sacerdoce Lévitique, & en lui-même & conſideré en ſes fruits; d'où il conclut que le Sacerdoce de la Loi a dû être anéanti, & qu'il faut quitter les Sacrificateurs Juifs, pour avoir recours à Jeſus-Chriſt. Il ſe ſert, en cette occaſion, du Sacerdoce de Melchiſedec, qu'il fait voir avoir été ſuperieur à celui d'Aharon, & comme l'image de celui de Jeſus-Chriſt, qu'il compare au long avec le Lévitique, qu'il ſurpaſſe infiniment.

Cela étant établi, l'Auteur Sacré fait une petite récapitulation de ce qu'il a dit, Ch. X, 19, 20, 21. & paſſe à une exhortation très-forte & très-vive à la perſéverance, à la foi, & à la conſtance dans les adverſitez, que Dieu ne nous envoye, que pour nôtre bien. 4. En-

4. Enfin l'Auteur Sacré vient à la quatriéme partie de ſa Lettre, au Ch. XII, 18. où il commence à faire voir la difference de la Loi & de l'Evangile. Il montre que la Loi fut donnée d'une maniere à épouvanter, & que ſes promeſſes ne ſont pas ſi excellentes, que celles de l'Evangile; d'où il tire encore cette conſéquence, que l'on doit demeurer fortement & inviolablement attaché à ce dernier, à moins que de vouloir s'expoſer à de grandes peines.

Au Chap. XIII. il recommande pluſieurs vertus Chrétiennes, & dont l'uſage eſt plus grand dans un tems de perſécution, tel qu'étoit celui-là, qu'il ne l'eſt autrement; comme l'hoſpitalité, la charité envers les priſonniers, le contentement d'eſprit appuyé ſur les promeſſes, que Dieu a faites de ne point abandonner les fidéles, l'égard que l'on doit avoir pour ceux qui nous ont prêché l'Evangile & qui en ont ſigné la verité par leur mort &c. Je ne m'arrêterai pas au reſte, qui ne renferme aucune difficulté.

J'ajoûterai ſeulement quelque choſe touchant la perſonne & le Sacerdoce de Melchiſedec. Je le tirerai du

du Commentaire de Mr. *de Limborch* ſur le Chap. VII.

Il eſt dit au verſ. 3. que Melchiſedec étoit *ſans pere*, *ſans mere & ſans genealogie*; ce que l'on prend communément, comme ſi l'Auteur Sacré vouloit dire, que l'Ecriture Sainte n'avoit fait aucune mention du pere, de la mere, ou des parens de Melchiſedec, pour repréſenter Jeſus-Chriſt par-là. Mais Mr. *de Limborch* croit qu'il faut entendre tout cela de l'extraction Sacerdotale. L'Auteur de l'Epître aux Hebreux ayant deſſein de montrer que le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt eſt plus excellent que celui de la famille d'Aharon, le prouve par le paſſage du Pſ. CX. où il eſt dit que le Meſſie ſeroit *Sacrificateur*, *ſelon l'ordre de Melchiſedec*. Il fait voir que l'on demandoit ſous la Loi, que le Sacrificateur fût non ſeulement de la Tribu de Levi, mais encore de la famille d'Aharon. Outre cela, il falloit qu'il fût né d'une femme Iſraëlite, qui en ſe mariant à un Sacrificateur devenoit de la famille d'Aharon.

Il ne falloit pas qu'elle eût été mariée, mais qu'elle fût vierge, car ſi elle avoit été veuve, ou répudiée, ou

ou de mauvaise vie, il n'étoit pas permis au Sacrificateur de l'épouser, comme il paroît par la Loi du Levit. XXI, 14. C'est pourquoi les Sacrificateurs gardoient soigneusement leurs généalogies; sans quoi, ils étoient exclus de l'exercice du Sacerdoce, comme nous l'apprenons d'Esdras II, 62. L'Auteur Sacré, selon Mr. *de Limborch*, dit ici que Melchisedec fut *sans pere* Sacrificateur; *sans mere*, dans laquelle ce que l'on demandoit, sous la Loi, dans la femme d'un Sacrificateur, eût été observé; & *sans généalogie* sacerdotale. Comme nôtre Seigneur n'étoit point de race sacerdotale, ainsi qu'il est dit dans la suite, & que les Juifs pouvoient dire, qu'à cause de cela, il ne pouvoit pas être Sacrificateur; l'Auteur Sacré fait voir, qu'il l'étoit néanmoins conformément à la prédiction du Ps. CX. selon l'ordre de Melchisedec, dans lequel il n'y avoit pas de semblables régles.

La seule difficulté, qu'il y a ici, c'est qu'il est dit que Melchisedec *n'a ni commencement de jours, ni fin de vie*; mais Mr. *de Limborch* entend cela, par rapport à la partie de la vie

des

des Levites conſacrée au ſervice du Tabernacle, ou du Temple; ſavoir, depuis l'âge de trente ans, juſqu'à cinquante. On peut dire que ces gens-là avoient un commencement & une fin de vie *miniſteriale*, s'il eſt permis de parler ainſi. Outre cela, les Souverains Sacrificateurs avoient *un commencement & une fin de leur vie*, par rapport aux fonctions du Sacerdoce ſuprême; qu'ils ne commençoient à exercer, qu'après la mort de leur prédeceſſeur, & qu'ils ceſſoient auſſi d'exercer, en mourant. Il n'en avoit pas été de même de Melchiſedec, qui n'avoit point eu de bornes marquées dans les fonctions de ſon Sacerdoce, & qui n'avoit eu ni prédeceſſeur, ni ſucceſſeur; de ſorte qu'on pouvoit dire qu'il n'avoit eu *ni commencement, ni fin de ſa vie* ſacerdotale.

Pour les paroles, *étant ſemblable*, ou *étant comparé au Fils de Dieu, il demeure Sacrificateur, pour toûjours*, nôtre Auteur les entend comme ſi cela vouloit dire que Melchiſedec, ſeulement entant que *comparé au Fils de Dieu*, & dans l'endroit, où cette comparaiſon ſe trouve, ſavoir au Pſeaume CX. eſt *Sacrificateur pour toû-*

toûjours; ce qui n'eſt dit de lui, que dans cet endroit-là. Comme le Fils de Dieu n'a eu ni prédeceſſeur, ni ſucceſſeur, dans ſon Sacerdoce: *Il en a été de même de Melchiſedec.* Le Fils de Dieu demeure Sacrificateur pour toûjours; c'eſt à dire, pendant que la nature de ſon Sacerdoce permet qu'il ſubſiſte, ou pendant qu'il y a des hommes, qui doivent être *reconciliez* à Dieu, ou juſqu'à la conſommation des ſiecles. De même Melchiſedec fut Sacrificateur auſſi long-tems, que l'état de ſon Royaume le permit, ou qu'il y eut des gens, qui ſervoient le vrai Dieu, & il n'eut point de ſucceſſeur. Les mots *à perpetuité*, ou *pour toûjours*, ſe trouvent dans cette ſignification Exod. XXI, 6. Jerem. V, 22.

* Quelque ſentiment, que l'on ſuive ſur cet endroit, il faut tomber d'accord que les expreſſions de l'Auteur de cette Epître, en parlant de Melchiſedec, ſont aſſez extraordinaires, & ne peuvent pas être preſſées à la rigueur. Si l'on ſuppoſe, comme l'on fait communément, que tout le raiſonnement de l'Auteur Sacré eſt fondé ſur le ſilence de Moïſe, il pa-

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

roît étrange que ſeulement, parce qu'il n'a rien dit du pere, ou de la mere de Melchiſedec, ni de ſa naiſſance, ni de ſa mort, l'Auteur de cette Epître ait pris occaſion de dire, qu'il étoit *ſans pere*, *ſans mere*, *ſans généalogie*, qu'il *n'avoit ni commencement de jours, ni fin de vie*, que les autres Sacrificateurs *meurent*, *mais que c'eſt là un homme, dont il eſt dit qu'il eſt en vie.* Mais ſuppoſé qu'il faille ici ſuivre l'explication de Mr. *de Limborch*; les expreſſions de l'Auteur Sacré ne paroîtront pas moins extraordinaires, & il aura toûjours dit très-obſcurément une choſe très-claire; outre que ce que l'on dit qu'il n'a eu ni prédeceſſeur, ni ſucceſſeur, dans la fonction de Sacrificateur, eſt auſſi fondé ſur le ſimple ſilence de Moïſe, ſans qu'on en ait d'autre preuve.

Nôtre Auteur remarque qu'il eſt montré ici, par deux raiſons, que Melchiſedec étoit plus qu'Abraham, & par conſéquent que ſa poſterité. La premiere eſt, qu'Abraham le Patriarche lui paya les dîmes, comme les Iſraëlites ont payé depuis les dîmes à leurs freres les Levites, quoi qu'il fût d'une race differente de celle

le d'Abraham. La ſeconde eſt, qu'il donna ſa bénediction ſacerdotale *à celui qui avoit reçu les promeſſes*, & *que c'eſt une choſe, qui n'eſt point conteſtée, que le moindre eſt béni par celui, qui eſt plus excellent.* Il faut entendre cette excellence, par rapport à la dignité ſpirituelle, dont Dieu avoit revêtu Melchiſedec. Celui que Dieu envoye a un degré d'excellence devant lui, que n'a pas celui à qui il eſt envoyé.

Sur le verſet 8. Mr. *de Limborch* remarque que lors qu'il eſt dit que *ceux qui recevoient des dîmes*, parmi les Iſraëlites, *mouroient*, cela ſignifie que par leur mort ils laiſſoient leurs places à d'autres; & que quand il eſt ajoûté: *mais là c'eſt un homme, dont il eſt dit qu'il eſt en vie*, cela veut dire, que là, où il eſt parlé du Sacerdoce éternel de Melchiſedec, c'eſt à dire, au Pſ. CX. il eſt conſideré comme vivant; car il ne peut pas être dit *Sacrificateur pour toûjours*, ſans qu'on lui attribue une vie éternelle, dans le même ſens qu'il eſt *Sacrificateur pour toûjours*. Quoi que ce ne ſoit pas là une veritable éternité, il ſuffit qu'elle ſoit, telle qu'elle eſt repréſentée, pour être le type

du Sacerdoce éternel de Jesus-Christ.

Il est dit ensuite, *que, pour parler ainsi, Levi, qui retevoit les dimes avoit payé la dime à Abraham ; puis qu'il étoit encore dans les reins de son ayeul, lors que Melchisedec lui alla au devant.* Les biens des peres appartenant aux enfans par héritage, lors qu'Abraham paya la dîme à Melchisedec, on peut dire, à quelque égard, que les Levites la payerent ; parce que leur héritage diminua d'autant. Comme les Levites n'étoient pas encore au monde, & qu'ils n'existoient que dans la promesse ; on pouvoit dire qu'ils existoient dans Abraham, & qu'ils faisoient une même personne avec lui ; de sorte qu'on pouvoit aussi dire figurément, qu'ils payoient ce qu'Abraham avoit payé.

Mais il ne faut pas étendre cette maniere de parler à toutes les actions des peres, comme si tout ce qu'ils faisoient pouvoit être attribué à leurs enfans. L'Auteur Sacré fait voir qu'il n'entendoit pas proprement ce qu'il disoit, quand il dit ὡς ἔπος εἰπεῖν, *pour dire le mot* ; * ce qui marque qu'il di-

* *Voyez l'Ars Critica, Part. 2. Sect. II. Cb. II, 5.*

disoit quelque chose qui pouvoit paroître étrange, & qu'on ne devoit pas entendre à la Lettre. Outre cela, autre chose est le bien des prédecesseurs; autre chose est leur conduite personnelle, telles que sont leurs bonnes & leurs mauvaises actions. Ils peuvent diminuer le bien de leurs enfans, en diminuant le leur, qui doit passer en héritage à leur posterité; mais leur bonnes & leurs mauvaises actions n'augmentent, ni ne diminuent les vertus & les vices de leurs enfans. D'où vient que Dieu lui même a défendu, dans sa Loi, de punir les enfans, pour les fautes de leurs peres.

Il peut bien arriver que les enfans deviennent malheureux, à l'occasion d'une punition que leur pere a soufferte; comme si un homme riche pert son bien, pour une faute qu'il a faite, & qu'il laisse ses enfans pauvres, au lieu qu'il les auroit laissé riches, s'il n'eût pas perdu son bien, par sa faute. Mais quoique cette pauvreté soit une punition pour le pere, ce n'en est pas une pour les enfans, mais un malheur pour eux; parce qu'ils sont les enfans d'un pere pauvre. Ainsi encore quand un pere a mangé

ſon bien, par l'intemperance & par le luxe, & que ſes enfans ſont devenus pauvres; ils ne ſont pas pour cela devenus intemperans & addonnez au luxe, ni ne ſont pas punis de la mauvaiſe conduite de leur pere; quoi qu'ils n'héritent pas des biens, que leur pere a perdus.

Cela étant ainſi, nôtre Auteur en conclut que quelques Théologiens tirent mal à propos cette conſéquence des paroles, dont l'Auteur Sacré ſe ſert ici, que nous avons pû pecher *en Adam*, quoi que nous ne fuſſions pas encore lors qu'Adam pecha; parce, diſent-ils, que nous étions dans les reins d'Adam, comme les Levites dans ceux d'Abraham, du tems de Melchiſedec. Les pechez ſont des actions purement perſonnelles, & demeurent attachez à ceux, qui les ont commis. Le peché d'Adam n'eſt pas le nôtre, & la peine, qu'Adam a ſoufferte pour cela, n'eſt pas, à proprement parler, une peine que nous ſouffrions; mais nous ſouffrons les conſéquences de cette peine, qui ſont dévolues, par la naiſſance, à tous les deſcendans d'Adam.

* Ce paſſage touchant Melchiſedec

* *Remarques de l'Auteur de la B. C.*

dee peut ſervir de preuve à une Regle très-importante de la Critique ; c'eſt qu'il ſuffit ſouvent que les expreſſions des meilleurs Auteurs ſoient vrayes à quelque égard, & en certain ſens ; ſans qu'il ſoit beſoin de les preſſer, ſelon toute l'étendue de leur ſignification naturelle. Telles ſont ces manieres de parler, *ſans pere, ſans mere, ſans genealogie, ſans commencement de jours & ſans fin de vie, Sacrificateur pour toûjours, & duquel il eſt dit qu'il eſt en vie.* Ceux, qui les ont voulu prendre trop à la Lettre, ſe ſont imaginez que *Melchiſedec* n'étoit pas un homme mortel ; mais le Fils de Dieu, lui même, qui avoit pris la figure humaine. *Pierre Cunæus* ſoûtint autrefois cette penſée, dans ſon Ouvrage *de la République des Juifs*, Liv. III. chap. 3. & d'autres l'ont encore ſoûtenue depuis. Ils devoient examiner auparavant, ſi la choſe même, ſoit qu'on la liſe dans Moïſe, ſoit qu'on l'examine ſur ce qu'en dit l'Auteur de l'Epître aux Hebreux, a aucune apparence. Quelle apparence que le Fils de Dieu ſe ſoit revêtu exprès de la nature humaine, ou au moins des apparences, ſeulement pour donner à Abraham

quelques raffraichiſſemens, quand il venoit chargé des dépouilles des Rois de l'Orient, pour en recevoir la dîme, & en ſuite pour le bénir? Comment eſt-ce que l'Apôtre, croyant que *Melchiſedec* étoit le Fils de Dieu, le feroit ici le type de lui même? Comment ne diroit-il pas en un mot que ce n'étoit pas un homme, mais le Fils de Dieu, qui auroit fait comme un eſſai de ſon Sacerdoce, puis que c'étoit une preuve directe de l'excellence du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt? Il eſt vrai auſſi qu'en liſant ſimplement la narration de Moiſe, perſonne ne pourroit s'imaginer que Melchiſedec, Roi de Salem, étoit un type de Jeſus-Chriſt; mais il y a apparence qu'il y avoit là-deſſus quelque explication allegorique, du tems des Apôtres, par laquelle les Docteurs Juifs reconnoiſſoient que Melchiſedec avoit été un type du Meſſie, & que l'Auteur Sacré a ici raiſonné ſur les mêmes principes, & de la maniere dont ils avoient accoûtumé; pour les gagner par-là à Jeſus-Chriſt, en ſe ſervant de la même ſorte de raiſonnement. Il eſt certain au moins que des gens, qui ne recevroient ni la maniere de raiſonner

des

des Juifs, ni l'autorité de l'Auteur de l'Epître aux Hebreux, tels qu'auroient pû être quelques uns des Juifs incrédules d'autrefois, & tels que seroient ceux d'aujourdhui, ne pourroient pas être touchez de ce raisonnement tiré de l'histoire de Melchisedec. Je n'ajoûterai rien d'autre, concernant ce Commentaire; que personne ne sera fâché d'avoir lû, si je puis juger des autres par moi même.

ARTICLE II.

Extrait d'une Dissertation Italienne MS. touchant la Papesse Jeane & le Domaine temporel des Papes, à l'occasion d'une monoie de Jean VIII. par GILIBERT BENVENUTI, *communiquée, par celui à qui elle a été envoyée, à l'Auteur de la B. C.*

MR. l'Abbé *Vignoli*, dans ses anciens Deniers des Papes, en a produit un p. 26. dans l'un des côtez duquel on voit clairement le Monogramme de *Leon IV*, ou LEO PAPA. & autour SCS. PETRUS. & de l'autre côté le Monogramme de

l'Empereur *Lothaire* HIRM, & autour son nom HLOTHARIUS, selon la maniere d'écrire de ce tems-là. Il se trouve un Denier d'argent très-bien conservé, où au revers du Monogramme & du nom de cet Empereur, on voit le Monogramme d'un Pape, dont le nom commençoit par ces lettres IO. qui sont très-claires. Le Monogramme de l'Empereur est different de celui, que l'on voit dans les Médailles de *Leon IV.* de sorte qu'on ne les peut pas confondre avec celle-ci. L'Auteur de la Dissertation soutient, qu'il est de *Jean VIII.* que l'on a travesti depuis en *Papesse Jeane*; & que les habiles gens, qui ont prouvé que cette Papesse n'étoit qu'une fiction, auroient néanmoins dû reconnoître un Jean VIII. entre *Leon IV.* & *Boniface III.* La difficulté seroit de répondre aux difficultez Chronologiques, que *David Blondel* a faites contre le tems que l'on donne au Pontificat de ce Jean VIII. & qui sont très-considérables; comme on le peut voir dans sa Dissertation Françoise, qui parut en 1649. & dans la Latine qu'on publia en 1657. Mais Mr. *Benvenuti* ne s'arrête nullement

Il prend seulement occasion de réfuter assez au long l'opinion, qui a été long-tems reçuë dans l'Eglise Romaine, touchant *la Papesse Jeanne*. Pour la soûtenir, on se fonde sur un passage *d'Anastase le Bibliothecaire*, qui, selon divers MSS. de cet Auteur, en fait mention.

Si *Anastase* en avoit en effet parlé, comme c'étoit un habile homme, & qui n'étoit pas éloigné de ce tems-là, il seroit difficile de ne se rendre pas à son autorité; mais on soûtient que ce qu'il y en a est tiré de la Chronique de *Martinus Polonus*, qui est mort vers l'an MCCLXX, ou CCCCXXV ans après l'intronization de *Benoît III.* successeur de la prétendue *Jeanne*. En effet ce sont les mêmes paroles, un peu changées.

Nôtre Auteur montre donc qu'elles ne pouvoient pas être dans la Copie Originale d'*Anastase*; 1. parce qu'il n'y en a rien dans la Chronique des Papes attribuée à *Luitprand*, quoique cette Chronique soit tirée d'*Anastase*; 2. qu'aucun Auteur Grec, un peu ancien, n'en parle; ce que *Photius* & ses sectateurs, irritez contre l'Eglise Romaine, n'auroient pas oublié; 3. que les Auteurs qui ont

vêcu depuis *Leon IV.* juſqu'au tems d'*Anaſtaſe* n'en font aucune mention ; 4. que d'autres, qui ont vêcu depuis, n'en ont point parlé & ont fait *Benoît III.* ſucceſſeur immédiat de *Leon IV.*

* Quoi que cela paroiſſe veritable, *Charles Annibal Fabrot*, qui a donné la belle Edition d'*Anaſtaſe* à Paris en 1649. n'auroit pas dû retrancher les paroles dont il s'agit à la pag. 199. puis qu'il avouë qu'elles ſont dans le MS. du Roi, & qu'elles étoient dans les MSS. de la Bibliotheque Palatine. On pouvoit les mettre en differens caracteres, ou entre des crochets. Voyez les, dans la Diſſertation Latine de *Blondel*, p. 50.

Mr. *Benvenuti* place l'origine de la fable de la Papeſſe au XII. ſiecle, qui eſt le ſiecle de l'origine des Romans en Italie, comme il le fait voir au long ; mais je ne m'y arrêterai pas. Il marque en particulier le tems de *Frederic I.*, comme l'époque de la naiſſance du Roman de la Papeſſe, 1. parce qu'alors les Italiens étoient extrémement portez à raconter des fables : 2. que la diſcorde des Empereurs & des Papes, donnoit la licen-

ce

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

ce de feindre ce que l'on vouloit, contre le Siege de Rome: 3. que la vie relâchée des Papes faiſoit que l'on prenoit encore plus de liberté: 4. que l'on donnoit alors des ſurnoms aux gens, tirez de leur conduite, & qu'on a pû nommer *Jean VIII. une femme*, à cauſe de ſa conduite efféminée. Cela donna lieu à des copiſtes ignorans d'ajoûter aux Chroniques des Papes, qu'il y eut après Leon IV. une Papeſſe, ou un Pape femme; quoi que les habiles gens ne le cruſſent point, puis qu'il n'y en avoit rien, dans les Copies MSS. d'*Anaſtaſe*, de *Martin Polonois*, de *Sigebert de Gemblours*, & de *Godefroi de Viterbe*, faites avant l'an M CCC. Mais depuis ce tems-là, il ſemble qu'on fût perſuadé communément de cette fable, ce qui fit qu'entre les têtes des Papes, que l'on mit l'an M. CCCC dans le Dome de Sienne, on y mit la tête d'une femme. Nôtre Auteur juge qu'un des premiers, parmi les habiles gens, qui crurent cette fable, fut *Petrarque*; qui, ſelon l'uſage de ſon ſiecle, en a débité bien d'autres.

Les Savans ne ſont pas d'accord, entre eux, touchant la raiſon, pour laquelle dans des Monoies battues à

Rome, on trouve les noms des Empereurs, avec ceux des Papes. *Le Blanc*, dans ſon traité des Monoies, imprimé à Paris en 1689. croit que les Empereurs eux-mêmes firent faire ces Monoies à Rome; mais quoi que les Empereurs euſſent beaucoup d'autorité dans cette ville, les Romains n'étoient néanmoins pas, ſelon nôtre Auteur, proprement leurs ſujets; non plus que les Citoyens de diverſes autres villes d'Italie, qui jouïſſoient d'une entiere liberté, & qui faiſoient eux-mêmes mettre les noms des Empereurs, ſur leurs Monoies. Mrs. les Abbez *Vignoli* & *Fontanini*, le premier dans ſes anciens Deniers des Papes, & l'autre dans ſon Traité du Domaine des Papes ſur *Comacchio*, croyent que c'étoient les Papes eux-mêmes, qui avoient fait frapper ces Monoies, comme Souverains de Rome, & qui y avoient mis les noms des Empereurs, comme *Avocats* & *Défenſeurs du S. Siege*. Mais nôtre Auteur ſoûtient que ces Monoies n'ont point été frappées, par les Papes, & que les noms des Empereurs n'y ont point été mis en cette qualité. Pour croire ce que diſent ces Mrs. il juge qu'ils devroient avoir

avoit montré que l'autorité de *Patrice*, ou d'*Avocat* étoit égale à celle d'*Empereur*, & qu'il n'y avoit de difference que dans la dignité; ce qu'ils n'ont prouvé par aucun ancien Auteur, & ce qui eſt contraire même à la verité.

Dans les Monoies frappées à Rome, avant que *Charles-Magne* fût déclaré Empereur, ſon nom ne s'y trouve point, quoi qu'il fût *Patrice & Avocat de l'Égliſe Romaine.* Lui & ſon Pere eurent ces titres, mais ils ne gouvernerent point l'Italie, comme tels: ainſi que le fit *Charles-Magne*, depuis qu'il fut nommé Empereur. * Les *Annales de Loiſel* en parlent ainſi: *Ordinatis deinde Romanæ urbis & Apoſtolici, totiúſque Italiæ non tantùm publicis, ſed etiam Eccleſiaſticis & privatis rebus, nam totâ hieme non aliud fecit Imperator, miſit iterum in Beneventanum expeditionem, cum Pipino filio ſuo.*

Nôtre Auteur entreprend enſuite de

* *L'Auteur cite ces paroles, ſous le nom d'*Eginhart; *mais elles ſont dans le livre, dont j'ai rapporté le nom, ſur l'année* 801. *& non dans la vie de* Charles-Magne, *par* Eginhart.

de montrer 1. que les Empereurs étoient bien Souverains de Rome, comme Empereurs, mais qu'ils n'y commandoient point; d'où il ſenſuit que les Carlovingiens n'y faiſoient point battre Monoie: 2. que, contre le ſentiment de Mr. l'*Abbé Fontanini*, ce furent les Romains, & non le Pape, qui firent Charles-Magne Empereur; que le Pape n'avoit aucune juriſdiction, que dépendante, & qu'en divers tems les Romains ſe ſont gouvernez eux-mêmes.

Il n'y a aucune apparence que les Romains ne vouluſſent donner qu'un titre à *Charles-Magne*, en le déclarant Empereur. Ces titres ſe donnent bien par les Superieurs aux Inferieurs, mais non pas par les Inferieurs aux Superieurs. Mais l'autorité des Empereurs dans Rome paroît par pluſieurs raiſons directes. 1. *Leon III.* pria *Charles-Magne* en DCCXCVI. qu'il voulût bien ſubjuguer le peuple Romain, comme on le voit par un Poëte Anonyme, publié par *Bœcler*, à Strasbourg:

Admonuitque piis precibus, qui mittere vellet
Ex propriis aliquos primoribus, ac ſibi plebem

Sub-

Subdere Romanam, ſervandáque fœdera cogens
Hanc fidei ſacramentis promittere magnis.

Ce qui marque que le Peuple Romain étoit libre; 2. Ce deſir du Pape ayant été executé, Charles fut fait Empereur; mais il ne fut oint, *par le* Pape, qu'après qu'il eut été proclamé par le Peuple Romain; comme il paroît par le même Poëte, & par le *Chronographe Saxon* publié en 1698. par Mr. *Leibnits*: 3. Quoi que Charles fût *Patrice*, on ne mettoit pas ſon nom ſur les Monoies, comme on le fit depuis qu'il fut Empereur: 4. Dès lors il prit le gouvernement de toute l'Italie, comme on l'a vu: 5. Avant cela, il ne prenoit le titre, que de *Patrice* des Romains; mais depuis il ſe nomma, *Carolus Sereniſſimus Auguſtus à Deo coronatus, magnus, pacificus, Romæ gubernans imperium*, comme il paroît par des Actes citez par le P. *Mabillon*, dans ſa Diplomatique: 6. Le Pape reconnut lui-même, qu'il avoit l'autorité des Empereurs précedens, comme le témoigne le Poëte Anonyme que l'on a cité:

Poſt

Poſt laudes igitur dictus & ſummus eumdem
Præſul adoravit, ſicut mos debitus olim
Principibus fuit antiquis.

7. Les Empereurs conſerverent leur domination dans Rome, ſans conteſtation, comme *le Blanc* l'a fait voir, dans ſa Diſſertation: 8. Les Empereurs avoient beaucoup de part, dans l'élection des Papes, comme on le prouve au long. 9. Leur autorité paroît encore, par les prieres publiques, que l'on faiſoit à Rome, pour les Empereurs.

Mr. *Fontanini* rapporte, comme des preuves de la Souveraineté temporelle du Pape, l'uſage d'envoyer des Ambaſſadeurs, de faire des traitez de paix, d'envoyer du ſecours à ſes alliez, & autres choſes ſemblables; mais on lui répond qu'autrefois Bologne, Piſe, & Sienne en faiſoient autant, quoi qu'elles reconnuſſent qu'elles dépendoient de l'Empereur.

Ce n'eſt pas que les Romains perdiſſent leur liberté, en appellant les Rois de France, pour les défendre con-

contre les Grecs & les Lombards. Ils la conſerverent comme devant, & ils ne laiſſerent pas de prendre le nom de *République*, depuis le tems de *Charles-Magne*, comme on le fait voir. Il fut ſeulement reconnu comme Souverain Seigneur, mais les privileges de la ville de Rome demeurerent dans leur entier, comme on le montre.

Mr. *Fontanini* a remarqué que le Pape *Adrien I.* dit que Charles-Magne, donna à l'Egliſe Romaine les terres, dont il la mit en poſſeſſion, *ſub integritate*; ce qu'il explique, comme s'il avoit voulu dire que ce fut, ſans ſe reſerver aucuns droits. Mais cette expreſſion ne marque que la poſſeſſion des biens, en leur entier, ſans exclurre les droits des Souverains.

Après avoir vû que l'Empereur avoit le Haut Domaine du Rome, mais qu'il ne la gouvernoit pas; il s'agit de ſavoir à qui ce gouvernement appartenoit, ſi c'étoit au Pape, ou au Peuple Romain. Mais avant que d'en venir-là, l'Auteur remarque que celui qui a écrit, en faveur du Duc de Modene, & *le Blanc* ſe trompent, quand ils diſent que Rome

me a toûjours été ſoumiſe aux Empereurs. On peut voir le contraire par *Conſtantin Porphyrogenete*, Liv. II. *them. X. de Themat. Imp.* où il dit qu'il arriva que cette ville, après avoir ſecoüé le joug de l'Empereur, *ſe gouverna elle-même*, ἰδιοκρατεῖαν εἶχε. Mr. *Vignoli* met le commencement de cette liberté en D CCX.

Les Romains ne ſe ſoumirent au Pape, que comme à leur Chef; ainſi que les Venitiens ſont au *Doge*, & que diverſes anciennes Républiques d'Italie le faiſoient à leur *Podeſtà*. Les traitez, qui ſe faiſoient alors entre les villes libres, ſe faiſoient eu nom des *Doges* & des *Podeſtas*, ſans que néanmoins les peuples perdiſſent leur liberté; comme on le fait voir par pluſieurs exemples.

Les Papes ne commandoient pas, avec un plein pouvoir, dans les choſes temporelles, comme il paroît par les Gloſes MSS. de *Piero Veſcovo Urbevetano* ſur Anaſtaſe, compoſées il y a à préſent quatre ſiecles, & citées par Mr. *Fontanini*. Cependant les diſcordes des Princes de l'Occident donnerent occaſion aux Papes de ſe rendre maîtres de la ſouveraineté de Rome, & de ſecoüer le joug

des

des Empereurs ; en même tems qu'ils envahiſſoient les droits du Peuple Romain. L'Auteur croit que ce fut ſous le regne de *Serge II.* que ce nouveau gouvernement commença ; ce qu'il prouve, par un paſſage de *Luitprand*, dans la vie de ce Pape. Il s'aggrandit en ſuite ſous *Charles le Chauve*, qui ayant uſurpé l'Empire ſur *Louis*, par la faveur du Pape, lui accorda tout ce qu'il voulut. L'Auteur en donne encore d'autres preuves, & finit par un Acte de l'an M C L III. qui ſe trouve à Sienne, dans lequel le Pape *Eugene IV.* prend en fief de l'Abbé de l'Abbaïe du mont *Amiata*, une partie de la terre de *Radicofani*, avec le conſentement des principaux de Rome, qui ont ſigné cet Acte. L'Auteur fait diverſes remarques curieuſes là-deſſus, que l'on pourra voir dans ſa Diſſertation même, ſi on la publie en Italien, ou en Latin, comme elle le mériteroit.

L'Auteur approuve au reſte la penſée de *le Blanc*, qui dit pag. 90. que juſqu'à l'an M CCCC XXXI. les Romains ne laiſſerent pas de défendre leur liberté contre les Papes ; puis que dans les Monoies on trouve le nom *du Peuple & du Senat de Ro-*

Rome, juſqu'au tems de *Martin IV.* & d'*Eugene IV.* On a donc ſujet de croire que les Monoies les plus anciennes, comme ſont celles dont on a parlé au commencement de cet Extrait, ont été frappées par les Magiſtrats Romains & non par les Empereurs, ou par les Papes.

Il ſeroit à ſouhaiter que quelque habile homme examinât plus au long cette matiere, & apportât un plus grand nombre de preuves de chaque propoſition, qu'elle renferme.

ARTICLE III.

EGINHARTUS *de vita & geſtis* CAROLI MAGNI, *cum Commentario* Joan. Bollandi. *Acceſſerunt* Melchioris Hamenvéltonis Goldaſti *Animadverſiones ineditæ, cum variis Diſſertationibus, quarum index in Præfatione exhibetur, curante* JOAN. HERMANNO SCHMINCKIO. A Utrecht, 1711. in 4. pagg. 308. avec les Préfaces & les Indices. Il ſe trouve à Amſterdam chez *Henri Schelte.*

IL y a plus de quarante ans, que *Jean Frideric Beſſelius* avoit publié ſon

ſon Edition de la vie de *Charles-Magne*, par *Eginhart*. Cette Edition, qui étoit la meilleure, étoit devenue rare, lors que Mr. *Schmincke* a penſé à la publier de nouveau, & à la rendre encore meilleure. *Eginhart* eſt l'un des meilleurs Auteurs du Moyen Age, & l'hiſtoire qu'il écrit eſt la plus importante de ce tems-là; puis qu'elle contient la vie du reſtaurateur de l'Empire d'Occident. Tout ce qu'on y peut trouver à redire, c'eſt qu'elle n'eſt pas aſſez longue. La vie de *Charles-Magne* auroit mérité d'être écrite beaucoup plus au long & digerée ſelon l'ordre du tems, avec les dates préciſes des principaux évenemens. Quoi qu'il en ſoit, il faut que nous nous contentions de ce que nous avons, puis qu'il ne nous reſte rien de meilleur. On doit ſavoir gré à ceux, qui nous conſervent les reſtes de cette ſorte d'antiquitez, & qui travaillent à les éclaircir. S'il s'étoit trouvé des gens, du tems de *Charles-Magne*, qui euſſent ſû écrire ſon hiſtoire, comme les anciens Grecs & les anciens Romains ont écrit celles de leurs nations; ils n'auroient pas moins trouvé de matiere à faire valoir leur éloquence, & n'auroient

pas

pas donné aux siecles à venir une moindre idée de Charles, que l'on nous en a donné des plus illustres Heros Grecs & Romains. Il faut néanmoins reconnoître que, pour le stile, cette vie est beaucoup mieux écrite, que l'on n'écrivoit alors; ce qui l'a toûjours fait considerer comme une bonne piece.

Mr. *Schmincke* nous apprend, dans le commencement de sa Préface, de quels MSS. il s'est servi, pour perfectionner cette Edition, & à la fin on peut voir combien il s'en étoit fait avant celle-ci. Au dessous du texte, il a mis les notes de *Besselius*, qui avoient été imprimées à *Helmstadt* en 1667. avec celles du P. *Bollandus* Jesuite, excepté ce en quoi il ne faisoit que dire la même chose que *Besselius*. Outre cela il y a joint ses propres remarques, dont le Lecteur aura sujet d'être content. Après le livre même, on trouve les remarques de *Goldast*, qui n'avoient point encore été imprimées, & dont l'Original se voit à Breme. Comme *Goldast* étoit l'homme de son tems le mieux versé dans cette Moyenne Antiquité, qu'il avoit étudiée d'une façon particuliere, ces remar-

marques, quoi que poſtumes, ſeront très-bien reçues.

Elles ſont ſuivies d'une petite Diſſertation de *Markard Freher*, ſur la ſtature de *Charles-Magne*, avec des remarques d'*Henri Gontier Thulemar*. On y a joint une Diſſertation d'*Herman Comte de Nuenare*, touchant l'origine & le païs des anciens Francs, que l'Auteur avoit adreſſée à *Charles-Quint*. Enfin on trouve les varietez de lecture des MSS. & des Editions.

Mr. *Schmincke* a mis, au devant du livre, la vie d'*Eginhart*, où après avoir montré que le nom de ſon Auteur doit être écrit de la ſorte, il dit ce que l'on a pu ſavoir de ſa vie, & de ſes Ecrits.

Quoi qu'on ne ſâche pas l'extraction d'*Eginhart*, nôtre Auteur croit, avec raiſon, qu'elle devoit être illuſtre; parce que, comme il le témoigne lui même, il avoit été élevé à la Cour de ſon Maître, & qu'il fut enſuite élevé à l'emploi de *Chappelain*, comme on parloit alors, ou de *Chancelier*, comme on a parlé depuis. Il épouſa une Dame de condition, nommée *Imma*. L'Auteur de la Chronique de *Laurisham* dit, qu'elle étoit

fille de *Charles-Magne*, & qu'ayant pris de l'amour pour *Eginhart*, elle le voyoit en secret, parce que l'Empereur ne marioit pas ses filles; & qu'un jour elle emporta son Amant du Palais, sur ses épaules, au travers de la neige, afin qu'on ne reconnût point les pas d'un homme. Cependant *Charles-Magne*, qui, s'étant levé de grand matin, vit cette maneuvre, sans que sa fille le sût, permit en suite qu'ils se mariassent ensemble. Mais Monsr. *Schmincke* fait voir que cette histoire a toute l'apparence d'une fable; & qu'elle est apparemment de l'invention de quelque Moine, qui avoit voulu faire son fondateur gendre d'un aussi grand Empereur, que *Charles-Magne*. Quoi que plusieurs Savans aient rejetté cette histoire, il y en a eu d'autres, qui l'ont cruë. Outre l'autorité de ceux, qui l'ont rapportée, ils se fondent sur un passage de la Lettre XXXIV. d'*Eginhart*, qui est adressée à *Lotaire* fils de *Charles-Magne*. *Eginhart* y traite *Lotaire* de *Neptitas vestra*, mot que l'on dérive de *Nepos*, neveu. Mais comme on ne trouve aucun exemple de ce mot, qu'en cet endroit, Mr. *Schmincke* soupçonne qu'il ne faille lire, *Pietas*

tas vestra; expression, qui se trouve souvent dans les Lettres du Chancelier de *Charles-Magne*, en de semblables cas.

Cet Empereur étant mort le 28. de Janvier de l'an DCCC XIV. *Eginhart* s'ennuya de vivre à la Cour, & se retira sur ses terres. Il avoit déja été Abbé Commendataire, du vivant de ce Prince, & il demeura tel, pendant quelques années, sans abandonner sa femme *Imma*, qu'il avoit encore l'an DCCCXX. Ensuite ils se séparerent l'un de l'autre volontairement, & sa femme mourut quelque tems après, comme on le fait voir. Il en eut beaucoup de chagrin, ainsi qu'il le témoigne lui même dans plusieurs de ses Lettres. On le fait vivre plusieurs années après; mais on n'est point assuré du tems de sa mort. Il eut plusieurs bénefices, par la liberalité des Empereurs; de sorte qu'il ne perdit pas tout, en renonçant au monde.

Ce fut en ce tems-là, qu'il s'applica à composer les Ouvrages qui nous restent de lui, & ceux qui se sont perdus. Il paroît, par son stile & par *Loup*, Abbé de Ferrieres, qui lui a écrit plusieurs Lettres, qu'il

étoit habile, pour ce tems-là, dans les Humanitez.

Le principal de ſes Ouvrages eſt cette vie de *Charles-Magne*, qui eſt ſi bien écrite, que *Freher*, *Voſſius* & d'autres ont cru qu'elle avoit été retouchée par le Comte de *Nuenare*, qui l'a le premier publiée ; mais le contraire paroît, par les MSS. avec leſquels cette Edition a été collationée, ſans que l'on y ait trouvé aucune varieté, qui pût faire ſoupçonner cette reviſion. * En effet, on a vû un Auteur, dans un tems encore plus barbare, ſavoir le *Grammairien Saxon*, qui a vêcu au douziéme ſiecle, & qui a auſſi bien écrit qu'*Eginhart*. Quelques uns ont attribué ce livre à *Alcuin*, mais ſans raiſon ſolide, & ſeulement parce qu'*Alcuin* avoit auſſi écrit la vie du même Empereur. Quantité d'Auteurs, qui ont écrit depuis, attribuent conſtamment celui-ci à *Eginhart*. Ils en parlent tous, avec éloge, mais il y a eu un Auteur Anonyme, qui, dans un livre intitulé *l'Eſprit de Gerſon*, imprimé en 1691. l'a traité d'impoſteur & d'ignorant. Mais Mr. *Schmincke* le juſtifie très-bien, & fait voir que l'Au-

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

l'Auteur Anonyme en imposé à l'Historien de *Charles-Magne*, pour ne l'avoir pas bien lû, ni bien entendu.

Il fit aussi un Ouvrage *de la découverte, & du transport des Reliques des saints Martyrs Marcellin Prêtre & Pierre l'Exorciste, & des miracles éclatans, qui se faisoient par leur intercession*; avec l'histoire de leur passion, en vers rimez. *Surius* l'a imprimé sur le 2. de Juin, & les Jesuïtes d'Anvers l'ont commenté, dans leur grand recueuil des vies des Saints. Il avoit fait, outre cela, l'*Histoire des Tems*, des *Lettres*, dont quelques unes ont été publiées par *André du Chêne*, *le Pseautier Gallican* abregé, & un Traité de l'*adoration de la Croix*, qui se sont perdus. Son Ouvrage *des Guerres contre les Saxons*, qui durerent XXXIII. ans, s'est aussi perdu, à moins qu'il ne soit encore caché dans quelque Bibliotheque. On lui attribue aussi *la Chronique de Laurisham*, depuis la mort de *Charles Martel*, jusqu'à celle de *Louïs le Débonaire*; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle soit de lui, comme nôtre Auteur le fait voir; ou elle a été continuée, par un autre. On dit aussi qu'il avoit écrit les guerres de son Maître en Panno-

nie, contre Chaba, Roi des Huns; & *Conrard Gesner* dit, que ce livre a été entre les mains de *Wolfgang Lazius*, à Vienne; mais il n'a jamais été imprimé, que l'on sache.

Pour *les Avertissemens de l'Ange Gabriel en XII. Chapitres*, ils sont de son Copiste nommé *Ratteicus*, qui les écrivit sur la parole d'un aveugle, à qui l'Archange les avoit, disoit-il, révelez. Il les donna à corriger à *Eginhart*, pour les présenter à l'Empereur *Louis*, comme on le voit dans le Ch. V. de *la translation des SS. Marcellin & Pierre*.

C'est ce que contient la Dissertation de Mr. *Schmincke*. Elle est suivie des éloges, que divers Auteurs ont donnez à *Eginhart*, & de la figure de *Charles-Magne*, telle qu'on la trouve en or, dans le thrésor de S. Denys, en France. L'on y a ajoûté quelques monoies de *Charles-Magne*, ou au moins de quelcun des anciens Rois de France, qui ont eu nom *Charles*.

Le titre de la vie de *Charles-Magne* parle ainsi d'*Eginhart*, *per Eginhartum illius quandoque alumnum atque scribam adjuratum*. Mr. *Schmincke* montre fort bien que *Scriba adjuratus* n'est

n'eſt autre choſe que ce que nous appellons *Chancelier*. Il ſeroit fort à ſouhaiter qu'il eût écrit une vie complette de ſon Maître, au lieu qu'il ne nous en a laiſſé qu'un abregé, à la maniere de *Suetone*, qu'il imite en pluſieurs choſes. Il repréſente d'abord la fainéantiſe des derniers Princes de la famille *Merovingienne*, & après avoir dit que *Childeric* fut dépoſé, par ordre du Pape Etienne, & *Pepin*, Maire du Palais, mis en ſa place, il vient à ſes fils, *Charles* & *Carloman*, qui lui ſuccederent, & s'arrête au premier, qui regna ſeul après la mort de *Carloman*, qui ne fut Roi que deux ans.

Enſuite * *Eginhart* fait, en très-peu de mots, l'Hiſtoire des guerres de *Charles-Magne*, contre le Duc d'Aquitaine; contre les Rois des Lombards en Italie, en faveur des Papes; contre les Saxons, qu'il ne put entierement domter, que dans l'eſpace de trente trois ans; contre les Sarafins en Eſpagne, au retour de laquelle une partie de ſon armée fut taillée en pieces par les Gaſcons; contre les Bretons, en France, & en Italie contre le Duc

* *A Cap. V. ad XIV.*

de Benevent; contre *Taſſilon* Duc de de Baviere; contre les *Sclaves* peuples de la Pomeranie; contre les Avares, ou les Huns, dans laquelle guerre les Francs amaſſerent de grandes richeſſes; & enfin contre les *Nordmans*, ou les Danois.

Ces guerres * occuperent *Charles-Magne*, pendant quarante ſept ans, que dura ſon régne, & comme il fut très-heureux dans ſes entrepriſes, il aggrandit extrémement ſes Etats. Ce qu'on appelle à préſent la France, avec les frontieres de l'Eſpagne, l'Allemagne & la plûpart de l'Italie lui obéïſſoient. Les Princes voiſins en Occident & en Orient, au Nord & au Midi, l'honoroient, ou le craignoient. Le Chalife même *Aharon* lui fit mille civilitez & lui envoya des préſens. Il lui accorda de plus la poſſeſſion du S. Sépulcre. Pour les Empereurs de Conſtantinople, *Nicephore*, *Michel* & *Léon*, ils rechercherent ſon amitié, plûtôt de peur, que par eſtime; car la puiſſance des Francs leur étoit ſuſpecte, & il y avoit dès lors un proverbe Grec, qui diſoit: *ayez les Franc pour amis, & non pour voiſins.*

Egin-

* *Capp. XV. & XVI.*

Eginhart * parle enſuite des bâtimens, que fit *Charles-Magne* à *Aix la Chapelle*, à *Nimegue* ſur le *Wahal*, & à *Ingulenheim*, près de Mayence, des Egliſes, qu'il fit refaire par tout, & des flottes, qu'il oppoſa d'un côté aux *Nordmans* & de l'autre aux *Maures*.

Le bon *Charles-Magne*, † avec toute ſa dévotion, ne laiſſoit pas d'avoir un penchant un peu trop grand pour les femmes; qui lui en fit répudier une & en avoir pluſieurs à la fois, ſans parler des Concubines. Cela tenoit encore un peu de la Barbarie des anciens Francs. *Eginhart* nomme ſes femmes, & ſes enfans, & la maniere dont il élevoit ſa famille. Il menoit ſes fils & ſes filles en voyage avec lui, & ſoupoit ordinairement avec eux. „ Il avoit, „ dit l'Hiſtorien, des filles très-bel- „ les, & il les aimoit beaucoup; ce „ qui fait qu'il y a lieu d'être ſur- „ pris qu'il ne les ait jamais voulu „ marier, ni avec des gens de ſes „ Royaumes, ni avec des étrangers, „ mais qu'il les ait retenues près de „ lui juſqu'à ſa mort, ſous prétexte

* *Cap. XVII.*

† *Capp. XVIII. & XIX.*

„ de ne pouvoir pas se passer de leur
„ compagnie. En cela, quoique
„ d'ailleurs fort heureux, il éprouva
„ la malignité de la Fortune; ce
„ qu'il dissimula néanmoins, com-
„ me si jamais il n'y avoit eu aucun
„ soupçon sur leur conduite, & qu'il
„ n'en eût couru aucun bruit: *Quæ cùm pulcherrimæ essent, & ab illo plurimùm diligerentur; mirum dictu quòd nullam earum cuiquam aut suorum, aut exterorum nuptum dare voluit, sed omnes secum usque ad obitum in domo sua retinuit, dicens se earum contubernio carere non posse; ac propter hoc, licet aliàs felix, adversæ fortunæ malignitatem expertus est; quod tamen ita dissimulavit, ac si de iis unquam alicujus probri suspicio orta, vel fama dispersa fuisset.* C'est-là une bizarrerie un peu étrange, & c'est apparemment là-dessus qu'on a inventé la fable des galanteries de nôtre Historien, avec une des filles de ce grand Empereur. Peut-être aussi craignoit-il que des gendres ne causassent des troubles en sa famille, & en ses Etats.

Nôtre Historien assure * qu'on ne fit dans tout le cours de sa vie, que deux

* *Capp. XX. & XXI.*

deux conſpirations contre lui. L'une fut appuyée par un fils, qu'il avoit eu d'une de ſes Concubines, nommé *Pepin*; qui fut pris, raſé & enfermé dans le Monaſtere de *Prum*. L'autre ſe fit en Allemagne, & les Auteurs en furent pris & punis. Nôtre Hiſtorien en attribue la premiere cauſe à *Faſtrade*, l'une des femmes de l'Empereur; qui, par complaiſance pour la cruauté de cette femme, avoit trop maltraité quelques Allemands. D'ailleurs il étoit doux, humain, & bienfaiſant, ſur tout envers les étrangers.

L'Auteur * décrit enſuite ſa perſonne & ſa maniere de vivre, en quoi il n'y avoit rien, que de grand & qui ne fût digne de lui. Il avoit auſſi beaucoup d'amour pour les Sciences, & pour les Langues. Outre ſa Langue maternelle, qui étoit l'Allemand de ce tems-là, il apprit la Latine, qu'il parloit avec la même facilité, & il étoit éloquent dans l'une & dans l'autre. Il entendoit même la Greque, quoi qu'il ne la parlât pas. Il avoit appris la Grammaire de *Pierre* Diacre de Piſe, & d'*Albin*, ſurnommé *Alcuin*, Diacre,

* *Capp. XXII, XXIII, XXIV, XXV.*

qui étoit un très-ſavant homme pour ce tems-là, la Rhétorique, la Dialectique & principalement l'Aſtronomie, à laquelle il s'appliquoit beaucoup. Cela étoit d'autant plus loüable, dans *Charles-Magne*, que ce n'étoit pas dans ſa jeuneſſe, qu'il apprenoit ces Sciences, mais dans un âge plus avancé & dans le milieu de ſes affaires. Son enfance & ſa premiere jeuneſſe avoient été négligées, comme il paroît en ce qu'il avoit de la peine à former bien ſes caracteres: * *Tentabat & ſcribere, tabuláſque & codicillos ad hoc in lectulo, ſub cervicalibus, circumferre ſolebat, ut cùm vacuum tempus eſſet, manum effigiandis litteris aſſuefaceret, ſed parum proſperè ſuccеſſit labor præpoſterus ac ſerò inchoatus.* Il ſembleroit d'abord que *Charles-Magne* n'auroit pas ſu écrire, mais comme il paroît par le Ch. XXIV. d'*Eginhart* que ce Prince avoit écrit les plus anciens vers barbares, dans leſquels les actions des anciens Rois étoient racontées; on ne peut guere douter qu'il ne ſût écrire. Les Savans ont donc cherché une autre explication de ces paroles. *Lambecius* a crû qu'il s'a-

* *Cap. XXV.*

s'agiſſoit des lettres majuſcules, que l'on peignoit, avec beaucoup d'art, au commencement des Livres. Mr. *Baudelot*, dans ſon Ouvrage, *de l'utilité des voyages*, prétend qu'il s'agit de la peinture en géneral & qu'il faut lire ici: *Tentabat & pingere*, pour *ſcribere*, & enſuite: *effigiandis lineamentis* aulieu de *litteris*; mais Mr. *Schmincke* rejette, avec raiſon, de ſi grands changemens, & explique les paroles de nôtre Hiſtorien, d'une maniere décrire plus nette & plus belle, que celle qu'il avoit ordinairement. Il paroît néanmoins par-là que *Charles* avoit été négligé dans ſon enfance, puis qu'il peignoit ſi mal les lettres, qu'il ne pouvoit lui-même ſouffrir ſon propre caractere.

On ne ſauroit trop louër l'envie qu'il avoit d'apprendre, & l'habitude qu'il avoit aquiſe de parler Latin, avec facilité, & même l'intelligence, qu'il avoit de la Langue Greque. Par-là on voit que les Princes & les Grands Seigneurs, qui n'apprennent rien, ne ſont pas en droit de s'excuſer par leurs occupations; puiſque *Charles-Magne*, qui étoit beaucoup plus occupé, que la plûpart ne

le ſont, ſut bien trouver du tems, pour apprendre quelque choſe. Cet Empereur fit d'ailleurs un bon uſage de ce qu'il ſavoit, puis que cela le mit en état de redreſſer bien des choſes dans les Lois Eccleſiaſtiques & Civiles, qui avoient beſoin de l'être, & cela avec connoiſſance de cauſe; au lieu que s'il n'avoit rien ſû, il auroit entierement dépendu de quelques Eccleſiaſtiques, ou de quelques Conſeillers Laïques, qui l'auroient facilement ſurpris.

C'eſt ainſi que l'on voit, depuis quelque tems, les Confeſſeurs des Princes gouverner ſouvent bien plus que les Princes eux-mêmes, & les engager en mille injuſtices, & leur faire mille illuſions, pour profiter de leur ignorance.

Nôtre Hiſtorien * remarque que *Charles-Magne* bâtit une très-belle Egliſe à Aix la Chapelle, qu'il y fit faire de grans ornemens, & qu'il eut ſoin que le culte Divin s'y fît, d'une maniere décente. Il eut encore beaucoup de ſoin des pauvres, non ſeulement de ſes Etats, mais encore de ceux qui vivoient en Aſie & en Afrique ſous les Mahometans. Il en-

* *Capp. XXVI, XXVII & XXVIII.*

envoya de grands préſens aux Egliſes de Rome & aux Papes. Il n'alla néanmoins, ſelon la remarque d'*Eginhart*, que quatre fois à Rome, & la derniere qu'il y fut, ce fut à la priere du Pape *Leon III.* à qui le peuple Romain, comme on le diſoit, avoit crevé les yeux & arraché la Langue. Mais *Beſſelius* & Mr. *Schmincke* font voir qu'il y a tout ſujet de douter de cette inhumanité. Quoi qu'il en ſoit, *Charles-Magne* rétablit *Leon* dans ſon autorité, paſſa l'hiver à Rome, où il reçut en récompenſe le titre d'*Empereur* & d'*Auguſte*. *Eginhart* dit, que *Charles* diſoit que, s'il avoit ſu que *Leon* & le Peuple Romain lui donneroient ce titre, il ne ſeroit pas entré dans l'Egliſe ce jour-là, quoi que ce fût une des principales fêtes. Mais les habiles gens ſe ſont moquez de cette prétendue modeſtie de *Charles* & n'ont pas douté qu'il ne fût allé à Rome dans cette vuë, comme on le verra dans la note de Mr. *Schmincke*. C'eſt ainſi que ceux qui ont le plus cabalé pour devenir Papes, diſent qu'ils ne l'ont pas voulu être, & couvrent leur ambition, par une modeſtie affectée, dont tout le monde ſe moque.

Il

Il eſt ſurprenant au reſte qu'*Eginhart* n'ait point parlé des ſoins que *Charles* prit pour la conſervation de la ſaine doctrine, ou pour rétablir la diſcipline négligée, en faiſant aſſembler pluſieurs Synodes; comme on le voit, dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de ſon tems. On n'a qu'à conſulter le Cardinal *Baronius* & le P. *Pagi*, dans l'Hiſtoire d'alors. Il eſt vrai qu'*Eginhart* n'a voulu faire qu'un Abregé de la vie de ſon Heros; mais il ne l'auroit pas fort allongée, s'il y avoit mis, dans quelque peu de pages, les Synodes qui s'aſſemblerent par ſes ſoins. *Eginhart* n'omet * pas le ſoin que cet Empereur eut de réformer, & de mettre dans un meilleur ordre les Lois Civiles, & de faire rédiger par écrit les anciennes coûtumes; ſans oublier même les noms Allemands, qu'il donna aux Vents & aux Mois, & qui ſont encore en uſage, au moins en partie.

Il finit † par la mort de *Charles*, arrivée l'an D CCC XIV. le 28. de Janvier, la XLVII. année de ſon regne, & la LXXII. de ſa vie. Il rap-

* *Cap. XXIX.*

† *Capp. XXX. ad XXXIV.*

rapporte même les préſages de ſa mort, & ſon Teſtament, que l'on pourra voir dans l'Original.

On ajoûtera ici, que les notes de *Beſſelius* & de Mr. *Schmincke*, qui ſont ſous les pages, & celles de *Goldaſt*, qui ſont à la fin, ſont pleines d'érudition & de bon ſens, & peuvent beaucoup ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire & de la Chronologie de ce tems-là, des opinions & des coûtumes d'alors, & en général de tout ce qui regarde les Antiquitez du VIII. & du IX. ſiecles. On les lira avec plaiſir, & avec avantage. On ſouhaitera même d'avoir une ſuite de quelques uns des principaux Auteurs du Moyen Age, éclaircis comme celui-ci.

ARTICLE IV.

CHARACTERISTICKS *of Men, Manners, Opinions, Times, in* 3. *volumes.* Vol. I. 1. *A Letter concerning* Enthuſiaſm: 2. Senſus Communis, *or an Eſſay on* Wit &c. 3. Soliloquy, *or* Advice *to* an Author. Vol. II. 4. *An Inquiring, concerning* Vertue *and* Merit. 5. The Mo-

Moraliſts, *a Philoſophical Rhapſody.* Vol. III. 6. Miſcellaneous Reflexions *on the ſaid Treatiſes, and others Critical ſubjects*; C'eſt à dire, *Caracteres des Hommes, des Manieres, des Opinions & des Tems, en* 3. *Volumes, dont le premier contient une* Lettre touchant l'Enthouſiaſme, *un* Eſſai touchant la raillerie, *un* Soliloque *ou* Avis à un Auteur; *le ſecond une* Recherche, concernant la Vertu & le Mérite; les Moraliſtes, *ou une* Rhapſodie Philoſophique; *& le troiſiéme des* Réflexions mêlées, ſur ces Traitez & d'autres ſujets de Critique. *A Londres*, in 8. le premier Tome a 372. pagg. le ſecond 344. & le troiſiéme 420. avec l'Indice des trois Tomes.

NOUS avons déja parlé des trois pieces, qui compoſent le I. Tome, & de la ſeconde du II. Il ne ſera pas néceſſaire, que nous nous y arrêtions davantage. L'Auteur, en faiſant imprimer tous ces Ouvrages enſemble, y a corrigé ce qu'il a trouvé à propos, & y a joint quelques citations au deſſous des pages, néceſſaires pour la verification de ce qu'il

qu'il dit ; où il rapporte les passages des Auteurs, qu'il cite, en leur propre Langue ; ce qui est une très-bonne méthode.

La premiere piece du II. Tome, qui est une recherche de la nature de la Vertu & du veritable Mérite, est une piece aussi solide pour la matiere, aussi reguliere pour la méthode, & aussi bien écrite qu'aucune autre piece de Morale que j'aye lue ; & comme le sujet le mérite, je m'y arrêterai un peu plus au long.

I. L'AUTEUR se propose d'y rechercher deux choses de très-grande conséquence. La premiere est de que c'est que la Vertu considerée en elle même, quelle influence la Religion a sur elle, comment elle la renferme, & s'il est vrai de dire, qu'il est impossible qu'un Athée ait aucun degré de Mérite. La seconde, quelle obligation les hommes ont d'être vertueux, & quelles raisons les y engagent. Ce sont là les deux questions, dont l'Auteur traite dans ces deux livres.

Ceux qui font profession d'avoir de la Religion & de la défendre, ont été si fort alarmez de la liberté de quelques Auteurs, que quoi qu'on puisse

puiſſe dire en faveur de la Religion, on ne peut leur plaire, ſi l'on accorde quelque force, à l'égard de la Vertu, à quelque autre principe que ce ſoit. D'un autre côté, ceux qui ſe plaiſent à montrer le côté foible de ce qu'on appelle Religion, ſont ſi éloignez d'y penſer ſérieuſement; que quelque liberté qu'un Auteur paroiſſe avoir, il le ſoupçonnent de quelque fin deshonête, s'il paroit avoir conſervé quelque ſentiment favorable pour les principes de la Religion Naturelle. Ils ſont diſpoſez à donner auſſi peu de quartier, qu'on leur en accorde, & ils ont auſſi mauvaiſe opinion de la Morale de leurs Adverſaires, que ces derniers en ont de la leur. Ni les uns, ni les autres n'accordent aucun avantage à ceux qui leur ſont oppoſez. Il eſt difficile de perſuader aux uns qu'il y a de la Vertu dans la Religion, & aux autres qu'il y a de la Probité hors de l'enceinte de leur Societé. Un Auteur eſt mal reçu, qui oſe plaider pour la *Religion*, & pour la *Morale Naturelle*, ſans vouloir diminuer la force de l'une, ni de l'autre; & qui veut, ſans troubler ni l'une, ni l'autre dans ſes bornes, les accorder enſemble.

Cette

Cette difficulté n'a pas empêché l'Auteur de s'appliquer à cette recherche, & on lui doit donner cette loüange que dans ſes penſées, ni dans le tour qu'il leur donne, il n'y a aucune ſorte d'emportement, ni de fiel, qui regnent ordinairement dans cette eſpece de diſputes. Il a gardé par tout le caractere d'un homme, qui aime la *Verité*, ſans être en colere contre perſonne; on y voit par tout cette humeur douce & calme, qu'il a loüée, avec tant de raiſon, dans ſa Lettre *de l'Enthouſiaſme*, & dans ſon *Eſſai ſur la Raillerie*. La verité qu'il trouve dans la Religion ne le rend ni farouche, ni chagrin, & il réfute ceux qui la rejettent avec une confiance tranquille, qui n'eſt mêlée d'aucune bile, contre ceux qui ſont d'un autre ſentiment. Il faut écouter ſes raiſons, avec la même diſpoſition.

I. 1. Dans l'Univers,* tout eſt dans un bon ordre, & conſpire à la même fin, qui eſt l'utilité du Tout: ou il y a quelque choſe, qui s'y oppoſe & qui pourroit avoir été mieux diſpoſé, pour l'interêt commun de l'Univers. Si l'on admet la premiere propoſition, il n'y a point de *mal* réel dans le mon-

* *Liv. I. Part.* 1.

monde, ou point de *mal* par rapport au Tout. C'eſt pourquoi tout ce qu'il y a dans le Monde, & qui ne pourroit pas être mieux diſpoſé s'appelle *bien*; & tout ce qui eſt *mal*, eſt ce qui pourroit être mieux.

Le *mal* réel doit avoir ſon origine dans le deſſein d'une Intelligence, ou dans le hazard. S'il y a quelque mal produit dans l'Univers à deſſein, ce n'eſt pas un ſeul *bon* Principe, qui a produit & qui a diſpoſé toutes choſes; ou il y a quelque autre Etre, qui opere d'une maniere qui eſt oppoſée, & qui eſt mauvais.

Au contraire, s'il y a quelque mal dans l'Univers, qui vienne du pur hazard; ce n'eſt pas une ſeule Intelligence, bonne ou mauvaiſe, qui a fait toutes choſes. Ainſi ſi l'on ſuppoſe qu'il y a une Intelligence, qui eſt cauſe ſeulement du bien, mais qui ne peut pas prévenir le mal, ſoit qu'il ſoit produit à deſſein, ou par hazard; il faut reconnoître que cette Intelligence eſt impuiſſante, ou de mauvaiſe volonté.

Toute Intelligence Superieure, que l'on conçoit gouverner le Monde, eſt

eſt ce que le hommes appellent, d'un commun conſentement, *Dieu*. S'il y a pluſieurs Intelligences Superieures de cette ſorte, il y a pluſieurs *Dieux*. Mais ſi cette Nature unique, ou cette pluralité d'Intelligences ne ſont pas néceſſairement bonnes; il les faut plûtôt nommer *Démons*.

Croire que Tout eſt gouverné par une Intelligence bonne & permanente, qui a tout diſpoſé pour le mieux, c'eſt être un parfait * *Théiſte*; c'eſt-à-dire, être perſuadé qu'il y a un Dieu. Croire que tout eſt conduit par hazard, ſans aucune vuë du bien commun de l'Univers, ni d'aucune de ces parties, c'eſt être un parfait *Athée*. Croire pluſieurs Intelligences Superieures c'eſt être *Polytheiſte*: comme en croire pluſieurs, qui ne ſont pas néceſſairement bonnes, ou qui ne ſe propoſent pas toûjours ce qui eſt le meilleur, c'eſt être *Démoniſte*.

Il y a peu de gens, qui penſent toûjours conſéquemment, & ſur une ſeule hypotheſe, quand il s'agit d'un ſujet auſſi abſtrus & auſſi compoſé que l'eſt

* *Il ne faut pas confondre ce mot, avec celui du* Deïſte.

l'eſt l'idée de *la Cauſe* de toutes choſes, ou le gouvernement du Monde. Ceux qui font le plus profeſſion de dévotion ont quelquefois beſoin de leur Foi, pour reconnoître une Sageſſe Suprême, & ſont tentez de juger peu avantageuſement de la Providence, & de la juſtice de ſa conduite. Mais on doit prendre pour l'opinion d'un homme celle, qui lui eſt la plus habituelle & qu'il ſuit le plus ſouvent. Ainſi il eſt difficile de prononcer qu'un homme eſt *Athée*; puis qu'à moins qu'en tous tems & à toute occaſion, il ne rejette une Intelligence, qui gouverne avec un certain deſſein, il ne peut pas être conſideré comme un veritable *Athée*. Il faut raiſonner de même ſur le *Theiſme* & ſur le *Démoniſme*, dont il peut avoir de differentes eſpeces, dont l'Auteur fait une énumeration exacte, mais auxquelles je ne m'arrêterai pas.

Comme il peut y avoir pluſieurs opinions touchant la Puiſſance Suprême, & qu'il peut y avoir des gens qui doutent, ou par Pyrrhoniſme, ou par négligence, ou parce qu'ils n'ont qu'un jugement confus; il faut rechercher comment ces diſpoſitions peu-

peuvent être compatibles avec la Vertu, ou l'*Honêteté Morale*.

2. * Nous savons que chaque Créature Intelligente a un bien, ou un interêt particulier, que la Nature lui fait rechercher, de toutes ses forces, selon l'étendue qu'elle en a reçu. On sait aussi qu'il y a en effet un bon & un mauvais état de chaque homme, & que le bon est avancé par la Nature, & recherché passionnément par chacun. Puis qu'il y a dans chacun un certain bien, ou un certain interêt particulier; il faut aussi qu'il y ait une certaine fin, à laquelle chacun tend, par sa constitution naturelle. S'il y a quelque chose dans ses passions, ou dans ses desirs, qui ne tende pas là, mais qui y soit contraire; nous devons regarder necessairement cela comme un *mal*, pour lui. De cette maniere, il est *mal* à l'égard de lui même: comme il l'est à l'égard des autres, lors que ses passions, ou ses desirs l'engagent à leur nuire. S'il arrive donc que, par la constitution naturelle de l'Homme, la même irrégularité des passions qui l'engage à faire du *mal* aux autres, lui fasse faire du *mal* à lui même; & si

* *Liv. I. Part. 2.*

la régularité de ſes deſirs, qui le rend *bon* en un ſens, le rend auſſi *bon* dans l'autre ; la Bonté, par laquelle il eſt utile aux autres, le rend auſſi utile à lui même. Ainſi la Vertu, & l'Interêt peuvent s'accorder enſemble. Il faut ſeulement diſtinguer le veritable Interêt de chacun, de ce qui n'en a que l'apparence.

C'eſt ce que l'on montrera, dans la derniere partie de cette recherche ; à préſent il faut voir quelle eſt la qualité à laquelle nous donnons le nom de *Bonté*, ou de *Vertu*.

Si quelque Hiſtorien, ou quelque Voyageur nous diſoit qu'il y a quelque animal, qui vit ſans aucune ſocieté, & qui n'a rien qui lui reſſemble, & pour quoi il ait quelque inclination ; rien enfin hors de lui même, pour quoi il ait la moindre paſſion, ou pour quoi il s'intereſſe en aucune maniere ; nous dirions, ſans héſiter, que cet animal doit être fort mélancholique, & paſſer ſa vie fort triſtement. Que ſi l'on diſoit néanmoins que cet animal jouït de lui même, avec beaucoup de plaiſir, qu'il goûte ſa maniere de vivre, & que rien enfin ne lui manque pour ſon bien ; nous dirions peut-être que cette Créa-

ture

ture n'a rien de monſtrueux, & qu'elle eſt diſpoſée d'une maniere avantageuſe à elle même ; mais nous aurions bien de la peine à lui accorder de la *bonté*. Si l'on ajoûtoit que cette Créature eſt néanmoins parfaite en elle même, & que par conſéquent elle doit paſſer pour bonne, n'ayant rien à démêler avec aucune autre ; en ce ſens, nous ſerions obligez d'avoüer que c'eſt un bonne Créature, dans la ſuppoſition qu'elle n'a aucune rélation avec quelque autre que ce ſoit. Mais ſi l'on ſuppoſoit qu'il y a une certaine eſpece de Créatures, dont elle doit être conſiderée comme une *partie*, alors nous ne pourrions pas accorder qu'elle eſt *bonne* ; pendant qu'on verroit que cette partie feroit du mal aux autres de ſon Eſpece, ou au *Tout*, dans lequel elle ſeroit renfermée.

Nous devons faire le même jugement de la conſtitution de tout Animal, qui a du rapport à quelque autre Créature. Nous le conſiderons néceſſairement, comme partie du Tout, auquel il ſe rapporte. Ainſi le Mâle & la Femelle ayant du rapport l'un à l'autre, doivent être conſiderez non abſolument, mais par.

rapport à cette liaiſon, & même à l'exiſtence des Etres, qui naiſſent de leur conjonction. Il y a encore des Animaux, dont la deſtruction ſert à la conſervation d'une autre eſpece. Ainſi on ne peut pas dire que rien ſoit abſolument *mauvais*, à moins qu'on ne voye qu'il eſt nuiſible à ſon eſpece & aux autres, ſans ſervir à rien.

Nous ne diſons pas néanmoins qu'un homme eſt *méchant*, lors qu'il a la peſte, ou lors que par des mouvemens convulſifs, dont il n'eſt pas le maître, il fait du mal à ceux, qui s'approchent du lui. Nous ne dirions pas au contraire qu'un homme ſeroit *bon*, parce qu'ayant les mains liées, il ne pourroit pas faire le mal qu'il ſouhaiteroit, ou (ce qui eſt la même choſe) quand il s'abſtiendroit de nuire; de peur d'être puni, ou pour jouïr de quelque plaiſir, ou de quelque avantage, qui ne ſont pas néceſſairement joints avec une bonne diſpoſition.

Puis donc que c'eſt par la diſpoſition, que l'on juge de la Bonté d'un homme, & s'il eſt dans un état conforme à la Nature, ou contre la Nature; il faut voir ce qui eſt bon, ou

con-

conforme à la nature, & ce qui eſt mauvais, ou *contraire aux affections naturelles.*

Premierement, ſi l'on regarde quelque choſe, comme ſon Bien particulier, & qu'on le recherche ; ſi cela ne ſert pas à rendre heureux celui qui le recherche, ſa paſſion eſt mauvaiſe & contre la Nature.

En ſecond lieu, ceux qui s'aiment en ſorte eux-mêmes, qu'ils préferent leur Bien particulier au Bien public de la Societé, ſont dans une diſpoſition vicieuſe, que l'on nomme l'*Amour propre.* Au contraire ſi l'on ne s'aime ſoi-même, que d'une maniere, qui eſt compatible avec la Societé, & qui lui eſt même avantageuſe; on ne peut pas blâmer cet Amour propre. On peut s'aimer ſoi-même & être en même temps porté pour le Bien de toute l'Eſpece; comme l'Auteur le fait voir. Il y ajoûte d'autres remarques très-dignes d'être lues, mais que je ne pourrois pas rapporter, ſans traduire tout ſon livre.

Cette ſeule inclination à bien faire à ſon Eſpece, qu'on peut appeller *douceur & bonté*, & qu'on voit dans les bêtes mêmes, n'eſt pas encore ce que

l'on appelle *Vertu* & *Mérite*. Il faut outre cela que l'on ſe faſſe un objet des bonnes diſpoſitions, comme la Pitié, l'Amitié, la Reconnoiſſance, & de leurs contraires; que l'on aime les premieres, & que l'on haïſſe les autres. Comme il y a dans les corps des beautez, qui nous touchent, & des laideurs, qui nous choquent: il y a auſſi, dans les choſes morales, des objets dignes de nôtre amour & de nôtre averſion. Ainſi le *Bien Public* eſt un objet que l'eſprit ſe forme, & dont il eſt néceſſairement épris, s'il eſt bien diſpoſé: au contraire le *Malheur Public* eſt quelque choſe qui lui fait peur, & dont il ne voudroit pas être la cauſe, à moins que d'être très-mal diſpoſé. C'eſt proprement dans l'amour reflêchi & éclairé du *Bien* conſideré en géneral, & dans la haine reflêchie & éclairée du *Mal*, que conſiſte ce qu'on appelle la Vertu, comme l'Auteur le montre plus au long.

De là naît encore la connoiſſance de ce qui eſt juſte, ou injuſte, par où l'on peut ſavoir ſi l'on a droit, ou tort; mais je ne puis pas m'y arrêtes, non plus qu'à ce que dit l'Auteur, des degrez de la Vertu.

3. Elle

3. Elle consiste donc * dans *une certaine disposition juste*, ou *raisonnable à l'égard de ce qui est juste, ou injuste*. Rien ne la peut détruire que ce qui ôte aux hommes le sentiment naturel du Juste, & de l'Injuste; ou qui leur en donne un sentiment faux; ou qui excite en eux des passions, qui s'opposent à ce droit sentiment. Au contraire, rien ne peut soûtenir, ou avancer les principes de Vertu, qui sont dans les hommes, que ce qui conserve en eux le sentiment de ce qui est bien, ou mal; ou qui empêche qu'ils ne s'y trompent; ou qui fait que ce sentiment est suivi, en domtant les passions, qui lui sont opposées.

Il n'y a point de Creature raisonnable, qui, lors qu'elle en a volontairement offensé une autre, ne craigne qu'on ne lui rende la pareille, & par consequent le ressentiment de ceux, qui se sont apperçus de ce qu'elle a fait. Ainsi celui qui offense un autre, se sent sujet à un semblable traitement: comme s'il avoit, en quelque sorte, offensé tous les hommes. Châcun sent donc qu'une offense est punissable, par un autre, & qu'une

* *Liv. I. Part.* 3.

conduite équitable eſt digne d'être recompenſée de châcun ; & c'eſt pourquoi nous la nommons *mérite*. Ces ſentimens ſont ſi naturels, qu'il n'y a rien, qui les puiſſe arracher du cœur, qu'une conduite, qui y eſt oppoſée. Les opinions & les penſées ſpéculatives ne ſont pas capables d'effacer ces impreſſions de la nature. Ni *Théiſme*, ni *Athéiſme*, ni *Démoniſme* ne peuvent avoir, par eux mêmes, d'influences qui détruiſent immédiatement ces ſentimens. Elles ne le peuvent faire, que par des paſſions oppoſées.

Rien ne peut donner des ſentimens contraires à ceux de la Nature, ou de fauſſes penſées, touchant le Juſte & l'Injuſte ; que la force de la coûtume & de l'éducation, qui ſe trouvent oppoſées à la Nature ; ce que l'on peut remarquer, dans les païs, où la coûtume & l'autorité de l'Etat fait que qu'il s'y pratique conſtamment des choſes naturellement mauvaiſes & odieuſes, avec l'applaudiſſement des peuples. Il ſe peut faire qu'un homme s'accoûtume à manger la chair de ſon ennemi, non ſeulement contre la repugnance de ſon eſtomac, mais encore contre la Na-

ture,

ture, & s'imagine que cela eſt beau, honorable, utile à ſa Communauté, & propre à lui aquerir de la réputation, parmi les voiſins.

Mais pour parler de ceci, par rapport aux Opinions, que l'on a touchant la Divinité, & pour voir quel effet elles peuvent produire; l'Athéïſme ne paroît pas, de lui même, pouvoir changer les idées du Juſte & de l'Injuſte, quoi qu'il ſoit vrai que de mauvaiſes coûtumes, ſoûtenues par l'Athéïſme, peuvent produire cet effet. Par exemple, il ne peut pas perſuader que manger de la chair humaine, & commettre ce qu'on appelle *Beſtialité*, ſoient des choſes bonnes & excellentes en elles mêmes. Mais il eſt certain que la Superſtition peut faire commettre des choſes horribles & contre la Nature, comme des choſes qui par elles mêmes méritent d'être loüées. Quand une choſe odieuſe & abominable eſt ſoûtenue par la Religion, qui la repréſente comme la volonté de la Suprême Divinité; ſi celui, qui adore cette Divinité, n'y trouve rien de mauvais, il la faut blâmer & la regarder comme un Etre mauvais. Mais la Religion défend de s'imaginer rien

de ſemblable, puis qu'elle veut que l'on eſtime & que l'on honore la Divinité, au même tems qu'on l'adore. Quiconque donc enſeigneroit qu'il faut aimer & admirer une Divinité, qui eſt mauvaiſe ; enſeigneroit en même tems, qu'il faut aimer & admirer *le mal*, & feroit que l'on regarderoit comme une choſe bonne & aimable, ce qui, en ſoi même, eſt déteſtable & horrible.

S'il y avoit une * Religion, qui enſeignât qu'il faut adorer & aimer un Dieu, dont le caractére ſeroit d'être capricieux, ſujet à la colere, au chagrin & à la vengeance, & de maltraiter même d'autres, que ceux qui l'ont offenſé ; ſi l'on ajoûtoit encore à ce caractére, que c'eſt un Dieu trompeur, qui encourage la fourberie, qui n'eſt favorable qu'à peu de gens, pour de légeres raiſons, & cruel envers tous les autres ; il eſt viſible qu'une Religion de cette ſorte favoriſeroit les vices, qu'elle attribueroit à la Divinité, & qu'elle rendroit les hommes capricieux, partiaux, vindicatifs & trompeurs. Il n'y a qu'une ſeule choſe, qui pût mettre les adorateurs de cette Divinité

* *Pag.* 48. *& ſuiv.*

nité à couvert; ſavoir, s'ils ne l'adoroient & ne la ſervoient, que par forme & par coûtume, ou par frayeur, ou même s'ils avoient horreur de ce que la Religion, établie par la force, les contraindroit de faire. Mais ſi inſenſiblement ils s'apprivoiſoient avec la malignité, le caprice, la partialité, ou l'eſprit de vengeance, que l'on attribueroit à la Divinité, & qu'ils vinſſent ſouvent à conſidérer des actions cruelles, injuſtes & barbares, comme des actions non ſeulement juſtes & légitimes, mais même divines & dignes d'être imitées; leur conduite reſſembleroit enfin à celle de leur Divinité.

Quiconque eſt perſuadé qu'il y a un Dieu, & qui fait profeſſion de croire que ce Dieu eſt *juſte & bon*, doit ſuppoſer qu'il y a indépendamment de lui quelque choſe, qu'on peut nommer *Juſtice* ou *Injuſtice*, *Verité* ou *Fauſſeté*, *Droit* ou *Tort*; ſuivant quoi on dit que Dieu eſt *juſte*, & qu'il aime la *verité*; & ſans quoi ces mots ne ſignifieroient rien du tout. Si c'étoit une volonté de Dieu purement arbitraire, qui fît le *Juſte* & l'*Injuſte*, nous n'entendrions point ces mots; & ſi des propoſitions contradictoires

étoient affirmées comme vraies, parce qu'il plairoit ainſi à la Souveraine Puiſſance, elles deviendroient vraies. Si quelcun étoit condamné à ſouffrir, pour la faute d'un autre, la ſentence ſeroit *juſte* & *équitable*. De même, ſi, ſans aucune raiſon, mais par l'effet d'un décret arbitraire, un Etre étoit condamné à endurer un mal perpetuel, & un autre à jouïr éternellement du bonheur; on appelleroit tout cela, du même nom.

Comme une fauſſe idée de la Divinité fait beaucoup de tort aux hommes, & diminue en eux le ſentiment naturel du *droit* & du *tort*: d'un autre côté, rien ne peut plus contribuer à fixer la veritable idée, que de croire qu'il y a un Dieu, qui eſt, à tous égards, un parfait modele de la plus exacte Juſtice & de la plus haute Bonté. En conſiderant une Providence Divine, & une Bonté, qui s'étend à *tous*, & qui marque une bonne diſpoſition à l'égard du *Tout*; on eſt engagé infailliblement à agir de la même maniere, ſelon l'étendue de ſon pouvoir. Regardant le Bien de nôtre Eſpece, ou le Bien public, comme nôtre fin; il eſt comme impoſſible que nous nous écartions

tions de la veritable idée du Juſte & de l'Injuſte.

A cet égard-là, la Religion eſt capable de faire beaucoup de bien & beaucoup du mal ; mais l'Athéiſme ne peut pas être de grand effet, de l'une, ni de l'autre maniere, ſi on le conſidere en lui même.

Pour venir préſentement à ce que des paſſions oppoſées aux ſentimens naturels du Juſte & de l'Injuſte peuvent faire, par rapport aux opinions que l'on a de la Divinité ; il paroît certain que, par la bonne éducation & par la Raiſon, on peut ſe former des ſentimens du *droit* & du *tort*, comme l'Auteur le fait voir ; ſans avoir encore d'idée de l'exiſtence d'une Divinité.

Les hommes peuvent obéir à Dieu, ou parce qu'ils le regardent comme un Etre puiſſant, qui peut recompenſer, ou punir ; ou parce qu'ils le conſiderent comme un Etre excellent, & que l'on doit imiter.

Si l'on obéit par la ſeule vuë des recompenſes & des peines, en ſorte que l'on faſſe, à cauſe de cela, le bien que l'on hait, & que l'on évite le mal qu'on ſouhaiteroit autrement de faire ; il n'y a en cela ni Vertu,

ni Bonté. Au contraire, ſi l'on regarde Dieu, comme un Etre bon & excellent, qui procure le bien de *tous*, & qui a ſoin du *Tout*; ſon exemple peut ſervir à exciter & à augmenter les ſentimens de Vertu que l'on a.

Ce n'eſt pas néanmoins l'exemple ſeul, qui agit alors dans les hommes; la penſée que Dieu voit tout, & conduit tout, fait que l'on a honte de mal faire en ſa préſence, & que l'on s'attache au bien; quelque jugement injuſte, que le Monde en puiſſe faire. A cet égard, le parfait *Théiſme* peut beaucoup contribuer à la Vertu, & l'*Athéiſme* au contraire ſe trouve en cela infiniment inférieur.

Quoi qu'on ne doive pas agir, par un ſimple principe d'eſperance & de crainte, comme on l'a dit: il eſt certain néanmoins que la créance des recompenſes d'une autre vie peut, en bien des circonſtances, augmenter, affermir & ſoûtenir la Vertu, comme nôtre Auteur le fait voir en détail. Je ne puis pas rapporter tout ce qu'il dit, & il vaut mieux qu'on le liſe dans l'Original, qui eſt plein d'excellentes réflexions, & dont la netteté plaira à tous ceux qui entendent l'Anglois. J'en traduirai ſeulement

ment quelques endroits, en les abregeant un peu, & avec la liberté, qui eſt néceſſaire, pour ſe faire mieux entendre.

„ Une perſonne, dit * l'Auteur, „ qui a naturellement de la Bonté „ & de la Droiture ; mais qui eſt „ néanmoins foible, ce qui la rend „ peu propre à ſouffrir la pauvreté, „ & l'adverſité ; ne peut être expoſée „ à cela, pendant long-tems, ſans „ ſe dégoûter, & ſans prendre quelque averſion pour ce qui lui attire „ du mal. Si l'on penſe en ſoi-même, „ ou que l'on entende dire à d'autres, *que la Vertu eſt la cauſe de „ malheur, que l'on ſouffre, & que „ l'on ſeroit plus heureux, ſi on n'y „ étoit pas attaché* ; elle diminue de „ jour en jour, & la diſpoſition, où „ l'on étoit, devient toûjours plus „ fâcheuſe. Mais ſi l'on penſe *que „ ſi la Vertu n'emporte pas avec elle „ un avantage préſent, elle en produira un à l'avenir, qui recompenſera „ toutes les pertes, que l'on fait* ; on „ s'affermit dans la bonne diſpoſition, où l'on étoit, & l'Amour „ de la Vertu demeure toûjours le „ même.

„ Ainſi

* *Liv. I. Part.* 3 §. 3. *p.* 61.

„ Ainſi ſi, au lieu que la Douceur, „ & le Pardon des injures devroient „ attirer de la conſideration & de l'a„ mour, on voit la Fierté, & la Ven„ geance reſpectées & cheries ; on „ penſe que les premieres, par la re„ compenſe, qui les attend, mettront „ ceux, qui ont ces Vertus, dans un „ meilleur état, que n'eſt celui de „ ceux, qui ont le plaiſir de ſe ven„ ger ; & cette conſideration affermit „ ces Vertus, & diminue la force des „ Vices, qui leur ſont contraires. „ Il en eſt de même de toutes les au„ tres Vertus.

L'Auteur confirme cela, par l'effet qu'un Gouvernement bon, juſte & favorable à la Vertu, produit dans l'eſprit des hommes ; & au contraire, par le mal, qu'un mauvais Gouvernement peut produire dans un Etat. „ Quiconque, dit-il * un peu plus „ bas, eſt fortement perſuadé que la „ Vertu eſt la cauſe du Bonheur de „ l'homme, & que le Vice le rendra „ malheureux, ſe ſent plein d'une „ certaine aſſurance, qui eſt néceſ„ ſaire pour ſoûtenir la Vertu. Ce„ lui qui n'a pas cette penſée, & qui „ ne croit pas que la Vertu eſt ſon „ veri-

* *Pag.* 67.

„ veritable interêt, ſoit à l'égard de
„ ſa propre nature, ſoit à l'égard
„ des circonſtances de la vie ; s'il
„ croit néanmoins, qu'il y a une
„ Puiſſance Suprême, qui ſe mêle
„ de la conduite du Genre Humain,
„ & qui favoriſe les gens de bien,
„ contre les méchants ; cela peut
„ conſerver en lui quelque eſtime
„ pour la Vertu, qu'il commence-
„ roit autrement à mépriſer. Quand
„ même il ne ſeroit pas fort perſuadé
„ que Dieu agiſſe immédiatement,
„ en faveur de la Vertu, en cette vie ;
„ néanmoins s'il croit que dans l'au-
„ tre le Vice ſera puni, & la Vertu
„ recompenſée ; cette créance fait le
„ même effet ſur lui, pendant qu'el-
„ le eſt ferme & aſſurée. Car il faut
„ remarquer qu'une attente d'une
„ choſe auſſi miraculeuſe, que celle-
„ là, doit naturellement diminuer
„ l'attachement, que l'on pourroit
„ avoir pour les autres moindres en-
„ couragemens, que l'on peut avoir
„ à la Vertu. Quand on attend une
„ recompenſe infinie, & que l'ima-
„ gination eſt fortement tournée de
„ ce côté-là ; les motifs communs
„ & naturels à bien faire, ne ſont
„ preſque plus d'aucun uſage. On

„ ne

„ ne compte pour rien le reſte, pen-
„ dant que l'Ame eſt ainſi tranſpor-
„ tée dans la pourſuite d'un ſi grand
„ avantage, & d'un interêt, qui nous
„ regarde de ſi près. Sur ce pied-là,
„ on regarde comme rien toutes les
„ liaiſons, que l'on a avec ſes pa-
„ rens, ſes amis, & en géneral avec
„ tous les hommes. Ce ſont des
„ choſes *mondaines* & de nulle con-
„ ſéquence, ſi on les compare avec
„ l'interêt de l'*Ame*. On penſe ſi
„ peu, à la ſatisfaction, qu'on peut
„ tirer des bons offices de ſes Amis,
„ que les Dévots ont accoûtumé de
„ décrier tous les avantages tempo-
„ rels, & toutes les ſuites naturel-
„ les de la Vertu ici bas. Au con-
„ traire, ils parlent avantageuſement
„ de bonheur des vicieux, lors qu'ils
„ diſent, *que ſi ce n'étoit pour les re-*
„ *compenſes, & les peines futures; ils*
„ *abandonneroient la Vertu, pour s'a-*
„ *donner entierement au Vice.* Il paroît
„ par-là qu'à certains égards, rien ne
„ pourroit être plus fatal à la Vertu,
„ qu'une créance foible & incertaine
„ des recompenſes & des peines à
„ venir; car tout étant appuyé là-
„ deſſus, on ne ſauroit ôter ce fon-
„ dement, ſans ruiner la Vertu.

„ L'A-

„ L'Athéïſme, en cette occaſion, „ ne fournit rien, & ſe trouve ſans „ reſſource, lors que la Vertu eſt re„ gardée comme malheureuſe; quoi „ que de lui même il ne produiſe né„ ceſſairement aucun mauvais juge„ ment. On dira peut-être que, ſans „ embraſſer abſolument aucune hy„ potheſe du *Théïſme*, on peut re„ connoître les avantages de la Ver„ tu, & en avoir une haute idée. Mais „ il faut avouër que le but naturel „ de l'Athéïſme eſt très-different.

„ Il eſt, en quelque maniere, im„ poſſible que l'on ait une fort bon„ ne opinion du bonheur de la Ver„ tu; ſans avoir une grande idée de „ la ſatisfaction, qui réſulte de l'a„ mour que l'on a pour elle. Il faut „ même avoir ſenti cet amour, pour „ être perſuadé de la ſatisfaction qu'il „ produit. C'eſt-là principalement „ ce qui entretient l'opinion, que „ l'on a du bonheur de la Vertu. Il „ eſt certain auſſi que l'on ne peut „ pas regarder, comme une choſe „ propre à entretenir cet amour & „ cette opinion; que l'on croye qu'il „ n'y a ni bonté, ni beauté dans l'U„ nivers même, ni aucun exemple de „ béneficence dans aucun Etre Supe„ rieur.

„ rieur. Une opinion, comme cel-
„ le-là, diminue le penchant qu'on
„ peut avoir pour ce qui eſt aimable,
„ ou qui mérite par ſoi-même d'être
„ eſtimé. Elle étouffe l'habitude
„ qu'on peut avoir d'admirer ce qui
„ eſt naturellement beau, & tout ce
„ en quoi on remarque de l'ordre &
„ de l'harmonie. Comment pour-
„ roit-on admirer quelque choſe,
„ dans l'Univers, comme conforme
„ à l'*ordre*, pendant que l'on croit
„ que tout l'Univers eſt un modele
„ de deſordre?

„ Il n'y a point de penſée, qui
„ puiſſe inſpirer plus de mélancho-
„ lie, que l'opinion où l'on peut
„ être, que l'on vit dans un Mon-
„ de qui n'a rien de lié, d'où l'on
„ peut craindre beaucoup de mal,
„ où rien de bon, ni d'aimable ne
„ ſe préſente à nos yeux, rien qui
„ puiſſe ſatisfaire nos contempla-
„ tions, ou faire naître en nous
„ d'autre paſſion, que celles du mé-
„ pris, de la haine & du dégoût.
„ Une ſemblable opinion peut par
„ degrez nous aigrir l'eſprit, & non
„ ſeulement diminuer en nous l'a-
„ mour de la Vertu; mais en ruiner
„ même les principes, telles que

„ ſont

„ ſont les *affections* & la *tendreſſe na-*
„ *turelles*.

„ Celui qui croit fortement qu'il
„ y a un Dieu, que non ſeulement
„ il appelle *bon*, mais dont il ne croit
„ rien, qui ne ſoit *réellement bon*,
„ rien qui ne ſoit parfaitement con-
„ forme à la plus exacte Bonté; un
„ homme, dis-je, qui eſt dans cette
„ penſée, & qui croit encore des re-
„ compenſes & des peines dans une
„ autre vie, doit croire qu'elles ſont
„ attachées à une Vertu réelle, ou
„ au veritable Vice: & non à des
„ qualitez, ou à des circonſtances
„ accidentelles, à l'égard deſquelles
„ on ne les pourroit appeller, ni *re-*
„ *compenſes*, ni *peines*; mais des *diſtri-*
„ *butions capricieuſes de bien & de mal*
„ *aux Créatures*. C'eſt en ce ſens-là
„ ſeulement que la créance d'une
„ vie à venir peut avoir d'heureuſes
„ influences ſur les hommes. Cela
„ étant poſé, par la force de cette
„ perſuaſion, on peut conſerver ſa
„ Vertu & ſon Integrité, même dans
„ la condition la plus dure, à laquel-
„ le la Nature Humaine puiſſe être
„ expoſée; même lors que par quel-
„ que accident, ou par une doctrine
„ mal-entendue, on eſt tombé dans

„ cette

„ cette malheureuſe opinion, *que la* „ *Vertu eſt naturellement ennemie du* „ *bonheur de la vie.*

„ Cette opinion n'eſt néanmoins „ preſque pas compatible, avec un „ *Théiſme* bien ſain. Car enfin quoi „ qu'un Théiſte croye des recompen- „ ſes & des peines dans l'autre vie; il „ eſt auſſi perſuadé qu'il y a une Intel- „ ligence Suprême, qui regle toutes „ choſes, avec la plus haute perfection „ de Bonté, auſſi bien que de Sageſſe „ & de Puiſſance, & ainſi il faut qu'il „ croye néceſſairement que la Vertu „ eſt naturellement bonne & avanta- „ geuſe. Quel deſordre plus grand „ & plus injuſte pourroit-il y avoir, „ & ne ſeroit-ce une tache & une „ imperfection dans l'Univers, s'il „ étoit vrai que la Vertu fût le mal „ naturel & le Vice le bien naturel „ des Créatures?

„ Il y a encore une autre choſe, „ qui eſt avantageuſe à la Vertu, „ dans la créance des *Théiſtes*, & qui „ ne ſe trouve point dans celle des „ *Athées*. Il n'y a point de Créature „ Intelligente, qui ne ſoit expoſée „ à ſouffrir quelque mal, lors qu'el- „ le a un plus grand penchant, ou „ une plus grande averſion, que ſon

„ Bien

„ Bien particulier, ou celui de la So-
„ cieté, où elle eſt, ne le ſouffre;
„ car dans l'un & l'autre, la diſpoſi-
„ tion, où elle eſt, eſt vicieuſe.
„ Mais ſi une Créature raiſonnable
„ n'a qu'un degré d'averſion, qui eſt
„ néceſſaire pour l'armer contre un
„ malheur particulier, ou pour l'a-
„ larmer à l'approche d'une calami-
„ té publique; il n'y a rien là que de
„ régulier & de bien. Mais ſi lors
„ que le malheur eſt arrivé, ſon aver-
„ ſion continue encore, & ſa paſſion
„ s'augmente, pendant qu'elle ſe
„ plaint avec emportement de cet ac-
„ cident, & qu'elle s'écrie contre ſon
„ malheur particulier; cette diſpoſi-
„ tion ne peut être conſiderée que
„ comme vicieuſe & pour le préſent,
„ & pour l'avenir, & comme propre
„ à troubler l'aſſiete de l'eſprit, de la-
„ quelle la Bonté & la Vertu dépen-
„ dent. Au contraire, ſouffrir patiem-
„ ment un malheur, & ſe ſoumettre
„ doit être regardé comme quelque
„ choſe de vertueux par ſoi-même,
„ & qui eſt propre à la conſervation
„ de la Vertu.

„ Selon l'hypotheſe de ceux qui
„ ne reconnoiſſent point une Intel-
„ ligence Univerſelle, qui conduit

„ tout

„ tout, il faut avoüer qu'il n'arrive
„ rien dans le monde, qui mérite
„ nôtre admiration, nôtre amour,
„ nôtre chagrin, ou nôtre averſion.
„ Comme il n'y a aucune ſatisfaction
„ à penſer à ce que le mouvement
„ fortuit des atômes peut cauſer:
„ auſſi quand il arrive quelque mal-
„ heur, auquel on ſe trouve ſoumis,
„ il n'eſt guere poſſible de s'empê-
„ cher d'en ſentir de l'indignation,
„ & du chagrin; que la penſée que
„ ces gens-là ont, que tout eſt en
„ deſordre dans le Monde, entre-
„ tient, & conſerve long-tems. Mais
„ dans la penſée des *Théiſtes*, on
„ conçoit *que quoi que l'ordre de l'U-*
„ *nivers produiſe, cela dans le fonds*
„ *eſt bien & juſte.* Dans cette idée,
„ quoi qu'on ſoit diſpoſé à ſe plain-
„ dre de ſon ſort particulier, néan-
„ moins on prend patience & l'on ſe
„ ſoumet. Ce n'eſt pas encore là le
„ tout; un *Théiſte* peut regarder en
„ cette conjoncture ſon ſort, avec
„ quelque ſorte de plaiſir; puis que
„ cela lui donne occaſion de mar-
„ quer ſa fidelité à celui qui gouver-
„ ne tout, & de montrer ſa bonne
„ diſpoſition à l'égard des Lois de
„ *ſa patrie ſuperieure.*

L'Au-

L'Auteur ajoûte quelques réflexions à cela, & en conclut que la Vertu & la Pieté sont liées ensemble, en sorte que la premiere ne peut devenir parfaite, que par la seconde; puis que lors que celle-ci manque, on ne trouve ni la même Bonté, ni la même Fermeté, ni la même Uniformité dans l'Ame. Ainsi l'on n'est redevable de la perfection & de l'excellence de la Vertu, qu'à la créance qu'il y a un Dieu.

II. 1. * Après avoir montré ce que c'est que la Vertu, & à qui elle appartient, l'Auteur entreprend de faire voir l'obligation, où nous sommes de l'embracer.

On a prouvé qu'une Créature raisonnable, pour mériter le nom de *bonne* & de *vertueuse*, doit avoir toutes ses inclinations disposées, en sorte qu'elles soient conformes au bien de toute son Espece; dans laquelle elle est renfermée, & dont elle ne fait qu'une partie. Etre bien disposé non seulement à l'égard de soi même, mais encore à l'égard de la Societé & du Public; c'est ce qu'on appelle *Droiture*, *Integrité*, ou *Vertu*. Manquer de cette disposition, ou être

* *Liv. II. Part.* 1.

disposé d'une maniere contraire ; c'est ce que l'on appelle *Dépravation*, *Corruption*, ou *Vice*.

On ne peut pas nier qu'il ne soit aussi naturel à l'Homme d'être bien disposé envers son Espece ; qu'aux organes du corps des animaux, & aux végetables même d'agir, pour la conservation de leur Tout. „ Il n'est „ pas plus naturel, dit l'Auteur, à „ l'Estomac de digerer, aux Poumons de respirer, aux Glandes de „ séparer les sucs, & au reste des „ entrailles de faire leurs differentes „ fonctions ; quoi qu'il y arrive „ quelquefois de l'empêchement & „ du desordre ; qu'il l'est aux hommes de procurer le bien de la Societé, dont ils sont les membres.

Posé donc que l'Homme soit affectionné envers son Espece, en même tems qu'il s'aime lui même ; il faut nécessairement qu'en suivant la premiere de ces affections naturelles, il contredise en plusieurs occasions la seconde ; parce que l'Espece ne pourroit pas être conservée. Que signifieroit, sans cela, l'affection naturelle ; par laquelle on défend ses enfans, & l'on soûtient son Espece,

au

au travers de tant de difficultez & hazards ?

A cause de cela, on pourroit s'imaginer que l'amour du Bien propre & l'amour du Bien public sont tout à fait opposez ; de sorte qu'on ne sauroit s'abandonner à l'un, sans faire tort à l'autre. Les hazards & les difficultez sont naturellement nuisibles au Bien particulier de ceux, qui s'exposent ; & le Bien public les exposant à cela, on en tirera peut-être cette conséquence, qu'il n'est de l'interêt d'aucun Particulier, d'avoir de l'amour pour le Bien public. Mais l'on fait voir, dans la suite, que le Bien public & le Bien particulier sont très compatibles ensemble.

Peu de gens néanmoins, qui considereront un homme destitué de toute affection naturelle & de tout principe de *Sociabilité*, pour parler ainsi, pourront se persuader qu'il jouïsse d'aucun bonheur en lui même, ou par rapport aux autres hommes. C'est généralement dans cette pensée qu'un homme jouït de très-peu de plaisir, dès qu'il a perdu tout sentiment d'humanité, & qu'il ne se soucie de personne. Il faut nécessairement qu'il soit bizarre, plein de h

ne & de malice ; parce qu'étant deſtitué de toute ſorte de bonté, il faut qu'il ſoit en proye aux paſſions contraires. Une Ame, comme celle-là, doit être le ſiége de toutes ſortes d'inclinations perverſes, & d'averſions violentes, nées d'une conſtante mauvaiſe humeur ; d'un eſprit aigre, & inquiet. Un homme, qui ſe ſent en lui même plein de ces paſſions, & qui ſe voit expoſé à la haine du Genre-Humain, doit être troublé de ſoupçons & de jalouſies, qui le rempliſſent d'alarmes & d'horreurs, & qui excitent en lui un trouble perpetuel ; même dans le meilleur état de ſes affaires ; & dans le plus haut point de ſa proſperité exterieure.

On voit bien qu'un homme de cette ſorte ſeroit très-malheureux, & l'on peut comprendre par-là qu'il faut trouver moyen d'accorder l'Amour propre, avec l'Amour du Bien public ; pour jouir de quelque bonheur. Pour cela, il faut examiner l'Homme en lui même ; & rechercher les principes de ſes actions.

L'Homme, comme tous les autres Animaux, n'agit que par des mouvemens interieurs, que l'on peut nommer paſſions : comme la crain-

te, l'amour, & la haine. Il n'eſt pas poſſible qu'une paſſion moindre en ſurmonte une plus grande, & il n'eſt pas poſſible non plus que la balance ne penche du côté, où les paſſions ſe trouvent les plus fortes, ou en nombre, ou en force. L'Homme fait ce qu'elles demandent de lui.

Les paſſions, qui gouvernent les hommes, ſont ou les affections naturelles, qui conduiſent au Bien public: ou l'Amour propre, qui conduit ſeulement au Bien particulier: ou des paſſions, qui ne tendent ni au Bien public, ni au Bien particulier, mais à des fins toutes oppoſées, & qu'on peut appeller *des affections contraires à la nature*. Ces dernieres ſont viſiblement vicieuſes, mais les premieres peuvent être vicieuſes, ou vertueuſes, ſelon leur degré, qui peut être trop haut, ou trop bas, comme nôtre Auteur le fait voir. Il faut tenir ces paſſions dans une juſte balance, pour en faire un bon uſage; autrement elles deviennent vicieuſes, comme lors que l'on voit ou l'Amour du Bien public trop foible, & manquer: ou l'Amour propre devenir trop fort: ou naître des paſſions oppoſées au Bien public, & au

particulier. Les hommes ne peuvent devenir vicieux, que de cette maniere; & ſi l'on montre une fois, qu'il n'eſt point de leur interêt d'être diſpoſez de la ſorte, on aura montré qu'il eſt de leur interêt d'être entierement bons, ou vertueux. Il s'agit donc de prouver, I. Qu'avoir les inclinations naturelles d'amitié & de generoſité à l'égard du Bien public, c'eſt avoir le principal moyen d'être heureux, & de *jouir*, * comme parle l'Auteur, *de ſoi même*; & que le manquement de ces affections n'eſt que miſere: II. Qu'avoir un trop grand Amour propre, & qui n'eſt point ſubordonné à l'Amour naturel de l'Eſpece, c'eſt auſſi être mal-heureux: III. Qu'avoir des affections, contraires à la Nature, ou qui ne tendent ni au Bien public, ni au particulier, c'eſt être mal-heureux au ſuprême degré. C'eſt là le ſujet des trois Sections de la 2. Partie du II. Livre de nôtre Auteur.

I. Il y a des plaiſirs du Corps, & il y en a de l'Eſprit; mais on ne peut pas nier que ces derniers ne ſoient préferables aux autres, à cauſe de l'in-

* *The chief power of Self enjoyment, pag.* 98.

l'inconſtance des premiers, & pour d'autres raiſons qu'on ne rapporte pas. Entre les plaiſirs de l'Eſprit, il n'y en a point d'égaux à ceux, qui naiſſent de la diſpoſition d'un homme qui ſe trouve plein d'amitié, de reconnoiſſance, de bonté, de généroſité, de pitié, & de tout ce qui ſert à entretenir la Societé. Il ne faut pas avoir beaucoup de connoiſſance de la Nature Humaine, pour ſavoir quel plaiſir l'on reſſent dans cette diſpoſition. La difference, que l'on trouve entre la ſolitude & la compagnie, ou entre une compagnie commune & celle de nos amis particuliers; la maniere dont nous rapportons tous nos plaiſirs au commerce, que nous avons les uns avec les autres; & la liaiſon qu'ils ont avec la societé préſente, ou que nous nous imaginons, en ſont des preuves ſuffiſantes; comme nôtre Auteur le fait voir plus au long.

Les effets de cette diſpoſition prouvent la même choſe, puis que nous ſentons que nous jouïſſons mieux d'un Bien, en le communicant à nos amis, & que nous le reſſentons, pour ainſi dire, par réflexion, & en participant au plaiſir que nous faiſons aux

autres. Nous sentons aussi, avec une très-grande satisfaction, l'amitié qu'ils ont pour nous; & le sentiment interieur, que nous avons de mériter leur estime, & leur approbation nous comble de douceur.

„ Quel Tyran * y a-t-il au monde, quel larron & quel infracteur „ de toutes les Lois de la Societé, qui „ n'ait pas quelcun qui lui tienne „ compagnie, soit qu'il soit de ses parens, ou de ceux qu'il nomme ses „ Amis; avec lequel il partage avec „ joie son bien, dans le bonheur duquel il se plaise, & de la satisfaction „ duquel il fasse sa joie? Presque toutes nos actions se rapportent à ces „ douceurs de l'Amitié, auxquelles „ nous nous attendons. Elle entre „ dans toute nôtre vie, & se mêle „ même dans la plûpart de nos Vices. La Vanité, l'Ambition, la „ Luxure, & beaucoup d'autres „ desordres, ne sont jamais sans ce „ mêlange, & l'Amour même le plus „ impudique n'est pas sans cela. Si „ l'on comptoit les plaisirs, comme „ l'on compte les autres choses; on „ pourroit dire que de ces deux branches, savoir *la communication de*

„ ses

* *Pag.* 109.

„ *ſes plaiſirs avec d'autres*, & *la pen-*
„ *ſée où l'on eſt que les autres nous ſont*
„ *obligez*, tiennent plus des neuf
„ dixiémes de toutes les douceurs,
„ dont nous jouïſſons en cette vie.
„ Dans le bonheur, qui les renfer-
„ me toutes, il n'y a preſque rien
„ qui ne vienne de l'Amitié, & qui
„ ne dépende immédiatement des
„ affections naturelles.

L'Auteur montre enſuite que plus l'Amitié *ſociale*, pour parler avec lui, eſt imparfaite, moins on eſt heureux: & qu'au contraire on eſt d'autant plus heureux, qu'elle eſt plus parfaite, & finit par ces paroles: „ Elle eſt éga-
„ le, conſtante, ſatisfaite, & toû-
„ jours agréable. Elle eſt applaudie
„ de tout ce qu'il y a de meilleur au
„ monde, & même des plus mé-
„ chants dans les cas, où ils ne ſont
„ point intereſſez. On peut dire,
„ avec juſtice, qu'elle emporte avec
„ elle le ſentiment interieur d'avoir
„ mérité l'Amour & l'approbation
„ de toute la Societé, de toutes les
„ Créatures Intelligentes, & de l'O-
„ riginal ſur lequel elles ont toutes
„ été formées. S'il y en a un dans
„ la Nature, comme tous les *Théiſtes*
„ en ſont perſuadez, nous pouvons

„ ajoûter que la ſatisfaction, qui ac-
„ compagne le parfait Amour de la
„ Societé, eſt pleine & noble, con-
„ formément à ſon dernier objet,
„ qui renferme toutes les perfec-
„ tions; car c'eſt là ce qui réſulte de
„ la Vertu. C'eſt là vivre conformé-
„ ment à la Nature, & ſuivre les
„ mouvemens de la Suprême Sageſ-
„ ſe. C'eſt là ce qu'on appelle *Mo-*
„ *ralité*, *Juſtice*, *Pieté*, & Religion
„ naturelle.

L'Auteur montre cela d'une maniere un peu plus populaire, dans la ſuite; mais ceux qui auront une fois bien compris ſes principes, en tireront facilement les conſéquences, qui en naiſſent.

Il paſſe après cela à la *Conſcience*, ou au ſentiment interieur que nous avons de ce que nous ſommes, & remarque fort bien „ que toute
„ Créature Intelligente & réfléchiſ-
„ ſante eſt obligée de ſouffrir, qu'il
„ ſe faſſe en elle même un examen
„ de ce qu'elle ſe propoſe, & de ſa
„ conduite; & de voir paſſer, dans
„ le plus ſecret de ſon Eſprit, des
„ repréſentations de ce quelle eſt,
„ & de ce qui ſe fait en elle. Il
„ n'y

„ n'y a point de ſentiment plus fâ-
„ cheux, que celui que reſſentent
„ ceux, qui ſe ſont dépouillez de *tou-*
„ *tes affections naturelles*; & rien de
„ plus doux pour ceux, qui les ont
„ conſervées toutes entieres. Il y a
„ deux choſes, qui ſont ce qu'une
„ Créature Raiſonnable peut reſſen-
„ tir de plus fâcheux. C'eſt quand
„ *elle* eſt convaincue en elle-même
„ d'avoir fait quelque action, ou
„ gardé une conduite injuſte, qu'el-
„ le ſait être odieuſe & choquante;
„ ou quand elle ſent que, par une
„ action, ou une conduite folle, elle
„ a préjudicié elle-même à ſon inte-
„ rêt & à ſon bonheur.

On appelle la premiere de ces deux choſes *Conſcience*, lors que l'on prend ce mot dans un ſens moral & religieux; & l'on peut nommer la ſeconde une *Conſcience d'interêt*. L'Auteur fait quelques réflexions ſur l'une & ſur l'autre, par où il paroît que l'Homme fait naturellement, quand il fait bien & quand il fait mal; & d'où il conclut que nôtre Bonheur dépend entierement de la conſervation *des affections bonnes & naturelles*. Si le principal Bonheur dépend des plaiſirs de l'Ame, & ſi les principaux

de ces plaisirs sont ceux, que l'on a décrits; il s'ensuit *que d'avoir les affections naturelles, c'est avoir les principaux moyens de jouïr de soi-même, & de tout le Bonheur, que l'on peut ressentir dans la Vie.*

On peut même dire que les plaisirs du Corps, & qui ne regardent que la satisfaction des sens, ne sauroient produire leur effet, *sans les affections naturelles & sociales*, & l'Auteur le montre très-bien. Il prouve encore que, pour être heureux, il faut que nos affections naturelles se contrebalancent l'une l'autre, & que chacune demeure dans le degré, dans lequel elle doit être; sans quoi, nous ne saurions être heureux. Il s'ensuit de tout cela, que d'avoir *les affections naturelles & bonnes, c'est avoir le principal moyen d'être heureux*; & au contraire *que ne les avoir pas, c'est être dans un état de misere & de malheur.*

2. * Nôtre Auteur passe de là à montrer que le trop grand Amour propre rend les hommes malheureux.

Les passions dont cet Amour est composé sont l'Amour de la Vie, le Ressentiment des injures, les Plaisirs de

* *Liv. II. Part. II. Sect. 2.*

de la bouche & de la chair, le Desir d'avoir tout ce que nous jugeons néceſſaire, pour vivre avec douceur, l'Emulation, ou l'Amour de la loüange & de l'honneur, l'Indolence, ou l'Amour de l'Aiſe & du Repos. Ce ſont là les paſſions, qui forment ce que nous appellons l'Amour propre. Si ces paſſions ſont moderées, & demeurent en de certaines bornes; elles ne portent aucun préjudice à la Societé. Mais ſi elles ſont pouſſées à l'excès, elles deviennent Lâcheté, Eſprit de Vengeance, Luxure, Avarice, Vanité, Ambition, & Peſanteur, ou Pareſſe. Toutes ces diſpoſitions ſont vicieuſes & nuiſibles à la Societé Humaine, tant à l'égard des Particuliers, qu'à l'égard du Public. C'eſt ce que nôtre Auteur montre très-bien, en les examinant en détail. Ces paſſions, quand elles ſont violentes, étant propres à éteindre les *affections naturelles*, & à faire naître en nous des habitudes oppoſées à la Nature; elles ne ſauroient que nous rendre très-malheureux.

3. * Quoi que la choſe ſoit aſſez évidente, pour ceux qui ſont capables de méditer un peu les principes

* *Liv. III. Part. 2. Sect. 3. p. 163.*

de l'Auteur ; il ne laiſſe pas de la prouver encore, plus au long, dans la derniere Section du II. Livre, en examinant à part châcun des Vices, qu'on peut nommer des *affections contre nature*.

Telles ſont, par exemple, l'*Inhumanité*, qui conſiſte dans le plaiſir que l'on prend, en voyant les autres ſouffrir ; *le Plaiſir*, que quelques perſonnes prennent à faire tort aux autres ; la *Malignité*, l'*Envie*, l'humeur des *Miſanthropes*, l'*Inhoſpitalité*, la *Barbarie*, la *Superſtition*, les *Plaiſirs contre nature*, un *Orgueuil énorme*, l'*Ambition*, l'*Arrogance*, la *Tyrannie*, l'*Eſprit de vengeance*, la *Haine implacable*, la *Trahiſon*, l'*Ingratitude* &c.

On ne peut conteſter à nôtre Auteur, que ces Vices ne ſoient propres à rendre malheureux les hommes, qui y ſont ſujets ; ſur tout quand il y en a pluſieurs enſemble, comme il arrive ordinairement, ou qu'ils ſont venus à un degré conſiderable.

„ Mais on peut objecter, * dit-il, „ que ces Paſſions, quoi qu'oppoſées à la Nature, ne laiſſent pas „ d'entrainer avec elles du plaiſir, „ & que quoi que ce ſoit un plaiſir „ bar-

* *Pag.* 168.

„ barbare, c'eſt néanmoins un plai-
„ ſir ; que les gens orgueuilleux, d'un
„ eſprit tyrannique, vindicatifs, ma-
„ licieux & cruels reſſentent, lors
„ que leurs paſſions ſont ſatisfaites.
„ S'il étoit poſſible, que quelcun
„ reſſentît une joie barbare & ma-
„ ligne, autrement que comme une
„ ſuite d'un châgrin ; alors on pour-
„ roit la nommer *plaiſir*. Mais le cas
„ eſt ici tout contraire. Aimer, &
„ être diſpoſé à l'amitié ; avoir des
„ *affections ſociales*, ou naturelles ;
„ être complaiſant & de bonne vo-
„ lonté ; c'eſt jouïr en même tems
„ de beaucoup de ſatisfaction & de
„ contentement d'eſprit. C'eſt là,
„ pour ainſi dire, une *joie originale*,
„ qui n'eſt la ſuite d'aucune peine,
„ ni d'aucune inquietude, & qui ne
„ produit que de la ſatisfaction. Au
„ contraire, l'Animoſité, la Haine,
„ & l'Aigreur, ſont d'elles mêmes
„ propres à rendre malheureux les
„ hommes, & renferment une *miſe-*
„ *re originale* ; qui ne produit aucun
„ plaiſir, qu'autant qu'un deſir, op-
„ poſé à la nature, eſt ſatisfait pour
„ un inſtant, par quelque choſe, qui
„ l'appaiſe. Quelque vif, que puiſſe
„ être ce plaiſir, il ne laiſſe pas de
„ ren-

„ renfermer l'état malheureux, par
„ lequel il a été produit. Comme
„ les peines les plus cruelles du corps
„ nous font ſentir un très-grand plai-
„ ſir, lors qu'elles ont quelque in-
„ tervalle, ou qu'elles ceſſent : de
„ même les tourments de l'Eſprit,
„ lors qu'ils viennent à ceſſer pour
„ un peu de tems, donnent beau-
„ coup de joie interieure, à ceux qui
„ n'en ont jamais reſſenti de plus
„ veritable.

„ Les perſonnes de la meilleure
„ humeur, & de la plus douce, ont
„ quelquefois éprouvé qu'il y a cer-
„ tains mauvais momens, où la
„ moindre choſe ſuffit pour ſe fâcher;
„ & lors que ces momens ſont paſ-
„ ſez, elles ſont tous diſpoſées à l'a-
„ vouër. Que peut-on donc croire
„ de ceux, qui ont à peine une bon-
„ ne heure, en toute leur vie, & qui
„ ſont agitez perpetuellement de
„ mauvaiſe humeur, de malignité,
„ & de haine ? La moindre oppoſi-
„ tion, qu'ils trouvent, ne les doit-
„ elle pas très-ſenſiblement toucher ?
„ Ne doivent-ils pas être exceſſive-
„ ment choquez, lors qu'ils ne réüſ-
„ ſiſſent pas, lors qu'on leur fait af-
„ front, & lors que l'antipathie agiſ-

„ ſan-

„ ſante, dont ils ſont pleins, s'ap-
„ perçoit de pluſieurs objets, qui
„ l'offenſent? Il ne faut pas s'éton-
„ ner, ſi des gens agitez de la ſorte
„ paroiſſent ſentir du plaiſir, lors
„ qu'ils peuvent ſatisfaire leurs paſ-
„ ſions de malignité & de vengean-
„ ce.

Ceux qui ont perdu tout ſentiment naturel de Bonté & de Vertu, ſentent quelle eſt leur diſpoſition envers les autres, & n'ignorent pas quels ſentimens les autres ont pour eux. Ils ſentent bien qu'ils n'ont mérité l'affection & l'amitié de perſonne, mais au contraire l'horreur & la haine du Genre Humain. N'eſt-ce pas là en état propre à jetter dans le deſeſpoir? N'eſt-ce pas là une ſource perpetuelle de craintes & d'appréhenſions, ſoit de la part des hommes, ſoit de celle des Puiſſances Superieures? De quelle noire mélancholie ces gens-là ne doivent-ils pas être pleins; puis qu'ils n'ont aucun ami, qui les puiſſe divertir? De quelque côté qu'ils tournent les yeux, ils ne voyent rien, qui ne leur faſſe peur, & qui ne ſoit, pour ainſi dire, ligué contre eux; de ſorte que ſe voyant ſéparez de tout, ils ſont dans une per-

perpetuelle défiance, & dans une guerre continuelle, avec le reſte de la Nature.

Leur ame devient, ſelon l'expreſſion de l'Auteur, comme un vaſte deſert, où ils ne voyent rien de beau, ni d'aimable, & où tout eſt ſauvage & propre à les épouvanter. Si l'éloignement du commerce des hommes, la relégation & le banniſſement dans des lieux deſerts, ſont ſi difficiles à ſupporter; que ſera-ce de ce *banniſſement interieur*, qui éloigne ceux qui le ſouffrent de toute liaiſon humaine; pour vivre dans la plus affreuſe ſolitude, & cela au milieu de la Societé? Quel chagrin n'y a-t-il pas à eſſuyer dans un état, où l'on n'eſt content de rien, mais dans une oppoſition irréconciliable avec l'ordre & le gouvernement de l'Univers?

Il paroît par-là que le plus grand des malheurs accompagne cet état, qui eſt une conſéquence néceſſaire du manquement des *affections naturelles*; & qu'avoir *ces affections affreuſes, monſtrueuſes, & oppoſées à la nature, c'eſt être malheureux, dans le ſuprême degré.*

Si l'on médite un peu ce que l'on vient

sient de lire, & sur tout si on lit l'Original; on tombera d'accord que l'Auteur a très-bien prouvé ce qu'il avoit entrepris de montrer, & l'on souscrira à sa conclusion, que je mettrai ici toute entiere.

„ Puis que, selon le sentiment „ commun, que l'on a du *Vice* & du „ *Mal*, personne ne peut être vi„ cieux; que parce qu'il manque des „ *affections naturelles*, ou qu'elles „ sont trop foibles en lui, ou par la „ violence de l'*Amour propre*, ou par „ des passions, qui sont clairement „ *contre la Nature*; il s'ensuit que si „ tout cela est pernicieux à l'Hom„ me, en sorte que le plus malheu„ reux de tous les états en naisse, „ *être vicieux est la même chose, qu'être malheureux.*

„ Puis que chaque action mauvai„ se conduit plus, ou moins, à pro„ portion de son irrégularité, à ce „ malheur; *chaque mauvaise action „ est une injure, que ceux, qui la com„ mettent, font à leur propre nature, „ & un mal pour eux.*

„ Au contraire, on a fait voir le „ Bonheur de la Vertu, par un effet „ tout opposé des *affections, qui sont „ conformes à la Nature*, & par le

„ bien

„ bien qui réſulte de l'Amour, qu'on
„ a pour ſon Eſpece. On a rapporté
„ tous ces articles, deſquels (par
„ voie d'addition, ou de ſouſtraction)
„ la *ſomme* entiere, pour me ſervir
„ de cette comparaiſon, du Bon-
„ heur eſt augmentée, ou diminuée.
„ S'il n'y a aucun article, qui puiſſe
„ être conteſté, dans cette *Arithme-*
„ *tique Morale*; on peut aſſurer qu'on
„ a démontré ce qu'on vient de dire,
„ avec la même évidence, que l'on
„ trouve dans les nombres, ou dans
„ les Mathematiques. Portons le
„ Scepticiſme ſi loin, que nous vou-
„ drons; doutons, ſi nous le pou-
„ vons, de tout ce qui eſt autour de
„ nous; nous ne pouvons pas dou-
„ ter de ce qui ſe paſſe dans nous
„ mêmes. Nos paſſions & nos in-
„ clinations nous ſont connues. El-
„ les ſont certaines, quoi qu'il en
„ puiſſe être des objets, auxquels
„ elles ſe rapportent. Ces objets ne
„ ſont rien au ſujet, dont il s'agit;
„ il n'importe que ce ſoient des réa-
„ litez, ou des illuſions; c'eſt la mê-
„ me choſe, ſoit que nous veillions,
„ ou que nous dormions. De mau-
„ vais ſonges ſont également fâ-
„ cheux, & un bon ſonge (ſi la vie

„ n'eſt

„ n'eſt autre choſe) paſſe plus facile-
„ lement & plus agreablement. C'eſt
„ pourquoi dans ce ſonge de la vie,
„ nos démonſtrations ſont de la mê-
„ me force. La balance des paſſions,
„ & le rapport, que nous devons
„ avoir à nôtre Eſpece, demeurent
„ dans leur entier, & l'obligation,
„ que nous avons à la Vertu, eſt à
„ tous égards la même.

„ Après tout, il ne manque au-
„ cun degré de certitude à ce qu'on
„ a dit, touchant la préference qu'on
„ doit donner aux plaiſirs de l'Eſprit,
„ ſur ceux des Sens; ou des plaiſirs
„ des Sens, accompagnez d'une bon-
„ ne diſpoſition, & reglez par la
„ Temperance, conformément à un
„ droit uſage, ſur ceux qui n'ont
„ aucunes bornes, & qui ne ſont
„ ſoûtenus par aucune affection,
„ que l'on ait pour la Societé . . .

„ Il n'y a pas moins d'évidence,
„ en ce qu'on a dit de la diſpoſition
„ de l'Ame, & des paſſions, qui
„ forment l'humeur; deſquelles le
„ Bonheur & le Malheur dépendent
„ immédiatement. On a montré
„ que, dans cette conſtitution, une
„ partie de nos paſſions ne peut pas
„ s'augmenter, ſans cauſer d'abord

„ du

„ du desordre, qui tend à la ruine
„ des autres parties & même du
„ Tout; à cause de la liaison de nos
„ passions, & de la balance, dans
„ laquelle on les doit tenir.

„ Il est encore clair que les pas-
„ sions, en quoi consistent les vices
„ des hommes, sont en elles mêmes
„ des supplices & des tourments, &
„ que tout ce que l'on fait, sachant
„ que cela est mal, convainc ceux
„ qui le font, qu'ils en ont mérité
„ autant, & qu'à proportion que
„ l'action est mauvaise, elle peut
„ beaucoup nuire à la Societé, ren-
„ dre les hommes incapables d'ai-
„ mer les autres, & les convaincre
„ qu'ils n'ont pas mérité de l'être.
„ Ainsi ils ne pourroient ni partici-
„ per à la joie & au bonheur des au-
„ tres, ni recevoir aucune satisfac-
„ tion de leur amitié mutuelle, ou
„ de la pensée qu'ils en sont aimez;
„ sur lesquelles néanmoins la plus
„ grande partie de nos plaisirs est
„ fondée.

„ Si c'est là le cas, où se trouvent
„ ceux qui renoncent à toute Mora-
„ le, & si l'état, qui est une suite de
„ cette rebellion contre la Nature,
„ est le plus malheureux & le plus

„ af-

„ affreux de tous les états; il paroît
„ *que de consentir à une chose, qui est*
„ *contre les bonnes mœurs, est une con-*
„ *duite, qui nous est nuisible, & qui*
„ *nous peut conduire aux plus grands*
„ *maux*; & au contraire, *que tout ce*
„ *qui sert à augmenter la Vertu, en*
„ *nous, sert à procurer nôtre bien, &*
„ *à nous conduire au plus grand & au*
„ *plus solide bonheur.*

„ Ainsi la Sageſſe, qui conduit tou-
„ tes choſes, les a faites pour le bien
„ particulier de châcun, afin qu'il
„ contribue au bien général de tous;
„ que perſonne ne peut ceſſer de pro-
„ curer, ſans négliger ſon propre
„ bonheur. Il eſt, à cet égard, ſon
„ propre ennemi, & ne peut être
„ utile à ſoi même, qu'autant qu'il
„ l'eſt à la Societé, ou au Tout,
„ dont il n'eſt qu'une partie. La
„ Vertu donc, qui eſt la plus gran-
„ de excellence & le plus grand orne-
„ ment de la Nature Humaine; qui
„ conſerve les Communautez; qui
„ entretient l'union & l'amitié, par-
„ mi les hommes; qui rend floriſ-
„ ſantes & heureuſes les provinces
„ entieres, auſſi bien que les famil-
„ les; & ſans laquelle tout ce qu'il
„ y a de beau, de grand & de digne

„ de

„ de la Nature Humaine, perit; cette qualité ſi avantageuſe à toute la „ Societé & au Genre Humain en „ général, fait en même tems le „ bonheur de chaque homme en par„ ticulier. Il s'enſuit de tout cela, „ que LA VERTU EST LE BIEN „ DE L'HOMME, ET LE VICE „ SON MAL.

C'eſt là la concluſion de nôtre Auteur, qui doit être applaudie de tout ce qu'il y a de gens raiſonnables. Quoi qu'il ne nomme point *Hobbes*, il ne laiſſe pas de réfuter ſon ſentiment, touchant l'état naturel de l'Homme; qu'il prétend mal à propos être un *état de guerre*, & éloigné de toute Societé. C'eſt là, ſelon lui, l'état de la Nature, & ſi l'on vit autrement, c'eſt la néceſſité & la crainte qui y ont porté les hommes, & qui ont fait qu'ils ont formé des Societez, & établi des Lois. Il eſt vrai que l'état, où ſe trouve la Nature Humaine, oblige les hommes à en uſer ainſi; mais l'Auteur de la Nature n'a établi les choſes, comme elles ſont, que pour conduire, par la néceſſité même de la vie, les hommes à faire ce que la Raiſon leur dicte, comme nôtre Auteur l'a fait voir.

II. Re-

II. Reflections melées *sur les Traitez précedens, & sur divers autres sujets de Critique.*

Il y a divers endroits, dans ce Volume, qui concernent la Lettre touchant l'*Enthousiasme*, l'*Essai touchant la Raillerie*, l'*Avis à un Auteur*, & les *Moralistes*. L'Auteur défend ces Ouvrages, contre la Critique de certaines gens qui les avoient attaquez. Mais outre cela, il y a quantité de pensées nouvelles, ou autrement poussées, qu'elles ne le sont dans ces Ouvrages. Comme il s'agit de pensées mêlées, & que l'Auteur n'a pas crû devoir se gêner à garder aucun ordre; on ne peut pas en faire un Extrait suivi, comme de la piece précedente. On peut néanmoins dire que la plûpart des matieres, que l'on trouve ici, regardent l'abus que l'on fait de la Religion, & la mauvaise conduite des Ecclesiastiques. J'en raporterai quelques endroits, en indiquant en un mot les principaux materiaux. Il y a cinq *Mélanges*, & châque *Mélange* est distingué en quelques Chapitres.

I. 1. L'Auteur commence par vanter la commodité de débiter ses pen-

ſées, ſans s'aſſujetter à un certain ordre, ſous le nom de penſées diverſes. Il a ſans doute raiſon, & il vaut mieux débiter de bonnes penſées, ſur divers ſujets, ſans ſe gêner à en former un Syſtême; que de faire un Syſtême, ſeulement parce qu'on a quelque peu de penſées nouvelles, ſur une matiere. Nôtre Auteur a employé ici un ſtile gai, & enjoué, qui divertit ſon Lecteur, en l'enſeignant; de ſorte qu'on lui peut appliquer, avec raiſon, le vers d'*Horace*:

Omne tulit punctum qui miſcuit utile dulci.

2. Quand on a attaqué quelcun, ou que l'on a été attaqué, il ſe trouve toûjours des Libraires, ou d'autres qui flattent & qui irritent les Auteurs, qui ſont entrez en lice; comme s'ils avoient terraſſé leur adverſaire, ou s'il étoit abſolument néceſſaire de leur répondre. On introduit ici un Auteur répondant à ſon Libraire, qui le preſſoit d'écrire: „ Avant que vous prépariez vôtre „ Artillerie, & que vous m'engagiez „ dans des Actes d'hoſtilité, aprenez „ moi, je vous prie, ſi le livre de

„ mon

„ mon Adversaire est recherché —
„ Attendez la seconde édition, & si
„ en un an, ou deux, on parle, en
„ bonne compagnie, de son livre,
„ je verrai si je lui dois repliquer.
Il a sans-doute raison de parler ainsi, puis que l'on oublie absolument les querelles litteraires, dès que les Interessez n'en parlent plus; & que l'on ne *lit* pas même leurs Livres, lors qu'ils en publient plusieurs, sur la même matiere.

3. Il fait voir que, dans la Lettre de l'*Enthousiasme*, on n'a pas eu raison de demander la méthode d'un Traité; il parle des Lettres en general, & fait plusieurs bonnes remarques, sur la maniere de les écrire, & en particulier sur celles de *Seneque*; dont il prend le parti contre *Dion Cassius*, qui a affecté de parler mal des plus illustres Romains.

II. 1. L'Auteur en reprenant la matiere du livre de l'*Enthousiasme*, qui n'est autre chose qu'un mouvement de l'imagination, qui est frappée de quelque grande idée, & qui fait concevoir les choses, agir, & parler d'une maniere plus noble, qu'on ne feroit autrement; montre qu'il entre presque par tout, dans les

affaires, comme dans les plaiſirs, dans la crainte, dans l'amour, & en d'autres paſſions. La Magnanimité, la Vertu Héroïque, l'Honneur, le Zele, la Religion, & la Superſtition n'en ſont pas exemptes. Comme toutes les agitations de l'Ame ont leurs excès, il faut de la moderation & de la diſcretion, qui les retiennent, & qui les conduiſent; autrement l'Enthouſiaſme va trop loin.

L'Auteur le prouve, par divers exemples, & ſur tout par celui que l'on voit dans le Zele religieux, qui fait commettre de très-grands excès, lors qu'il n'eſt pas tenu en bride, & conduit par la Raiſon. „ * Dans cette diſpoſition, dit-il, on lâche la „ bride à toutes les paſſions qui en „ naiſſent; & l'Ame, autant qu'il „ lui eſt poſſible de penſer en cet „ état, approuve tout ce fracas, & „ en juſtifie tous les mauvais effets, „ par la ſainteté de la cauſe. Châque ſonge, & châque freneſie devient *inſpiration*, châque paſſion „ *zele*. Dans cette perſuaſion, les „ zelateurs, qui ne ſe conduiſent „ plus eux mêmes, ſont emportez „ dans la vaſte mer des paſſions, & „ peu-

* *Pag.* 40.

„ peuvent, dans le même esprit de
„ dévotion, ressentir des mouvemens
„ contraires d'amour & de haine;
„ s'unir passionnément avec les uns,
„ & avoir une horreur furieuse pour
„ les autres; maudire, & bénir;
„ chanter, & pleurer; éclatter de
„ joie & de confiance, & trembler;
„ *infliger* & *souffrir le Martyre*, &
„ faire en même tems mille violents
„ efforts des passions les plus oppo-
„ sées.

L'Auteur prend occasion de là de faire, en peu de mots, l'Histoire de la Religion des Egyptiens, & de la puissance de leurs Prêtres. On sait qu'il n'y a rien de plus contraire à la constitution d'un Etat, que de pousser trop un métier particulier. Rien n'est plus dangereux, que de multiplier trop ceux qui travaillent à une sorte de manufacture, & qui font plus d'ouvrage, que le Public n'en a besoin. Il arrivoit en Egypte, qu'on peut appeller la mere de la Superstition, que les fils suivant constamment la profession de leurs peres, les fils des Prêtres étoient aussi Prêtres, avec toute leur posterité, sans interruption. Il n'y avoit pas seulement un Prêtre & une Prêtresse à

châque Temple, mais tel nombre qu'il leur plaiſoit, & comme il y avoit beaucoup de Dieux & beaucoup de Temples, le nombre des Prêtres s'augmenta à l'infini. L'Egypte étant diviſée en trois parties, les Prêtres en poſſedoient une, dès le commencement, comme *Diodore* de Sicile le dit, dans le I. Livre de ſa *Bibliotheque*, dont l'Auteur cite les paroles, à la pag. 43. & les fondations religieuſes n'avoient point de bornes. Il pouvoit y avoir autant de Prêtres, en châque Temple, que les revenus de ce Temple en pouvoient nourrir.

Ainſi quoi qu'il pût arriver aux autres Profeſſions, il falloit néceſſairement que le nombre des Prêtres s'augmentât. C'eſt quelque choſe de tentatif, que de gouverner ſi facilement le monde; de le ſubjuguer, non par force, mais par adreſſe; d'agir, comme l'on veut, ſur les paſſions des hommes, & de triompher de leurs propres jugemens; d'avoir une très-grande influence ſur les familles, & ſur les Conſeils publics; de conquerir les Conquerans, & de cenſurer le Souverain lui même; enfin de gouverner, ſans exciter contre ſoi l'envie, qui eſt attachée à toutes

tes les autres ſortes de gouvernement. Il n'y a donc pas ſujet de s'étonner ſi ceux de cette Profeſſion multiplioient beaucoup; principalement ſi l'on conſidere leur maniere de vivre à leur aiſe, & dans une entiere ſûreté, leur exemption de tout travail & de tout danger, la ſainteté prétendue de leur caractere, leurs richeſſes, leur grandeur, & leurs femmes.

Il n'étoit même pas beſoin que les Egyptiens leur donnaſſent de ſi grandes terres, pour les établir. Il ſuffiſoit qu'il fuſſent diſtinguez des autres hommes, & conſiderez comme revêtus d'un caractere ſacré; pour s'établir eux mêmes, & pour augmenter leurs fonds. C'étoit aſſez que les Lois leur accordaſſent ce ſeul privilege: qu'ils pourroient recevoir tout ce qu'on leur donneroit, mais qu'ils ne le pourroient jamais aliener. Que ſi l'on ajoûte à cela que les Sacrificateurs pouvoient recevoir de nouvelles recruës de ceux, qui volontairement ſe deſtinoient au ſervice divin; il ſera facile de concevoir quel devoit être leur nombre, & quelle autorité ils devoient avoir parmi les ſuperſtitieux.

D'ailleurs le Climat de leur païs, & leur grand loisir, leur donnoient le moyen & le tems de s'appliquer à l'Astronomie, & aux autres sciences, qui servoient à les faire respecter par le peuple.

Cela étant, on trouvera, selon l'*Arithmetique politique*, dans châque nation, que *la quantité de la Superstition*, s'il est permis de parler ainsi, répond à peu près au nombre des Prêtres, des Devins, des diseurs de bonne avanture, & des autres qui gagnent leur vie, & qui tirent du profit des fonctions publiques, qui concernent la Religion; car où le nombre de ceux qui gagnent par-là est grand, le métier est pouſſé plus loin qu'il ne devroit l'être. Enfin leur nombre devient formidable, même à la Puissance souveraine, & l'oblige à réformer ce desordre.

Les Mages en Perse se trouverent assez forts par-là, pour se rendre maîtres de la Couronne, après la mort de Cambyse, & quelque chose de semblable arriva en Ethiopie; soit que les Ethiopiens eussent imité les Egyptiens, ou que les Egyptiens eussent suivi leur exemple. *Diodore* de Sicile, dans son III. Livre, nous ap-

apprend qu'à Meroë, qui étoit la capitale de la basse Ethiopie, les Prêtres étoient si puissans, que, quand ils le jugeoint à propos, ils envoyoient dire au Roi de se tuer; & que personne n'osoit mépriser ce que les Dieux avoient commandé, par la bouche des Prêtres. Un Sergent, envoyé par ces gens-là, leur faisoit voir un certain signe, & dès qu'on l'avoit vu, on se retiroit dans la maison, où l'on se faisoit mourir; tant l'*obéissance passive* avoit pris de pied, parmi ces gens-là! „ Pendant les „ siecles précedens, dit l'Historien, „ les Rois insensez, sans être con„ traints, ni par la force, ni par les „ armes, mais ensorcelez par la seu„ le Superstition, obéissoient aux Sa„ crificateurs; jusqu'à ce qu'Erga„ mene, Roi d'Ethiopie, qui vivoit „ du tems du second des Ptolomées, „ & qui avoit étudié la Philosophie „ & les Sciences des Grecs, osa le „ premier mépriser leurs ordres. „ Ayant pris le courage, que doit „ avoir un Roi, il entra avec des „ troupes dans un lieu inaccessible, „ où étoit le Temple d'or des Ethio„ piens, tua tous ces Sacrificateurs, „ & ayant aboli l'ancienne coûtume,

„ réforma la Religion, comme il „ trouva à propos.

Jamais la Superſtition ne ceſſera, parmi le Vulgaire & les Ignorants, pendant que des gens fins & habiles pourront gagner du bien, en abuſant de la foibleſſe humaine. Ils auront toûjours un fonds inépuiſable, en établiſſant de nouvelles manieres de culte, de nouveaux miracles, de nouveaux Heros, de nouvelles Divinitez, qui attirent de nouvelles donations; pendant que la Puiſſance Souveraine ne mettra aucunes bornes aux donations, en faveur des Prêtres.

Nôtre Auteur montre cela plus au long, & fait voir que les Hebreux, par le ſéjour qu'ils firent en Egypte, s'entêterent de pluſieurs coûtumes Egyptiennes; mais nous ne pouvons pas nous y arrêter.

2. Dans le Chap. ſuivant, après avoir rapporté ce que quelques Théologiens Anglois ont dit de l'Enthouſiaſme, il reprend l'hiſtoire des abus de la Religion, & raconte à ſa maniere, qui eſt fine & agréable, ce qui ſe paſſa à Epheſe; dans la ſédition qui s'y excita à l'occaſion de S. Paul, par les Ouvriers, qui faiſoient de petits Temples de Diane, comme il eſt

rap-

rapporté au Chap. XIX. des Actes. Il y dit agréablement que le Greffier, qui appaisa la sédition, étoit apparemment lui-même un *Dissenter*, comme parlent les Anglois, ou au moins un *Conformiste Occasionel*; puis qu'il répondoit si hardiment pour la nouvelle Secte, & qu'il assuroit que *l'Eglise* n'en souffriroit aucun Dommage, & qu'elle seroit *hors de Danger*, pour l'avenir.

Il fait aussi voir que la Belle Humeur, & l'Esprit peuvent beaucoup servir pour affermir la vraie Religion, & que ses fondateurs mêmes se sont servis de leurs armes, pour cela. Cela regarde la Lettre de l'*Enthousiasme*, où l'on avoit soûtenu la même pensée. On pourroit lire ici cet endroit, avec plaisir, mais il est trop long, pour l'inserer dans cet Extrait. * Il est certain qu'une humeur douce, tranquille, sans colere, ni emportement, & même gaie, sans que cette gayeté blesse les regles de la Bienséance, est plus propre à gagner le cœur & l'esprit des hommes; qu'une humeur triste, chagrine, colerique & emportée, qui n'est bonne, ce me semble, qu'à empêcher les autres

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

tres d'écouter ce que l'on a à leur dire. La grandeur de celui, de qui l'on prend les interêts, & l'importance de ce que l'on propoſe, de ſa part, inſpire, je l'avouë, un air & des manieres ſérieuſes; mais on ne doit pas confondre cette diſpoſition, avec un air châgrin & mordant. Cette derniere diſpoſition, propre à choquer tout le monde, eſt un effet de l'humeur, & non du perſonnage que l'on repréſente en cette occaſion, ou de la choſe même, dont il s'agit. Si l'on venoit en Ambaſſade, de la part d'un Tyran intraitable, & propoſer en ſon nom des choſes impoſſibles, ou injuſtes; alors, pour garder la Bienſéance, il faudroit venir enflammé de colere, & armé de menaces & de diſcours violents; mais ceux, qui ſont Ambaſſadeurs, comme il le diſent, de celui, qui eſt la Bonté même, qui ne punit que tard & malgré lui, qui eſt diſpoſé à faire des biens infinis à ceux qui voudront croire des choſes trés-raiſonnables, & vivre d'une maniere très-conforme à la Raiſon, très-utile à la Societé, & très-avantageuſe aux Particuliers qui la compoſent, doivent parler avec douceur, & propoſer d'un air tranquil-

le,

le, & plûtôt gai, que triſte, ce dont il s'agit. Ils ont plus de ſujet d'avoir pitié des hommes, qui y paroiſſent oppoſez, que de ſe mettre en colere contre eux; & s'ils les peuvent gagner, en leur faiſant honte de leur folie, par quelques railleries douces, ſans fiel & ſans malice, on ne ſauroit, ce me ſemble, les en blâmer. Au contraire, ſi l'on agit d'une maniere toute oppoſée, qu'on parle d'un air tout troublé, comme ſi l'on étoit chargé de parler pour un Maître capricieux & implacable; ſi l'on avouë que l'on exige la créance de divers points contradictoires, & que l'on demande des hommes une maniere de vivre, preſque impoſſible, & qui ruineroit & la Societé & les Particuliers, s'ils entreprenoient de la ſuivre; ſi là-deſſus on menace de tous les maux, de cette vie & de l'autre, ceux qui ne ſe trouvent pas diſpoſez à ſe rendre à ce qu'on leur dit; ſi l'on s'emporte avec excès contre eux, qu'on les querelle, qu'on les anathematize, qu'on leur faſſe perdre leur bien & leur repos, qu'on les exile, ou qu'on les faſſe mourir cruellement, en les envoyant, comme on croit, au Diable, par ces ſupplices, s'ils ne par-

lent pas contre leur conſcience ; ſi l'on ſe conduit, dis-je, de cette maniere, je ne ſai ce que l'on pourroit reprocher aux Religions les plus violentes, comme la Mahometane, & d'autres ſemblables.

III. 1. Cela ſoit dit en paſſant ; pour revenir à nôtre Auteur, il témoigne que quoi que dans la Lettre de l'*Enthouſiaſme*, on ait pris un air un peu *Sceptique*, l'Auteur eſt, dans le fonds, un veritable *Dogmatique*. C'eſt ce qu'il a fait aſſez voir, dans ſon Traité touchant la recherche de la *Verté*, dont nous avons parlé, & en divers endroits de ſes autres Ouvrages.

De là il paſſe à l'origine & aux progrès des Sciences, qui nous ſont venues des Grecs & des Latins, & à ce qu'on appelle *le Bon Goût*, quand il s'agit de la maniere d'écrire, dont il recherche la naiſſance en Angleterre. Si l'on examine les plus anciens diſcours, que les Anglois ont tenus dans les Aſſemblées des Parlemens ; on trouvera, généralement parlant, qu'ils étoient courts & clairs, ſans aucuns ornemens étrangers, & tous de leur propre crû ; juſqu'à ce qu'il s'introduiſît quelque Science

dans

dans cette île. Quand les Rois & leurs Conseillers devinrent savans, à la mode de ce tems-là, ils parlerent d'une maniere Scholastique, & le stile pédantesque eut le dessus, quand les Lettres vinrent à renaître, vers le tems de la Réformation & long-tems après. On trouvoit les Livres écrits, en un stile figuré & enflé, *bien écrits*, & il n'y a pas long-tems, que l'on est venu à la maniere naturelle d'écrire.

A l'occasion de cela, nôtre Auteur fait diverses remarques sur l'amour de la patrie, & sur la patrie même; qui méritent d'être luës, mais qui ne sont que le préambule des leçons, qu'il a dessein de faire à ses Compatriotes, sur le bon goût.

2. Il continue à traiter cette matiere, dans le Chapitre suivant, où il fait voir de quelle importance il est, pour la Jeunesse, de se former le goût. Toutes les Nations sont, à cet égard, entêtées d'elles mêmes, & n'approuvent communément que ce que l'on estime dans leurs païs. Mais il faut entendre cela des esprits vulgaires, qui ont encore moins d'étendue que le lieu où ils sont nez. Nôtre Auteur découvre & censure les dé-

défauts de ſes Compatriotes, comme ceux des autres ; mais il le fait avec délicateſſe, pour ne pas s'attirer une foule de gens ſur les bras.

IV. 1. Au commencement du quatriéme *Mélange*, nôtre Auteur remarque que les trois Traitez, qui ſont compris dans le I. Volume de cette Edition, étoient comme une ſorte de préparation au quatriéme Traité, où il recherche la nature de la Vertu & du Mérite ; & que le cinquiéme, ou l'*Avis à un Auteur*, eſt une ſorte d'Apologie oblique du précedent, qui avoit été d'abord imprimé, ſur une mauvaiſe copie en 1699.

Enſuite il introduit l'Auteur méditant d'une maniere toute métaphyſique ſur lui même ; d'où il tire néanmoins des conſéquences de Morale, ſur la maniere de regler ſon Imagination, & de fixer ſes ſentimens. Il faudroit rapporter tout ce qu'il dit, pour le faire entendre, parce que le raiſonnement eſt fort ſerré.

2. Aprés avoir fait quelques remarques, ſur les ſentimens de l'Auteur des Volumes précedens, touchant la liaiſon qu'il y a entre les Individus de la même Eſpece, dont ils

ſont

ſont obligez, par la nature, de procurer le bien; il en tire cette conſéquence, * „ que ſi l'Homme, par la „ partie raiſonnable, qui eſt en lui, „ ſent qu'il eſt lié au Syſtême uni„ verſel du Tout, & au Principe de „ l'Ordre & de l'Intelligence, qu'il „ y a dans le monde; il eſt non ſeu„ lement ſociable, par ſa nature, „ dans l'enceinte de ſon Eſpece, „ mais encore d'une maniere bien „ plus relevée & bien plus étendue. Il „ eſt non ſeulement né pour la Ver„ tu, l'Amitié, l'Honêteté & la Fi„ delité; mais pour la Religion, la „ Pieté, l'adoration de l'Etre Supré„ me, & la ſoumiſſion pour tout ce „ qui arrive, par l'ordre qu'il a éta„ bli, qu'il croit être abſolument „ juſte & parfait. " Ce ſont là les ſentimens ſérieux de l'Auteur.

V. 1. Au Chap. I. du V. *Mélange*, l'Auteur fait très-bien voir que la connoiſſance de l'Antiquité & de l'Hiſtoire eſt tout à fait néceſſaire, pour la défenſe & l'éclairciſſement de la Religion Chrétienne. Il a raiſon de blâmer *Gregoire* le Grand, d'avoir condamné l'étude des Belles-Lettres, auſſi bien que les Patriarches

* *Pag.* 224.

ches de Conſtantinople, s'il eſt vrai qu'ils aient ſupprimé pluſieurs Auteurs Grecs, comme on les en accuſe. J'ai été bien-aiſe de voir, que l'Auteur ne deſapprouvoit pas ce que j'ai dit là-deſſus, au Tom. X. de cette *Bibliotheque Choiſie*, pag. 131. & ſuiv. qu'il cite ſous la pag. 241.

„ Ce ſeroit en vain, dit-il un peu „ plus bas, que nous mettrions *Ponce Pilate*, dans nôtre *Credo*, & que „ nous dirions ce qui s'eſt paſſé ſous „ ſon gouvernement, en Judée; ſi „ nous ne ſavions pas ſous qui il „ gouvernoit, quelle autorité il avoit, „ & de quel caractere il étoit revêtu, dans un païs ſi éloigné de Rome, & parmi un peuple étranger. „ Ce ſeroit auſſi en vain, qu'un Pontife Romain tireroit ſon droit de „ Souveraineté de la donation, ou „ de la conceſſion des Empereurs; „ s'il n'y en avoit aucun témoignage dans l'Hiſtoire de leur tems.

Ainſi ce ne ſont pas les Proteſtans ſeuls, qui ont beſoin de la connoiſſance de l'Antiquité; mais encore les Catholiques Romains. L'Auteur le fait voir encore plus au long, à l'égard des premiers. En effet, l'Ecriture Sainte du Vieux & du Nouveau

veau Testament est pleine d'allusions à l'Histoire, aux coûtumes & aux sentimens des Payens; dont elle suppose la connoissance dans ses Lecteurs, & sans laquelle on ne pourroit entendre les Livres Sacrez.

En parlant des lumieres, que nous avons tirées des Anciens, il est venu à l'Auteur la pensée d'avertir ses Compatriotes de regler leurs pieces de Théatre, selon les regles qu'ils nous ont données. Il leur marque en même tems quelques fautes, qu'on ne leur reproche pas, sans raison.

2. Il continue à critiquer leurs défauts, & fait voir qu'on a tort de se gendarmer, contre cette sorte de censures, au lieu d'en profiter. Je ne puis pas m'arrêter à ces sortes de choses, qui regardent plus les Lecteurs Anglois, que ceux des autres Nations.

3. Le dernier Chapitre n'est pas le moindre de ces *Mélanges*. L'Auteur y traite du droit que les Hommes ont de penser avec liberté, & d'étendre leurs lumieres; au lieu de se rétrecir l'Esprit, par timidité & par foiblesse, comme l'on fait communément. Il fait voir que de la petitesse des Esprits, qui n'osoient pas suivre

leurs

leurs lumieres, ſont venus quantité de Vices, & qu'elle a auſſi produit la Bigoterie. Il montre l'harmonie, qu'il y a entre l'Eſclavage & la Superſtition; & au contraire l'utilité de la Liberté en matieres Civiles, Morales, & Spirituelles. Il prouve qu'il y a eu d'excellens Théologiens, qui ont été pour la liberté de penſer, comme les Evêques *Tailor* & *Tillotſon*; & que l'on ne doit pas ſe ſoumettre aveuglément à ce que diſent les Théologiens, ſous prétexte qu'ils ſe nomment *les Ambaſſadeurs de Dieu*. Enfin il introduit quelcun, qui montre qu'il n'eſt pas poſſible de ramener tous les hommes, ni tous les Chrétiens à de mêmes ſentimens, & qu'il faut qu'ils ſe ſupportent les uns les autres; à moins qu'on ne voulût dire que ceux, qui ſe trouvent les plus forts, doivent exterminer tout le reſte.

Je finirai, en traduiſant ici quelques endroits de ce Chapitre, qui méritent qu'on y faſſe attention, ou qui ont quelque choſe de remarquable. „ * Le but, dit-il, & la principale „ fin de ces Volumes eſt de montrer „ qu'il y a une Beauté auſſi réelle, „ dans

* *Pag.* 303.

„ dans les objets de Morale, que „ dans ceux de la Nature, & que „ l'on doit avoir du goût pour cette „ Beauté, & la choisir pour la regle „ de sa Vie & de ses Mœurs. La re„ gle de cette espece & le caractére „ de la Verité Morale paroissent éta„ blis si fortement dans la Nature „ elle-même, & sont si répandus dans „ le monde des Etres Intelligens, „ qu'il n'y en a aucun, qui n'en soit „ interieurement convaincu. Les „ Esprits les plus obstinez & les plus „ rebelles en sont persuadez, par des „ pensées, qui leur en reviennent de „ tems en tems, & sont obligez de „ reconnoître, qu'en cette sorte de „ choses, il y a un *droit* & un *tort*.

En parlant de ceux, qui s'opposent à la liberté des pensées, & à l'usage de la Raison, il se plaint * justement „ que ces gens-là confondent mal à „ propos la licence dans les mœurs, „ avec la liberté des pensées & des „ actions, & traitent de *Libertins*, „ ceux qui feroient voir qu'ils sont „ tout le contraire, s'ils étoient maî„ tres d'eux mêmes. Car tels, dit„ il, sont ceux qui ont des vuës re„ glées, & qui demeurent inviola„ ble-

* *Pag.* 306.

„ repliqua, *que ſi les autres étoient Am-*
„ *baſſadeurs du Soleil, ceux-ci l'étoient*
„ *ſans doute de la Lune.*

Au reſte, tout cet Ouvrage eſt écrit avec beaucoup de fineſſe & d'élegance, comme ceux, qui le liront dans l'Original, en conviendront. Il paroît que l'Auteur a bien médité les matieres, & qu'il eſt maître de ſes expreſſions. Son but géneral étant, par tout, autant que je l'ai pû comprendre, d'établir la *Liberté* & la *Vertu*, les deux choſes les plus prétieuſes, & les plus utiles, que les hommes puiſſent poſſeder; ſon deſſein mérite au moins, à cet égard, d'être applaudi de tous ceux qui haïſſent également l'*Eſclavage* & le *Vice*, les deux choſes les plus dignes de haine, dont on ait jamais ouï parler parmi les Hommes.

Si l'on ſouhaite de lire ce que l'on a dit, dans cette *Bibliotheque Choiſie*, des autres Traitez, qui compoſent le premier Volume de ces *Caractéres*, & la moitié du ſecond, on le trouvera au Volume XIX. Art. X. p. 427. & ſuiv. & au Volume XXI. I. Part. Art. IV. p. 177. & ſuiv.

V. AR-

ARTICLE V.

I. יוסיפון JOSIPPON, *sive* JOSEPHI BEN-GORIONIS *Historiæ Judaicæ Libri sex. Ex Hebræo Latinè versit, & Notis illustravit* JOANNES GAGNIER, A. M. A Oxford, 1706. in 4. pagg. 542. avec les Préfaces & les Indices.

LEs Editions de ce Livre, de Conſtantinople & de Veniſe, étant devenues très-rares, & n'ayant jamais été traduites toutes entieres en Latin; on eſt obligé à Mr. *Gagnier* de la peine, qu'il s'eſt donnée de les traduire d'un bout à l'autre. Par là on peut juger ſûrement de cet Auteur, & le Traducteur y a joint une Préface pleine d'érudition & de jugement, où il fait voir que les Juifs, qui s'étoient vantez d'avoir l'original de *Joſeph*, avoient étrangement abuſé de la credulité de leurs peuples, & que les Chrétiens, qui s'étoient laiſſer impoſer par ces diſcours des Juifs, avoient peu examiné cet Ouvrage, ou avoient très-peu de diſ-

cernement. On rapportera donc ici en abregé ce qu'il y a dans cette Préface ; dont l'Auteur eſt d'autant plus loüable, qu'il ne s'eſt nullement entêté de ſon Hiſtorien, qui ſemble avoir été un Juif François ; contre l'uſage ordinaire de ceux qui publient quelque piece, qu'ils tâchent communément de faire valoir, beaucoup plus qu'il ne faut.

Sebaſtien Munſter publia in folio à Bâle, en 1548. une partie de cet Ouvrage, avec ce titre pompeux : *Joſephus Hebraïcus diu deſideratiſſimus & nunc ex Conſtantinopolitano exemplari, juxta Hebraïſmum, operâ* Sebaſtiani Munſteri, *verſus & annotationibus atque collationibus illuſtratus.* Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt qu'il manque à cette Edition de *Munſter* plus de la moitié, & que ce qu'il donne a été mutilé & corrompu, d'une étrange maniere. Dans les remarques ſur le Chap. XIX. du III. Livre, il vante la fidelité de ſa verſion, & il avouë néanmoins, à la fin de ſa Préface, qu'il a omis à deſſein le commencement, qui eſt plein de fables, & les noms modernes de pluſieurs peuples, qui n'étoient pas en uſage du tems de *Joſeph* ; ſous prétexte que quel-

quelque Juif plus moderne les avoit ajoûtez. Mais il y a de pareilles choſes, répandues par tout l'Ouvrage ; & s'il étoit permis de faire de ſemblables retranchemens aux Auteurs des ſiecles paſſez, ils paroîtroient beaucoup plus vieux, qu'ils n'ont été. Cependant les Juifs ont donné des éloges exceſſifs à cet Ouvrage, quoi que ces prétendues falſifications y fuſſent.

Ce qui n'eſt pas moins étrange, c'eſt que *Munſter* parle, comme s'il avoit été perſuadé qu'il avoit l'Hiſtoire de *Joſeph* complette, & promettoit de donner la guerre Judaïque, ſi ce qu'il publioit étoit bien reçu. Cependant il ne le fit point, & peut-être que quelcun lui fit remarquer ſa bevuë, ou lui reprocha même ſa mauvaiſe foi. Mr. *Gagnier* montre clairement que l'exemplaire de *Munſter* n'étoit qu'un Abregé, & que ce bon homme le mutila encore davantage. Il ſemble néanmoins, par un endroit de la Dédicace de *Munſter*, qu'il avoit ſenti qu'il n'en avoit qu'un Abregé ; puis qu'il dit de ſon Auteur : *miro compendio ſcriptum inveni.*

Ce fut un certain *Rabbi Abraham Chonath* qui fit cet abregé, & qui le

publia en 1490. à Conſtantinople. Il s'en fit encore une autre Edition, que les Juifs avoient communément en Allemagne, du tems de *Munſter*, qu'ils tromperent, ou qui voulut bien paroître croire ce qu'ils diſoient.

L'an 1510. il ſe fit une Edition à Conſtantinople de tout l'Ouvrage, diviſé en V I. Livres, & en XCVII. Chapitres, par un certain Rabbin, nommé *Tham Aben Jechaja*, qui y ajoûte encore des argumens de ſa façon. Il s'en fit une autre à Veniſe en 1544. qui eſt beaucoup plus belle, & qui fut ſuivie de celle de Cracovie, qui parut en 1595. Mr. *Gagnier* a collationné les deux premieres, & a rapporté dans ſes Notes les varietez de quelque conſéquence, qu'il y a trouvées.

Raimond Martini a eu un MS. de cette Hiſtoire, ſemblable à l'édition de Conſtantinople, faite en 1510. comme il paroît par les citations, que l'on en trouve, dans ſon *Pugio Fidei*. D'autres Rabbins l'ont auſſi citée, ſur les MSS. qu'ils en avoient. *Bartolocci* témoigne, dans ſa *Bibliotheque Rabbinique*, qu'il y en a un dans la Bibliotheque Vaticane. *Ba-*

ro-

ronius, ſur l'année XXXIV, dit, qu'il y avoit un très-ancien MS. à Rome, de l'Hiſtoire de *Joſeph*, traduite de Grec en Hebreu, où le témoignage, que cet Hiſtorien avoit rendu à Jeſus-Chriſt, étoit effacé avec un canif, avec lequel on avoit raclé le parchemin. J'ai néanmoins bien peur, comme *Iſaac Caſaubon* l'a déja ſoupçonné, dans ſa XVI. Exercitation contre ce Cardinal, que ce ne ſoit là une pure fable, qu'on lui avoit racontée; à moins qu'il ne l'eût inventée lui même, comme une *fraude pieuſe*, pour ramener les Juifs.

On trouve encore pluſieurs Abregez MSS. de cette Hiſtoire, differents de celui de *Munſter*, en Arabe & en Latin, comme on le verra dans l'Auteur.

Pour venir à *Joſippon* lui même, il dit au Chap. XLII. ſelon la diſtinction de cette Edition, qu'il avoit fait une Hiſtoire de la République Romaine, ſous les Conſuls, & qu'il l'avoit écrite du tems de *Jules-Ceſar*; ce qui ne quadre nullement à l'Hiſtorien *Joſeph*. Il appelle ce livre ſon *grand livre*, & le Rabbin *Tham*, dans ſa Préface, dit, qu'on l'appelloit *le gros Joſeph*.

Il dit auſſi au Ch. LV. qu'il avoit compoſé *un livre de la Sageſſe*, dont l'Hiſtorien, que nous avons, ne dit rien. Il ajoûte à cela un Livre contre les Payens, par où il ſemble avoir voulu entendre l'Ouvrage de *Joſeph* contre *Apion*. Enfin il témoigne au Chap. III. qu'il avoit écrit ſes ſix livres, que nous avons, & dont on a déja parlé. Le Rabbin *Tham* dit, que le *Joſeph* Grec eſt une traduction de celui-ci, faite par *Strabon*; & qu'il fut auſſi traduit en Latin, par le Pape *Gregoire*, au tems de l'Empereur *Sebaſtien*; par où il fait voir qu'il étoit auſſi bien inſtruit des noms des Empereurs, que ſon Auteur, de même que du tems auquel *Strabon* a vécu. Mais les Rabbins ſont pleins de ſemblables anachroniſmes.

Il avoit encore compoſé quelques vers rimez, dont on voit quelques uns à la pag. 452. de cette Edition.

Les Rabbins concilient cet Auteur avec *Joſeph*, qui ſe nomme, dans ſa vie, au commencement, fils de *Matthias*, ou *Matthathias*, au lieu que *Joſippon* ſe nomme fils de *Gorion*; comme ſi l'Hiſtorien Grec avoit voulu par-là indiquer qu'il étoit deſcendu

du de *Matthathias*, Chef de la famille des *Hasmonéens*, & que cependant ſon pere ſe fût nommé *Gorion*; mais cela eſt contraire à *Joſeph*, qui nomme formellement ſon pere *Matthathias*. Tout ce qu'on pourroit dire, c'eſt qu'il avoit deux noms; mais c'eſt ce que ſon fils ne dit nulle part.

Les Docteurs Juifs ne laiſſent pas d'appeller l'Auteur de l'hiſtoire Grecque *Joſippon*, *fils de Gorion*, *le grand*, ou *le long*, & celui de l'Hebraïque *Joſippon le court*. *Joſeph Scaliger* & *Nicolas Serarius* ont cru, que par les premiers mots, les Rabbins entendoient l'Hiſtoire Hebraïque, dont nous parlons; & par les ſeconds, ſon Abregé; mais Mr. *Gagnier* fait voir évidemment le contraire, par des paſſages formels d'*Abraham Zacbuth*, dans ſon *Juchaſin*, & par d'autres raiſons.

Joſippon dit au Chap. III. qu'il s'étoit ſervi, pour écrire ſon Hiſtoire, de *Nicolas de Damas*, qu'il dit avoir vû. Pour cela, il auroit fallu qu'il fût devenu bien vieux. Il lui joint *Strabon de Cappadoce*, *Tite Live auteur Romain*, *Togtas de Jeruſalem*, & *Porphyre Romain*. Il n'eſt pas facile de ſavoir qui il a voulu dire par *Togtas*.

Mr. *Breithaupt* * croit assez probablement qu'au lieu de תוגמס *Thogtas*, il faut lire תימגני *Timagenes*; parce que le veritable *Joseph* joint *Timagene* à *Strabon*, dans ses Antiquit. Jud. Liv. XIII. chap. 19. aussi bien que *Ben-Gorion*, Liv. IV. chap. 9. Pour *Porphyre* פורפיריוס, il ne sait qu'en faire; mais Mr. *Gagnier* en fait *P. Orosius*, dont *Ben Gorion* a pu voir l'Histoire, puis qu'il a vécu quelques siecles après lui. Un autre livre, qu'il cite, c'est le livre *des générations d'Alexandre, écrit par les Sages d'Egypte, la même année de sa mort*, & qu'il insere presque tout entier dans son Livre II. comme on le verra dans l'Edition de Mr. *Gagnier*, qui l'a fait imprimer à côté du texte de *Ben Gorion*, dans une colomne distincte. On ne savoit auparavant ce que c'étoit que ce livre, qui n'avoit jamais été imprimé; mais nôtre Auteur en a découvert une Copie MS. en Latin, dans la Bibliotheque *Bodleyenne*, à Oxford, où il se trouve aussi en Grec. C'est une fable tout à fait ridicule, ce qui a fait croire à Mr. *Breithaupt*, qui ne savoit néanmoins

* *Voyez ses remarques sur le Chap.* XXI. *du Liv. I.*

moins pas que ce livre fût encore au monde, qu'elle avoit été fabriquée, par quelque Juif impoſteur, & miſe ici, pour groſſir le livre.

Ben Gorion parle encore d'autres Auteurs, comme de קרקריוס *Kirkerios*, qui avoit écrit ce qu'il avoit vu, lors que Jeruſalem fut priſe par Pompée. Il veut dire *Ciceron*. Il avoit lû dans *Joſeph*, que Jeruſalem avoit été priſe *C. Antonio & M. Tullio Cicerone Conſulibus*. De ces deux hommes il en a fait cinq, *Gaius*, *Antonius*, *Marcus*, *Tullius* & *Kirkerius*, qu'il dit avoir été préſens à la priſe de Jeruſalem. Il y a de quoi rire d'une ſemblable bévuë, & de ſe fâcher, en même tems, contre l'impudence de l'Impoſteur, qui a ôſé attribuer de telles abſurditez à *Joſeph*.

Voici comme il ſe décrit lui même, pour paſſer pour cet Hiſtorien. Il dit au Chap. XV. qu'il s'appelloit *Joſeph le Juif*; parce qu'on appelle communément le veritable *Joſeph*, *l'Hiſtorien Juif*. Au Chap. XIV. il s'exprime en ces termes : *Ainſi dit Joſeph, fils de Gorion, Sacrificateur; c'eſt le même que* Joſippon, *qui eſt un nom diminutif; c'eſt lui qui eſt appellé* Joſiphos, *parmi les Grecs*, & Goſi-

phos, *parmi les Romains*. Au Chap. LXVII. il assure *qu'on le nomma Josippon par honneur & par loüange, parce qu'il avoit été oint par une onction militaire.* On peut voir ce que le Rabbin *Tham* dit de ce nom, dans sa Préface; mais en verité ceux, qui sont capables de digerer de semblables sotises, peuvent trouver tout bon.

Il dit au Chapp. XC. & XCV. que son pere se nommoit *Gorion*. On a déja dit que le veritable *Joseph* nommoit son pere *Matthathias*. Mr. *Breithaupt* a remarqué sur le Liv. VI. chap. 9. selon la division qu'il suit, qu'*Egesippe*, dans son Ouvrage de la ruïne de Jerusalem, avoit aussi nommé *Joseph*, *fils de Gorion*. Peut-être qu'*Egesippe*, ou l'Auteur du livre de la destruction de Jerusalem, quel qu'il soit, par une foiblesse de mémoire, crut avoir lû que l'Historien Juif s'appeloit *Joseph fils de Gorion*, au lieu qu'il est parlé là d'un autre *Joseph*, dans l'Histoire de la guerre Judaïque, Liv. II. ch. 42. selon la distinction du Grec. Le Juif qui a composé le *Josippon* aura apparemment pris cette bévue d'*Egesippe*, & de peur qu'on ne croye que ce *Gorion* ne fût le Pere

de

de *Joseph*, dont il avoit entrepris de faire le personnage, il le nomme *Gorinion*, comme Mr. *Gagnier* l'a remarqué.

Sa mere, comme il dit au Ch. XC. avoit eu vingt fils, dont dix-huit avoient été tuez par les Juifs, ou par les Payens, excepté *Josippon* & *Bonian*. Il est parlé de ce *Bonian*, dans le Thalmud Babylonien, & il y est nommé aussi *Nicodeme*, fils de *Gorion*.

Pour savoir quand *Ben-Gorion a trouvé à propos de naître*, comme parle Mr. *Gagnier*, qui se moque agréablement de cet Imposteur; il faut voir auparavant qu'elle est l'Epoque, dont il se sert, & qui ne se trouve nulle part ailleurs. Il dit donc, au Ch. XIV. que *Ptolomée Philadelphe étant mort*, Imperius, *qui est le même que* Cesar, *regna sur Rome, sur l'Egypte, sur Jerusalem, sur la Macedoine, la Babylonie & la Perse*. Par *Imperius* il entend un certain Roi, qu'il nomme aussi *Cesar*, nom qu'il donne aussi à *Tarquin*, au Chap. XLIII. *qui fut*, dit-il, *le premier Cesar, l'an vintiéme de la ville de Rome*. Cet *Imperius*, fils d'*Aptolemus*, *rétablit le premier de nouveau la loi* (ou *le droit*) *du Cesa-*

reat dans Rome. C'eſt de cet *Imperius*, qu'il tire le commencement de ſon Ere.

Il naquit donc, comme il dit au Chap. XV. l'an 134. d'*Imperius*; & renvoye ſon Lecteur au Liv. VI. où il dit Chap. XLIII. *qu'il étoit né l'an* 134. *depuis que la Loi du Ceſareat avoit commencé à être au monde, laquelle Loi eſt appellée en Grec* Imperauſia. Il dit au Chap. XV. que la même année vivoit *Joſua, fils de Sirach*, dont il étoit par conſéquent contemporain; quoique ce *Jeſus* témoigne qu'il avoit écrit ſon livre la 38. année de ſa vie, étant allé en Egypte, ſous *Ptolomée Euergete.*

Ayant enſuite, au Chap. XLIII. dit que *Jules-Ceſar étoit né l'an* 188. *depuis la loi du Céſareat*; il ajoûte, *alors j'avois* 51. *ans, quand l'enfant* Jules, *ainſi nommé, fut tiré des entrailles de ſa mere*; *& depuis le commencement du regne du Conſul & des Sénateurs de Rome, juſqu'à ce que ma mere me conçut, il s'écoula* 185. *ans, & leur domination dura juſqu'à l'année dix-neuviéme, que l'on compte depuis le tems auquel cet enfant, appellé Jules, fut tiré des entrailles de ſa mere*; *& alors*, dit-il, *j'avois ſoixante*

& *dix ans*. Il raconte enſuite que Ceſar conquit tout l'Occident *en quatre ans*, *qu'il vêcut dans ſon regne quatre ans & cinq mois*, qu'Auguſte, ſon ſucceſſeur, *en vêcut*, *en ſon regne*, *cinquante ſix*.

Ces deux regnes ſont donc enſemble 60. ans & 6. mois, à quoi ſi vous ajoûtez 70. ans, que *Ben-Gorion* avoit; la dix-neuviéme année de Jules-Ceſar, & les 4. ans, qu'il employa à ſes conquêtes; *Ben Gorion* avoit eu, du tems de la mort d'Auguſte, 134. ans & ſix mois.

Nous ne continuerons pas à rapporter une ſi belle Chronologie, nous dirons ſeulement qu'à ſon compte, il devoit avoir 192. quand le Temple fut détruit, comme Mr. *Gagnier* le fait voir. Le Rabbin *David Ganz*, dans ſon *Tſemach David*, s'eſt bien apperçu que l'on ne pouvoit pas rendre compte de cette Chronologie; mais il n'a pas néanmoins oſé ſe moquer de cet Impoſteur. Mais il ne faut que lire les noms modernes de quantité de lieux, comme *la France* פרנצא, *la Seine* סינא, *la Loire* ליראא, *Tours* תורש, *Amboiſe* אנבורז, *Chinon* קינון, & quantité d'autres, pour voir que c'eſt un homme, qui a vêcu aſ-

ſez tard. Au Chap. LXXVII. il fait mention de l'élection de l'Empereur, par ſept Electeurs, qu'il dit avoir vue, de ſorte qu'il devroit n'avoir pas vécu moins de mille ans. Il eſt vrai qu'il rapporte ces céremonies du couronnement de l'Empereur au tems de *Veſpaſien*; mais il étoit ſi vieux, dit Mr. *Gagnier*, en riant, qu'il ne faut pas s'étonner ſi la mémoire lui a manqué.

On ne peut pas dire que ces noms modernes, & les impertinences, que l'on trouve dans ce livre, & qui ſont tout à fait indignes du veritable *Joſeph*, ont été ajoûtées par un Impoſteur, qui a corrompu l'Original de l'Hiſtorien Juif; parce qu'il y a par tout le livre de ces noms & de ces abſurditez, & que le tout eſt écrit du même ſtile; pour ne pas parler des contradictions qu'il y a entre ce qu'il dit, & ce que l'on trouve dans *Joſeph*.

Cependant on trouve cet Auteur cité par *Rabbi Saadias Gaon*, qui écrivoit l'an DCCCC XXXVI. de Jeſus-Chriſt. Depuis ce tems-là, les Juifs ont toûjours parlé de ce livre avec éloge, & l'Auteur ne manque pas de ſe louër lui même, ſous le nom

de

de *Joſeph*, comme Mr. *Gagnier* le fait voir.

Il a rapporté auſſi les raiſons de *Munſter*, qui prétendoit que nous avions ici le veritable Ouvrage de *Joſeph*, quoi que corrompu ; avec les réponſes que l'on fait à ſes raiſonnemens, tirées de *Scaliger*, d'*Uſſerius*, de *Druſius*, de *Morin* & d'autres. L'échantillon que l'on en a donné ſuffit, pour comprendre que l'Auteur de ce livre eſt un Impoſteur fort groſſier ; & s'il eſt permis de le défendre, je ne croi pas qu'il y ait aucune Légende qu'on ne puiſſe défendre. On dira de toutes, que le fond de ces Légendes eſt vrai, mais que des trompeurs les ont alterées.

Pour dire quelque choſe de l'hiſtoire contenue en cet Ouvrage, & de l'ordre de l'Auteur ; dans le Chap. I. il eſt traité de l'origine des Nations de l'Europe, qui ſont venues de *Japheth* ; car il n'y a preſque rien des nations de l'Aſie & de l'Afrique. Dans le II. Chap. on trouve l'origine de l'Empire Romain, que les Rabbins tirent de *Tſepho*, l'un des deſcendans d'*Edom*, ou d'*Eſaü* ; ce qui eſt l'opinion commune des Juifs, qui n'ont aucune connoiſſance de l'hiſtoire

re Greque, ni de la Romaine. Le III. Chap. contient les Rois depuis *Latin*, juſqu'à *Tarquin*. Il y fait venir encore d'autres Iduméens en Italie.

Il y a ici un grand vuide dans ſon Hiſtoire, car l'Auteur ſaute tout d'un coup à la deſtruction de Babylone par Cyrus & Darius, & à la maniere dont le ſecond Temple fut bâti. C'eſt auſſi le deſſein de l'Auteur de faire l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé ſous le ſecond Temple; d'où vient qu'Abarbanel nomme ce livre, *le livre des guerres de la ſeconde Maiſon*. Tout le reſte du premier Livre eſt tiré des additions apocryphes de Daniel, d'Eſdras, d'Eſther, des Machabées, & d'une verſion Latine de *Joſeph*, dont Mr. *Gagnier* a cité les endroits à la marge.

Le ſecond Livre contient l'Hiſtoire d'*Alexandre*, tirée d'un livre, dont on a déja parlé.

Les deux premiers Chapitres du Livre III. ſont tirez preſque mot pour mot de la Chronique d'*Euſebe*, traduite par S. Jerôme, ſur quoi l'on peut voir l'avertiſſement que Mr. *Gagnier* a mis au devant.

Tout le reſte de l'Ouvrage, depuis le Chap. XVI. juſqu'à la fin, eſt tiré,

ré, pour ce qui regarde les faits hiſtoriques, des Machabées, & de la verſion Latine des livres de *Joſeph*, des Antiquitez & de la Guerre des Juifs; ſi l'on en excepte quantité de choſes, qu'il a tirées de ſa tête, pour l'embelliſſement de l'Ouvrage, ou pour expliquer quelques endroits, ou des Rabbins & de la tradition orale. Il y mêle auſſi des choſes tirées du *Thalmud*, dont il appelle les Auteurs les Sages d'Iſraël. Pour les harangues, les prédictions & leur explications, & les vers rimez, il ſont de l'Auteur.

Comme il n'ignoroit pas tout à fait la Langue Latine, il s'eſt ſervi des verſions Latines, qu'il a traduites en Hebreu, excepté les endroits qu'il a tirez de l'Ancien Teſtament. Il paroît clairement qu'il a traduit ſur le Latin, par les fautes que l'on y trouve. Ainſi, parce qu'il étoit dit, dans le livre *des actions d'Alexandre*, que Jupiter Hammon avoit une barbe blanche, *barbam canis ornatam*, cet Impoſteur Juif a traduit *une barbe de chien*, זקן כלב, croyant que *canis* étoit au génitif, au lieu que c'eſt l'ablatif de *cani*, & qu'il faut ſouſentendre *pilis*. Il exprime le ſurnom

du

du dernier *Antiochus*, par le mot פיס, parce que dans le Latin il eſt nommé *pius*, au lieu qu'il y a en Grec εὐσεβὴς. Il appelle *Mariamne* femme d'Herode מרימי *Marimi*, ou *Mariame*, comme le Latin peu correct de la Verſion de *Joſeph* l'appelle ; au lieu qu'il la falloit nommer *Mariam*, de l'Hebreu מרים *mirjam*. Il appelle *Mundus* מנקלוס *Munclus*, ce qui étoit une faute de l'exemplaire Latin. On y trouve encore diverſes ſemblables fautes.

Il auroit été à ſouhaiter que Mr. *Gagnier* eut donné ſon Auteur en Hebreu & en Latin ; mais ceux, qui ont fait la dépenſe de cette Edition, n'ont pas voulu apparemment ſe charger des frais d'un caractere Hebreu, pour un Livre de cette ſorte. Cela l'a obligé de mettre en Hebreu les noms propres, afin que l'on vît comment *Ben-Gorion* les écrit. Il convient au reſte qu'il n'y a point d'Auteur Juif, qui ait ſi bien imité le ſtyle de la Bible, & qui ait écrit ſi élegamment que lui ; ce qui fait qu'il en conſeille la lecture à ceux qui étudient la Langue Hebraïque.

Après la Préface, dont on vient de rapporter les principales matieres,

on

on trouve les citations que les Rabbins & les Chrétiens ont faites de ce Livre, & les jugemens, qu'ils en ont portez. Sur un paſſage d'*Abarbanel*, où il rapporte la fable de *Tſepho*, qui fit la guerre à Joſeph le Patriarche, par lequel il fut vaincu & emmené en Egypte, d'où il s'enfuit en Afrique, & de là en Italie, où il s'établit; Mr. *Gagnier* fait voir qu'il ſe trouve quelques veſtiges de cette fable dans le Paraphraſte *Jonathan* & dans le *Thalmud* Babylonien, à quoi il joint d'autres remarques, qui méritent d'être luës.

Il a eu ſoin de diſtinguer, dans ſa verſion, ce que *Ben-Gorion* dit de lui même, & ce qu'il a pris des autres, en faiſant imprimer ce qu'il a pris en Italique. Il a mis en marge de petites notes, pour marquer les endroits, où il a pris ce qu'il dit, & qui indiquent auſſi les matieres, & les autres endroits où il en eſt parlé. Il y critique encore ſon Auteur, lors qu'il le trouve à propos; ſans entreprendre néanmoins de le contredire par tout, où il l'auroit merité. Il auroit fallu faire un trop long commentaire pour cela, ſur un Auteur qui n'en valoit pas la peine. Je m'étonne même qu'il

qu'il y ait voulu employer tant de tems.

Au reſte, on ne peut pas manquer de le louër, de ce qu'il ne s'eſt nullement entêté de l'Auteur, qu'il publioit ; mais l'a donné pour tel, qu'il eſt. Il eſt bon que l'on ait des preuves authentiques, & faciles à trouver, de ſemblables fourberies ; car on a peine les pourroit-on croire, ſi on les entendoit ſeulement raconter. C'eſt auſſi ici un monument de l'aveuglement des Juifs, qui ſe ſont laiſſez duper, par un livre auſſi groſſier, que celui-ci. Mais nous ſerions peut-être comme eux, ſi les Belles-Lettres & la Critique ne nous avoient pas ouvert les yeux.

II. יוסיפון בן גוריון JOSEPHUS HEBRAICUS ; *videlicet, rerum memorabilium in populo Judaïco, tam pacis, quàm belli tempore geſtarum, in primis de exſcidio Hieroſolymitano, Libri VI. Hebraïci, juxta Editionem Venetam, quam ſequuta eſt illa, quæ ſuperioribus annis Francofurti ad Mœnum typis excuſa eſt. Atque collati ſunt ſex iſti libri, cum Exemplari Conſtantinopolitano, cujus partem* Sebaſtianus Munſte-

Munſterus *Baſileæ edidit*; & *Latinè verſi à* JOAN. FRIDERICO BREITHAUPTO *Sacræ Cæſar. Majeſt. & Ducum Saxoniæ Conſiliario. Quibus acceſſerunt notæ, ab eodem illuſtrationis cauſâ additæ, ut & index rerum & verborum locuples.* A Gotha & à Leipſig 1710, in 4. pag. 988.

CETTE Edition de *Ben-Gorion* ſera recherchée par ceux, qui n'ont pas l'Original Hebreu; parce qu'il ſe trouve à côté de la Verſion de Mr. *Breithaupt*, en un caractére petit, mais aſſez net. Je m'étonne qu'il n'ait pas mis en cette Edition la Préface du Rabbin *Ben-Tham*, qui eſt dans celle d'Oxford, & qui eſt tirée de celles de Conſtantinople & de Veniſe; mais il y a encore plus de ſujet de s'étonner qu'il n'ait fait aucune mention de l'Edition, dont nous venons de parler, & qui a paru depuis l'an MDCCVI.

Monſr. *Breithaupt* produit d'abord dans ſa Préface des paſſages de *Scaliger*, de *Druſius*, de *Caſaubon*, & de pluſieurs autres, qui parlent de *Ben-Gorion* avec le dernier mépris. Après cela il

il cite *Munſter* & les Juifs, qui ont cru que ce livre étoit veritablement de *Joſeph*.

Leurs raiſons ſont 1. que *Joſeph* avoit écrit en Hebreu l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, avant que de la publier en Grec. Mais il ne s'enſuit pas de là que ce ſoit ici l'Ouvrage de *Joſeph*; & *Scaliger* a eu raiſon de conjecturer que l'Hebreu, dont *Joſeph* s'étoit ſervi, pour écrire cette Hiſtoire, étoit l'Hebreu de ſon tems, c'eſt à dire, la langue Chaldaïque d'alors.

II. On s'appuye ſur l'opinion conſtante des Juifs, qui ont toûjours pris cette Hiſtoire pour celle de *Joſeph*; ſur quoi l'on cite une Lettre de *Menaſſé Ben Iſraël*, Rabbin d'Amſterdam, qui l'aſſure dans cette Lettre, qu'il écrivit autrefois à *Chriſtophle Arnoldus*. Mais la nation Juïve croit tant de fables, & a reçu pour bons tant de livres ſuppoſez, que ſon témoignage eſt de peu de conſéquence. Les Juifs n'ont jamais ſû ce que c'eſt que Critique, & ne ſe ſont jamais piquez de grande ſincerité. Outre cela le témoignage des Juifs ne remonte pas plus haut, que *Saadias Gaon*, (qui n'eſt néanmoins pas cité par nôtre Au-

Auteur, mais par Mr. *Gagnier*) qui a pu être trompé, ou même vouloir tromper les autres, qui en ont fait autant que lui. Il faudroit produire des témoignages, qui remontaſſent juſqu'au ſiecle de Joſeph, & ce ſeroit alors une tradition perpetuelle. Un ſaut de huit cens ans eſt trop grand, en ſemblables matieres.

III. On cite en particulier Rabbi *Abraham Ben David*, ou *Ben Dior*, *Salomon Jarchi*, *David Kimchi*, dont les deux derniers ont tiré l'explication du mot מנה *phannag* de lui. Mais ces Rabbins ſe ſont trompez, comme les autres, & s'ils ont pris tout cet Ouvrage pour une production de *Joſeph*, ſans qu'on n'y ait rien changé; ils ſont aſſurément indignes d'être citez, comme des gens de quelque poids, en ces ſortes de matieres.

IV. C'eſt ce qu'on peut dire d'*Abraham Chonat*, Médecin de Conſtantinople, qui lui a donné de très-grands éloges, ſans diſtinguer ce qui eſt palpablement faux & impudent, de ce qui a été tiré d'Auteurs dignes de foi. Il faut dire la même choſe de l'Auteur du *Tſemach David*, qui a bien vû les fauſſetez Chronologiques, qu'il y a dans ce livre, mais qui ne l'a

l'a pas osé condamner d'imposturé, & lui a même donné l'éloge d'Historien fidéle. Ni lui, ni tous les Rabbins du monde ne persuaderont à personne, qu'il n'y ait pas ici les plus impertinens & les plus grossiers mensonges, que l'on ait jamais débitez.

V. *Munster* se sert de l'élegance du style de *Ben-Gorion*, pour montrer que c'est le veritable *Joseph*, si l'on en retranche néanmoins les additions, qu'un imposteur y a ajoûtées depuis. Mais du tems de *Joseph*, on ne parloit pas un Hebreu, qui ressemblât à celui de la Bible, mais un langage Chaldéen. S'il avoit fallu que *Joseph* écrivît conformément au stile de la Bible, il ne l'auroit pu faire, qu'avec beaucoup de travail & d'étude; parce que cet Hebreu-là n'étoit plus dans l'usage commun. Rien n'empêche qu'un Rabbin du neuviéme siecle n'en ait fait autant.

VI. Le même dit qu'il y a ici des choses, qui ne se trouvent ni dans le Grec des Machabées, au moins dans le même ordre, ni dans celui de *Joseph*; d'où il conclut que cet Auteur est en effet le veritable *Joseph*. Mais il me semble qu'on en doit conclurre tout le contraire, parce qu'il est cer-

certain que le Grec de *Joſeph* & celui des *Machabées* ſont anciens, & que ce qui s'en éloigne doit paſſer pour ſuſpect, & même pour ſuppoſé; s'il y a d'ailleurs des choſes manifeſtement fauſſes, comme il y en a une infinité dans le *Ben-Gorion*.

VII. *Munſter* croyoit qu'au Livre II. de la Guerre Judaïque, Chapitre XXV. ſelon la diſtinction de la verſion Latine, où un *Joſeph fils de Gorion* eſt diſtingué de *Joſeph fils de Matthathias*, il y avoit une faute; mais le texte Grec de cet Auteur, imprimé depuis, a fait voir qu'il n'y en a point; & la choſe même le montroit aſſez, puis que le *Joſeph*, qui eſt nommé *fils de Gorion*, eut ordre de demeurer à Jeruſalem, & que celui, qui eſt nommé *fils de Matthathias*, s'en alla en Galilée. Si *Hegeſippe* s'y eſt trompé, il a commis une groſſe bévue, que *Ben Gorion* a mal à propos ſuivie.

VIII. Pour les fautes de mémoire, que *Joſeph* peut avoir commiſes, comme croit *Munſter*, en ſorte qu'il pourroit avoir mis dans ſon hiſtoire Greque des choſes, qui ne s'accordent pas avec l'Hiſtoire Hébraïque; il n'y a aucune apparence, parce

qu'ayant écrit la Greque, après l'autre, il devoit avoir celle-ci devant les yeux, en écrivant en Grec, pour ne pas se contredire.

IX. *Munster* a bien vû qu'on lui objecteroit les noms modernes, qu'il y a dans le *Ben-Gorion*, & les autres absurditez, qui s'y trouvent. Il a donc été obligé de dire, que quelque Imposteur avoit gâté cet Ouvrage de la sorte. Mais rien n'empêche qu'un Imposteur ne soit l'Auteur de tout ce livre, où il n'y a aucune marque certaine d'antiquité; & ce qu'on reproche à *Ben-Gorion* est, comme je l'ai déja dit, répandu par tout son Ouvrage, qu'il faudroit étrangement mutiler, pour en ôter tout ce qui sent les siecles posterieurs à *Joseph.*

X. Mr. *Breithaupt* est néanmoins du sentiment de *Munster*, & ajoûte même quelques raisons, pour montrer l'antiquité de ce volume. Ainsi il marque qu'il y a une description de deux sortes de *beliers*, dont les Romains se servoient pour abatre les murailles. Voyez le Chap. XV. du Livre V. I. de l'Edition de Mr. *Breithaupt*, & le Chap. LXX. pag. 302. de celle de Mr. *Gagnier*. Le premier croit que cette description est si exacte,

acte, qu'elle ne peut avoir été faite que par un homme, qui avoit vû ces machines. Mais il semble qu'il pouvoit avoir appris comment elles étoient faites, de quelcun qui s'en étoit fait une idée, sur ce qu'il en avoit lû dans les Anciens, dont on pourra voir les passages dans les notes de *Gadescala Stewechius* sur *Vegece* Liv. IV. ch. 14. & dans les *Poliorcetiques* de *Juste Lipse*, Liv. III. Dial. I. Je doute même fort de ce qu'il dit, que l'on attachoit des poids au bout de derriere du bélier, qui le faisoient pencher à terre, outre que des hommes le tiroient embas. Cela est très-propre à rompre la force du belier, qui doit se mouvoir horizontalement, pour frapper le mur avec plus de force, & non de bas en haut. C'étoit aux assiegez à faire cela, & non aux assiegeans. *Joseph* avoit décrit une sorte de belier au Liv. III. ch. 15. de la Guerre Judaïque. Qu'on y prenne garde, & l'on soupçonnera fort, que *Ben-Gorion* n'en n'avoit jamais vu. Il se pourroit néanmoins qu'il y eût eu de ces machines, au X. siecle, dans les Arcenaux; & dont on servoit encore, en ce tems-là.

XI. Mr. *Breithaupt* ne croit pas qu'un Juif moderne eût voulu rendre à *Jean Baptiſte* le témoignage, qu'il lui rend Liv. V. ch. 45. Mais *Joſeph* le lui avoit déja rendu, dans ſes Antiquitez Judaïques Liv. XVIII. ch. 7. Il eſt vrai qu'il n'avoit pas dit qu'Herode le fit mourir, pour l'avoir cenſuré de ce qu'il avoit la femme de ſon frere. Mais rien n'empêche que *Ben-Gorion* n'ait pris cette circonſtance de ce qu'il en avoit ouï dire aux Chrétiens, parce que cela ne regarde pas la Religion Judaïque. Il faut remarquer ici que, ſelon les Editions de Conſtantinople & de Veniſe, S. Jean Baptiſte eſt nommé כהן גדול *grand Sacrificateur*; expreſſion, qui ne ſignifie que le *Souverain Pontife* des Juifs, qui eſt une dignité que S. Jean Baptiſte, comme l'on ſait, n'a jamais euë. Mais *Munſter*, qui s'étoit entêté de faire diſparoître de ce livre, autant qu'il lui étoit poſſible, les marques d'impoſture, que l'on y voit, a effacé ces deux mots. Il eſt auſſi dit du même, dans les Editions Juives, אשר נטבל *qui étoit baptizé*; mais *Munſter* a mis אשר עשה טבילה *qui faiſoit le baptême*, pour ôter d'ici une expreſſion pour le moins équi-

vo-

voque, si elle n'est pas fausse. Mr. *Breithaupt* remarque qu'on peut prendre le participe de la conjugation *Niphal*, dans un sens actif, & traduire, *qui baptizoit*.

XII. Le même remarque, que *Reinesius* a crû qu'il se pouvoit faire qu'un Juif, converti au Christianisme, avoit fait au second siecle cette version Hebraïque de Joseph. Mais je ne sai si *Reinesius*, qui étoit bon Critique, avoit jamais lû *Ben-Gorion*. Je doute fort, que, s'il l'eût lû, il eût pu douter que l'Imposteur ne fût beaucoup plus récent.

XIII. Le Cardinal *Baronius* a, comme on l'a déja dit, assuré qu'il y avoit à Rome un exemplaire de *Ben-Gorion*, où le témoignage, en faveur de Jesus-Christ, que l'on trouve dans nos Exemplaires de *Joseph*, a été rayé avec un canif. Mr. *Breithaupt* remarque, que Mrs. *Huet* & *Wagenseil* assurent qu'il y a des gens, qui ont vû cet exemplaire. Mais comme ils ne nomment point ces gens-là, on ne peut pas examiner s'ils étoient dignes de foi, ou non; & quand on verroit aujourdhui un Exemplaire, dans Rome, où ce passage se trouveroit rayé; il faudroit

bien regarder le feuillet, où cette rature ſeroit, avant que de le croire écrit de la même main, que le reſte. C'eſt une *fraude pieuſe*, qu'il eſt ſi facile de faire, qu'il faut être extrémement ſur ſes gardes, en une ſemblable occaſion. D'ailleurs, depuis que *Caſaubon* l'a reprochée à *Baronius*, ſi le Cardinal avoit eu raiſon, on auroit affecté de montrer cet exemplaire MS. à tous les Savans Proteſtans, qui ont été depuis à Rome.

XIV. Mr. *Breithaupt* met, entre les choſes, qui peuvent prouver l'antiquité de cet Ouvrage, ce qui y eſt raconté, dans le ſecond Livre, de *Nectanebo*, Roi d'Egypte, de la guerre qu'*Artaxerxe* fit en ce païs-là, & de *Candace*, Reine d'Ethiopie. Mais par malheur, tout cela eſt tiré de la verſion Latine du Livre *des actions d'Alexandre*, dont on a déja parlé; & qui paroît être l'Ouvrage de quelque Moine ignorant & menteur du ſept, ou huitiéme ſiecle, & non d'un bon Auteur. C'eſt ce que l'on pourra voir au long, dans l'Edition de Mr. *Gagnier*, au Livre II.

XV. On cite encore ici l'hiſtoire de *Thepho* Idumén, qui alla en Italie, & qui eſt racontée au Chap. II.

du

du I. Livre. Mais on voit bien que c'eſt une fable Rabbinique, qui ne pouvoit pas tomber dans l'eſprit d'un homme, qui auroit eu ſeulement une légere connoiſſance de l'Hiſtoire Romaine. Si quelque Rabbin, comme *Moïſe ben-Nachman*, ont pris cette fable pour vraye; il ne faut pas s'en étonner, puis qu'on ſait que les Juifs n'ont eu aucune étude des Hiſtoires des Payens.

XVI. Ce n'eſt pas aſſez, que de dire que quelque Impoſteur a ajoûté ce qu'il a trouvé à propos à ce livre, de l'antiquité duquel il n'y a aucunes preuves certaines, comme on l'a déja remarqué. Si le Rabbin *Hazarja*, qui avoit appris des Chrétiens, comme il le dit, les fautes qu'il y a dans cet Ouvrage, contre l'Hiſtoire Romaine, a cru néanmoins que le fonds de l'Ouvrage pouvoit être vrai; ſon autorité n'eſt pas de plus grand poids, que celle de *Munſter*, ou plûtôt que les choſes mêmes.

Au reſte, Mr. *Breithaupt* a eu raiſon de ſuivre plûtôt les Editions Juïves de ce livre, que celle de *Munſter*, qui, comme on l'a vû, eſt mutilée & imparfaite; & cela plûtôt par l'entêtement de ce ſavant homme, qui

avoit lui même corrigé cette hiſtoire à ſa mode, qu'à cauſe des défauts de ſon Exemplaire, comme on l'a déja dit.

A l'égard de l'utilité du Livre, il vaut mieux la rechercher dans le ſtyle Hebreu, qui eſt en effet beaucoup plus conforme à celui du Vieux Teſtament, que le ſtyle ordinaire des Rabbins ; que de la faire conſiſter dans les choſes mêmes, qu'on peut lire dans les *Machabées*, & dans *Joſeph*, beaucoup plus utilement qu'ici.

Le ſtile de la verſion de Mr. *Breithaupt* eſt auſſi bon, que le peut être celui de la verſion d'un livre Hebreu, de l'expreſſion duquel on s'éloigne, avec raiſon, le moins que l'on peut. Il n'a pas laiſſé de redreſſer quelque fois ſon Auteur, qui auroit paru trop ridicule, ſi l'on avoit ſuivi ſes expreſſions de trop près. Par exemple, au Liv. V. ch. 1. p. 352. où *Ben-Gorion* dit, que *la dignité imperiale s'appelloit en Grec* Imperouſia, הנקרא ביתי אמפרוסיא, il a mis dans ſa verſion *Autocratoria*. Il ſoupçonne néanmoins qu'il faudroit peut-être lire ici אולופיאס *olympias*; mais le ſens ſeroit encore pire, puis que ce mot n'a aucun rapport à la dignité imperiale. Monſr. *Breithaupt* a auſſi changé

gé אולימפויראס *Olimpouiras* en *Olympias*, Liv. IV. ch. 17. au commencement. Mais cela ne ſauve pas l'impertinence du Juif qui a écrit cet endroit, (que nôtre Auteur attribue à l'Impoſteur, qui, ſelon lui, a gâté *Ben-Gorion*) puis qu'il y prend toûjours, par une erreur monſtrueuſe, *Olympias* pour le nom d'un *vieux Conſul de Rome*.

Mr. *Breithaupt* a ſuivi ici l'exemple de *Munſter*, en diviſant autrement cet Ouvrage, qu'il ne l'eſt dans les Editions de Conſtantinople & de Veniſe; où il eſt coupé en Livres trop longs, & en Chapitres, dont le nombre n'a point de rapport aux Livres, mais qui eſt ſuivi dès le commencement juſqu'à la fin du Volume. Sa diviſion eſt beaucoup plus commode, pour les citations.

On doit louër Mr. *Breithaupt*, de ce qu'il a joint le texte Hebreu à ſa verſion; afin qu'on en pût profiter, pour le ſtile Hebreu. Le caractere en eſt petit, mais aſſez net. Il a ſuivi l'Edition de Veniſe, comme la plus belle & la plus correcte. Il y a néanmoins quelque choſe de retranché, de peur de l'Inquiſition. Par exemple, au Liv. VI. ch. 59. p. 887.

il a dans l'edition de Conſtantinople, ſelon la verſion de Mr. *Gagnier*, immédiatement après les vers rimez: *Et expergiſcetur cum bono ſuo magno* (Meſſia) *quando vindictam ſumet de omnibus gentibus, ſicut ſcriptum eſt in libro Prophetæ ejus:* Et dabo ultionem meam in Edom, per manum populi mei Iſraël. *Iterum dicit:* & erit domus Jacob ignis & domus Joſeph flamma, domus autem Eſau in ſtipulam, ut, accenſi in hos, conſumant ipſos.

Comme on ſait que les Juifs appellent Rome *Edom*, on a ôté ces mots, dans les Editions de Veniſe & de Cracovie; quoique Mr. *Breithaupt* ne le remarque pas. On peut voir là-deſſus la pag. 353. de celle de Mr. *Gagnier*.

L'Auteur de celle, dont nous parlons, y a joint des notes au deſſous de chaque page; où il explique le texte, autant qu'il l'a jugé néceſſaire, & où il ajoûte avec ſoin les endroits de *Joſeph*, de *Tacite*, d'*Hegéſippe*, & de l'*Abregé de Joſippon*, où il eſt parlé de la même choſe, afin qu'on ſes puiſſe comparer. Il nous promet encore de plus longues remarques ſur cet Auteur; & il paroît,

par

par celles qui ſont imprimées, qu'il eſt en état de donner de très-bonnes choſes, à l'occaſion de *Joſippon*. Peut-être néanmoins qu'il y aura des Lecteurs, qui aimeroient mieux, qu'il prît un meilleur Auteur, pour exercer ſon eſprit & ſon érudition; mais il eſt juſte qu'on laiſſe à châcun la liberté, en ces ſortes de choſes. Quoique nous n'aiyons pas cru devoir diſſimuler nôtre ſentiment ſur *Ben-Gorion*, & qu'il ſoit tout contraire au ſien; nous ne laiſſerons pas de dire ici, que nous ſommes entre ceux, qui lui ſont obligez de ſon travail, & qui tâcheront de profiter de ſes lumieres, & de ſon Edition de *Ben-Gorion*.

Il croit, après de ſavans hommes, comme il le témoigne à la fin de ſa Préface, que dans les Rabbins *Ben-Gorion le grand* eſt le livre qu'il a publié, pour le diſtinguer de l'Abregé que *Sebaſtien Lapuſculus* (il y a *Muſculus*, mais c'eſt une faute d'imprimerie) fit imprimer à Bâle en 1559. in 8. Cependant Mr. *Gagnier* a prouvé le contraire, comme je l'ai déja dit, & même par un des paſſages du *Juchaſin*, que l'on cite; où il eſt dit que l'on trouve dans le grand *Ben-Gorion*,

rion; que le Souverain Pontife du temps d'Alexandre, s'appelloit ידוע *Ido*; car *Ben-Gorion*, dans le livre, dont nous avons parlé, l'appelle *Chonia* חוניה, au lieu que dans le Latin de *Joseph* il est nommé *Jaddus*. Voyez dans l'Edition de Mr. *Breithaupt* le Livre II. chap. 7. au commencement. Je vois que dans cet endroit ce nom est écrit חוניה, & traduit *Ananias*, au lieu que Mr. *Gagnier* l'appella חוניה *Chonja*. Je ne sai lequel écrit mieux ce mot, parce que je n'ai que l'Edition du premier.

Je conclus de-là que ceux, qui seront curieux d'examiner cet Auteur Hebreu à fonds, doivent avoir les deux Editions, & même, s'il leur est possible, l'Edition de Constantinople, ou de Venise; car on ne peut pas se fier à l'Edition de *Munster*, qui n'est ni correcte, ni exacte.

ARTICLE V.

NOVUM TESTAMENTUM, *post priores* STEPH. CURCELLÆUS *tum & Doctorum Orationem suam habeores, quibus Paralleloe Scripturæ suæ, nec non varietates lectionum ex plus. cc. MSS. Codd. & antiquis*

quis verſionibus collectæ exhibentur. Accedit tantus locorum parallelorum numerus, quantum nulla adhuc, ac ne vix quidam ipſa profert præſtantiſſima editio Milliana; variantes præterea ex MS. Vindobonenſi, ac tandem Criſis perpetua, quâ ſingulas variantes, earumque valorem, aut originem, ad XLIII. *Canones examinat* G. D. T. M. D. *cum ejuſdem Prolegomenis & notis in fine adjectis.* Amſtelædami ex Officina Wetſteniana, 1711. in 8. pagg. 686. avec les Préfaces & les Notes. *Se trouve chez Henry Schelte.*

LE Sr. *Wetſtein*, Libraire de cette Ville, connu par les belles Editions qu'il a données de pluſieurs bons Auteurs, avoit publié un Nouveau Teſtament Grec en 1698. in 12. avec les Indices de feu Mr. *Leuſden*, Profeſſeur à Utrecht. Il étoit en très petits caracteres, mais comme il étoit fort correct, il a été bien reçu du Public; & le Libraire a été obligé de penſer à cette nouvelle Edition, qui n'eſt pas moins correcte, & où il y a d'autres choſes, qui la feront eſtimer. Elle eſt d'un caractere un peu plus gros, & d'une netteté extraordinai-

re, ſans abreviatures, comme la précedente, mais plus agréable à l'œuil; non ſeulement à cauſe de la groſſeur du caractere, mais encore parce que le papier eſt meilleur.

L'Edition de feu Mr. *Mill* lui a donné occaſion de penſer à faire quelque choſe de meilleur, que ce qu'il avoit fait auparavant, que j'indiquerai en peu de mots. Premierement, il a ſuivi le texte de l'Edition d'*Elzevier*, en 1633. dont Mr. *Leuſden* avoit pris la peine de corriger les fautes d'impreſſion. En ſecond lieu, il a mis au deſſous les paſſages paralleles, qui ſe trouvoient dans l'Edition de Mr. *de Courcelles*, & ceux que feu Mr. *Mill* y avoit ajoûtez, qu'il a examinez avec ſoin, & comparez avec d'autres Editions, ce qui lui a donné lieu d'y corriger beaucoup de fautes. Ce ſavant homme avoit omis pluſieurs des paſſages, qui étoient dans l'Edition de Mr. de *Courcelles*, & dans celle d'Oxford de 1675. apparemment par inadvertence, puis que ces paſſages étoient citez très à propos. On les a tous mis, dans cette Edition. Outre cela Mr. *Mill* avoit affecté inutilement, ſur les Evangiles, de marquer non ſeulemeut le commen-

mencement du paſſage parallele, mais encore châque verſet; ce qui n'étoit nullement néceſſaire, parce que dès que l'on ſait où ſe trouve le commencement du paſſage, cela ſuffit pour tout le reſte. En troiſiéme lieu, on a mis, en cette Edition, les Diverſes Leçons de l'Edition d'Oxford en 1675. où il y en a moins que dans l'Edition du Dr. *Mill*, mais beaucoup plus que dans celle de Mr. de *Courcelles*. Dans le fonds on peut dire que ce qu'il y a, de plus important, ſe voit dans les Varietez d'Oxford; quoi qu'il ſoit veritable que diverſes de ces Varietez ſe trouvent appuyées par d'autres MSS. ou par des citations des Anciens Peres, dans l'Edition du Dr. *Mill*. Outre cela, ces Varietez ſont marquées plus diſtinctement, & avec plus d'exactitude, car il y avoit beaucoup de fautes en ceci dans l'Edition d'Angleterre. Il y a encore ici des Varietez d'un MS. de la Bibliotheque de Vienne en Autriche, de ſix cents ans, recueullies par l'Auteur des *Prolegomenes*, & des Remarques, dont nous parlerons; après avoir dit que l'on voit en cette Edition non ſeulement deux Cartes, dont l'une eſt des lieux deſquels

deſquels il eſt parlé dans les Evangiles; & l'autre, de ceux où S. Paul & les autres Apôtres ont été, & dont il eſt fait mention dans les autres livres du Nouveau Teſtament; mais encore deux figures, l'une de la ville de Jeruſalem, & l'autre du Temple, dans l'état, où ils étoient du tems de Nôtre Seigneur.

L'Auteur des *Prolegomenes*, qui n'a pas voulu ſe nommer, & que je ne nommerai pas non plus, nous donne d'abord quarante trois *Canons*, ou Regles; ſelon leſquelles il croit qu'on peut juger des Varietez de Lecture, que l'on trouve dans les MSS. & choiſir la meilleure. L'Auteur y montre auſſi l'origine des fautes, que les anciens Copiſtes ont commiſes; par où l'on peut connoître la raiſon des Varietez, que l'on voit dans les Exemplaires MSS. qui nous reſtent, & ſe déterminer dans le choix, qu'on en doit faire. On ne peut guere, ce me ſemble, diſconvenir que la plûpart de ces Canons ne ſoient bien fondez; mais comme dans ces ſortes de choſes, il n'y a pas toûjours des raiſons décisives, qui faſſent néceſſairement pencher d'un côté, ou d'autre; il ſe trouvera

ſans

ſans doute des gens, qui, ſans desapprouver ſon deſſein, n'approuveront pas toutes les regles de nôtre Auteur. Châque Lecteur a le même droit de juger que lui, & pourvû qu'il apporte à cet examen une connoiſſance exacte du ſtile des Apôtres, & de leur doctrine, telle qu'elle eſt dans le Nouveau Teſtament, ſans ſe laiſſer ſurprendre par des préjugez modernes; il eſt en état de ſe ſatisfaire ſoi-même, & peut-être de ramener les autres à ſes ſentimens. Tout cela ſe doit faire ſans aigreur, & dans une eſprit de juſtice & d'équité.

Il ſemble que nôtre Auteur ait eu plus mauvaiſe opinion du travail de Mr. de *Courcelles*, qu'il n'auroit eu, s'il l'avoit bien connu. Il dit dans ſon Canon XIII. *que les remarques de Mr.* de Courcelles, *touchant les diverſes leçons, ne peuvent pas être regardées comme des diverſes leçons; parce qu'il ne marque pas d'où il les a, pour ſavoir s'il les a tirées de MSS. ou des exemplaires imprimez. On les peut auſſi regarder*, ajoûte-t-il, *comme un ſeul exemplaire.* Si Mr. G. D. T. M. D. diſoit que cet habile homme n'a pas marqué, après châcune, de quel

MS.

MS. ou de quelle Edition elle eſt tirée, il diroit une verité, dont on pourroit être convaincu, en ouvrant le livre. C'eſt auſſi ce que Mr. de *Courcelles* avouë dans ſa Préface p. 35. col. 2. de l'Edition qu'on en voit ici. Il dit que la petiteſſe des marges l'a empêché de mettre les noms des exemplaires; en quoi il y a apparence qu'il a ſuivi le goût d'*Elzevier*, qui avoit peut-être peur que cela ne groſsît trop ſon Edition. Il ſe trompoit, en cela, comme on l'a vû par l'Edition d'Oxford; il valloit beaucoup mieux que celle d'*Elzevier* eût une feuille ou deux de plus, s'il le falloit, que d'omettre les noms des MSS. & des Editions, & Mr. *de Courcelles* auroit bien fait d'obliger le Libraire de laiſſer mettre ces noms. Mais il ne s'enſuit pas de là, que l'on puiſſe nier que ce ne ſoient des Diverſes Leçons, ou qu'on les puiſſe regarder comme un ſeul Exemplaire; puis que ce ſavant homme a nommé dans ſa Préface les MSS. & les Editions dont il s'eſt ſervi; d'autant plus que depuis l'Edition d'Oxford de 1675. & celle du Dr. *Mill*, où les noms des MSS. & des Editions ſont marquez, on peut voir où ſe trouvent

vent les Varietez de Lecture que Mr. *de Courcelles* avoit citées. Il n'y en a aucune, qui ſoit de quelque conſéquence, qui ne ſe voye, dans le recueuil de Mr. *Mill.*

Tout le monde ne conviendra pas, avec l'Auteur, que l'on doive ſuivre ſcrupuleuſement, dans le texte, les Editions d'*Alcala*, ou de R. *Etienne*, comme il le dit dans ſon Canon XXXVIII. Ni ceux qui furent employez par le Cardinal *Ximenès*, ni R. *Etienne*, ou ceux qu'il conſulta, n'étoient inſpirez, ni autoriſez de perſonne; pour fixer de leur autorité, pour tous les ſiecles à venir, le texte du Nouveau Teſtament; & Mr. *Simon* les a accuſez en plus d'un endroit de mauvaiſe foi, comme on le peut voir, dans ſa *Diſſertation ſur les MSS. du Nouveau Teſtament.* Pour moi, s'il faut dire mon ſentiment, je croirois qu'on feroit mieux de prendre, pour exprimer le texte, les plus anciens Exemplaires MSS. tel qu'eſt l'*Alexandrin*, avec ceux que l'on peut trouver d'une ſemblable antiquité à Rome, ou en d'autres lieux; pour ſuppléer au commencement, qui manque en celui d'Alexandrie, ſans y rien changer d'ailleurs;

& mettre au deſſous les Varietez des autres. On ne pourroit pas accuſer ce Texte de partialité, ou cenſurer l'Editeur de ſon mauvais choix, ou du deſſein de favoriſer les ſentimens d'aucune Secte moderne. On peut même dire, ſans faire tort ni aux Savans d'Alcala, du tems du Cardinal *Ximenès*, ni à R. *Etienne*, & à ceux, dont il ſuivit les conſeils; que l'on eſt à préſent plus en état de juger des veritables leçons, qu'ils ne l'étoient; ſoit parce que nous avons plus de ſecours d'anciens MSS. qu'ils n'en avoient, ſoit parce que la Critique & ſes regles ſont aujourdhui mieux connues qu'alors, & que l'on entend le Nouv. Teſtament, mieux qu'ils ne faiſoient. Cela n'empêcheroit pas que, pour l'uſage ordinaire, on ne pût ſe ſervir des Editions des *Etiennes*, & d'autres ſemblables, auxquelles on eſt accoûtumé. L'on ne doit pas s'imaginer que cela pût faire douter de l'authenticité du Texte du Nouveau Teſtament, ni nuire à la créance d'aucun dogme de la Religion; puis que l'on ſait à préſent, avec certitude, que toutes les Varietez de Lecture, que l'on a, n'y donnent aucune atteinte.

Mr.

Mr. G. D. T. M. D. entreprend quatre choſes, dans ſes *Prolegomenes*, qui ſuivent les *Canons*, dont on vient de parler; c'eſt de traiter 1. de ceux qui ont fait des recueuils des Varietez de Leçons du texte du Nouveau Teſtament; 2. de la qualité des MSS. 3. de la confirmation des ſes Canons de Critique; 4. de l'uſage de cette Critique. Je n'ai pas aſſez de place, pour entrer dans le détail de tout cela, & il vaut mieux qu'on le liſe dans l'Original, qui eſt court & inſtructif.

Je ferai ſeulement quelques remarques, en faveur de Mr. *de Courcelles*, que l'Auteur, comme je l'eſpere, ne prendra pas en mauvaiſe part; puis que cet habile homme étoit frere de ma Grande-mere. On dit donc ici, „ qu'il y a des Savans, qui ſoupçon„ nent, que quelques-uns des der„ niers Critiques n'aient ramaſſé des „ Leçons ſouvent futiles, & des fau„ tes d'orthographe, pour rendre la „ foi du Nouv. Teſtament ſuſpecte; „ ou pour avoir au moins la liberté „ de prendre de tel MS. qu'il leur „ plaira de choiſir, les Diverſes Le„ çons, qui conviennent le mieux à „ eux & à leurs dogmes. Ce qui eſt „ à peine douteux des Sociniens. “

J'a-

J'avouë que je ne connois aucun Auteur Socinien, qui m'ait paru avoir deſſein de rendre *ſuſpecte la foi du Nouveau Teſtament*. Ce ſeroit contre leurs propres principes, puis qu'ils prétendent, auſſi bien que nous, que c'eſt là l'unique fondement de leur foi, & qu'ils rejettent plus expreſſément, que tous les autres Proteſtans, toute autorité de Conciles, tant anciens, que modernes. Pour ce qui eſt de la liberté de choiſir la maniere de lire, qui leur paroît plus conforme à ce qu'ils appellent la Verité; je ne vois pas non plus qu'ils en prennent plus que les autres. Chaque parti a autant d'inclination qu'eux à trouver bonnes les leçons, qui ſemblent favoriſer ſes ſentimens; & je ne vois pas que les uns aient beaucoup à reprocher aux autres, à cet égard. Mais dans le fonds, le choix entre les Varietez de Leçon ne dépend pas de là, mais de l'Antiquité des MSS. du ſens, & de l'uſage de l'Auteur, dont il s'agit.

„ Pluſieurs, continue nôtre Au-
„ teur, attribuent la même choſe à
„ *De Courcellas*, & prétendent qu'il
„ l'a montré en divers paſſages,
„ comme ſur Rom. IX. & 1 Jean V.

Ces

Ces gens-là ſont aſſurément tort à la mémoire de ce ſavant Théologien, qui ne fait que rapporter les Varietez, qui étoient venues à ſa connoiſſance; ſans dire laquelle il jugeoit la meilleure, & ſans en ſupprimer aucune. Qu'on liſe les Varietez, ſur les Chapitres marquez, & l'on en conviendra.

„ Il eſt ſuſpect à d'autres d'avoir „ inſeré, parmi les autres, quelques „ Leçons, qui ſont de ſon invention. Mr. *de Courcelles* dit formellement, dans ſa Préface, qu'il a mêlé, parmi ſes Varietez, quelques conjectures d'*Henri Etienne* & d'autres. Mais il ne les confond nullement, avec les Varietez des anciens MSS. & il s'exprime en maniere, que l'on voit bien qu'il propoſe une conjecture. Il nomme *Eraſme*, *Henri Etienne*, *Caſaubon*, *Grotius*, *Heinſius*, en rapportant leurs conjectures; qu'il donne pour telles, ſans les approuver, ni les rejetter. Quelquefois il ſe contente de dire que quelques perſonnes, *quidam*, conjecturent, ou jugent qu'il faut lire d'une certaine maniere. Il ne fait nullement cela, ſans en avertir le Lecteur; puis qu'il le dit dans le titre de l'*Appendix* de

ſes

ſes Diverſes Leçons, qui eſt à la fin de chaque Tome de l'Edition de l'an MDC LVIII. Si on les a miſes en ſuite, dans la ſeconde Edition, ſous chaque page, on n'a rien changé dans les expreſſions de Mr. *de Courcelles*, qui font connoître que ce ſont des conjectures.

„ Sur ces paroles, le ſavant *Saubert*, dans ſes Prolegomenes ſur „ les Diverſes Leçons de S. Matthieu, pag. 35. remarque ceci: *ces* „ *ſimples conjectures, deſtituées de tout* „ *ſuffrage de l'Antiquité, ne doivent* „ *être, en nulle maniere, admiſes dans* „ *le texte; à moins que nous ne vou-* „ *lions ouvrir à toute ſorte d'hétero-* „ *doxes un champ, dans lequel ils exer-* „ *cent leurs brigandages à leur fantai-* „ *ſie, & leur donner occaſion de trai-* „ *ter l'Ecriture, comme les Cordon-* „ *niers font le cuir.* " Mr. *Saubert* a raiſon; mais ce qu'il dit n'a point de rapport à ce que Mr. *de Courcelles* a fait; car Mr. *de Courcelles* n'a rien du tout changé dans le texte. Il n'eſt pas permis d'y mettre quoi que ce ſoit, par conjecture; quoi que l'on ait reproché aux * Docteurs d'Alcala de

* *Voyez Mr.* Simon, *dans ſa Diſſ. des MSS. du N. T. p.* 98.

de l'avoir fait, & qu'on les ſuive preſque aveuglément. On a auſſi reproché la même choſe à *Theodore de Beze*. Mais il n'a jamais été défendu de mettre dans des remarques des conjectures modeſtes, & fondées en raiſon. C'eſt ainſi qu'on ont uſé tous les habiles gens.

On ajoûte à cela le jugement, que *Theodore Meier*, autrefois Profeſſeur à Helmſtad, a fait de l'Edition de *De Courcelles: Il y a des gens*, dit-il, *qui par une vaine diligence ont entrepris d'amaſſer des monceaux de diverſes leçons. Comme s'il falloit compter pour diverſes leçons les fautes des Imprimeurs, & les corruptions des fauſſaires!* Ce Théologien parle comme un homme, qui n'avoit point examiné cette ſorte de choſes; comme on le voit aſſez, dans les Préfaces des Editions d'Oxford & du Dr. *Mill*, où cette objection eſt bien réfutée. Perſonne ne s'y peut plus tromper à préſent. Il ajoûte, *que dans la nouvelle Edition du Nouveau Teſtament, que les nouveaux Photiniens ont donnée à Amſterdam, il y a bien cent paſſages corrompus, ſeulement par une mauvaiſe diſtinction, ou ponctuation. C'eſt là*, ſelon lui, *un deſſein plein de fineſſe*,

pour provigner l'héreſie. Je ne voudrois pas répeter des paroles auſſi emportées & auſſi calomnieuſes, que celles-là; & qui viennent d'un homme, qui n'entendoit rien dans cette matiere. Je défie qui que ce ſoit de produire aucun paſſage, dans lequel Mr. *de Courcelles* ait corrompu à deſſein le texte du Nouveau Teſtament. Il a ſuivi avec fidelité les Editions précedentes d'*Elzevier*, faites ſur celles des *Etiennes*. Si dans les *Appendix* de ſes Varietez, il a produit quelques conjectures d'*Henri Etienne*, ou d'autres, touchant la ponctuation de trés-peu de paſſages, où il n'a pas même mis aucune marque d'approbation; on ne peut pas lui en faire un crime, ſans injuſtice. Ainſi le jugement calomnieux du Profeſſeur de *Helmſtad* ne méritoit pas d'être ici. Si en parlant de *Calvin*, ou de *Beze*, on mettoit les choſes aigres, que quantité d'Auteurs Catholiques Romains & Lutheriens en ont dites, on ne le trouveroit pas bon.

Mr. G. D. T. M. D. ſemble craindre que cette grande quantité de Varietez de Lecture, qu'il y a dans les Editions de l'Evêque d'Oxford, & du Dr. *Mill*, ne nuiſent à l'autorité

du

du Nouveau Teſtament. Il me ſemble, au contraire, qu'elles ſervent à la confirmer; parce qu'il paroît par-là que le N. T. n'a pas été corrompu d'une maniere, qui puiſſe nuire à la Religion; puis que toutes ces Varietez n'introduiſent aucun nouveau dogme, ni n'en font diſparoître aucun ancien; de ſorte qu'on voit par-là que la verité céleſte eſt venue juſqu'à nous, ſans alteration. Je ne croi pas non plus qu'il ſoit néceſſaire d'interpoſer ſon jugement, ſur châque Varieté. Il me paroît même plus ſûr & plus modeſte d'en laiſſer le jugement au Lecteur; parce que châcun a droit de juger pour ſoi-même, en cette occaſion, & que perſonne n'eſt obligé de s'en ſoumettre au jugement d'un autre. Si Mr. *de Courcelles* avoit dit quelles manieres de lire lui plaiſoient d'avantage, il n'auroit pas évité la cenſure de ceux, qui n'auroient pas été de ſon ſentiment; non plus que Mr. *Mill*, que nôtre Auteur critique, pour avoir préferé quelques anciennes manieres de lire, à celles des Editions communes. Il ne faut pas croire non plus que tous les Canons de nôtre Auteur paſſent deſormais pour des

loix, & que son jugement serve de regle à la Posterité.

La seconde partie de ses Prolegomenes concerne les principaux MSS. citez dans cette Edition; sur lesquels il rapporte les jugemens de divers savans hommes, comme on le verra; car nous ne pouvons pas nous y arrêter.

La troisiéme contient la confirmation des *Canons*, dont on a parlé; soit par des raisons, soit par des autoritez. On doit convenir de la plus grande partie, comme je l'ai déjà dit, & comme je l'ai même fait voir, en parlant d'autres choses, dans l'*Ars Critica*, que l'Auteur cite quelquefois.

Enfin on trouve l'explication des Lettres & des chiffres, que l'on voit après les Varietez de Lecture, qui sont dans cette Edition sous les pages, & dont on ne comprendroit pas l'usage sans cela.

Le Libraire, au reste, a très-bien fait d'ajoûter ici les Préfaces de Mr. *de Courcelles*, & de Mr. *Fell*, Evêque d'Oxford, à quoi il a même joint le contenu de l'Ouvrage de Mr. *Whitby* contre le Dr. *Mill*, qui, selon le sentiment du Libraire, & de bien

bien d'autres personnes, auroit pû être plus ménagé, sans qu'on y trouvât à redire.

Outre cela, on trouve à la fin du Volume quelques notes Critiques de l'Auteur; qui servent à confirmer ce qu'il a dit, ou à la discussion de divers passages particuliers.

ARTICLE VI.

HISTORIA PHILOSOPHIÆ *Vitas, Opiniones, resque gestas & Dicta Philosophorum sectæ cujusvis complexa, Auctore* THOMA STANLEIO. *Ex Anglico sermone in Latinum translata, emendata & variis Dissertationibus atque Observationibus passim aucta. Accessit vita Auctoris.* A Leipsig chez Th. Fritsch. 1711. in 4. p. 1322. *Se trouve chez H. Schelte.*

COMME nous avons parlé autrefois au VII. & au XVII. Volumes de la *Bibliotheque Universelle*, de l'Histoire Philosophique de *Thomas Stanley*; il ne sera pas besoin que nous nous y arrêtions long-tems. Il suffira de marquer ce qu'il y a de plus

dans cette édition, que dans l'Angloiſe.

Premierement, la verſion Latine eſt d'un ſtyle net & clair, & paroît venir de la main d'un homme, qui poſſede autant les matieres, que la Langue de laquelle il a traduit cet Ouvrage. Quoi qu'il ne ſe nomme point, il eſt certain que ce travail, qui a été grand, comme je l'ai éprouvé moi-même, lui pourroit faire honneur dans l'eſprit de tous ceux, qui ſont capables de juger de cette ſorte de choſes. Il y a encore ici des additions conſiderables, & des remarques, qui rendent cette verſion plus utile que l'Original Anglois; comme nous le verrons, après avoir dit un mot de la vie de l'Auteur, qu'on y a ajoûtée.

Il ſeroit à ſouhaiter que le Traducteur de cet Ouvrage eût eu des memoires de ceux, qui ont connu *Thomas Stanley*, pour en donner une vie complette. Tout ce qu'il en a pû ſavoir, c'eſt qu'à l'âge de quatorze ans il alla étudier à Cambrige, dans le *College* de *Pembroke*; qu'après avoir fait ſes études, il alla voyager hors de ſon païs; qu'il s'appliqua à la Poëſie Angloiſe, dont il publia quel-

quelques Eſſais, en traduiſant quelques petits Poëmes Latins ou Grecs en Anglois ; qu'il ſe maria encore très-jeune, & qu'il ne laiſſa pas de s'appliquer fortement à l'étude, comme auparavant. L'Ouvrage, dont il s'agit, en eſt une preuve ; car il n'a pû recueuillir les vies de tant de Philoſophes, & dire leurs ſentimens avec beaucoup de netteté ; ſans un très-grand travail, & une très-forte attention, qui ſont des choſes rares dans les jeunes gens. Nôtre Auteur prend occaſion de là, faute d'autres materiaux, pour remplir cette vie, de faire un petit abregé de l'Hiſtoire de la Philoſophie, & de marquer l'économie de cet Ouvrage. *Stanley* n'étoit âgé que de vint-huit ans, lors qu'après avoir achevé ſon Hiſtoire de la Philoſophie, il ſe mit dans l'eſprit de travailler ſur *Eſchyle*, qui parut avec ſes remarques en 1663. Ceux, qui l'ont lû, ſavent que c'eſt le plus difficile des Tragiques Grecs, à cauſe des mots rares, qui s'y trouvent, & de la hardieſſe de ſon ſtyle. Son *Agamemnon*, en particulier, eſt ſi obſcur, qu'il y a très-peu de gens, qui ſoient capables de le bien entendre. Cependant *Stanley* en vint heu-

reuſement à bout, & s'eſt aquis beaucoup de réputation par-là. Il ſe préparoit apparemment à en donner une édition plus ample, lors qu'il mourut; puis que dans la belle Bibliotheque de Mr. l'Evêque d'*Ely*, on trouve des Commentaires de *Stanley* ſur ce Poëte, écrits de ſa main, en 8. volumes *in folio*. Il a encore laiſſé des remarques mêlées, ſur pluſieurs anciens Auteurs Grecs & Latins, comme *Sophocle*, *Euripide*, *Callimaque*, *Etienne* de Byzance, *Juvenal*, *Perſe*, *Heſychius* &c. un Commentaire ſur les caractéres de *Théophraſte*, & une Diſſertation ſur les *Dîmes* qu'Abraham paya à Melchiſedec. S'il y a quelque choſe là, qui puiſſe être donné au jour; il ſeroit à ſouhaiter que quelque Savant d'Angleterre ſe chargeât de cette peine. Si l'on rimprimoit ſon *Eſchyle*, avec les additions qu'il peut avoir laiſſées, on feroit plaiſir à tous ceux qui ont des Bibliotheques, & qui achetent volontiers cette eſpece de livres; car l'Edition, qui a paru, eſt fort chere & fort rare. Celui qui entreprendroit de rendre ce ſervice au Public, devroit auſſi tâcher de le régaler d'une vie de cet habile homme, qui

qui ne peut être bien faite, qu'en Angleterre.

Pour revenir à la traduction de l'Hiſtoire de la Philoſophie, comme ce n'eſt preſque qu'un recueuil, compoſé des propres paroles des Auteurs citez dans les marges, traduites en Anglois; il a fallu que le Traducteur cherchât ces paſſages dans les Originaux, ce qui n'eſt pas ſans difficulté; parce que *Stanley* ne cite pas fort exactement, & que les Imprimeurs y ont encore apparemment fait de nouvelles fautes. Autrement il faudroit traduire une verſion, & l'on s'éloigneroit trop de l'ancien Original. Lors que le Traducteur a crû que ſon Auteur s'étoit éloigné du ſens des anciens Originaux, il en a averti le Lecteur, par de petites remarques, qui ſont au deſſous des pages. Quelquefois même il a ſuppléé quelque choſe dans le Texte, qu'il a renfermé entre des crochets, afin qu'on le pût diſtinguer du reſte. Il a omis, dans la vie de *Socrate*, la Comedie des Nuées, que *Stanley* avoit inſeré toute entiere en Anglois; parce que ceux, qui la voudront lire, la doivent chercher dans *Ariſtophane*. On a auſſi omis la traduction des *Hypo-*

typoſes Pyrrhoniennes de *Sextus Empiricus*, qui étoit après la vie de *Timon*; parce qu'il vaut mieux qu'on liſe l'Original de ce Philoſophe, qu'une ſimple traduction, & qu'il n'eſt pas extrémement rare.

En recompenſe on a ajoûté ici quelques pieces pleines de ſavoir & de jugement, que j'indiquerai, en peu de mots. I. Dans la vie de *Socrate*, il eſt parlé de ce qu'il appelloit ſon *Démon*, ou ſon *Génie*, comme parlent les Latins; & cela a donné occaſion au Traducteur d'inſerer ici * une belle Diſſertation de Mr. *Olearius*, à préſent Profeſſeur en Théologie à Leipſig, ſur ce ſujet. Il y rapporte ce que les Anciens ont cru des *Démons*, ou des *Génies*; après quoi, il met ce que l'on trouve dans *Platon*, dans *Xenophon*, & dans d'autres Auteurs, du *Génie de Socrate*, & il explique au long les divers ſentimens, qu'il y a eu ſur cette matiere, ſans diſſimuler les raiſons de chaque opinion. Il conclut enfin qu'à juger de la choſe, par les diſcours de *Socrate*, il eſt vrai-ſemblable que par ſon *Démon* il entendoit une Nature intelligente, qui l'avertiſſoit d'éviter

* *Pag.* 130.

viter de certaines choſes. C'eſt auſſi ce que j'ai ſoûtenu, dans le Ch. III. de mes *Silves*, où j'ai tâché de donner le veritable caractére de ce Pere de la Philoſophie; & je n'ai rien encore vû, qui me puiſſe faire changer de ſentiment.

II. Il y a auſſi, à la fin de la même vie de *Socrate*, une Diſſertation, contre *Leo Allatius*; qui a ſoûtenu contre le ſentiment commun de toute l'Antiquité, qu'il n'étoit pas vrai que *Socrate* n'eût rien écrit. Il étoit, comme il ſemble, tombé dans cette penſée, ſeulement pour donner plus de prix aux Lettres ſuppoſées de *Socrate*, & des *Socraticiens*, qu'il a publiées. Mr. *Olearius* l'a très-bien réfuté, ſoit par l'autorité des Anciens, ſoit par le ſtyle de ces Lettres, & par les choſes mêmes, que l'on y trouve. Il y a grande apparence que la plûpart des Lettres, attribuées aux anciens Philoſophes, ſont auſſi ſuppoſées, par quelques Sophiſtes.

III. Dans la vie d'*Heraclite*, il y a une Diſſertation du même, touchant le Principe des choſes naturelles, & une autre touchant la formation de toutes choſes, ſelon les ſentiments de ce Philoſophe.

Quantité d'Auteurs ont dit, qu'il établiſſoit le feu, pour le Principe de toutes choſes; d'autres ont aſſuré, que c'étoit l'air; & ces ſentimens, qui paroiſſent d'abord contraires, peuvent être conciliez, comme Mr. *Olearius* le remarque; en diſant qu'*Heraclite* reconnoiſſoit, pour Principe de tout, des particules très-ſubtiles, qui ſont en un perpetuel mouvement; qu'il appelloit, à cauſe de cela, *ἀείζωον πῦρ*, *un feu toûjours vivant*, & qu'il comparoit quelquefois à l'air; de ſorte que ſon ſentiment ne differoit pas beaucoup de celui d'*Epicure*. Il prétendoit que ces corpuſcules ſe mouvoient, par la force de la Deſtinée. Mais là-deſſus, il ſemble qu'*Heraclite* ne devoit point reconnoître de Dieu, puis qu'il ne parloit que de la matiere; & c'eſt auſſi de quoi *Ariſtote* l'a accuſé, auſſi bien que quantité d'autres Philoſophes, dans ſa Metaphyſique Liv. I. chap. 23. Cependant nôtre Auteur montre qu'il eſt très-probable qu'*Heraclite* a entendu la Divinité, par les mots de *Deſtinée*, & de *Néceſſité*. C'eſt par la volonté & ſous la conduite de cette Divinité, que le monde a été formé, ſelon *Heraclite*, comme

me Mr. *Olearius* le fait voir, en expliquant les termes obſcurs, dont ce Philoſophe s'étoit ſervi à deſſein. Nous ne pouvons pas ici entrer dans le détail, & l'Original mérite d'être lû par ceux, qui aiment à s'inſtruire de l'Hiſtoire de l'ancienne Philoſophie.

IV. Il y a à la fin une Hiſtoire de la Philoſophie *Eclectique*, ou de choix; qui étoit une maniere de philoſopher, dans laquelle on prenoit de toutes les Sectes ce qui paroiſſoit raiſonnable, ſans s'attacher à aucune. On en fait Auteur *Potamon* d'Alexandrie, que *Suidas* fait vivre du tems d'Auguſte. Il eut des Sectateurs parmi les Payens, & parmi les Chrétiens, ſi on peut appeller *Sectateurs* des gens, qui renonçoient à toute ſorte de Secte. Cette Philoſophie bien entendue devroit être la ſeule en vogue; car enfin, excepté les principes géneraux du raiſonnement, quelques lumieres de Métaphyſique, & ce que l'experience nous a appris de la Nature, qui ſont des choſes, qu'il n'eſt pas poſſible à la droite Raiſon de rejetter; tout le reſte eſt expoſé au choix & au goût des hommes, qui doivent prendre de tous

les

les Philoſophes ce qui leur plait davantage; ſoit pour ce qui regarde la méthode, ſoit pour ce qui concerne les choſes.

Cet Ouvrage de *Stanley* peut beaucoup ſervir à cela, parce qu'il n'y a pas ſeulement l'hiſtoire de châque Philoſophe, mais celle de ſa Philoſophie, avec aſſez d'exactitude, pour un Volume de cette groſſeur. On peut dire que cette Verſion vaut mieux que l'Original, parce que celui, qui l'a faite, a cherché les paſſages des Anciens, & a puiſé dans les ſources; ce qui lui a donné lieu de redreſſer bien des endroits, où *Stanley* s'étoit trompé. C'eſt ce que j'ai éprouvé auſſi moi-même, il y a pluſieurs années, en traduiſant ſa *Philoſophie Orientale*, que l'on a auſſi miſe ici. Ceux qui ſe donneront la peine de lire tout ce Volume, y profiteront plus, qu'ils ne pourroient s'imaginer, ſur tout s'ils méditent un peu ce qu'ils liſent; & je ſerois fort d'avis que ceux, qui étudient en Philoſophie, ſe fiſſent une néceſſité de s'inſtruire par là des ſentimens des Anciens, pour être en état d'en juger.

ARTICLE VII.

Opuſcula varia de LATINITATE VETERUM JURISCONSULTORUM. *Junctim edidit & animadverſiones adjecit* CAR. ANDREAS DUKERUS. A Leide 1711. in 8. pagg. 552. avec les Préfaces & les Indices. *Se trouve chez Schelte.*

CE Recueuil eſt compoſé de cinq parties. La I. contient les 29. derniers Chapitres du Livre VI. des *Elegances de la Langue Latine de Laurent Valla*, dont on voit d'abord un Chapitre, dans lequel il cenſure quelque expreſſion des anciens Juriſconſultes, comme peu Latine: II. On voit après la réponſe qu'*André Alciat*, célebre Juriſconſulte du XVI. ſiecle, y a faite, dans ſes Livres *de Verborum ſignificatione*: III. La replique que *François Floride Sabin* lui a faite; en faveur de *Valla*: IV. La cenſure de *Jaques Cappel*, en faveur des Juriſconſultes, qu'il ſoûtient parler auſſi bon Latin, que *Ciceron*: V. Les remarques de Mr. *Duker* ſur tout

tout cela, qui ſont au deſſous des pages, où il examine ce que ces trois Auteurs diſent; qu'il approuve, ou deſapprouve, par des autoritez des Anciens, ou des raiſons tirées de l'Analogie de la Langue Latine.

Le Livre de *Cappel* étoit devenu fort rare, & Mr. *Duker* a fait plaiſir au Public de le rendre plus commun; ſoit à cauſe de la matiere, ſoit à cauſe de la rareté de l'Ouvrage, qui lui a été fourni par Mr. *de Binkershoek*, qui a une très-belle Bibliotheque, ſur tout de livres de Droit. Le Livre de *Cappel* avoit été imprimé à Paris in 8. en 1583. ſous ce titre: *Veterum Juriſconſultorum, adversùs* Laurentii Vallæ *reprehenſiones defenſio* J. C. P. I. C. A. lettres que Mr. *Duker* interprete ainſi: JACOBO CAPPELLO, PARISIENSI JURISCONSULTO, AUCTORE. Il a été pere de deux fameux Théologiens François, *Jaques Cappel*, Profeſſeur à Sedan, & *Louis Cappel*, Profeſſeur à Saumur. On verra les raiſons de la conjecture de Mr. *Duker*, qui eſt très-probable, dans ſa Préface; où il inſtruit les Lecteurs, de l'occaſion qu'il a eue de publier ces pieces, & de ce qu'il y a fait, pour

en

en rendre la lecture plus agréable & plus utile.

Comme il croit que *Valla* & *Sabin* ont repris, en plusieurs endroits, sans raison, la Latinité des anciens Jurisconsultes, qu'ils n'entendoient pas assez : il convient que leur Latinité avoit été un peu corrompue, par les tems auxquels ils ont vécu. *Capel* lui même, qui l'avoit égalée à celle de *Ciceron*, fait assez voir qu'il ne faut pas prendre ce qu'il en dit à la rigueur ; puis qu'il a ajoûté à la fin un Recueuil, intitulé *Verba non satis probatæ Latinitatis, aut non ex recepta significatione, vel contra Grammaticorum Regulas, à Jurisconsultis usurpata* ; où il rapporte des *Digestes* quantité de mots, qui sont contraires au bel usage de la Langue Latine. Mr. *Duker* a aussi fait des notes sur ce Livre, pour confirmer, ou pour réfuter ce que dit *Capel*.

Il y a encore deux pieces du même Auteur ; la premiere des répetitions des mêmes termes, que l'on trouve dans les *Digestes* ; & la seconde des Etymologies du Droit Civil, dont il y a beaucoup, qui sont contre les regles, quoique conformes à la signification des mots. Mr. *Duker* n'a pas

pas fait des Notes ſur ce dernier Traité.

Tout ce qu'il y a ici eſt bien écrit; & l'on peut lire, avec plaiſir & avec avantage, ce que les Auteurs, que l'on a nommez, ont écrit, même quand il ſe trompent. La Préface & les Notes de Mr. *Duker* ne cedent pas aux Auteurs, qu'il publie, ſoit pour le ſtile, ſoit pour l'exacte connoiſſance de la Langue Latine; & après avoir vû cette premiere production de ſa plume, on ſouhaitera qu'il continue à faire part au Public des fruits de ſes études; contre le deſſein, qu'il avoit de ne rien écrire:

— *Stulta eſt clementia, cùm tot ubique*
Vatibus occurras, perituræ parcere chartæ.

Si je pouvois donner un Extrait de ce Livre, on verroit que ce n'eſt pas en vain, que je parle de la ſorte. Ceux qui n'ont point de connoiſſance du Droit, ne laiſſeront pas de lire cet Ouvrage, avec utilité; pourvû qu'ils ſouhaitent de s'inſtruire de la pureté de la Langue Latine. Ils le joindront, avec raiſon, aux Traitez du *Theſaurus Cultæ Latinitatis*, & à ceux

ceux que divers Savans hommes ont écrit, *de Latinitate verè & falsò ſuſpecta.*

ARTICLE VIII.

Livres dont on parlera dans la ſuite de ce Volume.

1. *The Reaſonnableneſs of Conformity to the Church of England* &c. *by* Benjamin Hoadly. *A Londres* 1703.
2. *A Brief Defenſe of Epiſcopal Ordination*, *by* the ſame. *A Londres* 1707.
3. *A Diſcourſe of Church Government* &c. *by* John Potter. *A Londres* 1707.

JE parlerai de ces deux Livres, dans la ſeconde partie de ce Volume. J'ai mis ſeulement leurs titres ici, pour avoir occaſion de deſabuſer quelques perſonnes; qui ont publié, en Angleterre, que ceux qui m'avoient envoyé le livre intitulé, *les Droits de l'Égliſe Chrétienne* &c. qui y a fait tant de bruit, m'avoient donné une recompenſe, pour en parler. Il n'y a jamais rien eu de plus faux, &

& je puis proteſter en honête homme, & devant Dieu, que je n'ai jamais eu, pour parler de ce Livre-là, ni d'aucun autre, de promeſſe, ni de récompenſe. Ceux qui ont publié le contraire, ont publié un menſonge, ſoit qu'ils l'aient inventé eux mêmes, ou qu'ils aient été trompez, par quelque autre. Je puis encore dire, que je ne ſâche pas qu'il y ait perſonne, qui m'ait envoyé d'Angleterre aucun livre, dans la vue de faire imprimer en ſuite en Anglois l'Extrait, que j'en aurois fait; quoi qu'il ſoit vrai que l'on a fait traduire quelques-uns de mes Extraits, & qu'on les a publiez en Anglois, à Londres. C'eſt une choſe, que je ne puis pas empêcher qu'on ne faſſe, & dont on ne me doit pas rendre reſponſable. D'ailleurs je ne dis jamais rien, qui ne ſoit avantageux au Gouvernement & à l'Egliſe d'Angleterre, comme ils ſont établis par les Lois; & il n'y a perſonne, ni deçà, ni delà la mer, qui leur ſouhaite plus de bien, que moi.

4. *A Treatiſe concerning the Principles of Human Knowlege*, &c. *by* George Berkley. *A Dublin* 1710.

F I N.

BIBLIOTHEQUE CHOISIE,

POUR SERVIR DE SUITE

A LA

BIBLIOTHEQUE

UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNÉE MDCC XI.

TOME XXIII.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,

Chez HENRI SCHELTE.

MDCCXI.

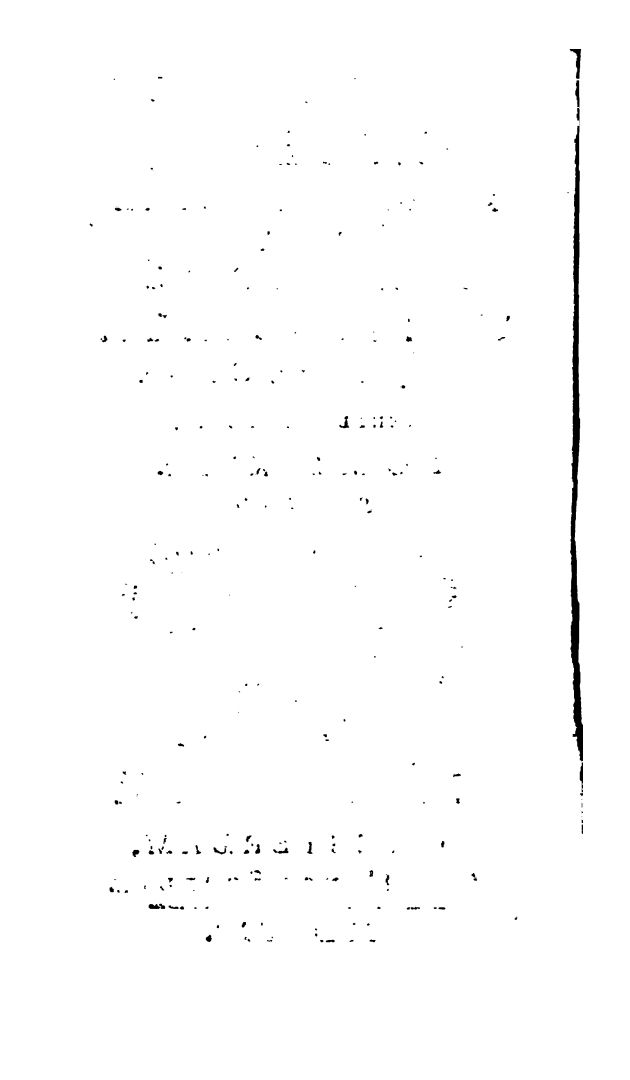

INDICE

DES

LIVRES

ET DES

ARTICLES

De la Seconde Partie du Tome XXIII.

I. TOme V. des ACTES PUBLICS d'ANGLETERRE. in fol. 237

II. *Lettres de Mr.* LENFANT, du P. VOTA & *de la feuë Reine de* PRUSSE. 327

III. *Voyage de Mr.* le Chevalier CHARDIN en PERSE. 3. voll. in 4. 348

IV. *Commentaire de Mr.* WHITE sur ESAIE. in 4. 422

V. VIBIUS SEQUESTER de Mr. HESSELIUS. in 8. 435

VI. *Les Fables de* PHEDRE *en Latin & en François, avec les notes de Mr.* LE FEVRE. in 8. 440

VII. VELLEIUS PATERCULUS d'Oxford. 446
VIII. CYMBALUM MUNDI *des* PERRIERS. 453
IX. CONTES du même *Ibid.*
X. Réflexions Morales &c. 462
XI. Etat des Duchez de *Florence* &c. *Ibid.*
XII. Mémoires anecdotes de la Cour & du Clergé de *France* &c. 463
XIII. Hiſtoire de l'*Académie*, pour l'an 1709. *Ibid.*
XIV. Théatre de la guerre du Nord. 464

AVERTISSEMENT.

ON trouve chez H. *Schelte* les *Sentimens de quelques Theologiens de Hollande* &c. leur *Défenſe*, & le *Traité de l'Incredulité*, de l'Auteur de la B. C. On n'a pas pu mettre ici une petite piece intitulée *Editio* Suidæ Cantabrigienſis, *contra cavillationes* Zoïli Lugdunenſis. On la verra dans le Tome ſuivant.

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

Extrait du V. Tome du Recueuil des Actes Publics d'Angleterre, contenant 19. *années du Regne* d'Edoüard III. *depuis le Commencement de* 1338. *jusqu'à la fin de* 1356.

CE Cinquiéme Tome contient un très-grand nombre de Piéces, qui peuvent être d'un grand uſage, pour l'éclairciſſement de divers évenemens du Regne d'*Edoüard* III. l'un des plus conſiderables de l'Hiſtoire d'Angleterre. Mais comme il n'eſt pas poſſible de parler, dans un Extrait, de tous ces Actes qui, outre qu'ils ſont en trop grand nombre, ne ſont pas également importans; je me bornerai à quelques-uns de ceux qui peuvent ſervir à éclaircir quelque fait obſcur ou douteux, ou déguiſé par les Hiſtoriens.

Les affaires, qu'*Edoüard* III. avoit avec la *France*, étant comme le centre, où toutes ſes négociations aboutiſſoient; il eſt néceſſaire de commencer par cet Article, comme le plus important, & celui dont tous les autres dépendent en quelque maniere.

Affaires d'Edoüard *avec la France, depuis le commencement de* 1338, *juſqu'à la fin de* 1356.

* Quoi qu'*Edoüard* eût employé pluſieurs années à ſe préparer à la guerre contre *Philippe de Valois*, & que dès l'année précedente 1337. il eût manifeſté le deſſein, qu'il avoit de lui arracher la Couronne; ce ne fut pourtant qu'au mois de Septembre 1339. qu'il put ſe mettre à la tête de ſon armée. Comme ſon intention étoit d'attaquer *Philippe*, par la *Flandre*; ce fut auſſi dans les *Païs-bas*, & en *Allemagne*, qu'il tâcha principalement de fortifier ſa ligue, par des alliances avec les Princes de ces quartiers-là. L'Empereur *Louis de Baviere*, les Ducs de *Brabant* & de *Gueldre*, le Comte de *Hayenaut*, les *Fla-*

* *Année* 1338.

Flamans, qui étoient alors gouvernez par *Jaques d'Artevelle*, & les Princes *Allemans* voiſins de la *Flandre*, étoient ceux dont l'alliance pouvoit lui être la plus avantageuſe, pour faire réüſſir ſon entrepriſe. Il avoit déja fait quelques Traitez avec pluſieurs d'entre eux, ainſi qu'on l'a vû dans l'Extrait du Tome précedent; mais il étoit néceſſaire qu'il allât lui même dans les Païs-bas, pour confirmer toutes ces alliances, & pour prendre avec ſes Alliez de juſtes meſures, pour l'execution de ſes projets. Il partit donc d'*Angleterre*, au mois de Juillet 1338., pour ſe rendre à *Anvers*, où il ſejourna plus d'un an, afin d'y regler toutes ſes affaires. Peu de jours après ſon arrivée, il alla s'aboucher à *Cologne*, avec l'Empereur, qui lui conféra le tître de *Vicaire de l'Empire*. On a vû dans l'Extrait précedent, que le Comte de *Haynaut* avoit ſouhaité qu'*Edoüard* fût revêtu de cette Dignité, & ſans doute le Roi lui même crut qu'elle lui ſeroit utile, pour engager pluſieurs Princes *Allemans*, dans la Ligue.

Ces affaires l'ayant occupé juſqu'au mois de Septembre * 1339. ce ne

* *Année* 1339.

fut qu'en ce temps là qu'il ſe mit à la tête de ſes troupes, pour entrer dans les terres de *France*. On trouve, dans un des Actes de ce Recueuil, que le 26. du même mois, il étoit à *Marchienne*, entre St. *Amand* & *Doüay*, d'où il s'avança dans le *Cambreſis*; & ce fut là qu'il apprit que *Philippe de Valois* s'approchoit, avec une nombreuſe armée. La ſuperiorité des ennemis n'empêcha pas qu'*Edoüard* ne paſſât l'*Eſcaut*, pour les aller rencontrer; deſorte que les deux armées ſe trouverent bien-tôt aſſez près l'une de l'autre, pour donner bataille. *Philippe* fit même à *Edoüard* un défi, qui fut accepté ſur le champ; & le jour & le lieu étoient déja marquez, pour décider la querelle, par un combat général; lorſque *Philippe* ſe retira tout d'un coup, ſans vouloir combattre. On prétend qu'il fut intimidé, par des lettres de *Robert* Roi de *Naples* grand Aſtrologue, qui lui prédiſoit un mauvais ſuccès. Quoi qu'il en ſoit, *Edoüard* ſe voyant déchu de l'eſpérance de donner bataille, ſe retira de ſon côté dans le *Haynaut*. Ce fut de cette maniere que le termina cette premiere Campagne, ſans effuſion de ſang.

Edoüard

Edoüard passa le reste de cette année à *Anvers*, où des affaires importantes l'arrêterent, jusqu'au mois de Fevrier de l'année 1340. * La négociation qu'il avoit commencée, pour faire entrer les villes de *Flandre* dans la Ligue, étoit ce qui l'occupoit le plus. Dès l'an 1331, il avoit fait avec elles un Traité, qui ne les engageoit qu'à observer une exacte neutralité; mais enfin il vint à bout de mettre les Flamans dans son parti, à condition qu'il prendroit le titre de *Roi de France*. La raison de cette condition étoit, que les Emissaires de *Philippe* avoient inspiré à ce peuple un scrupule, qui leur faisoit regarder comme un grand crime, de porter les armes contre le souverain Seigneur de la *Flandre*; de sorte qu'ils croyoient se mettre à couvert de ce reproche, en reconnoissant *Edoüard*, en cette qualité. Depuis ce temps là, *Edoüard* prit le titre de *Roi de France*, & fit écarteler ses armes de celles de *France*, & d'*Angleterre*. Il n'est pas bien étrange qu'*Edoüard* se laissât porter à prendre ce titre, puis qu'il avoit cessé de le donner à *Philippe*; depuis qu'il

* *Année* 1340.

avoit fait connoitre le deſſein, qu'il avoit de faire valoir ſes droits ſur cette Couronne, ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

Le temps qu'*Edouard* paſſa dans ſon Roiaume, juſqu'à la prochaine Campagne, fut employé en préparatifs pour la guerre, à emprunter de l'argent de tous côtez, & à prendre des précautions pour maintenir ſes Alliez dans la Ligue, & ſes ſujets de *Guyenne* dans la fidelité. Après avoir pris toutes ces meſures, il partit d'*Angleterre* le 22. de Juin, pour ſe rendre dans les *Païs-bas*, menant avec lui une flotte de 300. voiles. Deux jours après ſon départ, il rencontra ſur la route de *l'Ecluſe*, la flotte de *France*, forte de 500. vaiſſeaux, qui l'attendoit ſur le paſſage. Malgré la ſuperiorité des ennemis, il ne laiſſa pas d'engager avec eux un combat, qui dura toute la journée, & dans lequel la flotte *Françoiſe* fut ſi entiérement détruite, qu'il ne s'en ſauva que trente vaiſſeaux. Ce combat naval ſe donna le 24 de Juin 1340.

Après cette victoire, *Edouard* ſe mit à la tête de ſon armée, qui étoit de cent-cinquante mille hommes, dont

dont il en détacha cinquante mille, sous la conduite de *Robert d'Artois*, pour aller à St. *Omer*; pendant qu'avec le reste, il alla lui même faire le siége de *Tournai*. Il s'en fallut bien, que les succès de cette Campagne ne répondissent à de si grands préparatifs. *Robert d'Artois*, après avoir reçû un échec près de St. *Omer*, vit dissiper toute son armée; qui étoit principalement composée des Milices de Flandre; pendant que *Philippe de Valois*, qui s'étoit approché de *Tournai*, mettoit de si grands obstacles au siége, qu'*Edoüard* fut trois mois devant cette place, sans espérance de s'en rendre maître. Il ne lui fut pas même possible de donner bataille, quoi qu'il envoyât un Cartel de défi à *Philippe*, qui ne voulut pas l'accepter. Comme *Edoüard* ne voyoit aucune apparence de pouvoir prendre *Tournai*, & qu'il ne pouvoit lever le siége sans honte, il fut tiré de cet embarras par *Jeanne* Comtesse Douairiere de *Haynaut* sa belle-mére, & sœur de *Philippe de Valois*; qui étant sortie d'un Couvent, où elle s'étoit retirée, négocia si heureusement, qu'elle fit consentir les deux Rois à une trêve,

dans laquelle tous leurs Alliez furent compris. Cette trêve devoit durer juſqu'au 25. de Juin de l'année ſuivante.

Après une ſi grande levée de bouclier, *Edoüard* ſe trouvoit très-mortifié d'avoir été obligé de faire une trêve, qui rompoit toutes ſes meſures, & qui rendoit inutiles toutes les dépenſes, qu'il avoit faites juſqu'alors. Il avoit d'autant plus de ſujet de s'affliger du mauvais ſuccès de cette Campagne, qu'il ſe voyoit ſur le point de perdre tous ſes Alliez. Le Duc de *Brabant* avoit déja retiré ſes troupes, pendant le ſiége de *Tournai*. Les *Flamans* ſembloient ſe repentir de s'être engagez dans la Ligue. L'*Empereur*, mécontent de ce que la trêve de *Tournai* s'étoit faite ſans ſa participation, menaçoit d'abandonner le parti, & ſa défection entraînoit celle des Princes *Allemans*. A cela ſe joignoit un autre ſoin, qui n'occupoit pas moins *Edoüard*; c'étoit de trouver de l'argent, pour payer ſes dettes, & d'en faire proviſion, pour recommencer la guerre, auſſi-tôt que la trêve ſeroit expirée. C'étoit par les Conſeils de l'*Archevêque de Cantorbery* ſon principal Miniſtre,

nistre, qu'il avoit entrepris cette guerre, & sur les promesses que ce Prélat lui avoit faites de ne le laisser manquer de rien. Cependant, il ne fut pas plûtôt engagé au siége de *Tournai*, que l'Archevêque gagné, comme on le croit, par le Pape *Benoit* XII. qui étoit fort partial pour la *France*, non seulement ne lui envoia point l'argent, qu'il lui avoit promis; mais s'opposa même à la levée d'un subside, que le Parlement avoit accordé au Roi. Ce manquement de parole obligea *Edoüard* à s'engager dans des emprunts considerables, pour lesquels il payoit un gros interêts; ce qui le mettoit hors d'état de se préparer, pour recommencer la guerre. * Dés qu'il fut de retour en Angleterre, il s'en prit à l'Archevêque, qu'il accusa d'avoir malicieusement mis des obstacles à l'execution de ses desseins. Cependant, comme il avoit besoin du Clergé, il n'osa pousser à bout ce Prélat, qui en fut quitte pour quelques soumissions, après avoir inutilement tenté d'exciter le Peuple contre le Roi. Dans cet embarras, *Edoüard* trouva le moyen de faire

* *Année* 1341.

prolonger la trêve, jusqu'au 24 de Juin 1342. Il avoit besoin de ce temps-là, pour mettre en ordre ses affaires qui étoient fort dérangées, tant par le défaut d'argent, que par l'infidelité de ses Alliez. Vrai-semblablement cette trêve auroit été suivie d'une paix finale, si la mort du Duc de *Bretagne*, qui arriva dans ces entrefaites, n'eût produit des évenemens qui firent concevoir à *Edoüard* l'espérance de pouvoir attaquer *Philippe*, avec plus de succès, de ce côté-là. Comme l'*Angleterre* se trouva très-interessée dans la querelle, qui s'émut à l'occasion de la succession du Duc de *Bretagne*; il est nécessaire d'expliquer en peu de mots, l'origine de cette querelle & l'occasion qu'*Edoüard* eut de s'en mêler.

Arthur II. Duc de *Bretagne* avoit eu des enfans de deux femmes; de la premiere, *Jean* II. qui lui succeda, *Guy* qui fut Comte de *Penthievre*, & *Pierre* qui ne laissa point de posterité; & de la seconde, *Jean* qui fut Comte de *Monfort* en France, par le droit de sa mére. *Guy* second fils de la premiere femme d'*Arthur*, mourut en 1331, & ne laissant qu'une fille nommée *Jeanne*, que le Duc

Jean

Jean II. ſon Oncle donna en mariage à *Charles de Blois*, *Jean* II. étant mort au mois d'Avril 1341, la Bretagne fut diſputée entre *Jean de Monfort*, & *Charles de Blois*; le premier ſoûtenant que ce Duché lui devoit revenir, comme au plus prochain Héritier de *Jean* II. ſon frére: & *Charles de Bois* ſe fondant ſur le droit de repréſentation, qui donnoit à *Jeanne* ſa femme le même droit, que *Guy* ſon pére auroit eu, s'il eût été en vie. Cette affaire aiant été portée en *France*, à la Cour des Pairs, la *Bretagne* fut adjugée à *Charles de Blois*, qui étoit neveu de *Philippe de Valois*. *Jean de Monfort* prétendant qu'on lui avoit fait injuſtice, eut recours à la protection d'*Edoüard*; & après lui avoir fait hommage, il ſe rendit en *Bretagne*, où il fit quelques progrès. Mais ce bonheur ne dura pas long temps, puis qu'à l'approche de *Jean Duc de Normandie*, que le Roi *Philippe* ſon Pére avoit chargé de l'execution de l'arrêt, donné en faveur de *Charles de Blois*, *Monfort* fut obligé de ſe retirer à *Nantes*; où il fut incontinent aſſiegé, pris, conduit à Paris, & renfermé dans la groſſe Tour du Louvre.

Cette affaire ne fut pourtant pas terminée, par la captivité de ce Prétendant. *Marguerite de Flandres* sa femme, prenant en main l'administration des affaires de son Epoux prisonnier, renouvella, au nom de son fils, âgé de quatre ans, l'alliance avec *Edouard*; à qui elle promit de livrer toutes les places de *Bretagne*, dont elle pouvoit disposer. En conséquence de ce nouveau Traité, *Edouard* envoya des troupes en *Bretagne*, sous la conduite du *Comte de Northampton*, pour se mettre en possession de ce Duché. Peu de tems après, il y envoya *Robert d'Artois*, qui après s'être rendu maître de *Vannes*, fut affiégé dans la même ville, & mourut des blessures, qu'il avoit reçuës en défendant cette place, qui fut emportée d'assaut. Comme le Comte de *Northampton* n'avoit pas assez de forces, pour se maintenir dans la Brétagne; * *Edouard* prit la résolution d'y mener lui-même un puissant secours, & s'étant rendu dans ce Duché, il y fit affiéger quatre places à la fois. Mais à l'approche du *Duc de Normandie*, qui s'avançoit à la tête d'une nombreuse ar-

* *Année* 1342.

armée, *Edouard* fut obligé de raſſembler ſes troupes en un ſeul corps, qui ſe trouva encore inférieur à l'armée *Françoiſe*. Il prit donc le parti de ſe retrancher ; & il le fit d'une telle maniere, que le Duc n'oſa jamais l'attaquer. Enfin, après que les deux armées eurent demeuré, comme en préſence, une bonne partie de l'Hiver, avec beaucoup d'incommodité ; deux Légats du Pape moyenerent une tréve générale, dans laquelle tous les Alliez, & Adhérens des deux-Rois furent compris. Cette * tréve qui fut conclue le 20. de Fevrier 1343, devoit durer juſqu'à la fête de St. *Michel* 1346. On convint encore que les deux Rois envoyeroient à *Avignon* leurs Plénipotentiaires, pour y négocier la paix, devant le Pape, comme perſonne privée, & que cette Négociation commenceroit un certain jour, & dureroit un certain temps : Que le Pape envoyeroit un Nonce en *Brétagne*, pour y faire obſerver la tréve : Que la ville de *Vannes* ſeroit miſe entre les mains du Nonce, pour la garder au nom du Pape, juſqu'à la fin de la tréve, & que

* *Année* 1343.

Jean de Monfort ſeroit mis en liberté.

Quoi que dés le 20. de Mai, *Edoüard* eût nommé ſes Plénipotentiaires pour la paix, & qu'il leur eût donné leurs inſtructions, & leurs Plein-pouvoirs, un accident inopiné fit retarder leur départ. *Nicolas de Fliſco*, Envoyé d'*Edoüard* à la Cour du Pape, ayant été enlevé de ſa maiſon, pendant la nuit, & emmené en *France*; *Edoüard* voulut avoir réparation de cet affront, avant que de faire partir ſes Ambaſſadeurs, & demanda, en même tems, un ſauf-conduit qui les mît à couvert de pareilles violences. Mais le Pape n'ayant fait aucune démarche, pour punir ceux qui avoient enlevé l'Envoyé du Roi, & ne voulant point d'ailleurs accorder un ſauf-conduit contre la forme ordinaire; les Plénipotentiaires Anglois demeurerent dans leur île, ce qui fut cauſe que le terme pris, pour traiter la paix, fut ſouvent prolongé.

Edoüard * ne vouloit point entamer la négociation, avant que d'avoir eu ſatisfaction, tant ſur l'enlevement de ſon Envoié, que ſur le ſauf-

* *Année* 1344.

ſauf-conduit extraordinaire, qu'il demandoit pour ſes Ambaſſadeurs. A cela ſe joignoit encore un autre ſujet de plainte, touchant la détention de *Jean de Monfort*, que *Philippe* retenoit encore en priſon, contre un article exprès de la trêve; ſous prétexte que ce Prince ne pouvoit pas trouver des cautions, en France. Il eſt pourtant vrai-ſemblable que tous ces obſtacles auroient été levez, s'il ne fût ſurvenu un autre accident, qui cauſa la rupture de la trêve. *Olivier de Cliſſon*, Seigneur Breton, & dix autres Seigneurs ou Gentils-hommes *Bretons* ou *Normans*, ayant été arrêtez en Brétagne, par ordre du Roi de *France*, furent conduits à Paris; où ce Prince les fit décapiter, ſans aucune forme de procès. Les Hiſtoriens François prétendent que ces Seigneurs étoient du parti de *Charles de Blois*, & qu'ils étoient allez volontairement à Paris, pour aſſiſter à un Tournoi; mais nous verrons dans la ſuite, que ce récit eſt contre la verité, & qu'au contraire, ils étoient du parti de *Jean de Monfort*, & qu'ils furent arrêtez en Brétagne. Quoi qu'il en ſoit, *Edoüard* demanda réparation

de

de cette violation de la trêve, & envoya des Ambaſſadeurs exprès au Pape, ſur ce ſujet. Cette affaire traina tout le reſte de cette année, & une partie de la ſuivante; ſans que le Pape pût, ou voulût procurer à *Edoüard* la ſatisfaction qu'il demandoit. Au contraire, il paroît de divers Actes de ce Recueuil, qu'il le preſſoit de faire la paix, ſans y comprendre ſes Alliez, & qu'il tâchoit de le rendre reſponſable de la rupture de la trêve, en mettant tout le tort de ſon côté. Enfin, après qu'*Edoüard* eut attendu, un an entier, la ſatisfaction qu'il demandoit à *Philippe*; voyant qu'il n'y avoit aucune apparence de l'obtenir, il lui fit déclarer le 24. Avril 1345, que la trêve étoit rompuë. Cependant, comme il ne s'étoit point attendu à cette rupture, il ne put être en état de recommencer la guerre, que vers le milieu de l'année 1346.

Ce retardement * faillit à lui coûter cher, puis que *Philippe* s'en ſervit pour envoyer en Guyenne le Duc de *Normandie* ſon fils, avec une armée de cent mille hommes; qui menaçoit de chaſſer entiérement les

* *Année* 1346.

les Anglois de cette Province. La bonne fortune d'*Edoüard* fit que les progrès du Duc ne répondirent point à ce qu'on attendoit d'un si grand armement. Ce Prince ne fit autre chose, que prendre quelques Bicoques, le long de la Garonne; après quoi, il s'attacha au siége d'*Aiguillon*, où la brave résistance des Assiegez lui fit perdre bien du tems. Cependant *Edoüard*, qui voyoit la *Guyenne* en grand danger, résolut d'y mener lui-même du secours. Dans ce dessein, il s'embarqua le 2. de Juillet, menant avec lui une armée d'environ trente mille hommes, parmi lesquels il y avoit quatre mille hommes d'armes. Quelque impatience qu'il eût d'aller secourir ses sujets de *Guyenne*, il ne lui fut pas possible d'executer ce dessein; les vents contraires l'ayant repoussé deux fois sur ses côtes. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit poursuivre sa route, il résolut, par le Conseil de *Geffroy de Harcourt*, Seigneur Normand qui s'étoit réfugié auprès de lui, de faire descente en Normandie. Suivant cette résolution, il fit débarquer ses troupes à *la Hogue* dans le *Cotentin*, & comme les forces de *Philippe* étoient

toient éloignées, il eut le loisir de ravager la Normandie, sans trouver aucune résistance, que de la part du Comte d'*Eu* Connêtable de France; qui ayant voulu s'opposer à ses progrès, avec les Milices du Païs, fut battu, & fait prisonnier. Ensuite, *Edoüards* s'avança jusqu'à *Poissy*, d'où il envoya défier *Philippe*, offrant de le combattre, sous les murailles du *Louvre*. A la premiere nouvelle du débarquement d'*Edoüard*, *Philippe* avoit usé d'une diligence extraordinaire pour assembler une armée, qui se trouva bien-tôt de plus de cent mille hommes; avec laquelle il forma le dessein d'enfermer les Anglois entre la *Seine* & *l'Oyse*, pour leur couper le chemin du retour. *Edoüard* qui s'en aperçut, quoi qu'assez tard, prit la résolution de se retirer dans le Ponthieu; à quoi il trouva de grandes difficultez, puis qu'il n'avoit aucun passage sur la *Somme*. Il fut pourtant assez heureux, pour découvrir, & pour forcer le passage de *Blanquetaque*; quoi qu'il fût gardé par douze mille hommes, commandez par *Gondemar du Fay*. Le soir même, après avoir fait passer son armée, il alla camper à

Cressy

Creſſy, où il réſolut d'attendre *Philippe*, qui l'atteignit dés le lendemain. Ce fut là, que ſe donna la fameuſe bataille de *Creſſy* le 26. d'Août 1346. *Philippe* y fut mis dans une entiére déroute, après avoir perdu trente mille hommes, douze cents Chevaliers, le Comte d'*Alençon* ſon frere, le Roi de *Boheme* ſon Allié, & quinze Princes, ou Grands Seigneurs des plus qualifiez du Royaume. On peut dire que ce fut le Prince de *Galles* fils ainé d'*Edoüard*, âgé ſeulement de quinze ans, qui gagna cette bataille; le Roi ſon Pére s'étant contenté de ſe tenir à portée, avec un corps de réſerve, pour le ſoûtenir en cas de beſoin; ſans vouloir ſe mêler dans le combat, pour ne pas ravir au Prince ſon fils une partie de ſa gloire.

Après cette grande Victoire, *Edoüard* fit inveſtir *Calais* le 5. de Septembre, & continua ce ſiége pendant onze mois; ſans que *Philippe*, qui s'en approcha ſur la fin, à la tête d'une armée de cent-cinquante mille hommes, pût trouver l'occaſion de l'attaquer dans ſes retranchemens, & encore moins de l'engager à une bataille en pleine campagne.

Pen-

Pendant qu'*Edouard* étoit occupé au siége de *Calais*, il y reçut la nouvelle que *David* Roi d'*Ecosse*, qui étoit entré en *Angleterre*, avec soixante-mille hommes, y avoit été défait, & pris prisonnier. Enfin, le 1. d'Août 1347., *Edouard* se rendit maître de *Calais*; d'où il chassa tous les habitans, pour y mettre en leur place une colonie Angloise.

Deux mois après la prise de Calais, les Légats du Pape moyenerent une trêve depuis le 28. de Septembre, jusqu'à la fin de Juin 1348, après quoi *Edouard* s'en retourna triomphant en Angleterre. Dans cette trêve, comme dans la précedente, il avoit été convenu, que les deux Rois envoyeroient leurs Ambassadeurs à *Avignon*, pour y négocier la paix en présence du Pape, qui devoit servir de Médiateur. Mais les mêmes difficultez, qui s'étoient rencontrées auparavant, touchant l'envoi des Ambassadeurs Anglois, subsistant toûjours; il fallut souvent prolonger le terme fixé, pour cette négociation, & par consequent la trêve, qui fut plusieurs fois renouvellée. Une cruelle peste qui affli-

ges

* *Année* 1347. † *Année* 1348. & 1349.

gea la *France* en 1348, & l'*Angleterre* en 1349. ne contribua pas peu, ſans doute, à ôter aux deux Rois l'envie de recommencer la guerre; de ſorte que la trêve fut à diverſes fois prolongée, juſqu'au 1. d'Août 1350.

* Le Roi *Philippe* étant mort le 22. du même mois, *Jean* ſon ſucceſſeur ſouhaita de renouveller la trêve, à quoi il ne trouva pas beaucoup de difficulté; l'*Angleterre* ſe trouvant dans un très-facheux état, à cauſe de la peſte, qui avoit emporté preſque la moitié du peuple. Cette trêve fut donc prolongée juſqu'au 1. d'Août 1351, & comme la ville d'*Avignon* étoit trop éloignée de l'*Angleterre*, & que d'ailleurs *Edouard* n'étoit pas trop content du Pape; les deux Rois convinrent de faire négocier la paix, en un lieu qui fût plus à portée de tous les deux. Pour cet effet, ils envoyérent * leurs Ambaſſadeurs, l'un à *Calais*, & l'autre à *Guiſnes*; & ce fut ſous des tentes, qui furent dreſſées entre ces deux villes, que les Plénipotentiaires des deux partis conférerent enſemble; pour chercher les moyens de

* *Année* 1350. † *Année* 1351.

de parvenir à une bonne paix.

La premiere choſe, * dont ils convinrent, fut de prolonger la trêve juſqu'au 12. de Septembre 1352; mais ce tems n'étant pas ſuffiſant, pour ajuſter tous les differens; elle fut encore prolongée, juſqu'au 1. d'Août 1353, & enfin, juſqu'au 1. d'Avril 1354.

Pendant cette derniere prolongation, le Roi *Jean* ſembla vouloir enfin conclurre la paix; en cedant à *Edoüard* la *Guyenne*, & les Comtez d'*Artois*, & de *Guiſnes*, avec la ville de *Calais* & ſon territoire, en toute Souveraineté. C'eſt ce qu'on apprend clairement de l'Hiſtoire d'Angleterre, & dont *Mezerai* ne fait aucune mention; mais divers Actes, qu'on trouve dans ce Recueuil, faiſant voir manifeſtement qu'*Edoüard* croyoit la paix faite; & n'étant nullement vrai-ſemblable qu'elle ſe pût faire, ſans qu'il y trouvât quelque avantage; ce que les Hiſtoriens *Anglois* avancent paroît hors de toute conteſtation.

Quelque peu de proportion, qu'il y eût entre les premieres prétentions d'*Edoüard*, & les offres qu'on lui fai-

* *Année 1352. & 1353.*

faiſoit. il les accepta pourtant. Il n'étoit plus queſtion que de conclurre ce Traité, d'une maniere ſolennelle; ce que les deux Rois ne crurent pouvoir mieux faire, qu'en le faiſant confirmer par le Pape, à qui ils donnérent pouvoir de les contraindre tous deux, par des cenſures eccleſiaſtiques, à l'obſervation de ce même Traité, qui devoit être ſigné en ſa préſence. Suivant ces Conventions, *Edoüard* fit partir ſes Ambaſſadeurs pour *Avignon*, avec des Pouvoirs très-amples de ſigner le Traité, & de le ſoumettre lui-même à la juriſdiction du Pape, pour ce qui regardoit l'obſervation. Mais l'eſpérance de cette paix s'évanouït bientôt, par le refus que firent les Ambaſſadeurs de *Jean*, de confirmer, devant le Pape, ce qui avoit été arrêté entre *Guiſnes* & *Calais*.

Ce refus produiſit une nouvelle rupture, *Edoüard* ne voulant plus entendre parler de paix, quelques inſtances que le Pape fît, pour l'obliger à renoüer la négociation. La réſolution étant priſe de recommencer la guerre avec vigueur, *Edoüard* donna le Gouvernement de *Guyenne* au

* *Année* 1355.

au Prince de *Galles* son fils, & l'envoya dans cette Province, pour y commencer les hostilitez ; pendant qu'il se préparoit à faire lui-même une seconde invasion en *France*, d'un autre côté.

Le Prince de *Galles*, * qui étoit alors âgé de vingt-cinq ans, étant arrivé en *Guyenne*, se mit à la tête d'une petite armée, & alla ravager le *Languedoc*, où il prit *Carcassonne*, & *Narbonne*, & en emporta un grand butin, qu'il alla mettre en sûreté dans *Bourdeaux*. Après s'être un peu rafraichi dans cette ville, il en partit avec une armée de douze-mille hommes, dont trois-mille seulement étoient des Anglois naturels. Il traversa le *Perigord*, & le *Limousin*, & entrant dans le *Berry*, il alla se faire voir aux portes de *Bourges* ; où il apprit que le Roi *Jean* s'avançoit, à la tête de soixante-mille hommes. Cette nouvelle l'obligeant à penser à la retraite ; il voulut prendre un détour, pour se retirer en *Guyenne* par le *Poitou* ; mais *Jean* usa de tant de diligence, qu'il l'atteignit enfin à *Maupertuis* proche de *Poitiers*, où le Prince fut obligé de se retrancher, dans

* *Année* 1356.

dans un poſte embarraſſé de vignes, & de haïes, qui lui donnoient un grand avantage. Quoi qu'il fût facile au Roi *Jean* d'affamer cette petite armée, qui ſe trouvoit enfermée dans un païs ennemi; l'impatience, qu'il eut de venger les ravages que les *Anglois* avoient faits en France, ne lui permit pas de prendre cette voye. Il voulut attaquer le Prince, dans ſes retranchemens, & il eut le malheur d'être entiérement défait, par cette poignée d'Anglois, & de tomber lui-même entre les mains des ennemis; avec *Philippe* ſon quatriéme fils, âgé de quinze ans, & un grand nombre d'autres Seigneurs des plus qualifiez du Royaume. Dans cette bataille, qui fut ſi funeſte à la *France*, il n'y eut que ſix-mille François de tuez; mais dans ce nombre ſe trouvérent huit-cents Gentilshommes, outre le Duc de *Bourbon*, Prince du ſang, le Duc d'*Athenes* Connêtable de France, le Maréchal de *Neſle*, & plus de cinquante autres Grands Seigneurs. Après cette glorieuſe victoire, le Prince de *Galles* mena tranquillement ſes Priſonniers à *Bourdeaux*, & fit ſavoir cette grande nouvelle au Roi ſon pére,

qui en fit rendre graces à Dieu huit jours durant, dans toutes les Egliſes d'*Angleterre*. C'eſt par là que finiſſent les Actes de ce volume, qui regardent la France. Nous verrons les ſuites de cette fameuſe bataille, dans l'Extrait du Tome ſuivant.

L'Abregé, qu'on vient de lire, contient en gros la matiére des Actes de ce Tome V. qui regardent la France. Il eſt tems préſentement de parcourir les plus importans. Mais comme il n'eſt pas poſſible de s'arrêter ſur tous, ſans s'engager dans une longueur exceſſive; je me contenterai d'en indiquer ſeulement quelques-uns, & je n'inſiſterai que ſur ceux qui peuvent ſervir à éclaircir quelque point de l'Hiſtoire d'*Angleterre*. Pour une plus grande commodité, je les rangerai ſelon l'ordre des années, afin qu'en cas de beſoin, on puiſſe avoir recours à ce qui a été raporté dans l'Abregé, ſur ces mêmes années.

Prolongation, * juſqu'au 24. de Juin, de la ſurſéance qu'*Edouard*, à l'inſtance des Légats, avoit accordée à la *France*, juſqu'à Pâque. *Pag.* 2.

Let-

* *Année* 1338.

Lettre d'*Edoüard* à l'*Empereur*, pour le prier d'accorder le titre de Roi au *Dauphin de Viennois*. Du 3. de Mars. *Pag.* 10.

Apparemment, le *Dauphin* avoit promis de s'engager à ce prix, dans le parti d'*Edoüard*.

Lettre d'*Edoüard* aux Archevêques de *Cantorbery* & d'*Torck*, pour leur demander le secours de leurs prieres, & pour les requerir de l'excuser envers son peuple, touchant les grandes impositions, dont il est obligé de le charger. Le 28. de Mars. *Pag.* 20.

Ordre de faire armer les habitans de l'île de *Wight*, sur le point d'être attaquée, par la flotte Françoise. Le 15. d'Avril. *Pag.* 24.

C'est apparemment ce qui donna lieu à l'Acte suivant.

Révocation de la surséance accordée à la *France*, sur ce que *Philippe* a commencé le premier les hostilitez. Du 1. de May. *Pag.* 35.

Traité entre *Edoüard* & les Villes, & Païs de *Flandres*. *Pag.* 53.

Dans ce Traité, les *Flamans* ne s'engageoient à autre chose, qu'à observer une exacte neutralité, entre les deux Rois ennemis. Mais

la date, qui eſt de l'an 1331, eu eſt conſiderable ; en ce qu'elle prouve que dés ce tems-là, *Edoüard* avoit formé le deſſein d'arracher la Couronne à *Philippe*, ainſi que je l'ai avancé dans l'Extrait précedent. Quoi qu'il n'y eût pas encore deux ans, qu'il avoit rendu ſon hommage à *Philippe*, & qu'il n'eût encore rien fait paroître de ſes prétentions ; il dit dans cet Acte, en parlant de *Philippe, ſe prétendant Roi de France*. Ce Traité ne fut ratifié par *Edoüard*, que le 26. de Juin 1338. *Pag.* 59.

Plein-pouvoir à l'Archevêque de *Cantorbery*, & à quelques autres pour traiter avec *Philippe de Valois*, qu'il qualifie ſeulement *Conſanguineum noſtrum Franciæ*, ſans lui donner le tître de Roi. Du 21. Juin. *Pag.* 56.

Lettre à l'*Empereur*, à qui *Edoüard* fait ſavoir, qu'il eſt ſur le point de s'embarquer, pour ſe rendre dans les *Païs-bas*. Le 21. Juin. *Pag.* 59.

Mémoire qui marque le jour de l'embarquement du Roi, le 16. Juillet. *Pag.* 65.

Révocation de tous les Pleinpouvoirs, où *Philippe de Valois* eſt nommé *Roi de France*. A Anvers le 22. Juillet. *Pag.* 66.

Peu

Peu de jours après, *Edoüard* partit, pour aller à Cologne; où l'Empereur lui conféra le tître de *Vicaire de l'Empire*. Je ſuis ſurpris que cette Patente ne ſe trouve pas, dans ce Recueuil.

Bref de *Benoit* XII, dans lequel ce Pontife reproche à *Edoüard* ſon alliance avec *Louis de Baviere*, ſe prétendant Empereur, qui étoit excommunié. Il s'excuſe auſſi ſur les Décimes accordées à *Philippe*, prétendant qu'il n'a pas eu intention d'aſſiſter ce Prince contre *Edoüard*, mais contre les *Allemans*, qui menaçoient d'envahir la *France*. Il en allegue pour preuve les termes mêmes de ſa Bulle; comme ſi les expreſſions de cette Bulle rendoient ce ſecours moins efficace, contre *Edoüard*. *Id. Novemb.* *Pag.* 88.

Défenſe aux Plénipotentiaires Anglois de donner à *Philippe de Valois* le tître de *Roy de France*. Du 16. Novembre. *Pag.* 93.

Plein-pouvoir * aux mêmes Ambaſſadeurs, pour traiter avec *Philippe* qu'il qualifie ſeulement, *Philippum de Valeſio Conſanguineum noſtrum*. Du 11. de Janvier. *Pag.* 95.

* *Année* 1339.

A la fin de cet Acte, on trouve ce *Memorandum : Idem Archiepiscopus, Episcopi, & alii suprà scripti, habent consimile Procuratorium, ad tractandum cum Excellentissimo Principe Domino Philippo Rege Francie Illustri.*

C'étoit apparemment, pour en faire usage, en cas qu'on pût convenir des articles de la paix. Cela fait voir en même tems, qu'*Edoüard* se seroit contenté de moins, que de la Couronne de *France*.

Lettres Patentes d'*Edoüard*, par lesquelles, en qualité de *Vicaire de l'Empire*, il déclare que le Comte de *Haynaut* n'est point obligé à lui fournir le secours, qu'il lui donne. Le 27. *Sept. Pag.* 123.

Un Ordre daté de *Marboing* (*Marchienne*) *infra Marchiam Francie*. Du 26. Sept. *Pag.* 124.

Promesse au Marquis de *Juliers* de le faire Pair d'*Angleterre*. Du 28. Novemb. *Pag.* 139. C'étoit au retour de la Campagne de 1339.

Bulle de *Benoit* XII. qui s'offre pour Médiateur entre les deux Rois. X. *Cal. Jan. Pag.* 146.

Plein-pouvoir pour * traiter avec les

* *Année* 1340.

les *Flamans*, qui avoient réſolu d'entrer dans la Ligue contre la *France*. Du 2. Janvier. *Pag.* 149.

En vertu de ce pouvoir, il fut fait, avec les *Flamans*, un Traité; par lequel ils s'engagérent à ſe joindre à la Ligue, à condition qu'*Edoüard* prendroit le tître de Roi de *France*. On ne trouve point ici ce Traité; mais on en voit la Ratification, *Pag.* 155, datée de Gand, le 8. Janvier 1340.

Réponſe d'*Edoüard* à une Lettre du Pape. *Sanctiſſimo* &c. *Edwardus Rex Franciæ, & Angliæ*, &c.

Il paroit par cette Réponſe, qu'encore qu'*Edoüard* prétendît avoir droit ſur tout le Royaume de *France*, il ſe ſeroit pourtant contenté de beaucoup moins, ſi *Philippe* avoit pû ſe réſoudre à lui faire quelques offres. *Pro certo tamen, de voluntate Partis adverſæ, nec per dictos Cardinales, nec per alios, hùc uſque ſcire nequivimus quòd idem Philippus nobis quidquam facere voluerit, vel offerre. Et reverâ, ſi nobis oblationem, etiam mediocrem, tunc feciſſet; ad vitandum guerrarum diſcrimina, & expenſarum profluvia, ſuper eâ reſponſionem rationabilem feciſſemus. Sed jam non vi-*

dimus quid, per viam pacis, ulteriùs cum honore noſtro facere valeamus. A Gand le 30. Janvier. *Pag.* 156.

Ordre de payer une certaine ſomme à *Nicolas de Fliſco*, qui alloit à Avignon, pour les affaires du Roi. Le 30. Jan. *Anno Regni noſtri Franciæ primo, Angliæ verò quarto-decimo.* Pag. 156.

Déclaration d'*Edoüard*, pour notifier aux François, que les Flamans l'ont reconnu pour Roi de *France*; & pour inviter les premiers à ſuivre cet exemple. *Id. Febr. Pag.* 158.

Il diſoit, dans cette Déclaration, que pour ne pas ſembler négliger les faveurs de Dieu, & pour ſe conformer à ſa volonté, il avoit réſolu de prendre le gouvernement du Royaume de *France*; qui lui étoit dévolu par la mort de *Charles le Bel*, & dont, pendant ſa minorité, *Philippe de Valois* s'étoit emparé injuſtement & par violence. Il promettoit encore, de gouverner ce Royaume, ſelon les loix & les coûtumes; qui étoient en uſage du tems de *St. Louïs*, ſon prédeceſſeur.

Autre Déclaration, qui marque en détail toutes les avances qu'il avoit faites à *Philippe*, & les injures qu'il

qu'il avoit reçuës de ſa part. *Pag.* 160.

Mémoire qui marque le jour du retour d'*Edoüard* en *Angleterre*, le 21. Fevrier 1340. *Pag.* 174.

Lettre à l'Archevêque de *Cantorbery*, pour le ſommer de ſe trouver au Parlement, & touchant le tître de *Roy de France*.

Non mirantes ex hoc quòd ſtylum noſtrum conſuetum mutavimus, & Regem Franciæ nos facimus nominari; nam diverſæ ſubſunt cauſæ, per quas hoc facere neceſſariò nos oportet, & quas vobis, ac aliis Prælatis & Magnatibus, nec non Communitatibus ejuſdem Regni Angliæ ad dictum Parlamentum plenius exponemus. &c. *Teſte me ipſo apud Harwich.* 21. *Feb.* Pag. 174.

Bref de Benoit XII. qui exhorte *Edoüard* à quitter le tître de *Roi de France*. *Nuper Excellentiæ Regis Litteris*, dit ce Pape, *noſtro Apoſtolatui præſentatis, & contentis in ipſis plenius intellectis, novus in eis deſcriptus Titulus, & Impreſſio ſigilli Franciæ armis, & Angliæ ſculpti, ut primâ facie videbatur, ſtuporis & admirationis magnam nobis materiam præbuerunt.* Dans tout le reſte de cette Lettre, le Pontife tâche, par toutes

les raiſons, dont il peut s'aviſer, de perſuader au Roi de quitter ce tître. 3. Non. Mart. *Pag.* 175.

Lettres Patentes, par leſquelles *Guillaume Marquis de Juliers* eſt créé Pair d'*Angleterre*, ſous le tître de *Comte de Cambridge*, avec une penſion annuelle de 1000. l. Du 12. May. *Pag.* 184.

Il paroît de divers Actes de ce Recueuil, qu'*Edoüard* avoit engagé ſa Couronne, *Hæreditariam & Præcellentiorem*, à l'Archevêque de Trêves, pour 50000. florins, & celle de la Reine, avec une autre plus petite, à quelques Marchands de Cologne. *Pagg.* 101, 185, 409, 447.

Lettre d'*Edoüard* au Pape, à qui il ſe plaint de ce que *Nicolas de Fliſco* ſon Envoyé a été enlevé d'Avignon & conduit en France. Il demande réparation de cet affront, & dit nettement au Pontife, qu'il ne doit point s'attendre à recevoir des Ambaſſadeurs de ſa part, juſqu'à ce qu'il lui ait fait raiſon de cette violation du droit des Gens. Le 1. Juin. *Pag.* 188.

Lettre d'*Edoüard* au Parlement, à qui il notifie la victoire qu'il a remportée ſur mer, le 24. Juin. Il lui fait

fait auſſi ſavoir qu'il marche à *Tournai*, avec cent mille hommes, & *Robert* d'*Artois* à St. *Omer*, avec cinquante mille. A *Bruges* le 9. Juillet. *Pag.* 197.

Mezerai parlant du Cartel de défi, qu'*Edoüard* envoya au Roi *Philippe*, dit, qu'on lui répondit qu'un Seigneur ne reçoit point de défi de ſon Vaſſal. Mais ce ne fut point la réponſe de *Philippe*. Voici le Cartel, & la Réponſe.

PHILIP DE VALRYS.

„ PAr lonc tems avoms purſui par
„ devers vous, par Meſſages, &
„ toutes autres voyes, que nous ſa-
„ viſſioms reſonables, au fyn que
„ vous nous vouſiſſiez avoir rendu
„ noſtre Droit Heritage de Fraunce,
„ lequel vous nous avez lonc tems
„ detenu, & à grand tort occupée.
„ Et pur ce que nous veoms bien,
„ que vous eſtes en entent de perſe-
„ verer en voſtre injurioufe detenue,
„ ſans nous faire rayſon de noſtre
„ Demaunde;

„ Sumus nous entrez en la Terre
„ de Flandres, come Seigneur ſove-
„ rayn de ycele, & paſſé parmy le
„ Pays.

 „ Et

„ Et vous ſignifioms que,
„ Pris oveſque Nous le Eyde de
„ Noſtre Seigneur Jehu Chriſt, &
„ noſtre Droit, oveſque le poer du-
„ dit Pays, & oveſque nos Gents
„ & Alliez, regardans le Droit que
„ nous avoms à l'Heritage, que
„ vous nous detenez a voſtre tort,
„ Nous nous treoms vers vous,
„ pur mettre droit fyn ſur noſtre
„ Droitur Chalaunge, ſi vous voil-
„ lez approcher.
„ Et pur ce que ſi grand poer de
„ Gentz aſſemblez, que veignent de
„ noſtre part, & que bien quidoms
„ que vous averriez de voſtre part,
„ ne ſe purront mie longement te-
„ nir enſemble, ſans faire gref deſ-
„ truction au People, & au Pays,
„ la quelle choſe chaſcuns bons
„ Chriſtiens doit eſchuer, & eſpe-
„ cialement Prince, & autre qui ſe
„ tignent Gouverneurs des Gentz,
„ ſi deſiroms mout,
„ Que Brief Point ſe priſt, pur
„ eſchuer mortalité des Chriſtiens,
„ enſi comme la querelle eſt appa-
„ raunt à vous & à nous.
„ Que la Deſcuſſion de noſtre
„ Chalaunge ſe feſiſt entre nos deux
„ Corps, à laquele choſe nous nous
„ ofroms,

„ ofroms, par les cauſes deſſus di-
„ tes, coment que nous penſoms
„ bien le Graunt Nobleſſe de voſtre
„ corps, de voſtre ſens, auxi & a-
„ viſement.

„ Et en cas que vous ne vourriez
„ cele voye, que adonques fu mis
„ noſtre Chalaunge, pour affiner y-
„ cele par bataille de corps de cent
„ perſonnes des plus ſuffiſaunts de
„ voſtre part, & nous autres tauns
„ de nos Gentz Liges.

„ Et ſi vous ne voillez l'une voye
„ ne l'autre, que vous nous aſſignez
„ certaine journe devant la Citée
„ de Tourney, pur combattre, poer
„ contre poer, dedens ces 10. jours
„ proſcheins après la date de ces
„ Lettres.

„ Et nos offres deſſus dites vou-
„ loms par tout le Mount eſtre
„ connues, ja que ce eſt noſtre de-
„ ſyr, ne mye par orgul, ne ſurqui-
„ dance, mais par les cauſes deſſus
„ dites, au fyn que la volunte Noſ-
„ tre Seigneur Jehu Chriſt monſtre
„ entre nous, Repos puiſſe eſtre de
„ plus en plus entre Chriſtiens, &
„ que par ceo les ennemys Dieu fuſ-
„ ſent reſiſtez, & Chriſtiente en-
„ ſaufie.

„ Et la voye, ſur ce que eſſire-
„ voilles, des offres deſſus dites,
„ nous voillez ſignefier par le Por-
„ tour de ces dites Lettres, & par
„ les voſtres, en luy feſaunt haſtive
„ deliveraunce.

„ Donee de ſouz noſtre Privee
„ Seal, à Chyn, ſur les Champs de
„ lees Tourney, le 26. de jour du
„ mois de Juille, l'An de noſtre
„ Regne de Fraunce primer, & d'En-
„ gleterre 14. *Pag.* 198.

Reponſe de Philippe.

„ PHILIP, par la Grace de Dieux,
„ Roi de Fraunce, a Edoüard
„ Roi d'Angleterre.

„ Nous avoms veu vos Lettres ap-
„ portees a noſtre Court, de par
„ vous, a Phelip de Valeis, en que-
„ les Lettres eſtoient contenuts aſ-
„ cunes Requeſtes, que vous feiſtes
„ al dit Phelip de Valeis.

„ Et,

„ Pur ceo qué les ditz Lettres ne
„ venoient pas à nous, & que les
„ ditz Requeſtes ne eſtoient pas fai-
„ tes à Nous, come apert cleire-
„ ment par le tenor des Lettres,

„ Nos ne vos feiſoms nul Re-
„ ponſe,

„ ponſe, nient mye, pur ceo que nos
„ avoms entenduz par les dits Let-
„ tres, & autrement, que vos eſtes
„ entrez en noſtre Roialme, & a
„ noſtre People, mes de volente,
„ ſaunz nul rezon, & noun regar-
„ dant ceo que Homme Lige doit
„ garder a ſon Seigneur,

„ Car vous eſtes entrez en contre
„ voſtre Hommage lige, en nous
„ reconniſſant, ſi com rezon eſt,
„ Roy de Fraunce, & promis obeïſ-
„ ſaunce fiel, come lon doit pro-
„ mettre à ſon Seigneur Lige, ſi
„ com appert plus clerement par vos
„ Lettres Patentz, ſeales de voſtre
„ Graunt ſeale, les queles nos a-
„ voms de par devers nos, & de
„ queles vous devetz avoir à taunt
„ devers vous.

„ Noſtre entent ſi eſt, quant bon
„ nous ſembler, de voz getter hors
„ de noſtre Roialme, & en profit
„ de noſtre People, & à ceo faire
„ avoms ferme eſperaunce in Iheſu
„ Chriſt, dount tout puiſſance nous
„ vient.

„ Que par voſtre Entrepriſe,
„ qu'eſte de volente, & noun reſo-
„ nables d'eſte empeſchez la ſaint
„ voiage d'outre Mer, & graunt

„ quan-

„ quantité de Gentz Chriſtiens mis
„ à mort, le ſervice Divine apeti-
„ ſez, & Sainte Egliſe en meindre
„ Reverence.

„ Et du ceo qu'Eſcripe avoiez,
„ que vous entendez avoir l'Oſt des
„ Flemings, nous quidoms eſtre
„ certeins, que les bones Genz, &
„ les Comunes du Païs ſe porte-
„ ront, par tiel manere, pardevers
„ noſtre Coſin le Count de Flaun-
„ dres lor Seigneur ſauntz meine,
„ & Nos, lor Seigneur Soveraign,
„ qu'ils garderont lor Honure & lor
„ loialte.

„ Et que ceo qu'ils ont mepris
„ juſques a cy, ceo ad a eſt par
„ Malvais Conſeil des Gentz; que
„ ne regardans pas au profit comune,
„ ne honure de Pays, meas au profit
„ de eaux taunt ſeulement.

„ Donne ſous les Campes, pres
„ de la Priorie St. Andreu; ſoutz
„ le ſeal de noſtre ſecret, en l'abſen-
„ ce du Graunt. Le 30. jour de
„ Juyl, l'An de Grace 1340. *Pag.*
„ 199.

Traité de trêve conclu entre les deux Rois, depuis le 25. Septembre juſqu'au 24. de Juin 1341. *Pag.* 205. Mémoire, qui marque le jour du re-

tour

tour d'*Edoüard* en *Angleterre*, le 30. Novembre 1340.

Diverſes Lettres * d'*Edoüard* aux Prélats d'*Angleterre*, & au Pape, qui marquent les ſujets de plaintes, que ce Prince avoit contre l'Archevêque de *Cantorbery*, & les malverſations de ce Prélat. *Pag.* 225, 235, 236. En Fevrier, & Mars.

Lettre de l'Empereur, qui s'offre pour Médiateur entre les deux Rois, & dit que *Philippe* a déjà accepté ſa médiation. Il s'excuſe ſur ce qu'il s'eſt accommodé avec le Roi de *France*, & prend pour prétexte qu'*Edoüard* a fait la trêve ſans ſa participation. Enfin, il revoque ſa Patente, qui conſtituoit *Edouard Vicaire de l'Empire*. Le 25. Juin. *Pag.* 262.

Réponſe d'*Edouard* à la Lettre précedente. Il dit à l'Empereur qu'à l'égard de la médiation propoſée, il le prie de l'excuſer s'il ne l'accepte pas ; ſes droits étant d'une telle évidence, qu'il ne croit pas devoir les mettre en compromis. Touchant la trêve, il le prie de ſe ſouvenir, que par leurs conventions, il étoit autoriſé pour faire la trêve, quand il le jugeroit à propos ; mais non pas

* *Année* 1341.

pas une paix finale. Il ajoûte, qu'il ne peut assez s'étonner de la révocation de la Patente ; puisque, selon leur Traité, il devoit jouïr du tître de *Vicaire*, jusqu'à ce qu'il fût en paisible possession du Royaume de *France*, ou de la meilleure partie. Le 25. Juin. *Pag.* 262.

Prolongation de la trêve, jusqu'au 24. Juin 1342. *Pag.* 281.

Don fait à *Jean de Monfort* du Comté de *Richemond* en *Angleterre*, pour recompense de celui de *Monfort*, qui avoit été confisqué en *France*. Il paroît par cet Acte, qu'il y avoit un Traité d'alliance, entre *Edouard*, & *Jean de Monfort*. Le 24. Septemb. *Pag.* 283.

Commission donnée * à *Gautier de Mawny*, pour se mettre en possession au nom du Roi des places de *Bretagne*. Du 10. Mars. *Pag.* 301.

C'étoit après la prise de *Jean de Monfort*, & en vertu du nouveau Traité fait avec Marguerite sa femme.

Envoi du Comte de *Northampton* en *Bretagne*. Du 27. Mars. *Pag.* 304.

Lettre sur l'élection du Pape *Clement* VI. Du 8. Avril. *Pag.* 310.

En-

* *Année* 1342.

Envoy de *Robert d'Artois* en *Bretagne*. Le 3. Juillet. *Pag.* 326.

Lettres Patentes qui établiſſent le Comte de *Northampton* Lieutenant pour le Roi en *France*, & en *Bretagne*, & lui donnent pouvoir de conférer des titres & des honneurs, dans le Royaume de *France*. Le 3. Juillet. *Pag.* 326. & 332.

Lettre d'*Edouard* à l'un des Légats, à qui il ſe plaint que *Philippe* avoit rompu la trêve, par des hoſtilitez commiſes ſur mer, & en *Guyenne*. 8. Août. *Pag.* 337.

Mémoire qui marque le jour du départ du Roi pour la *Bretagne*, le 5. Octobre 1342. *Pag.* 344.

Pluſieurs Actes datez de *la Roſere* en *Bretagne*. Le 12. Novembre. *Pag.* 345. & ſuivantes.

Ordre aux Sherifs d'*Angleterre*, * de faire publier la trêve, juſqu'à la fête de St. *Michel* 1346. *Pag.* 357. Le 20. Fevrier.

Mémoire, qui marque le jour du retour du Roi en *Angleterre*, le 2. Mars 1343. *Pag.* 363.

Bref de *Clement* VI, qui notifie au Roi, que ſuivant les Conventions de la trêve, *Philippe* a promis d'envoyer

* *Année* 1343.

voyer ſes Ambaſſadeurs à *Avignon*, & le prie d'y envoyer auſſi les ſiens. Il lui dit encore, que *Philippe* a offert de mettre *Jean de Monfort* en liberté, pourvû qu'il donne des Cautions pour ſon retour; mais que ce Prince n'a pû encore en trouver. 14. *Cal. Jun. Pag.* 385.

Plein-pouvoir donné par *Edouard* à ſes Ambaſſadeurs, pour aller traiter devant le Pape, *non ut Judice, ſed ut privatâ perſonâ, & Mediatore communi. Non in forma, nec figura Judicii, ſed extrajudicialiter, & amicabiliter.* Le 20. May. *Pag.* 366.

Envoi d'autres Ambaſſadeurs au Pape, pour ſe plaindre que la trêve n'a pas été executée en tous ſes articles, de la part de *Philippe*, & pour excuſer *Edouard*; s'il ne fait pas partir ſes Ambaſſadeurs, avant que d'avoir reçu ſatisfaction. 20. May. *Pag.* 367.

Lettre d'*Edouard* au Pape, dans laquelle il ſe plaint que ceux, qui ont enlevé *Nicolas de Fliſco* ſon Envoyé, ont été pardonnez trop légerement. Il lui dit franchement que les Grands de ſon Royaume s'oppoſent au départ de ſes Plénipotentiaires, juſqu'à ce qu'on lui ait donné ſa-

ſatisfaction ſur cet article; & prend occaſion de là de demander un ſauf-conduit extraordinaire; dans lequel ſoient ſpecifiées diverſes Clauſes, qui mettent ſes Ambaſſadeurs à couvert de pareilles violences. Du 6. de Juillet. *Pag.* 374.

Renouvellement du Plein-pouvoir, pour l'Ambaſſade ſolennelle d'*Avignon*. Du 29. Août. *Pag.* 381.

Lettre d'*Edouard* au Pape, à qui il ſe plaint de diverſes infractions de la trêve. Il conſent à la prolongation du terme aſſigné pour le Traité, & demande pour ſes Plénipotentiaires le ſauf-conduit, en la forme qu'il a déja preſcrite. Le 29. Novembre. *Pag.* 394.

Autre Lettre pour demander * le ſauf-conduit. Le 3. Août. *Pag.* 419.

Plein-pouvoir à l'Evêque de *Norwich*, pour porter des plaintes au Pape, ſur les infractions de la trêve. Du 3. Août. *Pag.* 419.

Bref de *Clement* VI. qui demande qu'*Edouard* lui envoye l'Ambaſſade ſolennelle qu'il lui a fait eſpérer, & que, ſelon les conventions, il y ait parmi ſes Ambaſſadeurs, quelque Prince de ſon ſang. Il le prie auſſi que

* *Année* 1344.

que l'un d'entre eux ſoit chargé de ſon ſecret, & qu'il ait ordre de le lui communiquer, promettant de le tenir, *quaſi ſub Confeſſionis ſigillo*. 8. Id. Decemb. *Pag.* 433.

Réponſe du Roi * à deux Légats, qui lui avoient écrit de *Lyon*, pour l'informer qu'ils lui étoient envoyez pour l'exhorter à la paix. Il leur dit, qu'il ne peut traiter, ſans la participation de ſes Alliez; qu'il a déja répondu la même choſe au Nonce du Pape, par l'avis de ſon Conſeil, & qu'il ne peut s'en départir. Le 28. Janvier. *Pag.* 439. Il paroît par là que le Pape le preſſoit d'abandonner ſes Alliez, ce qui regardoit ſans doute *Jean de Monfort*.

Lettre d'*Edouard* au Pape, ſur la violation de la trêve en *Bretagne*, par la mort des Seigneurs Bretons décapitez à Paris. Le 6. Mai. *Pag.* 653. Dans cette Lettre qui eſt fort longue, *Edouard* fait une breve récapitulation de tout ce qui s'étoit paſſé, depuis le commencement de la guerre, juſqu'à la trêve concluë en *Bretagne*; après quoi il ajoûte: „ Et „ cùm ſic, ſpe Pacis arridente, ſub „ dictarum Treugarum fiduciâ re-

„ deun-

* *Année* 1345.

„ eeuntes in Angliam, dimiſſis pau-
„ cis. Miniſtris noſtris in *Britannia*,
„ pro regimine dictarum Partium,
„ & Coadjutorum noſtrorum, ibi-
„ dem ordinaſſemus Nuncios noſ-
„ tros ad Sanctitatis veſtræ præſen-
„ tiam, pro Tractatu Pacis, tranſ-
„ mittendos, prout conditum fue-
„ rat; ſupervenerunt nobis nova
„ certa non leviter pungentia men-
„ tem noſtram, de morte, videlicet,
„ *quorundam Nobilium nobis Adhæ-*
„ *rentium, captorum in Britannia*,
„ & de ſpeciali præcepto dicti *Phi-*
„ *lippi*, Pariſius ignominioſè morti
„ traditorum; nec non de ſtrage,
„ & depopulatione magnâ Fidelium,
„ & locorum noſtrorum in *Britan-*
„ *nia*, *Vaſconia*, & alibi, ac Trac-
„ tatibus ſubdolis & occultis cum
„ Alligatis & ſubditis noſtris, habi-
„ tis, quos ſic à nobis auferre &
„ ſibi attrahere nitebatur; ac aliis, de
„ facili non numerandis flagitiis, &
„ injuriis, contra dictas Treugas,
„ per partem præfati *Philippi*, tam
„ in terrâ quam in mari factis, & at-
„ temptatis, per quæ dictæ Treugæ
„ noſcuntur per partem dicti *Philip-*
„ *pi*, nororiè diſſolutæ. *Il ajoûte un*
„ *peu plus bas:* Ut taceamus de ex-
„ ceſſi-

„ ceſſibus per Nuncium Sanctitatis
„ Veſtræ, pridem pro conſervatione
„ Treugarum prædictarum, miſſum
„ in Britanniam, perpetratis; qui
„ quod ſedâſſe debuit diſſidium,
„ propenſiùs excitavit, non Conſer-
„ vatorem Treugarum, ſed Partem
„ contra nos & noſtros potiùs ſe
„ oſtendens; ſuper quo Sanctitas
„ Veſtra, (ſalvâ pace ſuâ) remedium
„ non adhibuit, licèt ſuper hoc fuiſ-
„ ſet, ut decuit, requiſita.

Cette Lettre fait voir manifeſtement l'erreur, dans laquelle *Mezeray*, & les autres Hiſtoriens François ſont tombez; en avançant que les Seigneurs *Bretons* décapitez à Paris étoient du parti de *Charles de Blois*, & qu'ils avoient été arrêtez à Paris même, où ils étoient allez volontairement, pour aſſiſter à un Tournoy; puis qu'on voit au contraire, qu'ils étoient du parti de *Jean de Monfort*, & qu'ils furent arrêtez en *Brétagne*. *Quorundam Nobilium*, dit *Edouard*, *nobis Adhærentium*, *Captorum in Britanniâ*. Cette erreur, volontaire, ou non, eſt d'autant plus importante, que la mort de ces Seigneurs étant le principal fondement de la rupture de la trêve, ſi ce que ces

ces Hiſtoriens avancent étoit vrai, on ne ſauroit juſtifier *Edoüard* d'avoir mal à propos rompu la trêve. En effet, quelle raiſon auroit-il pû avoir de ſe formaliſer de la mort de quelques Seigneurs du parti contraire; quand même, ainſi qu'*Argentré* Hiſtorien de *Brétagne* l'aſſure, ils auroient entretenu correſpondance avec lui? N'étoit-il pas permis à *Philippe* & à *Charles de Blois*, de punir leurs propres ſujets? Mais ſi ces Seigneurs étoient du parti de *Jean de Monfort*, & s'ils furent arrêtez en *Brétagne*, pendant la trêve; comment peut-on excuſer *Philippe*, ſur cette infraction?

Il ſemble que *Philippe* voulut donner quelque ſatisfaction à *Edoüard*, en tirant *Jean de Monfort* de la Tour du Louvre, & en le laiſſant dans Paris ſur ſa parole. Mais *Jean*, qui ne ſe crut pas obligé de la garder, s'étant evadé de Paris, alla trouver *Edoüard*, à qu'il fit un nouvel hommage en ces termes: *Je vous reconnoiſſe droiturel Roi de France, & à vous comme à mon Seigneur Lige, & droiturel Roi de France, faſſe mon hommage pur la Duché de Bretagne, que je clame tenir de vous mon Sei-*

 gneur,

gneur, & devientz voſtre Homme Ligé de vie & de membre, & de terrien honure, à vivre & à mourir contre toutes gentz. Le 20. May. Pag. 452.

Déclaration d'*Edoüard* ſur les cauſes de la guerre, & pour juſtifier ſa conduite. Du 14. Juin. *Pag.* 459.

Hommage fait à *Edoüard* par *Geffroy de Harcour*, Seigneur *Normand*, qui s'étoit refugié en *Angleterre*. Le 13. Juin. *Pag.* 459.

Bulle de *Clement* VI. qui répond à la Lettre d'*Edoüard* du 6. de May. Cette Bulle eſt remarquable, en ce qu'elle donne tout le tort à *Edoüard*, dans la rupture de la tréve. C'eſt ce qui m'engage à en examiner les principaux articles; parce que de cet examen dépend l'éclairciſſement de ce fait, que les Hiſtoriens ont laiſſé dans une grande obſcurité; ce qui eſt un des principaux uſages, qu'on peut tirer de ce Recueil.

Porro, dit ce Pontife, *quia illi qui dictas tuas Nobis miſſus Literas dictitarunt, rei veritatem forſitan ignorabant, multa poſuerunt in eis, & aliqua tacuerunt, in quibus erraverunt notabiliter, factum taliter rectitudo.*

Voici les preuves, ſur leſquelles il ſe fonde, pour convaincre *Edoüard*, qu'il

qu'il eſt l'infracteur de la trêve.

1. Il lui reproche qu'il n'a pas executé les Conventions, par leſquelles il s'étoit engagé à lui envoyer des Ambaſſadeurs; entre leſquels il y auroit quelque Prince du ſang Royal, & que *Philippe* avoit ſatisfait à ces deux articles.

Pour répondre à cette objection, on peut dire, qu'entre les Ambaſſadeurs, qu'*Edouard* avoit nommez, ſe trouvoient *Henry de Lancaſtre* Comte de *Derby* ſon couſin, & *Hughes Spenſer*, fils d'une de ſes couſines germaines. La nomination de ces Ambaſſadeurs ſe prouve par le Plein-pouvoir, qui leur fut donné, & qui ſe trouve à la page 381. de ce Recueuil. Il eſt vrai qu'avant que de faire partir cette Ambaſſade ſolennelle, il envoya au Pape d'autres Ambaſſadeurs, pour ſe plaindre de quelques infractions de la trêve, & de l'enlevement de *Fliſco*; comme auſſi, pour demander un ſauf-conduit, en la forme qu'il le deſiroit. C'eſt de là que le Pape prend occaſion de lui objecter qu'entre les Ambaſſadeurs, qui lui ont été envoyez, il ne s'eſt point trouvé de Prince de la famille Royale. Mais qui ne voit que cette objec-

tion est illusoire; puis que ces Ambassadeurs n'étoient pas envoyez, pour traiter la paix? D'un autre côté, si *Edoüard* ne fit pas partir ses Plénipotentiaires; c'étoit parce qu'on ne lui donnoit aucune satisfaction, sur l'enlevement de son Envoyé, & que même, sans sa participation, le Pape avoit absous ceux qui avoient commis cette violence. En second lieu, *Jean de Monfort* étoit retenu en prison, contre les Conventions de la trêve. Enfin, le Pape refusoit de donner aux Plénipotentiaires *Anglois* le sauf-conduit, en la forme qu'*Edoüard* le demandoit. Il ne devoit donc s'en prendre qu'à lui même, du retardement des Ambassadeurs *Anglois*, jusqu'au tems de la mort des Seigneurs Bretons.

2. A l'égard de l'execution de ces Seigneurs, voici comment le Pape excuse ce fait. Il dit qu'en ayant écrit au Roi de *France*, *Philippe* avoit répondu, qu'il avoit fait punir ces Seigneurs, pour divers crimes qu'ils avoient commis, & pour avoir violé la trêve en *Bretagne*. Que d'ailleurs ces mêmes Seigneurs avoient assuré, qu'ils n'avoient aucune sorte de confedération avec *Edoüard*, mais

seu-

seulement avec *Jean de Monfort*, & que ce Comte, qui étoit alors prisonnier à Paris, assuroit de son côté, qu'il n'avoit fait aucune alliance avec *Edoüard*. La foiblesse de cette excuse est manifeste. *Philippe* pouvoit-il ignorer que la trêve s'étoit faite en *Bretagne*, à l'occasion de la guerre qu'*Edoüard* y avoit portée, en faveur de *Jean de Monfort*? D'ailleurs, il n'est nullement vrai-semblable que *Monfort* eût déclaré qu'il n'avoit point fait alliance avec *Edoüard*, puisque c'étoit en vertu de cette alliance, que la liberté avoit été stipulée dans le Traité de Trêve, & que c'étoit vrai-semblablement à cela seul, qu'il étoit redevable de la vie. En effet, sans la protection d'*Edoüard*, il auroit été exposé à la rigueur des loix, pour avoir pris les armes contre son Souverain. Il n'avoit donc garde de se priver de cette protection, en déclarant qu'il n'avoit point fait d'alliance avec *Edoüard*. Remarquons encore que *Philippe* avoüoit que les Seigneurs décapitez étoient du parti de *Jean de Monfort*, & qu'il ne nioit pas qu'ils n'eussent été arrêtez en *Bretagne*, ainsi qu'*Edoüard* l'assuroit dans sa Lettre au

Pape. Il eſt donc manifeſte, que la *Bretagne*, & tous les Alliez & Adhérens des deux Rois étant compris dans la trêve, *Philippe* l'avoit violée, en faiſant arrêter dans ce Duché des Seigneurs du parti contraire, & en les faiſant mourir à Paris.

3. Le Pape dit à *Edouard*, que comme il ſe plaint de quelques infractions de la trêve, *Philippe* s'en plaint auſſi de ſon côté. En cela, il peut ſe faire que les deux partis avoient tort.

4. Sur ce qu'*Edouard* s'étoit plaint, que *Charles de Blois* violoit la trêve, & que *Philippe* lui donnoit du ſecours, le Pape répond, que le Roi de *France* avoit aſſuré qu'il ne donnoit aucune aſſiſtance à ce Prince. Il ajoûte que *Charles de Blois* étant allé lui même à *Avignon*, avoit déclaré en ſa préſence, qu'il n'étoit point compris dans le Traité, qu'il n'y étoit point nommé, & qu'il n'avoit pas même été requis de le ſigner. Mais c'eſt encore une réponſe illuſoire, puiſque la trêve faite en *Bretagne*, entre les deux Rois, comprenoit tous leurs ſujets, & Alliez, ainſi qu'on le peut voir à la Pag. 357. de ce Recueil; quoi qu'ils n'y fuſ-

fussent pas nommez, & que les seuls Ambassadeurs des deux Rois eussent signé le Traité. Que si, sous prétexte que *Charles de Blois* n'avoit pas signé la trêve, & n'y étoit pas nommé, il lui étoit permis de continuer la guerre en *Bretagne*; il n'auroit pas été moins permis aux Partisans de *Monfort*, de la continuer aussi. Ainsi cette trêve, qui avoit été principalement faite pour la *Bretagne*, n'auroit été qu'une illusion.

5. Sur les plaintes qu'*Edouard* avoit faites au Pape, à l'égard de son Nonce; *Clement* se contente de nier le fait, & de dire simplement qu'il auroit châtié son Nonce, s'il eût marqué quelque partialité.

6. Il est plus difficile d'excuser *Edouard* sur la plainte du Pape, que les *Anglois* s'étoient emparez par force de la ville de *Vannes*; après en avoir chassé les gens du Pape, qui devoient la garder, jusqu'à la fin de la trêve. Peut-être étoit-ce par represailles, pour quelque place, dont *Charles de Blois* s'étoit emparé. Pour le dire en passant, ceci peut servir à éclaircir, comment *Vannes* tomba entre les mains de *Jean de Monfort*, ce que l'Historien de *Bretagne* a ignoré.

Voila les principales raiſons, ſur leſquelles *Clement* ſe fondoit, pour convaincre *Edoüard* qu'il étoit le premier Auteur de l'infraction de la trêve. Il ne parloit point dans cette Bulle, de l'enlevement de *Fliſco*; ſur lequel apparemment, il n'avoit aucune bonne excuſe à donner. *Edoüard* pouvoit donc, ſur cet article, comme ſur les précedens, dire à ſon tour au Pontife, qui ceux qui avoient dicté ſa Bulle, avoient paſſé ſous ſilence des articles importans, & deguiſé la verité ſur quelques autres. Il y auroit encore diverſes obſervations à faire ſur cette Bulle; ſi je ne craignois de m'engager, dans une trop longue diſcuſſion. Ce que je viens de dire ſuffira, ce me ſemble, pour faire juger auquel des deux Rois on devoit attribuer la rupture de la trêve. XII. *Cal. Aug. Pag.* 460.

Lettre d'*Edoüard* au Pape, ſur la Bulle précedente, à laquelle il dit qu'il prépare une réponſe; dont il ne doute pas que le Pontife ne ſoit ſatisfait. Du VI. Novemb. *Pag.* 483.

Cette Réponſe ne ſe trouve pas dans ce Recueil; mais on y voit que dans la ſuite il envoya un homme

me au Pape, * avec des instructions sur ce sujet. Du 8. Fevrier. *Pag.* 489.

Proclamation pour justifier la guerre contre *Philippe de Valois*. Ce qu'il y a de remarquable dans cette Proclamation, c'est qu'*Edoüard* y dit, qu'incontinent après la mort de *Charles de Bel*, il consulta les Grands, les Prélats, & les Jurisconsultes de son Royaume, & que ce fut par leur conseil qu'il envoya des Ambassadeurs en *France*, pour demander la Couronne de ce Royaume. Il ajoûte, qu'ils ne purent avoir audience, & qu'après avoir fait leurs Protestations, ils furent obligez de se retirer, ayant sujet de craindre pour leur vie. Ceci confirme ce qui a été avancé sur ce sujet, dans l'Extrait du Tome IV. Du 15. Mars. *Pag.* 497.

Conventions entre *Jean Duc de Normandie*, fils de *Philippe de Valois*, & les *Normans*, dans lesquelles ceux-ci s'obligent à suivre le Duc en *Angleterre*, avec 40000. hommes, pour faire la conquête de ce Royaume; avec diverses conditions de part & d'autre, en cas que cette entreprise réussit. Au Bois de *Vincennes* le 23.

* *Année* 1346.

Mars, l'an 38. Je ne sai ce que signifie cette date, s'il n'y a pas faute d'impression. Peut-être ces Conventions sont elles de l'an 1338.

Lettre de *Lionel*, fils du Roi, Régent en *Angleterre*, aux Maires, & aux Shérifs des principales villes du Royaume; pour leur notifier la victoire, remportée par le Roi à Créssy. Du 6. Septemb. *Pag.* 525.

Ordre d'amener * un grand secours au Roi, pour résister à *Philippe*, qui assembloit toutes les forces de la *France*, pour faire lever le siége de *Calais*. Du 3. Octob. *Pag.* 527.

Traité de trêve fait près de *Calais*, depuis le 28. Septembre 1347. jusqu'au 9. de Juillet 1348. *Pag.* 588.

Diverses † Prolongations de la trêve, & Plein-pouvoirs pour faire la paix jusqu'au 1. Août 1350.

Bref de *Clement* VI, sur la mort de *Philippe de Valois*, & pour exhorter *Edouard* à faire la paix avec *Jean*. Dié 3. Non. Septemb. *Pag.* 680.

Plein-pouvoir pour renouveller, avec *Jean*, la trêve faite avec *Philippe* son pére. Du 2. Novemb. *Pag.* 690.

Di-

* *Année* 1347. † *Années* 1348. & 1349.

Diverſes * prolongations de la trêve, pour négocier la paix.

Lettre d'*Edouard* † au Pape, dans laquelle il paroit réſolu de conclurre la paix avec *Jean*. *Ita quod ex parte noſtrâ, non reperietur, per Dei gratiam, diſſimulatio, dilatio, vel defectus, quod de nobis ſentire velit veſtra Moderatio circumſpecta.* Du 8. Novemb. *Pag.* 772.

C'étoit lorſque *Jean* s'avança juſqu'à offrir la *Guyenne*, l'*Artois*, *Guiſnes*, & *Calais*, en toute Souveraineté.

Lettre à *Innocent* ‡ VI. ſur ſon exaltation ſur la Chaire de St. Pierre. Du 20. Juin. *Pag.* 753.

Plein-pouvoir donné par *Edouard* à ſes Ambaſſadeurs, plus ample que les précedens; pour conclurre la paix, & pour renoncer en ſon nom à la Couronne de *France*. Du 30. Mars. *Pag.* 779.

Prolongation de la trêve, depuis le 6. d'Avril 1353. juſqu'au 1. d'Avril 1354. ſous les Tentes devant *Guiſnes*. Le 6. d'Avril. *Pag.* 784.

Pouvoir donné aux Ambaſſadeurs, plus ample que tous les précedens;

* *Année* 1351. † *Année* 1352. ‡ *Année* 1353.

par lequel il paroît manifestement qu'*Edoüard* croyoit la paix faite. Voici ce que portoit ce Plein-pouvoir. „ Dantes, & concedentes eis„ dem Procuratoribus, auctoritatem, „ & speciale mandatum, tractandi „ cum Adversario nostro, seu Deputatis, & Assignatis per eum, „ de pace finali inter nos & ipsum, „ per Dei gratiam, ineunda, & su„ per omnibus Debatis, Litibus, & „ Controversiis, inter Nos & dic„ tum Adversarium nostrum exorsis„ Specialiter super jure quod habe„ mus, vel habere poterimus ad Co„ ronam, & Regnum Franciæ, & „ pertinentia eorundem: Vel in eis„ transigendi, componendi, paciscendi, & etiam juri Nobis in hac „ parte competenti, ex causâ Tran„ sactionis, seu Compositionis, ac „ Recompensationis, nobis super „ hoc faciendæ, renunciandi &c. Et „ cum inter Nuncios utriusque Par„ tis sic tractatum fuerit & finaliter „ concordatum, ut sic concordata, „ quantum ad nos attinet feliciter „ observentur, submittendi Nos, „ Hæredes, & subditos nostros, ac „ Terras & Dominia quæcumque „ quæ jam habemus in Regno Franciæ,

„ cia, & *quæ, virtute hujusmodi Concordiæ in eodem contingat nos habere*, jurisdictioni dicti summi „ Pontificis, videlicet, ut ipse per „ censuras ecclesiasticas, & alias vias „ legitimas, ad observationem promissorum Nos, Hæredes, & subditos nostros, compellere valeat, „ & artare; & omnia sic concordata, auctoritate Apostolicâ confirmare, omologare, & quâ cum „ firmitate vallare. Du. 28. Août „ *Pag.* 794.

Il est manifeste par ce Plein-pouvoir, qu'on avoit fait à *Edouard* des offres, qu'il jugeoit à propos d'accepter; ce qui confirme ce que les Historiens *Anglois* ont avancé, sur ce sujet, & que *Mezerai* a cru devoir passer sous silénce.

Procuration des Archevêques & Evêques d'*Angleterre*, à cinq Jurisconsultes, pour consentir en leur nom au Traité, qui doit être signé devant le Pape, & que le Pontife puisse le confirmer par son autorité, & obliger à l'observation du même Traité, par les plus graves censures. Du 28. Août. *Pag.* 796.

Semblable Procuration de *Lionel*, & de *Jean*, fils du Roi, &

de 85. Seigneurs Anglois. *Pag.* 797.

Cette négociation ayant traîné tout le reſte de l'année 1354, *Edouard* ſe vit enfin fruſtré de ſes eſpérances ; par le refus, que fit le Roi *Jean* de confirmer ce qui avoit été arrêté devant Guiſnes.

Lettre d'*Edouard* * aux Prélats Anglois ; par laquelle il les informe que les Ambaſſadeurs des deux Couronnes s'étant aſſemblez entre *Guiſnes* & *Calais*, ils étoient convenus des articles de la paix, & qu'il avoit été arrêté, que les Ambaſſadeurs ſe rendroient auprès du Pape, pour les faire confirmer par ſon autorité ; mais que les ſiens, après avoir long-tems attendu, avoient été obligez de s'en retourner ; ceux de *France* ayant refuſé de confirmer ce qui avoit été arrêté. Du 1. Juin. *Pag.* 816.

Envoi du *Prince de Galles*, en qualité de Lieutenant du Roi, dans cette Province. Du . . . . d'Août. *Pag.* 816.

Patente qui établit *Henry de Lancaſtre*, Lieutenant du Roi en *Bretagne*. Du 14. Septembre. *Pag.* 827.

Réponſe du Roi à une Lettre du Pape

* *Année 1356.*

Pape qui le preſſoit de renoüer la négociation de la paix. *Edouard* lui dit, qu'après avoir été ſi manifeſtement trompé par ſon ennemi; il ne peut préſentement, qu'il a repris les armes, rentrer dans une nouvelle négociation, ſous une eſpérance très-incertaine. Du 28. May. *Pag.* 851.

Pour donner pourtant quelque ſatisfaction au Pape, qui ne ceſſoit point de le ſolliciter à la paix; *Edouard* donna pouvoir au *Prince de Galles*, ſon fils, qui étoit déja en *Guyenne*, de traiter avec la *France*. Du 1. Août. *Pag.* 859.

Il y a grande apparence que ce n'étoit que pour ſe délivrer de cette importunité, qu'il renvoya l'affaire au Prince ſon fils, qui étoit déja occupé à ravager les Provinces de *France*.

Lettre d'*Edouard* aux Prélats de ſon Royaume, pour leur donner connoiſſance de la grande victoire, que le *Prince de Galles* avoit remportée près de Poitiers, & de la priſe du Roi *Jean*. Du 10. Octobre. *Pag.* 859.

Lettres Patentes qui établiſſent *Philippe de Navarre*, Gouverneur de *Nor-*

Normandie, pour *Edoüard*. Du 30 Octob. *Rec.* 87.

Ce Prince étoit frére de *Charles Roi de Navarre*, que le Roi *Jean* détenoit en prison dans le Château d'*Arleux* en Cambresis.

Affaires d'Edoüard avec l'Ecosse. 1338

DAns l'Extrait du Tome précedent, nous avons laissé l'*Ecosse* en un très-fâcheux état. * *Edoüard* maître des principales places, y regnoit sous le nom d'*Edoüard Baillol*, qui portoit le titre de Roi, mais qui n'étoit qu'une ombre de Souverain, tandis que le Roi *David* étoit réfugié à la Cour de *France*, qui cherchoit plûtôt à faire durer la guerre en *Ecosse*, qu'à la terminer par quelque puissant secours. Depuis qu'*Edoüard* avoit manifesté ses desseins contre la *France*, *Philippe de Valois* auroit bien souhaité de pouvoir faire une puissante diversion en *Ecosse*; mais il étoit trop tard, puisqu'il falloit qu'il pensât à se défendre lui-même contre une ligue, qui s'étoit formée contre lui, pendant qu'*Edoüard* l'avoit amusé d'une vaine ef-

pé-

* *Année* 1338.

pérance de paix, ainſi qu'on l'a vû dans l'Extrait précedent. Par cette raiſon, les ſecours qu'il pouvoit donner aux *Ecoſſois* n'étoient pas bien conſiderables. Cependant *Robert Stuart*, Régent en *Ecoſſe* pour le Roi *David*, voyant qu'*Edouard* alloit être aſſez occupé en *Flandres*, conçut quelque eſpérance de pouvoir profiter de cette diverſion; & ayant aſſemblé quelques troupes, auſſi-tôt qu'il ſçût qu'*Edouard* avoit paſſé la mer, il recommença les hoſtilitez en *Ecoſſe*. Le peu d'oppoſition, qu'il rencontra de la part de *Baillol*, à qui *Edouard* n'avoit laiſſé que peu de forces, & quelques heureux ſuccès que ſes armes eurent au commencement, lui ayant donné la facilité d'augmenter ſon armée, il prit la réſolution d'aſſieger *Perth*; ce qu'il executa * l'année ſuivante, à-peu-près dans le tems qu'*Edouard* commençoit ſa premiere Campagne en *Flandres*. La priſe de cette place, qui lui coûta un ſiége de trois mois, ayant obligé *Baillol* de ſe retirer vers les Frontiéres d'*Angleterre*, le Régent profita de ſes avantages, pour attaquer la forte ville de *Sterling*, qu'il prit peu com-

* *Année* 1339.

composition; après quoi il se rendit encore maître d'*Edimbourg*, par un stratagême.

Edouard étant trop occupé * aux préparatifs de la Campagne, qu'il devoit faire en *Flandres* en 1340, pour pouvoir penser à l'*Ecosse*; *Stuart* profita de la conjoncture, pour faire une irruption dans le *Northumberland*, d'où il emporta un grand butin. En suite, pendant qu'*Edouard* étoit devant *Tournai*, le Régent d'*Ecosse* s'empara de *Roxborough*, & enfin de toutes les autres places, que les *Anglois* tenoient en *Ecosse*; de sorte qu'il ne leur resta plus que *Berwick*.

Les *Ecossois* † ayant été expressément compris dans la trêve, qui s'étoit faite devant *Tournai*; aussi-tôt qu'elle fut expirée, *Edouard* prit la résolution d'aller encore une fois ravager l'*Ecosse*, pendant que la trêve, qu'il avoit prolongée avec la *France*, duroit encore. Dans ce dessein, il se rendit à *Newcastle*, où il attendit inutilement sa flotte, qui portoit des provisions pour son armée. Une violente tempête, qui dissipa cette flotte, ayant rompu ses me-

* *Année* 1340. † *Année* 1341.

mesures, il se vit obligé d'accorder une trêve aux *Ecossois*, à condition qu'ils se soumettroient à sa domination, si le Roi *David* n'étoit pas de retour en *Ecosse*, dans un certain tems, avec une armée capable de livrer bataille. *Buchanan* prétend que *David* étoit déjà en *Ecosse* incognito, & qu'il fit même une irruption en *Northumberland*. Quoi qu'il en soit, *Edouard*, qui avoit en tête l'affaire de *Bretagne*, dont il a été parlé dans l'Article précedent, accorda une nouvelle trêve au Roi *David*, & se retira.

Ce fut pendant cette trêve, * sur la fin de 1342. qu'*Edouard* alla porter la guerre en *Bretagne* où il fit au mois de Février 1343. une trêve, qui devoit durer jusqu'à la St. *Michel* 1346. & dans laquelle l'*Ecosse* fut comprise. On a vû, dans l'Article précedent, que cette trêve fut rompue à l'égard de la *France*, dès l'année 1345, & qu'*Edouard* descendit en *Normandie* en 1346.

Pendant qu'*Edouard* † ravageoit la *Normandie* & les environs de *Paris*, *David* rompit la trêve de son côté, par une irruption qu'il fit faire en

* *Année* 1342. † *Année* 1346.

Angleterre, pendant qu'il se préparoit à faire lui-même une plus puissante diversion. C'est ce qui paroît manifestement, par un Acte de ce Recueuil, que je raporterai dans la suite.

Après la bataille de *Cressi*, *Edouard* ayant mis le siége devant *Calais*, *Philippe* qui ne pouvoit pas être si tôt prêt, pour faire lever ce siége, engagea le Roi *David* à faire une puissante diversion en *Angleterre*; dans l'espérance que *Edouard* seroit obligé d'accourir dans son Royaume, au secours de ses sujets. Il falloit bien que *David* fût déja tout préparé, puisque six semaines après la bataille de *Cressi*, il étoit déja en *Angleterre*, à la tête de soixante-mille hommes, & s'étoit même avancé jusqu'à *Durham*. La diligence que les *Anglois* firent, pour s'opposer à cette invasion, fut si grande, que par les soins de l'Archevêque d'*York*, & de quelques Seigneurs des quartiers du Nord, ils se virent bien-tôt en état de livrer bataille aux *Ecossois*. Dans ce combat, qui se donna auprès de *Durham*, l'attaque d'*Ecosse* fut mise dans une entière déroute, avec perte de quinze-mille hommes, &

& le Roi *David* fut lui même fait prisonnier.

La perte que les *Ecossois* avoient faite, & la prison de leur Roi, les auroient mis hors d'état de résister aux armes *Anglois*, si la *France* n'eût pris soin de les faire comprendre dans la trêve de *Calais*, & dans les fréquentes prolongations de cette trêve, qui dura jusqu'en 1354, comme on l'a vû dans l'Article précedent. Pendant ces trêves, on tâcha de procurer au Roi *David* sa liberté, par diverses négociations, qui après avoir duré plusieurs années, furent enfin terminées par un Traité, qui se fit en 1354. *Edoüard* s'engageoit, par ce Traité, à mettre *David* en pleine liberté, moyennant une rançon de quatre-vingts dix mille marcs Sterling payables dans neuf ans, & pour lesquels *David* devoit donner divers Otages. C'étoit précisément dans le tems qu'*Edoüard* se croyoit sur le point de conclurre la paix avec le Roi *Jean*, selon les articles arrêtez entre *Calais* & *Guisnes*. Mais comme *Jean* n'avoit pas dessein de confirmer ces Articles, il engagea les *Ecossois*, à recommencer les hostilitez, en faisant distribuer quarante-

mille

mille écus parmi les Grands ; ainſi que *Buchanan* l'aſſure. Dans le tems donc, que *David* alloit être mis en liberté, *Stuart* s'empara par ſurpriſe de *Barwick*, & y fit mettre le feu. Cette rupture imprévûe obligea *Edouard* à prendre d'autres meſures ; il fit renfermer *David* plus étroitement dans le Château d'*Odiham*, & marcha vers les frontiéres des deux Royaumes, pour recouvrer *Barwick* ; ce qui ne lui fut pas difficile, puiſque les *Ecoſſois* l'avoient abandonné.

L'expedition d'*Edouard* ne ſe termina pas à *Barwick* : il ſe rendit encore maître d'*Edimbourg*, & de *Roxborough*, & ravagea impitoyablement quelques Provinces d'*Ecoſſe*. Si la rupture du Traité, commencé avec la *France*, ne fût arrivée en ce tems-là ; il y a grande apparence qu'*Edouard* ſe ſeroit rendu maître de toute l'*Ecoſſe*. On ne peut du moins douter qu'il n'eût ce deſſein, quand on conſidére que dès ce tems-là, il commença ſes négociations avec *Baillol*, pour ſe faire céder tous les droits que ce Prince pouvoit avoir ſur ce Royaume, comme il paroît par quelques Actes de ce Recueil. Cette négociation qui traîna ſemblablement

ment fut interrompuë, par les préparatifs qu'*Edouard* fut obligé de faire, pour recommencer la guerre contre la *France*, * fut renouvellée en 1356. *Edouard* s'étoit servi juſqu'alors du nom de *Baillol*, pour faire la guerre à l'*Ecoſſe*; mais enfin il leva le maſque, & il voulut agir en ſon propre nom. Pour cet effet, il ſe fit ceder par *Baillol* le Royaume d'*Ecoſſe*, avec toutes ſes dépendances; moyennant une penſion annuelle de deux mille livres ſterling, qu'il lui donna pour récompenſe de cette couronne imaginaire. C'eſt par-là que finiſſent les Actes de ce Tome, qui regardent l'*Ecoſſe*. Nous allons préſentement parcourir les principaux.

On voit † dans l'année 1338. un Acte, qui fait voir la dépendance de *Baillol*, à l'égard de l'*Angleterre*. C'eſt une priere, ou plûtôt un ordre à *Baillol* de donner le Gouvernement de Perth à *Thomas Ughtred*, en ces termes: *Cum pro reipublicæ ac veſtrorum & noſtrorum ſubditorum commodo & utilitate, de Concilio noſtro ordinaverimus quod Dilectus & Fidelis noſter Thomas Ughtred habeat cuſtodiam villæ Sancti Johannis de Perth in*

* *Année* 1356. † *Année* 1338.

in Scotiâ . . . . . Veſtram amicitiam requirimus & rogamus, quatinus eidem Thomæ cuſtodiam villæ prædictæ, per Litteras veſtras Patentes, in formâ debitâ, committi faciatis. Teſte Cuſtode Angliæ. Du 4. Août. *Pag.* 70.

* Ordre de payer à *Baillol* pour ſa ſubſiſtance trente ſous par jour, en tems de paix, & cinquante en tems de guerre. *Teſte Cuſtode.* Du 3. May. *Pag.* 109.

Pardon accordé à *Thomas Ughtred*, pour avoir rendu la ville de *Perth* aux ennemis. Du 29. Octobre. *Pag.* 131.

Aſſignation † à *Baillol* de quarante ſous par jour, en tems de paix, & de ſoixante, en tems de guerre.

Divers congez au *Comte de Murrai* priſonnier en *Angleterre*.

Pouvoir donné ‡ à *Henri de Lencaſtre* de faire la paix, ou la trêve, avec les *Ecoſſois*. Du 10. Octob. *Pag.* 286.

Ordre d'aſſembler une armée contre l'*Ecoſſe*. Du 4. Novemb. *Pag.* 290.

Sauf-conduit § pour quelques Envoyez

* *Année* 1339. † *Année* 1340. ‡ *Année* 1341. § *Année* 1342.

voyez de *David Brus* venant en *Angleterre*, pour traiter avec le Roi. Du 20. Mars. *Pag.* 303.

Ordre * d'observer exactement, avec les *Ecossois*, la trêve concluë en *Brétagne*. Du 20. Mai. *Pag.* 367.

Ordre d'assembler des troupes, pour s'opposer aux *Ecossois*; qui après avoir fait une irruption en *Angleterre*, & s'être retirez, assemblent toutes leurs forces, pour faire une nouvelle invasion. *Teste Custode*. Du 20. Août. 524. Cette date est remarquable, en ce qu'elle fait voir que le Roi *David* avoit commencé les hostilitez, même avant la bataille de *Cressi*, qui ne se donna que le 26. du même mois.

Lettre du Regent d'*Angleterre* à l'Archevêque d'*Yorck*, † pour le remercier de la victoire de *Durham*. Du 20. Octobre. *Pag.* 528.

Il paroît de cette Lettre, que ce Prélat n'es'étoit pas contenté de donner ses soins à la levée des troupes, pour résister aux *Ecossois*; mais qu'il s'étoit trouvé à la bataille. *Vestras, insuper, fidelitatem & strenuitatem probatissimas, pro honore nostri nominis, & tuitione Rei nostræ publicæ Anglicanæ contra hostiles invasiones*

* *Année* 1343. † *Année* 1346.

Scotorum Inimicorum & Rebellium nostrorum, modernis temporibus præexpertas, fudoribus Bellicis, præsertim in nostra absentia, claras factas, cum intimis gratiarum actionibus in Domino commendamus.

Dans un autre Acte, qui se trouve à la *Pag.* 692, le Roi dit: *Attendentes grata & laudabilia obsequia, quæ venerabilis Pater Willelmus de la Zouche Eboracensis Archiepiscopus multipliciter nobis fecit, nec non Locum Magnum, quem nobis & toti Regno Angliæ, pro defensione ejusdem Regni, præsertim in comitiva Domini nostri, noscitur venisse.*

Ordre pour conduire *David Bruce* à la Tour. Du 15. Decembre. *Pag.* 537.

Honneur * conferé à *Jean Coupland*, qui avoit pris *David Bruce*. Du 20. Janvier. *Pag.* 542.

Ordre pour faire le procès aux Comtes de *Menteth* & de *Fyffe*, qui après avoir pris le parti de *Baillard*, avoient été pris dans la bataille de *Durham*. *Pag.* 549.

Jugement qui condamne ces deux Comtes à la mort, & Répit accordé au Comte de *Fyffe*, parent du Roi. Du 22. Fevrier. *Pag.* 550.

De-

* *Année* 1347.

Depuis l'année 1348. jusqu'en 1351. on trouve divers Actes, qui regardent les négociations destinées à procurer la liberté de *David Brus*. Protestation de * *Baillol*, que le Traité, qui se négocioit avec *David Brus*, ne pût pas porter de préjudice à ses droits, acceptée par *Edouard*. Du 4. Mars. *Pag.* 699.

Sauf-conduit pour *David Brus*, allant en *Ecosse*, avec la permission du Roi. † Du 4. Septembre. *Pag.* 722.

Continuation des négociations, pour la liberté de *David*.

Concession à *Baillol* ‡ que le Traité, qui se négocie avec l'*Ecosse*, ne puisse point lui porter de préjudice. Du 8. Mars. *Pag.* 748.

Lettres Patentes d'*Edouard*, § par lesquelles il consent que toutes les avances, que *Baillol* pourra faire dans le Traité, qui se négocie avec lui, touchant la cession du Royaume d'*Ecosse*, ne lui porteront aucun préjudice, en cas que le Traité ne se conclue pas. Du 30. Juin. *Pag.* 788.

Conventions entre les Commissaires *Anglois* & *Ecossois*; touchant la li-

* *Année* 1351. † *Année* 1352. ‡ *Année* 1353. § *Année* 1354.

liberré de *David Brus*. 1. Que *David* ſera mis en liberté, pour aller où bon lui ſemblera. 2. Qu'il payera au Roi *Edouard* 90000. marcs Sterling, dans neuf ans, 10000. chaque année. 3. Qu'il y aura trêve entre l'*Angleterre* & l'*Ecoſſe*, juſqu'à l'entier payement. 4. Qu'*Edouard Baillol* ſera compris dans la trêve. 5. Que *David* livrera vingt Otages. Les autres conventions regardent la qualité des Otages, & la ſureté du payement. A *Newcaſtle* le 13. Juillet 1354.

Ratification d'*Edouard*. Du 5. Octobre. *Pag.* 800. Ratification du Prince de *Galles*, *ibid.* Ces Conventions furent rédigées en forme de Traité ſolemnel, qui fut ſigné à *Barwick* le 12. de Novembre de la même année. *Pag.* 812. Il eſt ſurprenant qu'aucun Hiſtorien *Anglois*, ou *Ecoſſois* n'ait parlé de ce Traité.

En conſéquence de ce Traité, *David* fut conduit à *Newcaſtle* pour être mis entre les mains des *Ecoſſois*; & il paroît de divers Actes de cette même année, qu'on n'attendoit que l'arrivée des premiers Otages, pour être échangez avec ce Prince.

Ce

Ce * Traité n'ayant pas été exécuté, à cauſe de la ſurpriſe de *Barwick*, arrivée vers le millieu de Decembre 1354, *Robert Stuart* Regent d'*Ecoſſe*, voulut renoüer cette négociation, en 1356, comme il paroît d'un Plein-pouvoir donné par ce Régent à ſes Envoyez le 17. Janvier 1356. *Pag.* 822. Cette affaire traîna juſqu'à l'année 1357. que *David* fut enfin relâché, ainſi qu'on le verra dans le Tome VI.

Ceſſion de *Baillol* à *Edoüard* du Royaume d'*Ecoſſe*, & de toutes ſes dépendances. A *Roxborough*. Du 20. Janvier. 1356. *Pag.* 832. & ſuivantes.

Conventions entre *Edouard*, Roi d'*Angleterre*, & *Edoüard Baillol*, par leſquelles le premier s'engage à payer à *Baillol*, en récompenſe de la Couronne d'*Ecoſſe*, une penſion annuelle de deux-mille livres Sterling, payable en quatre termes. A *Banbury*. Du 20. Janvier. *Pag.* 836.

Proclamation d'*Edoüard*, qui promet de maintenir les loix & les coûtumes d'*Ecoſſe*, ſans y rien changer. Du 15. Mars. *Pag.* 846.

On trouve dans la *Pag.* 859. qu'*Edoüard*

* *Année* 1356.

Edouard demanda du tems à *Baillol*, pour lui payer le second quartier de sa pension; à cause des grandes dépenses, qu'il étoit obligé de faire.

Commission pour traiter avec les *Ecossois*, sur la liberté de *David Brus*. Du 25. Mars. *Pag.* 847.

Sauf-conduit pour les Envoyez d'*Ecosse*. Du 13. Decembre. *Pag.* 875.

Autres affaires étrangères.

PEndant les 19. années, dont on trouve les Actes dans ce volume, *Edouard* eut une infinité d'affaires à négocier, avec divers Princes, sur tout par rapport à son affaire principale; je veux dire la guerre contre la *France*. Mais comme on ne sauroit expliquer les sujets de toutes ces négociations, sans s'engager dans un trop long détail; je me contenterai d'indiquer les Princes ou autres, avec qui il eut à négocier pendant ce tems-là; afin que ceux, qui pourront avoir besoin de quelqu'un de ces Articles, puissent consulter le Recueuil même.

Il y a donc des négociations, avec l'Empereur *Louïs de Baviere*, les villes de *Flandres*, le Duc de *Gueldre*, le

le Marquis de *Juliers*, le Duc de *Brabant*, particuliérement touchant un mariage projetté entre *Edoüard* fils aîné du Roi, & une fille du Duc. Il y a de l'apparence que le Pape refusa la dispense pour ce mariage, quoi qu'elle lui eût été souvent demandée.

Il y en a avec le Comte de *Haynaut*, beaufrére d'*Edoüard*. Après la mort de ce Comte, il y eut un different entre ses deux sœurs, dont *Marguerite* l'aînée étoit veuve de l'Empereur *Louis de Baviere*; & *Philippe*, qui étoit la cadette, avoit épousé *Edoüard* III. Elles prétendoient toutes deux à la succession du *Haynaut*, de la *Hollande*, & de la *Zelande*; sur quoi on trouve divers Actes, dans ce V. de Tome.

On y voit des négociations avec *Alphonse* IX. Roi de *Castille*, principalement touchant le mariage de *Jeanne* fille aînée d'*Edoüard*, avec *Pierre*, qui fut ensuite surnommé *le cruel*, fils aîné d'*Alphonse*. Ce mariage ayant été enfin arrêté, après de longues négociations; la Princesse mourut à Bourdeaux, en allant trouver son Epoux.

On trouve encore, dans ce Recueil,

cueuil, quelques Actes, qui font mention d'une flotte d'*Eſpagne*, qui faiſoit beaucoup de deſordres dans la *Manche*, & qu'*Edoüard* alla combattre en perſonne. L'avantage qu'il eut, dans ce combat, procura une trêve de 20. ans avec les Eſpagnols, en 1351.

Il y a de plus des traitez, avec le Roi d'*Arragon*, le Roi de *Portugal*, le Roi de *Majorque*, *Philippe* de *Navarre* frére de *Charles le Mauvais*, les Ducs d'*Autriche*, le Marquis de *Brandebourg*, *Charles* IV. Empereur, le Comte de *Geneve*, le Dauphin de *Viennois*, Geffroi de *Harcour*, & divers Seigneurs de *Guyenne*, & particulierement avec le Seigneur de *Le Bret*, ou d'*Albret*.

On trouve encore, dans ce Tome, divers Actes, qui concernent la *Bretagne*, & l'alliance avec *Jean de Monfort*; un Traité fait avec *Charles de Blois*, qui ayant été fait priſonnier à la bataille de *Rien* en 1347, fut conduit en *Angleterre*, où il demeura juſqu'en 1356, qu'il obtint ſa liberté; moyenant une rançon de ſept cents mille écus, payable en divers termes, dont *Edoüard* lui quitta la moitié; à condition qu'il payeroit exactement l'autre moitié, à chaque terme.

On

On y trouve encore divers projets de mariage des enfans d'*Edouard*. Tout ces Articles fourniſſent la matiére d'une infinité de pieces, qu'il ſeroit trop long d'expliquer dans un Extrait.

Affaires Domeſtiques.

L'Interieur de l'*Angleterre* ayant été dans une profonde paix pendant ces 19. années, il ne s'y eſt point paſſé d'évenement qui ait eu aucune ſuite. Toute la matiére de cet Article ſe réduit donc à quelques Actes détachez dont voici quelques-uns des plus importans.

Ordre * de ſe ſaiſir de tout l'étaim de *Cornoüille*, & de *Devonshire*, pour ſervir aux fraix de la guerre, en donnant des ſûretez aux Proprietaires. Du 10. May. *Pag.* 39.

Emprunts faits par le Roi aux Abbaïes, conſiſtant en diverſes pieces d'argenterie, appartenant aux Egliſes.

Permiſſion de fouiller dans le Païs de *Cornoüaille*, pour trouver des mines d'or, ou d'argent; à condition que les Proprietaires en feront les

* *Année* 1338.

trait, & que le Roi aura le tiers de l'or, ou de l'argent, quand ils seront épurez.

Défense * de payer ni les Créanciers du Roi, ni les Assignations données sur ses revenus, jusqu'à son retour.

Permission aux Tisserands en laine de faire du drap, sans être sujets à aucune vexation, de la part des Officiers du Roi.

Révocation d'un statut du Parlement, faite par la seule autorité du Roi; sous prétexte qu'il n'y avoit avoit donné son consentement, que dans la crainte que le Parlement ne se séparât sans finir les affaires publiques. Du 1. Octobre. *Pag.* 282.

Révocation † d'un Jugement donné contre *Jean Maltravers*, sur ce que, contre les loix du Royaume, le Condamné n'avoit pas été ouï dans ses défenses. Du 28. Decembre. *Pag.* 600.

Il y a grande apparence que c'étoit le même *Maltravers*, qui avoit été accusé d'avoir tué *Edouard II*; car il est dit dans cet Acte que cet homme étoit venu trouver le Roi à l'Ecluse,

* *Année* 1339. † *Année* 1341. ‡ *Année* 1347.

daſe, en *Flandre*. Mais cette Révocation ne regardoit que la forme, puis qu'*Edoüard* ne l'accordoit qu'à condition qu'il ſe préſenteroit devant la Cour, quand il y ſeroit cité.

Etape * des laines établie à *Calais*. Du 28. Decembre. *Pag.* 600.

Lettre de créance aux Ambaſſadeurs des Electeurs, pour leur notifier la réponſe du Roi au ſujet de l'offre, qu'on lui faiſoit de l'élever à l'Empire. Du 10. May. *Pag.* 622.

On ne trouve point ici cette reponſe, mais on ſait d'ailleurs qu'il refuſa cette Dignité.

La peſte † qui afflige l'*Angleterre*, pendant l'année 1349. fournit la matiére de quelques Actes dont il y en a deux remarquables.

Le premier eſt une défenſe de quitter le Royaume à cauſe de la contagion, du 1. Decembre 1349. *Pag.* 668.

Le ſecond eſt un ordre pour obliger les hommes & les femmes, qui ne pouvoient pas vivre de leurs revenus, & qui n'exerçoient aucune profeſſion, à ſe mettre en ſervice, aux gages ordinaires des lieux où ils ſe trouvoient, à peine d'être empri-

* *Année* 1348. † *Année* 1349.

ſonnez ; juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé des cautions, pour leur obeïſſance. Cet ordre étoit fondé ſur ce que la peſte ayant emporté la plûpart des Domeſtiques, il étoit très-difficile d'en trouver, & que ceux qui vouloient bien ſervir, en prenoient occaſion de rançonner les Maîtres. *Pag.* 693.

Affaires avec la Cour de Rome, ou qui concernent la Religion.

LEs Uſurpations des Papes, au ſujet de la Collation des Bénéfices, & quelques differens entre les *Archevêques*, au ſujet du port de la Croix, ſont la principale matiére du peu de Pieces, qui ſe trouvent dans ce Tome par rapport à la Religion. Voici celles, qu'on peut regarder comme les plus importantes.

Un ordre à l'*Archevêque* de *Cantorbery* de révoquer certaines cenſures, dénoncées aux Commiſſaires chargez par le Roi de faire des informations, touchant les malverſations de ſes Miniſtres, dont ce Prélat étoit le principal.

* *Quod ſi facere non curaveritis, ad vos*

* *Année* 1341.

vos tanquam Inimicum, & Rebellem noſtrum, & pacis Regni noſtri perturbatorem, quantum de jure poterimus capiemus. Du 6. Mars. *Pag.* 234.

Notification à deux Chapelains & Commiſſaires du Pape, de certains Articles qui regardent les droits & les prérogatives Royales; afin qu'ils ne les violent pas, dans les jugemens des cauſes, qui ſeront portées devant eux. *Pag.* 335.

Lettre où *Edouard* prie inſtamment le Pape de révoquer certains ordres contraires aux prérogatives de la Couronne, leſquelles il eſt réſolu de maintenir. *Pag.* 363.

Ordre d'arrêter tous ceux, qui porteront dans le Royaume des Bulles de Proviſion, pour des Bénefices dépendans de la collation du Roi. *Pag.* 371.

Défenſe, en conſéquence d'une réſolution du Parlement, d'executer les Mandemens du Pape, touchant les Proviſions des Bénefices accordées à des Etrangers. *Pag.* 377.

Ordre d'arrêter tous ceux, qui portent des Bulles dans le Royaume. *Pag.* 381.

Lettre au Pape ſur ce ſujet, où

* *Année* 1342. † *Année* 1343.

l'on voit ces mots : „ Novit igitur „ Deus Veritas, esse verum, quod „ tam Proceres, & Nobiles, quàm „ Communitas Regni nostri Angliæ, „ nuper in Parlamento nostro apud „ Westmonasterium congregati, at„ tendentes *Provisorum exercitum, „ qui Regnum nostrum Angliæ in ex„ cessivâ multitudine jam invasit*, & „ perpendentes ac dolentes damp„ num & præjudicium intolerabilia, „ quæ dicto Regno, ex hujusmodi „ Provisionibus provenerant, & pro„ venire timentur per amplius in fu„ turum, & impatientes dictorum „ doloris & præjudicii; proposue„ runt querelosè & clamosè unani„ miter, quod talia diutiùs tolerare „ non poterant, nec valebant. *Pag.* „ 382.

Autre Lettre au Pape, beaucoup plus forte, sur le même sujet, où on lit ces paroles : „ Sed, quod do„ lendum est, ipsius vineæ propagi„ nes degenerant in labruscas, & ex„ terminant eam Apri de sylva, „ dum per impositiones, & Provi„ siones Sedis Apostolicæ, quæ so„ lito graviùs invalescunt, ipsius „ peculium, contra piam voluntatem & ordinationem Donatorum,

manus

„ manus occupant Indignorum, &
„ præsertim Exterorum; & ejus Di-
„ gnitates & Beneficia pinguia per-
„ sonis conferuntur alienigenis, ple-
„ rumque Nobis suspectis; qui non
„ residunt in dictis Beneficiis, &
„ vultus commissorum eisdem pe-
„ corum non agnoscunt, Linguam
„ non intelligunt; sed animarum
„ curâ neglectâ, velut Mercenarii,
„ solummodò temporalia lucra quæ-
„ runt, & sic diminuitur Christi
„ cultus, animarum cura negligitur,
„ subtrahitur Hospitalitas, Eccleſia-
„ rum jura depereunt, ruunt Edi-
„ ficia Cleriçorum, attenuatur de-
„ votio Populi. Clerici dicti Regni,
„ viri magnæ litteraturæ, & conver-
„ sationis honestæ, qui curam ani-
„ marum possent ibi salubriter pera-
„ gere, & forent pro nostris, & pu-
„ blicis Consiliis opportuni, studium
„ deserunt, propter promotionis
„ congruæ spem ablatam, quæ Di-
„ vinæ scimus non esse placita vo-
„ luntati . . . . . Nos autem An-
„ glicanæ depressionem Ecclesiæ, &
„ exhæredationem Coronæ Regiæ,
„ & mala prædicta quæ diutius tole-
„ rata adicerent verisimiliter graviо-
„ ra, patulo cernentes intuitu, ad

„ vos

„ vos ſucceſſorem Apoſtolorum
„ Principis, qui ad paſcendum, non
„ ad tondendum Oves Dominicas,
„ ac ad confirmandum, & non de-
„ primendum Fratres ſuos manda-
„ tum à Chriſto ſuſcipit, iſta defe-
„ rimus, votivis affectibus ſupplices
„ cantes quatinus &c. *Pag.* 385.

Mémoire * ſur un homme qui avoit été arrêté, portant neuf Bulles de Proviſion. *Pag.* 433.

Quelques fortes † que fuſſent les remontrances qu'*Edouard* avoit faites au Pape, il paroît que ce Pontife n'y avoit eu aucun égard; ce qui obligea le Roi à ſe procurer quelque ſatisfaction, par une autre voye. Pour cet effet, il fit ſaiſir tous les revenus des Bénefices poſſedez par les Etrangers, pour ſervir aux fraix de la guerre; ſur quoi il écrivit au Pape une Lettre d'excuſe, qui ſe trouve *Pag.* 491.

Les Papes ne ſe contentoient pas de pourvoir aux Bénefices vacans: ils ſe réſervoient encore, ſous divers prétextes, la collation des Archevêchez, des Evêchez, & de tous les meilleurs Bénefices, & accordoient des Lettres de Proviſion, avant

* *Année* 1344. † *Année* 1346.

avant qu'ils vinſſent à vaquer, de peur d'être prévenus. On trouve ici diverſes Bulles, contenant de ſemblables Proviſions.

Bulle qui ordonne de mettre l'Evêque de *Worceſter* en poſſeſſion de l'Archevêché d'*Yorck*, auſſi-tôt qu'il ſera vacant. *Pag.* 744.

Autre pour remplir l'Evêché de *Worceſter*, quand il vaquera par la tranſlation de l'Evêque à l'Archevêché d'*Yorck*. *Pag.* 745.

Bulle de Proviſion, pour un Canonicat de l'Egliſe de *Lichfield*, quoi qu'il n'y en eût point de vacant, & pour la premiére Prébende vacante: *Non obſtantibus de certo Canonicorum numero, & quibus libet aliis Statutis, & Conſuetudinibus ejuſdem Eccleſiæ contrariis, juramento, confirmatione Apoſtolicâ, vel aliâ quâcumque firmitate roboratis.* *Pag.* 513.

* Défenſes aux Prélats de permettre qu'on leve dans leurs Dioceſes des *Procurations*, pour les Cardinaux Légats, employez en France aux négociations de la paix. *Pag.* 558.

Permiſſion de lever ces *Procurations*, à cauſe des bons ſervices que

* *Année* 1347. † *Année* 1348.

que les Légats avoient rendus au Roi. *Pag.* 631.

Ordre * pour empêcher l'Archevêque d'*Armagh*, se prétendant Primat d'*Irlande*, de faire porter la croix devant lui, dans Dublin.

Permission au même Prélat de n'assister pas aux Parlemens assemblez à Dublin, à cause des differens qu'il avoit avec l'Archevêque de cette ville.

Défenses † au Nonce de lever les premiers fruits des Bénefices pour le Pape, sous prétexte des Collations, ou Réservations de la Cour de Rome. *Pag.* 747.

Lettre à *Innocent* VI. sur son exaltation. Du 20. Juin. *Pag.* 752.

‡ Défense de troubler l'Archevêque d'*York*, sur le port de la Croix dans Londres. *Pag.* 753.

§ Il paroît d'un Acte, qui se trouve parmi ceux de l'année 1355, qu'il y avoit encore à *Bourdeaux* des Clercs tonsurez, qui étoient mariez.

Il y a une permission à *Jean Blome* de faire foüiller dans l'enceinte du Monastére de *Glaston*, pour y chercher le corps de *Joseph d'Arimathée*.

Cette

* *Année* 1349. † *Année* 1353. ‡ *Année* 1354. § *Année* 1356.

Cette permission étoit fondée sur une Révélation, que *Blome* disoit avoir euë sur ce sujet. An. 1344. *Pag.* 458.

ARTICLE II.

Lettres de Mr. Lenfant, *du* P. Vota *Jesuite, & de la feuë Reine de* Prusse.

I. *Lettre de Mr.* Lenfant, *à l'Auteur de la B. C.*

EN faisant l'autre jour, *Monsieur*, la revuë de quelques papiers, je rencontrai, sous ma main, une Lettre de l'illustre *P. Vota*, Confesseur du Roi de Pologne, à la feuë Reine de *Prusse*, de très-glorieuse mémoire, avec la réponse de cette incomparable Princesse. Je relûs l'une & l'autre, & il me sembla qu'elles méritoient bien d'être tirées de la poussiere du Cabinet, pour occuper une place dans la *Bibliotheque Choisie*. Mais il faut, pour cela, vous en dire en deux mots l'occasion.

Il y a quelques années, que le *P. Vota* vint à Berlin; pour quelle affaire,

faire, je l'ignore. Comme ce Jésuïte a beaucoup d'esprit & d'éloquence, un savoir assez universel, une vivacité peu commune, même à la fleur de l'âge, mais tout à fait extraordinaire, dans un âge aussi avancé que le sien; sa conversation ne pouvoit être, que très-agréable. Elle plut fort à la Reine, qui, outre plusieurs beaux talens, avoit celui de distinguer le mérite & de faire ses plus grandes délices de la conversation des gens d'esprit & des Savans. Elle eût été même capable de les former, par la grandeur de son génie, la pénetration de son esprit, l'étendue de ses connoissances, sur quantité de choses, qui ne sont pas ordinairement de la portée des Dames, un goût & discernement superieur; mais sur tout par ces manieres également nobles & polies, qui devroient être le caractere de la Science.

On peut aisément juger, que la Controverse fut quelquefois de la partie. La Reine se fit un plaisir d'entendre conferer entre eux des Ecclesiastiques de l'un & de l'autre parti, sur des matieres à la verité assez rebattues; mais qui, pour être com-

communes, n'en ſont pas moins importantes. Elle fit venir pluſieurs fois ſes Chappelains Allemands & * François, tantôt l'un, tantôt l'autre; afin qu'il n'y eût rien de tumultueux, dans la converſation, & que le *P. Vota*, qui étoit ſeul, ne fût pas opprimé par le nombre des combattans. Les Converſations furent quelquefois des aſſauts, où de part & d'autre on ſe porta d'aſſez rudes coups; mais il n'y eut point de combat déciſif. Châcun étoit bien content d'avoir fait ſon coup de lance, & l'on ſe ſéparoit bons amis & tous près à recommencer au premier ſignal. Les Théologiens de la Reine firent les honneurs de chez eux, dans tout ce qui pouvoit regarder le perſonnel; mais comme ils ne ſe trouverent pas d'humeur à pouſſer plus loin la politeſſe, ni à rien relâcher ſur des matieres, où *il credere* n'eſt pas *di corteſia*; le *P. Vota* ſouffroit impatiemment des contradictions, auxquelles il n'étoit pas accoûtumé.

Il rencontra des eſprits *felons*, réfractaires à la prétendue *infaillibilité de l'Egliſe*, & que tout le poids de l'au-

* *Mrs. de Beauſobre & Lenfant.*

l'autorité des Peres & des Conciles fut incapable de faire plier, pour un seul moment. Son zele l'emporta quelquefois beaucoup au delà des bornes de la modération, comme il en convient lui même dans sa *lettre*; mais il faut avouër aussi que jamais courroux ne partit d'un plus beau principe. *Agreable colere! digne reflet sentiment!* La Déesse, qui présidoit au combat, en sourit plus d'une fois.

Olli subrisit vultu, quo cuncta serenat.

C'est sur ces saillies de zele, que le *P. Vota* fait ici des excuses à la Reine. Elle fit l'honneur à l'un de ses Chapelains de lui communiquer cette Lettre, & dans le dessein qu'elle avoit d'y répondre, elle lui demanda des éclaircissemens sur certains faits, qui avoient été avancez dans les Conférences, & que l'on verra prouvez plus au long, dans cette réponse. Le *P. Vota* la reçut & j'ai souvent ouï dire à la Reine, qu'il avoit promis plus d'une fois d'y répondre. Je ne doute pas qu'il ne l'ait fait. C'est dommage qu'une aussi bonne piece ait été enveloppée dans les troubles de Pologne, comme il faut nécessairement que

cela

cela soit arrivé. Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir la publication de cette Lettre à la mémoire d'une Reine, qui a été assez généreuse, pour défendre elle même sa Religion, & les Théologiens, qui l'avoient soutenue, en sa présence & par son ordre. Le *P. Vota* lui même ne peut le trouver mauvais, puis qu'elle lui fait honneur, & au fonds n'y a-t-il pas des occasions, où l'on peut s'emporter, sans blesser la bien-séance des mœurs? Ce seroit un grand bien, si l'impression de cette réponse de la feuë Reine pouvoit faire recouvrer la replique du *P. Vota*. Je suis, *Monsieur*, &c.

A Berlin le 6. Octobre 1711.

II. *Lettre du P.* Vota *à la Reine de* Prusse.

MADAME,

JE me sers de l'occasion de Mr. le Lieutenant Colonel de *Masso*, pour me présenter, par cette Lettre aux pieds de Vôtre Majesté & lui réïterer les témoignages de ma reconnoissance éternelle, pour les graces infinies, dont elle m'a comblé.

Je

Je lui demande pardon, que j'oſe ſi ſi tôt lui renouveller mes importunitez ; après l'avoir ſi longuement ennuyée par mes diſcours, interrompus par une ſi deſgréable toux ; que la préſence de Vôtre Majeſté m'a pourtant quaſi entierement guérie, lors que la diſpute la plus échauffée la devoit irriter.

Mais à propos de diſputes, j'avouërai à Vôtre Majeſté, que parmi tant de contentemens, dont ſa Royale Cour m'a été ſi liberale; il m'eſt reſté un chagrin aſſez ſenſible, que l'engagement de défendre l'honneur des premiers Peres de l'Egliſe, & des * quatre grands Conciles Ecumeniques, auxquels toute la Chrétienté Catholique & Non-Catholique porte tant de reſpect, ait attiré ſur ces Meſſieurs, que d'ailleurs j'eſtime & j'honore, des réponſes proportionnées au grand tort, qu'on faiſoit à toute l'ancienne Egliſe, non encore diviſée en partis.

Si jamais j'ai l'honneur de retourner aux pieds de Vôtre Majeſté, comme elle m'a fait la grace de me le commander; j'eſperé qu'ils conviendront

* *Les 4. Conciles Ecumeniques n'ont jamais été attaquez, dans ces Conferences.*

viendront avec moi à ne pas provoquer des expreſſions aigres, par des termes injurieux aux plus grands Saints de l'Antiquité & aux Luminaires les plus éclattans de l'Egliſe. Un ſemblable rencontre ne m'eſt jamais arrivé, en quarante années de Controverſe, avec les premieres têtes, à Rome, à Paris & ailleurs; où la civilité & la courtoiſie ont toûjours été du pair, avec la doctrine. Je me flatte que ces dignes perſonages voudront bien demeurer mes bons Amis, comme je ſuis leur ſincere eſtimateur, & incapable de conſerver la moindre rancune: comme effectivement j'en ſuis exempt, dans le plus fort même de la diſpute. Et quand nous nous verrons enſemble, à la préſence de Vôtre Majeſté, nous nous accorderons dans la recherche paiſible & édifiante de la Verité; ſuivant le mouvement, que le grand génie & le merveilleux eſprit de Vôtre Majeſté, en tant de ſortes de ſciences, voudront bien nous donner.

Au reſte, *Madame*, je me conſole dans la ſolitude de ce voyage, par me raconter à loiſir à moi même les incomparables prérogatives de Vôtre

Majesté & les bontez généreuſes, qu'Elle m'a témoignées. Ce ſeront mes plus doux entretiens & le recit, que je ferai au Roi, & à toute la Pologne des vertus d'une Reine, qui fait l'admiration de l'*Europe*; en priant Dieu qu'il la conſerve, au delà des ſiecles. Je ſuis, *Madame*, avec la plus grande ſoumiſſion,

de Vôtre Majesté

A Stargard le
23 *Mars* 1703.

Le plus humble, plus obeïſſant, & plus obligé ſerviteur.

VOTA.

111. *Lettre de la Reine de* Pruſſe *au* P. Vota.

VOus êtes toûjours le même, *Monſieur*, c'eſt à dire, l'homme du monde le plus obligeant; & vous ne recevrez jamais nulle part tout l'accueuil, que vous méritez. Quoi qu'il ſoit fort malaiſé d'être inſenſible aux loüanges d'une perſonne de

vôtre

vôtre goût & de vôtre poids; je vous avouë pourtant que ce qui m'a le plus touchée, dans vôtre Lettre, c'eſt la délicateſſe, ſur les petites eſcarmouches, que vous avez euës avec nos Théologiens, pendant vôtre ſejour en cette ville. Je reconnois là-dedans un caractere d'honête homme & de Chrétien, qui releve beaucoup les rares qualitez de vôtre eſprit. Je puis bien vous en offrir autant, de la part de ces Meſſieurs, & je vous répons qu'il n'y aura point de controverſe entre vous, à cet égard. Ce qui ſe dit d'un peu fort, de part & d'autre, dans ces occaſions-là, ne ſert qu'à rendre la converſation plus vive & ne doit point alterer l'eſtime, que l'on ſe doit mutuellement, & que perſonne ne refuſe à vos grands talens.

Au reſte, je ne ſuis pas ſurpriſe, qu'en un fort petit eſpace de tems, vous aiyez ouï dire, en païs de liberté, quantité de choſes, qu'on n'entendroit pas, pendant quarante ans, en païs d'autorité; car ce ſont deux païs, où l'on parle des Langues bien differentes. Mais, ſi je puis vous en dire ma penſée, je comprens à peu près ce qui engagea inſenſiblement

ment ces Meſſieurs à ſortir un peu du *decorum* de la *Paternité*, dans leurs expreſſions ſur le ſujet des *Peres*. Comme on eſt accoûtumé à regarder parmi nous l'Ecriture Sainte, comme la ſeule regle de la *Foi*, ſur laquelle il faut examiner & Peres & Conciles; ils n'étoient pas ſans doute trop contens de voir, que vous lui donnaſſiez ſi peu de part, dans toute cette affaire, & que vous parlaſſiez ſi deſobligemment de la Raiſon, dont la ſeule autorité devroit regner dans le Monde &, à laquelle vous avez même tant d'obligation. Cependant comme on peut être bons Amis & ſoûtenir chacun ſon ſentiment, ils ſe font forts de prouver qu'ils n'ont rien avancé, ſur le ſujet des Peres & des Conciles, qui n'ait été dit & publié plus d'une fois, non ſeulement par des Auteurs de nôtre Communion, que vous n'êtes pas obligé de reconnoître; mais même par des Auteurs Catholiques &, ce qui m'a le plus ſurpriſe, par des Jeſuites.

Comme le plus fort de vos converſations roula ſur l'autorité des Peres de l'Egliſe Latine, & en particulier ſur celle de S. *Auguſtin* & de S. *Jerôme*; c'eſt par-là qu'il faut com-

commencer ; car pour les Peres Grecs, autant qu'il m'en ſouvient, il en fut peu parlé, dans vos diverſes conférences. Je me ſouviens ſeulement qu'un jour vous parutes ſcandalizé d'une propoſition, qui fut avancée ſeulement en paſſant, par l'un de ces Meſſieurs, au ſujet de l'Egliſe Greque. C'eſt que pluſieurs d'entre ces Peres étoient grands Origeniſtes, la plûpart Platoniciens, fort adonnez à des Allegories à perte de vuë, très-peu verſez dans le ſtile du Nouveau Teſtament, qui eſt un Grec de Synagogue & tout rempli d'Hebraiſmes. Ce diſcours vous parut extrémement paradoxe, & ne manqua pas d'exciter ce zele & cette vivacité, qui m'a ſi ſouvent charmée, & que ces Meſſieurs admiroient eux mêmes, quoi qu'ils en fuſſent la bute. Mais ils m'ont aſſuré encore depuis, qu'ils n'ont rien avancé là-deſſus, qui ne s'accorde avec le ſentiment des plus habiles Critiques de ce ſiecle.

Je reviens donc à S. *Auguſtin*. Il ne faudroit pas, diſent ces Meſſieurs, aller plus loin, que le Dictionaire de Mr. *Bayle*, pour trouver des Auteurs de vôtre Societé, qui ont parlé

de ce grand Evêque, avec plus de liberté, qu'ils n'ont fait, & que même ils ne voudroient faire. Si vous prenez la peine de lire les articles * *Adam* & *Augustin* de ce Dictionaire, vous serez convaincu, qu'ils n'ont rien avancé là-dessus, que de très-soûtenable.

Mais ces Messieurs n'en demeurent pas là, car ils m'ont assuré que le Cardinal *Noris*, qui ne peut être inconnu à vôtre Réverence, a été obligé de publier une Apologie de S. *Augustin*, particulierement contre les Jesuites; où il se plaint qu'ils ont accusé S. *Augustin* d'une obscurité affectée dans les matieres de la foi, de contradictions, d'inconstance & quelquefois même d'erreurs formelles & très-importantes. Le P. *Adam*, Jesuite célebre, dans le XVII. siecle, a avancé des choses si fortes contre S. *Augustin*, que le Cardinal *Noris* dit là-dessus, *qu'il* † *faut avoir un cœur de pierre, pour entendre ces paroles si injurieuses, non seulement sans indignation, mais même sans horreur.* Le P. *Annat* aussi Jesuite, qui a été le Confesseur de Louïs XIV. & Provin-

cial

* Jean Adam *Jesuïte.* † *Vindic. August. Ch. I. p. 4, 5.*

ciat de son Ordre, a été un des plus hardis de tous, sur ce sujet, & j'ai été, je vous avoue, toute épouvantée d'apprendre qu'il avoit bien osé alleguer * plus de trente Docteurs, de compte fait, Papes, Cardinaux, Evêques & autres Théologiens de France, d'Italie, d'Allemagne; *il devoit dire aussi du Japon*, ajoûte le Cardinal *Noris*; qui ont accusé S. *Augustin* d'un grand nombre d'erreurs. Mais ce qui m'a frappée sur tout, c'est que le P. *Annat* a prétendu faire voir, que ses accusations contre S. *Augustin*, ne rouloient pas seulement sur les matieres de la Grace, de la Prédestination, & du Franc Arbitre; mais sur les articles les plus fondamentaux, au jugement de l'une & de l'autre Communion. Ce Jesuïte † allegue même là-dessus l'autorité de deux grands hommes, l'un du XIII. l'autre du XVI. siecle; ce qui fait voir, pour le dire en passant, que ce n'est pas d'aujourdhui qu'on n'a pas épargné S. *Augustin*.

Le premier de ces Auteurs est un certain *Jean Scot*, qu'ils disent qu'on appelloit de son tems le Docteur Subtil.

* *Noris*, ubi sup. p. 44. † *Ibid* p. 102.

til. Il dit, en parlant de S. *Auguſtin*, *qu'il faut bien examiner contre quels Heretiques les Saints ont parlé*; *car*, ajoûte-t-il, *quand S. Auguſtin écrit contre* Arius, *il ſemble preſque pencher vers* Sabellius; *& quand il écrit contre* Pelage, *il ſemble incliner du côté des* Manichéens. L'autre Auteur c'eſt *Cornelio Muſſo*, Evêque de Bitonte, célebre au XVI. ſiecle & qui parut, avec beaucoup d'éclat, au Concile de Trente. Il parle de S. *Auguſtin*, à peu près dans les mêmes termes que *Jean Scot*; ſur quoi le Cardinal *Noris* fait une réflexion, que ces Meſſieurs trouvent eſſentielle au ſujet, dont il s'agit entre vous & eux. C'eſt que *Jean Scot* & *Cornelio Muſſo*, diſent ſeulement que S. *Auguſtin* ſembloit pencher vers l'erreur oppoſée à celle qu'il réfutoit; au lieu que le P. *Annat* franchit le pas, en diſant que ce Pere s'y jettoit entierement. *Il ne s'agit pas*, diſent ces Meſſieurs, *de ſavoir ſi ces accuſations ſont juſtes, ou non*; *c'eſt au Cardinal* Noris *& à vous*, Monſieur, *qui en êtes autant capable, que qui que ce ſoit, à juſtifier* S. Auguſtin. Mais ce qu'ils en concluent c'eſt *que les Miniſtres ne ſont pas les*

pre-

premiers téméraires à cet égard, s'il y a de la témerité, puis que l'Eglise Catholique & sur tout la Societé leur en a donné l'exemple.

De S. *Augustin*, je passe à S. *Jerôme*. Ces Messieurs soûtiennent encore, comme ils l'ont fait, en vôtre présence, qu'on ne peut pas se rapporter, sur le sens de l'Ecriture, à des Auteurs, qui l'ont expliquée aussi négligemment, & qui ont même parlé des Apôtres, avec aussi peu de respect, qu'a fait S. *Jerôme*. Le malheur est qu'ils citent & qu'ils veulent absolument en venir à la verification des faits, que vous leur contestiez. Voici le fait; il est trop mémorable, pour ne l'avoir pas retenu. Ils disent donc que S. *Jerôme*, dans son Commentaire, sur le Ch. II. de l'Epître aux Galates, accuse S. Pierre & S. Paul de *simulation* & même d'*hypocrisie*; que S. Pierre, pour plaire aux Juifs, faisoit semblant de vouloir qu'on observât la Loi cérémonielle, & que S. Paul, pour complaire aux Gentils, fit semblant de quereller S. Pierre à ce sujet; qu'ainsi l'hypocrisie de S. Paul leve le scandale de l'hypocrisie de S. Pierre. S. *Augustin*

* en fait des reproches à S. *Jerôme*, & voici ce que S. *Jerôme* lui répond, pour s'excuser: †, „ J'ai, *dit-il*, ſuivi „ les Commentaires d'*Origene* (notez, m'ont-ils fait remarquer, „ que S. *Jerôme* a été depuis un des „ grands adverſaires d'*Origene*) de „ *Didyme*, d'*Apollinarius*. de Laodicée, qui eſt depuis peu ſorti „ de l'Egliſe, d'*Alexandre*, ancien „ Héretique &c. Et, pour vous „ avouër franchement la verité, „ *continue S. Jerôme*, j'ai là tout „ cela & après avoir ramaſſé bien „ des choſes, dans ma tête, j'ai fait „ venir mon Secretaire ‡ & je lui „ ai dicté tantôt mes penſées, tantôt „ celles d'autrui; ſans me ſouvenir „ ni de l'ordre, ni quelquefois des „ paroles, ni même du ſens. Le même S. *Jerôme* dit encore, dans ſon Commentaire ſur le III. Ch. de l'Epître aux Galates; „ je n'écris „ pas moi même, je fais venir mon „ Secretaire, & je lui dicte tout ce „ qui me vient dans la bouche. Que „ ſi je veux un peu rêver, pour dire „ quelque choſe de meilleur, il „ fronce le ſourcil, & toute ſa con-

te-

* *Epiſt.* XXVIII. *Ed. Paris.* † *Ibid. Ep.* LXXV. ‡ Ou, *mon copiſte.*

„ tenance me dit assez, qu'il s'en-
„ nuye d'être là.

Je vous prie, mon Réverend Pere, j'en appelle à vôtre équité, à quelles gens voudroit-on nous renvoyer, pour l'intelligence de l'Ecriture & de la Religion? Qui croirai-je, de S. *Jerôme* Origeniste, ou de S. *Jerôme* ennemi d'*Origene*, & de sa doctrine? Comment pourrai-je démêler ce qu'il a pris d'un Hérétique, ou d'un Orthodoxe; puis qu'il cite l'un & l'autre, à tort & à travers, sans aucune marque de distinction? Le moyen que je puisse deviner, si ce sont ses propres pensées, ou celles d'autrui, qu'il nous debite! puis qu'à peine le sait-il lui même. Et à quoi connoîtrai-je, si son Secretaire étoit de belle humeur, ou si, ayant quelque autre affaire en tête, il falloit que l'Ecriture Sainte & la Religion cédassent à son impatience? A vous dire la verité, si cela est, je ne trouve pas mieux mon compte à S. *Jerôme*, qu'à S. *Augustin*; & je ne suis pas trop surprise, qu'en certains momens, où l'on ne fait pas toute l'attention, qu'on devroit, à ce que les noms de *Pere* & *Saint* ont de vénerable, on s'éman-

cipe à s'expliquer un peu librement, ſur ces grands Docteurs de l'Egliſe.

Comme vous faites auſſi mention des Conciles, dans votre Lettre & que vous trouvez que ces Meſſieurs n'en ont pas parlé, avec aſſez de reſpect, il faut que je vous rapporte ce qu'ils m'en ont dit; car ils ont tant d'eſtime pour vous, qu'ils ſeroient bien fâchez que vous cruſſiez qu'ils ont rien avancé légerement. Ils diſent donc que, ſi les Conciles étoient, comme ils devroient être, des Aſſemblées libres, où l'Ecriture Sainte & la Raiſon fuſſent écoutées uniquement; au lieu des paſſions, des préjugez & des interêts humains; ce ſeroit la meilleure voie de décider les Controverſes. Mais ils ſoûtiennent en même tems, que, depuis le premier Concile de Jeruſalem, l'experience a toûjours montré le contraire. J'ai même été preſque ſcandalizée d'un mot, qu'ils font dire à S. *Gregoire* de Nazianze, qui pourtant étoit, comme vous le ſavez beaucoup mieux que moi, un Pere fort orthodoxe. Il diſoit * que jamais Aſſemblée Eccleſiaſtique n'avoit eu un heureux ſuccès &, il prit même la

* *Greg. Nazianz. de Vita ſua.*

la résolution de ne se trouver plus dans ces Assemblées de *Grues* & d'*Oies*, qui se font une guerre cruelle. Il lâcha ce terrible mot, à l'occasion du second Concile Ecumenique, qu'il compare à un Cabaret & à d'autres lieux, que la pudeur empêche de nommer. Nos Ministres n'en ont jamais tant dit à beaucoup près, & ils en seroient bien fâchez. Ils admettent les quatre Conciles Ecumeniques, non pas veritablement, à cause de leur autorité, qu'ils ne reconnoissent point pour infaillible ; mais parce que leurs décisions leur ont paru conformes à l'Ecriture Sainte. *Theodoret* n'avoit pas grande opinion du Concile de Nicée, * puis qu'il l'alleguoit, pour prouver qu'on ne devoit rien attendre de bon des Conciles, si Dieu ne renversoit les machines du Démon. Il y eut tant de chaleur & de précipitation au Concile d'Ephese, qu'il doit plûtôt être regardé comme un brigandage, que comme une Assemblée Ecclesiastique. Le second Concile d'Ephese cassa ce qu'avoit fait le premier, & il fut lui même cassé, par celui de Calcedoine, ce qui n'est pas

* *Theod.* Ep. Ep. CXII. *p.* 982.

pas une grande marque d'infaillibilité.

Mais pour finir cette longue tirade, que j'ai retenue des discours de ces Messieurs; j'ai été bien surprise d'apprendre d'eux, qu'un de nos Auteurs, nommé le P. *Halloix* Jesuïte, de Liege, parlant dans son Apologie pour *Origene*, du V. Concile Ecumenique, a bien osé dire que *Justinien*, inspiré par le Diable, avoit été l'Auteur & le Fauteur de ce très-pernicieux Concile, assemblé malgré le Pape & qu'il vaudroit mieux que ce Concile n'eût jamais été & qu'il ne subsistât plus; après quoi, il ajoûte que le VI. & le VII. Conciles Ecumeniques ont été entrainez dans l'erreur, par le V. aussi bien que les Papes *Pelage* II. & *Grégoire* le Grand, qui l'ont approuvé.

Mais que direz-vous de moi, *Monsieur*, de m'être ainsi embarquée sur l'Ocean Ecclesiastique? C'est sur la bonne-foi de mes Pilotes; s'ils m'ont fait égarer, je vous crois assez de mes Amis, pour me remettre dans le bon chemin. Je souhaite, au reste, que Dieu vous conserve la vie & la santé, pour reprendre quelque jour celui de Berlin,

lin, où vous trouverez toûjours des eſprits diſpoſez à la recherche de la Verité, de la maniere, que vous le propoſez ſi bien, à la fin de vôtre Lettre &c.

ON * voit là une Controverſe, aſſez difficile, traitée d'une maniere fine & agréable, ſans que l'on puiſſe ſe plaindre qu'il y manque l'eſſentiel; c'eſt à dire, la ſolidité. S'il étoit permis de comparer deux têtes couronnées, à cet égard; il me ſembleroit qu'il y a plus de ſincerité & de juſteſſe, dans cette petite Lettre de la feuë Reine de *Pruſſe*, que dans la longue Lettre, que *Jaques* I. Roi de la *Grande Bretagne* fit autre fois écrire au Cardinal du *Perron*, par *Iſaac Caſaubon*; où il joint les Peres à l'Ecriture Sainte, comme s'ils ſervoient beaucoup à la déciſion des Controverſes, qui ſont à préſent entre les Chrétiens, & que l'on dût le ſoumettre à leur autorité. Ceux qui parlent de la ſorte me paroiſſent hazarder beaucoup, de quelque parti qu'ils ſoient, s'ils veulent ſuivre ce principe; car aſſurément il faudroit, ſi cela étoit, renoncer à bien des dogmes que l'on croit eſſentiels, & en

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

en embraſſer d'autres, que l'on ne croit point capitaux ; au moins ſi l'on vouloit agir ſincerement. Il eſt bien plus ſûr de s'en tenir à l'Ecriture Sainte, que l'on peut lire & entendre facilement, à l'égard de l'eſſentiel, comme à l'unique regle du Vrai & du Faux, en matiere de Religion ; que de s'en remettre au conſentement d'Auteurs, que l'on n'a guere lus, & où l'on trouveroit toute autre choſe, que ce qu'on s'imagine, ſi en les examinoit avec ſincerité & avec exactitude.

ARTICLE III.

I. *Voyages de Mr. le Chevalier* CHARDIN *en Perſe & autres lieux de l'Orient. Tome* I. *contenant le Voyage de Paris à Iſpahan, capitale de l'Empire de Perſe ; enrichi d'un grand nombre de belles figures en taille douce, repréſentant les Antiquitez & les choſes mémorables du pais.* A Amſterdam chez de Lorme, 1710. in 4. en 3. voll. dont le premier a pagg. 280. avec 18. figures, & in 12. en 10. voll. Se trouve auſſi chez *Schelte*.

C'EST

C'Est ici un voyage, dont on n'avoit encore vu que la premiere partie, contenue dans ce premier volume, il y a quelques années. Cette partie paroit de nouveau corrigée & augmentée, & suivie de deux autres, dont je parlerai plus au long, après avoir dit quelque chose de celle-ci.

Ceux qui en ont vu une * partie (car elle est fort augmentée dans cette Edition) savent que Mr. le *Chevalier Chardin* y raconte non seulement ce qui lui est arrivé, mais qu'il y décrit encore les païs, par où il a passé; le génie, les coûtumes & les moeurs des peuples, soit à l'égard de la Politique & de la Religion, soit à l'égard des usages particuliers; les marchandises, que l'on y trouve & que l'on y vend; la situation des lieux, ce qu'on dit de leurs anciens noms, les bâtimens remarquables que l'on y voit, les animaux, les plantes &c. Il est plus court sur ce qui regarde la Physique, que sur le reste, apparemment parce qu'il ne s'y étoit pas appliqué. Comme il savoit le Turc & le Persan, il ex-

pli-

* *Elle fut imprimée à Londres in fol. en 1686. & imitée en 12. à Amsterdam & à Lion.*

plique ce que veulent dire les noms propres, & les appellatifs de ces Langues, mieux que ne font les autres voyageurs. Il touche même quelquefois des points, qui concernent les Antiquitez, & mêle ce que les Anciens ont dit des lieux dont il parle, avec ce qu'en disent les Modernes. Comme il ne s'est pas beaucoup appliqué à l'étude du Latin, du Grec & de l'Hebreu, il a apparemment eu recours à d'autres pour ces matieres, sur lesquelles on l'a souvent mal informé; sur tout à l'égard de l'origine des mots, qu'il cherche dans des Langues, dont il ne viennent pas, & qu'il écrit d'une maniere souvent fautive. Mais il ne faut pas s'arrêter à cela, qui est la moindre & la plus petite partie de son Ouvrage. Outre ce qu'on a dit, il fait souvent l'histoire des pais en général & rapporte quantité d'avantures remarquables des particuliers, comme il les avoit apprises dans les Livres Persans, ou comme on les lui avoit racontées sur les lieux. Il y a encore quantité de choses & de faits, touchant le négoce des Europeans en Perse. Cette varieté de materiaux est extremement divertissante,

tissante, pour ceux qui sont curieux de cette sorte de choses. Elles pourroient être mieux rangées, & si tout étoit coupé par des Livres & des Chapitres, où chaque chose fût placée, sans être répetée ailleurs hors de sa place, l'Ouvrage seroit plus court & plus agreable à lire. Mais on y trouve d'ailleurs tant de choses curieuses, & utiles, qu'on pardonnera facilement ce défaut, qui ne concerne que la Méthode; qui n'est ordinairement bien connue, ni pratiquée, que par les gens de Lettres, & dont encore petit nombre savent se servir, comme il faut. La plûpart des choses, qu'il y a dans ces trois volumes, ne regardent que la Perse & les Persans; mais il y a tant de singularitez, qu'on ne se plaindra pas de la longueur. L'Auteur avoit voyagé non seulement en Marchand & en homme, qui cherche à faire sa fortune, comme *Tavernier*; mais en homme curieux, & qui avoit dessein de faire part à l'Europe de ce qu'il verroit de plus remarquable. C'est ce qui fait qu'il donne quantité de plans & de figures de ce qu'il a vû, qui divertissent les yeux des Lecteurs, en les instruisant de ce qu'ils

ne

ne pourroient pas bien comprendre ; par une simple narration, ni même par la plus exacte description. On ne se repentira pas d'avoir acheté & d'avoir lû ces Voyages ; pour peu qu'on ait de goût, pour ces sortes de choses.

Il seroit impossible d'en faire un Extrait exact, sans une excessive longueur. Je ne ferai qu'indiquer les matieres que l'on trouve ici, après avoir dit un mot de l'Auteur & du tems auquel il a fait ces Voyages, & de leur but. Il est né à Paris, le 16. de Novembre 1643. Il alla, pour la premiere fois, en Perse en 1664. & n'en revint qu'en 1670. Il apprit le Turc & le Persan, mais quoi qu'il eût déja ramassé beaucoup de Mémoires, il ne se crut pas assez bien instruit de la Perse, pour entreprendre de la décrire. Il se contenta de donner au Public un recueuil de divers évenemens, dont il avoit été témoin oculaire ; & auxquels il donna le titre de *Couronnement de Soliman* III. *Roi de Perse*. Cette piece parut à Paris, chez *Pralard* en 1671. *in* 12. Il recommença son second voyage, cette même année & le finit en 1677.

Il

il assure, dans sa Préface, que la forte envie, qu'il avoit de bien connoître la Perse, & d'en donner une Rélation exacte & fidele lui fit employer tout ce tems à etudier le plus assidument, qu'il lui fût possible, la langue du Païs; à connoître les moeurs & les coûtumes de ses peuples; à y converser avec les Grands & les Savans, & à rechercher tout ce qu'il jugeoit digne d'être connu. Il croit connoître *Ispahan*, qui en est la Capitale, mieux que Londres; où il avoit demeuré vint-six ans, lors qu'il fit cette préface. *Charles* II. le fit Chevallier, quelque tems après, qu'il s'y fut établi. Il parle même Persan, presque aussi aisément que François, ce qui lui a donné lieu de s'informer d'une infinité de choses, que le commun des voyageurs ignore. Il a vû presque tout le grand Empire des Persans, puis qu'il l'a traversé dans sa longueur & dans sa largeur, & qu'il a parcouru les mers Caspiennes & Oceane, qui le bornent au Nord & au Sud, d'un bout à l'autre, & ses frontieres en Armenie, en Iberie, en Medie, en Arabie, & vers le fleuve Indus. Pour le reste, il s'en

est

eſt informé, avec exactitude, de ceux qui y avoient été.

Ce n'eſt pas qu'il ait voyagé, comme *Pietro della Valle*, par pure curioſité ; il y avoit porté des pierreries montées en France, des *Montres*, des Orloges & d'autres Curioſitez, pour les y vendre, & même de l'argent, pour y acheter des pierreries & d'autres choſes, ſur leſquelles il pouvoit faire du profit en Europe, comme il le témoigne dans ſon Voyage. Mais en faiſant ſon négoce, il penſoit auſſi à faire une rélation de ce païs-là. Le Public lui en eſt redevable, & il faut avoüer qu'on n'avoit vû juſqu'à preſent aucune rélation de Perſe, auſſi exacte que celle-ci.

Il promet encore trois Ouvrages, qui ſeront ſans doute très-agréables au Public, lors qu'ils paroîtront. Le premier eſt une *Geographie Perſane* ; le ſecond *une Hiſtoire abregée de Perſe*, tirée des Auteurs Perſans; & le troiſiéme des *notes ſur divers endroits de l'Ecriture*, où il eſt fait alluſion aux coûtumes, & aux opinions des Orientaux, ou dans leſquels il y a des expreſſions, qui peuvent être éclaircies, par le langage

de

de ces Peuples. Mr. le *Chevalier Chardin* aura ſans doute ſoin de communiquer ſes remarques à quelcun, qui entende bien l'Original de l'Ecriture, pour n'être pas trompé par les *Verſions*, ou par quelcun, qui ne l'informe pas bien de ce qu'il y a dans Hebreu, ou dans le Grec.

1. LE premier volume n'eſt autre choſe qu'un Journal du Voyage, que l'Auteur fit de *Paris* à *Iſpahan* en 1671. où il mêle à ſes propres avantures la deſcription des païs & des lieux par leſquels il a paſſé, avec les hiſtoires, qu'il en a pû apprendre des habitans. Le Roi de Perſe l'avoit fait ſon Marchand, par des Lettres patentes de l'an 1666. & l'avoit chargé de faire faire en Europe pluſieurs bijoux de prix, dont il lui avoit donné des modeles de ſa propre main. Mais ce Prince vint à mourir, pendant que Mr. le Chevalier *Chardin* étoit en Europe; ce qui lui cauſa beaucoup de perte, parce que ſon Fils, qui lui avoit ſuccedé, n'étoit pas entêté de pierreries & d'ouvrages curieux, comme ſon Pere l'avoit été.

1. Cependant * l'Auteur ne laiſſa pas

* *Pag.* 1. *& ſuiv.*

pas de partir de Paris le 17. d'Avril 1671. pour la Perſe avec ces bijoux, & de l'argent, pour négotier dans la Perſe & dans les Indes. Il alla avec un aſſocié, nommé *Raiſin*, qui étoit un Jouaillier de *Lion*, à *Livourne* & de là à Conſtantinople. Il paſſa par *Smyrne*, & cela lui donna lieu de donner une deſcription de la Compagnie Angloiſe du *Levant*, & du négoce que les Hollandois y font; parce que *Smyrne* eſt le principal Comptoir, que ces nations aient dans le *Levant*. En parlant * des *Avanies*, ou des Amandes, qu'on leur fait payer de tems en tems, quand on les ſurprend en fraude; il dérive ce mot du Perſan *Avani*, qui eſt le nom des courriers de la Cour, & qui ſignifie *des gens qui prennent tout ce qu'ils trouvent*; parce qu'ils contraignent le peuple de leur fournir des chevaux, à chaque traite. On appelloit autrefois ces Courriers *Angari*, dont *Avani* pourroit bien être une corruption. Voyez, ſur le premier de ces mots, la Préface ſur *l'Etymologicon* de *Martinius*.

Etant arrivé à Conſtantinople, il y apprit bien des choſes, touchant la

* *Pag. 5. Col. 3.*

la conduite des Ambaſſadeurs de France à la *Porte*, & ſur tout de Mrs. *de la Haye* Pere & Fils, & de Mr. *de Nointel*, de l'adminiſtration des Premiers Viſirs *Cuperli*, ou *Coprogli*, & de la guerre de *Candie*, qui fut priſe par le ſecond des Viſirs de ce nom. On lira cet endroit, avec plaiſir.

2. L'Auteur * ayant réſolu d'aller en Perſe, en paſſant par la *Mer Noire*, la *Mingrelie* & la *Georgie*; s'embarca ſur un vaiſſeau, qui alloit à *Caffa*; & de là à *Azac*, pour y conduire un Commandant Turc. Il prend occaſion de là de décrire le *Boſphore de Thrace*, dont la navigation eſt la plus agréable du monde; à cauſe de la beauté des côtes, que l'on voit à droit & à gauche, & dont on a une deſcription & une Carte compoſée par *Pierre Gilles*, qui étoit un ſavant homme du XVI. ſiecle. Mr. *Chardin* donne envie à ſon Lecteur d'aller voir des lieux ſi charmants, par où il le conduit agreablement, en marquant tous les endroits remarquables. Il décrit auſſi *Caffa* capitale de la *Tartarie Crimée*, & toute cette Preſqu'île, qui n'a pas à beaucoup

* *Pag. 31. & ſuiv.*

près les mêmes agrémens. * Les *Gherkes*, ou les *Circaſſiens*; ou les *Abcas*, comme les Turcs les appellent, ſont les premiers peuples que l'on voit à la gauche, en faiſant voile vers la *Mingrelie*, comme on le peut voir dans la Carte. Ce ſont des peuples tout à fait Barbares, & qui vivent de brigandage, & des eſclaves qu'ils vendent aux Turcs, & qui ſont ſouvent leurs plus proches, comme leurs femmes & leur enfans. Ils ont été autrefois Chrétiens, mais on n'y voit aucun reſte de la Religion Chrétienne, ni même apparence d'aucune autre. Ils ſont voiſins des † *Mingreliens* du côté de l'Orient, peuples, qui ont un peu plus de Chriſtianiſme; mais qui ſont ignorans, ſuperſtitieux & Barbares. Les Turcs nomment ce païs *Odiſchia* & ſes habitans *Mingrels*. C'eſt la *Colchide* des Anciens. La débauche des femmes y eſt exceſſive, & l'yvrognerie & le brigandage y paſſent preſque pour des vertus. C'eſt un païs pauvre, & tiranniſé au dernier point par le Prince & par la Nobleſſe. Il n'y croit preſque rien de bon que du vin, que l'on tire de ceps qui montent ſur les

* *Pag.* 39. † *Pag.* 40. *& ſuiv.*

les arbres ; ce qui empêche que les raisins ne se pourrissent, dans un païs, qui est extrêmement humide. Au lieu de pain de froment, on y mange du *Gow*. Les hommes y sont très-bien faits, & les femmes fort belles, mais débauchées, fieres, fourbes & cruelles. L'Auteur en raconte des histoires, & des coûtumes, qui font voir leur humeur. * „ Qui „ veut deux femmes à la fois, les „ épouse, & beaucoup de gens en „ épousent trois. Chacun entretient „ autant de Concubines, qu'il veut; „ les femmes & les maris sont réci„ proquement fort commodes là„ dessus. Quand un homme prend „ sa femme, sur le fait, avec son „ galant; il a droit de le contrain„ dre à payer un cochon, & d'ordi„ naire il ne prend pas d'autre ven„ geance. Le Cochon se mange „ entre eux trois. Cette nation soû„ tient que c'est bien fait d'avoir „ plusieurs femmes, & plusieurs con„ cubines, parce qu'on en a différent„ ils, beaucoup d'enfans; qu'on „ vend argent comptant, ou qu'on „ échange pour des hardes, ou pour „ des vivres. Elle croit encore que

„ c'est

* *Pag.* 47. *col.* [illegible]

„ c'eſt charité de tuer les enfans nou-
„ veaux nez, quand on n'a pas le
„ moyen de les nourrir & ceux, qui
„ ſont malades, quand on ne les
„ ſauroit guérir. On verra, en li-
ſant l'Original, que ces prétendus Chrétiens ſont pires que les Mahometans, & ont des manieres plus dégoûtantes, plus injuſtes & plus cruelles. On jugera auſſi de leurs brigandages, par ce qu'ils firent à l'Auteur & à ſon Aſſocié; qui ne ſe tirerent de leurs mains, que comme par miracle.

L'Auteur reçut des mémoires ſur la Religion de ces peuples, en Italien, par *D. Giuſeppe Maria Zampi*, de Mantoue, Préfet des Miſſionaires de Mingrelie, * dont il donne ici la traduction. Cette piece n'étoit pas dans l'Edition précedente. On y pourra voir au long les ſuperſtitions de ces peuples. Ils auroient beſoin d'être convertis à la Religion Naturelle; ou à l'opinon de la néceſſité des bonnes moeurs, jointe à la crainte d'un Dieu, qui aime la vertu, & qui hait le vice, qui recompenſe l'un & qui punit l'autre; avant qu'ils entendiſſent parler de la Re-

* *Pag. 50. & ſuiv.*

Religion Chrétienne, telle qu'est celle des Missionaires, qui les rempliroit d'opinions, dont ils ne manqueroient pas d'abuser. Avant que d'être Chrétien, il faut être homme & homme assez éclairé, pour ne pas croire légerement tout. Il y a un * petit Royaume, qu'on nomme *Imeretie*, qui est à l'Orient de *Mingrelie*. Les peuples y vivent de la même maniere, que les *Mingreliens*. Le Roi de ce païs là étoit autrefois maître de toutes les côtes orientales de la *Mer Noire*; mais les peuples, qui habitent cette étendue de païs, se diviserent au XVI. siecle, & se sont depuis presque toujours fait la guerre.

3. Mr. *le Chevalier* † *Chardin* décrit ensuite les dangers, auxquels il fut exposé parmi ces Brigans; où bien loin de trouver la *toison d'or*, il pensa plusieurs fois perdre tout ce qu'il avoit, & ne s'en tira qu'avec beaucoup de peine. Je doute fort que les Missionaires s'exposent à de plus grands dangers pour le salut des ames, comme ils disent; que ceux dont nôtre Auteur fut environné, pour faire sa fortune, & dont il se

* *Pag.* 81. † *Pag.* 83. *& suiv.* 163. *& suiv.*

dégagez, en perdant peu de choſe. Cet endroit n'eſt gueres moins intereſſant, que les deſcriptions des païs, qu'on ſouhaite le plus de connoître; & ceux, qui veulent faire de ſemblables voyages, y pourront beaucoup profiter. On y verra auſſi les avantures funeſtes des Princes * de *Mingrelie*, depuis qu'ils ſe furent ſoûtraits à la domination des Rois d'*Imerette*.

Par occaſion, nôtre Auteur remarque à la p. 104. c. 2. que le Pont Euxin a 200. lieuës de longueur juſte, de l'Eſt à l'Oüeſt, & releve *Herodote*, qui lui donne *onze mille cent ſtades*, ce qui fait, dit-il 462. lieuës. C'eſt un peu moins, comme on le verra ſi l'on met 24. ſtades par lieuë, & que l'on multiplie 462. par 24. Au reſte nôtre Auteur excuſe *Herodote*, en expliquant ce qu'il dit, d'une navigation qui ſe fait fort près de la terre & en ſuivant l'inegalité des promontoires & des golfes. On a nommé cette mer, la *mer noire*, à cauſe des tempêtes & des dangers de la navigation, comme le remarque Mr. le Chevalier *Chardin*; & comme les autres Voyageurs en con-

* *Pag.* 94. *& ſuiv.* † *Pag.* 110. *& ſuiv.*

viennent. Il a aussi raison de dire que son plus ancien nom étoit la mer d'*Askenaz*, qui étoit petit fils de *Japheth*; mais où il y a quelque faute ici, c'est qu'il se trompe, lors qu'il dit que *les Grecs changerent ce nom en celui* d'Euxin, *ou* Pont Euxin, *terme qui signifie* intraitable & *qui ne souffre* personne, *à cause des frequentes & furieuses tempêtes, qu'il y a sur cette mer.* Les Grecs l'ont d'abord nommé *Axenos*, par corruption, pour *Askenaz*, & comme ce mot Grec signifioit *qui ne reçoit point les étrangers*, & que cela ne se trouvoit pas veritable des habitans de côtes de cette mer, sur tout depuis qu'il y eut des colonies Grecques; ce nom fut changé en *Euxenos*, qui signifie tout le contraire. C'est une chose trop connuë, pour s'y arrêter davantage.

4. Pour aller de *Mingrelie* en *Georgie* il faut passer un païs fort rude, qui enferme une partie du mont *Caucase*, dont on trouvera la description dans nôtre Auteur. Après avoir parlé des trois plus grandes montagnes de l'Asie, du mont *Imaus*, du mont *Taurus* & du *Caucase*, il dit que plusieurs Auteurs confon-

* *Pag.* 110. *& suiv.*

fondent ces trois parties, & il eſt vrai au moins que divers des Anciens confondent ces trois noms, comme on le peut voir dans le Théſor Géographique d'*Abraham Ortelius*, au mot *Taurus*. Il ajoûte „ *Pline* entr„ autres & *Quinte-Curſe*, qui met„ tent le *Caucaſe* dans les Indes. „ *Strabon*, qui parle de cette mon„ tagne, dans le Livre XI. de ſa „ Géographie, dit que quoique ces „ Auteurs s'accordent en cela, on „ ne doit pas néanmoins les en croi„ re; parce qu'ils n'en ont uſé ain„ ſi, que par flatterie, afin de mieux „ louër Alexandre, à qui il étoit „ ſans doute bien plus glorieux d'a„ voir pouſſé ſes conquêtes juſqu'au „ delà des montagnes des Indes, que „ d'avoir ſimplement traverſé les „ montagnes voiſines du *Pont Euxin*. Il eſt vrai qu'il étoit plus glorieux à Alexandre d'avoir fait ce que dit Mr. *Chardin*; mais il eſt vrai auſſi qu'Alexandre n'a jamais approché du veritable *Caucaſe*, & même qu'il n'eſt jamais entré dans les parties méridionales de l'Armenie, qui eſt au midi de cette montagne. La flatterie des Grecs a conſiſté en ce que ne connoiſſant rien de plus fameux, ni de

plus éloigné à l'Orient, que le *Caucase*, célebre par la fable de *Promethée* & de *Jason*; ils crûrent bien faire de dire qu'Alexandre étoit allé jusqu'au Caucase, comme *Strabon* le marque assez clairement. Nôtre Auteur dit encore „ qu'il croiroit „ que cette mépriſe ſeroit une faute „ de Géographie, que *Quinte-Curſe* „ auroit faite de bonne foi; comme „ lors qu'il fait venir le *Gange* du „ midi, & qu'il prend le *Jaxarte*, „ pour le *Tanaïs*. Je le croirois, „ dis-je, *continue-t-il*, ſi, dans le „ Livre VI. il ne mettoit pas le „ mont *Caucaſe* entre l'Hyrcanie & „ le fleuve du Phaſe. Il faut convenir que *Quinte-Curſe* a fait cette faute, parce qu'il a confondu, par une mépriſe étrange, le *Pont Euxin* & la mer *Caſpie*, & qu'il a mis près de la ſeconde les païs, qui ſont proche de la premiere. Cela a été la ſource de pluſieurs fautes, contre la Géographie, qu'il a commiſes, comme je l'ai montré dans la derniere ſection de la troiſiéme Partie de l'*Ars Critica*. Mais je ne trouve pas, qu'il ait fait venir le *Gange* du Midi. Il dit au contraire qu'il coule vers le Midi, Liv. VIII. C. IX, 5. *Ganges*

annis, ab ortu eximias, ad meridianam regionem decurrit. Ce n'eſt que, par la faute des Copiſtes, qu'on lit, dans les éditions peu exactes: *à meridiana regione.*

5. Je croi qu'il y a de même une faute de Copiſte, dans Mr. *Chardin*, quand il dit * au commencement de la deſcription de la *Georgie*, „ qu'elle confine aujourdhui du côté „ d'Orient à la Circaſſie & à la „ Moſcovie, du côté de l'Occident „ à l'Armenie Mineure. Cela eſt vrai à l'égard de l'Armenie, mais la Circaſſie eſt auſſi à l'Occident, auſſi-bien que la Moſcovie, qui eſt au Nord-oueſt. On n'a qu'à jetter les yeux ſur la Carte de l'Auteur. On ne s'arrêtera pas à la deſcription de la *Georgie*, qui eſt un très-bon païs ſoumis à préſent à la Perſe, & gouverné par un deſcendant des anciens Princes de *Géorgie*, qui étoient Chrétiens il n'y a pas long-tems, & dont les peuples ſont encore de la même Religion; quoi que fort gâtée & dans la ſpéculation & dans la pratique, comme l'Auteur le fait voir. Il donne auſſi l'hiſtoire de la conquête de ce païs-là, par les Perſans, dont on

* *Pag.* 120. & *ſeq.*

on n'étoit guere instruit auparavant. Comme le peuple du *Géorgie* est beau & bien-fait & qu'il a même de l'esprit ; la Cour de Perse est pleine de femmes & d'Esclaves de ce païs-là, qui y ont les principaux emplois, comme Mr. le Chevalier *Chardin* le dit, en plusieurs endroits.

Il donne ici * la Patente, qu'il avoit du Roi de Perse *Abas* II. & il en explique les expressions, qu'on ne pourroit entendre entrement; ce qu'il fait aussi, dans la suite de ce voyage, à l'occasion d'autres pieces semblables. Ceux qui se divertissent à considerer les manieres Orientales trouveront du plaisir à dire ces pieces, avec les notes. Ils liront aussi la description de *Tiflis*, capitale de la *Georgie*, & du festin que le Prince fit à la noce de sa niece, avec la même satisfaction.

Comme † l'Auteur vouloit aller à *Irivan* en *Arménie*, il reçût un ordre du Prince à un de ses Officiers, de le conduire jusques là. Cet Officier est nommé *Emin-Aga*, sur quoi notre Auteur remarque qu'*Emin* a la même signification que *Mir*, qui signifie *Seigneur*, &c. après quoi il

* *Pag.* 35. *& suiv.* † *Pag.* 145.

ajoûte, „ qu'on peut voir au Deut.
„ Ch. II, 10. que ce nom eſt très-
„ ancien, en quelques unes de ces
„ ſignifications, & qu'il ſignifie pro-
„ prement *effroyable* en Hebreu.
Mais il y a אמים *Emim*, au paſſage
du Deuteronome, & c'eſt le nom
d'une nation; ce qui n'a pas de rap-
port avec זעזים *zeuzim*.

6. Etant * parti de *Tiflis*, il dé-
crit ſon voyage juſqu'à *Irivan*, &
tout ce qu'il rencontra de remarqua-
ble en ſon chemin, & par occaſion
les coûtumes des peuples, chez qui il
étoit. Il vit, par exemple, une mai-
ſon de *Sephy* Roi de Perſe, qui com-
mença à regner en 1627. de laquelle
il donne le deſſein; & un *Caravan-
ſerai*, près d'un pont; ce qui lui don-
ne lieu de décrire les *Caravanſerais*,
ou logemens des *Caravanes*, qui ſont
encore plus communs en Perſe, que
dans le reſte de l'Orient. On en
voit des figures, dans la ſuite, &
ſur tout dans la deſcription d'*Iſpa-
han*. Il fait une remarque là-deſſus,
qui mérite d'être rapportée: „ Se-
„ rai, *dit-il*, qui eſt un terme de
„ l'ancien Idiome Perſan, ſignifie
„ *un Palais*, *un grand logis*, d'où
„ eſt

* *Pag. 146. & ſuiv.*

„ est venu le mot de *Serrail*, pour
„ dire le *palais des femmes du Roi*,
„ ou *des Grands*. Ainsi *Caravanse-*
„ *rai*, veut dire *Hôtel*, ou *Palais*
„ *des Caravanes*. Les Persans di-
„ sent que les Palais & les Hôtelle-
„ ries s'appellent du même nom,
„ pour faire souvenir les hommes
„ qu'ils sont voyageurs sur la terre;
„ sur quoi je me souviens d'un con-
„ te, que j'ai lû, dans un Auteur
„ Persan, d'un Derviche, ou Re-
„ ligieux Mahometan, qui voyageoit
„ en Tartarie. Etant arrivé dans la
„ ville de *Balk*, il s'en alla loger
„ dans le palais Royal, le prenant
„ pour un *Caravanserai*. Il y entre
„ & ayant regardé de tous côtez, il
„ se va placer sous une belle galerie,
„ met bas son petit sac & son petit
„ tapis qu'il étend, & il s'assied dessus.
„ Des Gardes l'ayant apperçu, lui
„ crierent de se lever, lui deman-
„ dant en colere, *ce qu'il prétendoit*
„ *faire là*? Il répondit *qu'il vouloit*
„ *passer la nuit dans ce Caravanse-*
„ *rai*. Les Gardes se mirent à crier
„ plus fort, *qu'il s'en allât, que ce*
„ *n'étoit pas là un Caravanserai, mais*
„ *le Palais du Roi*. Le Prince, qui
„ se nommoit *Ibrahim*, étant venu à

» passer là-dessus, rit de le mépriser
» du *Derviche*, & l'ayant fait appel-
» ler lui demanda *comment il avoit*
» *si peu de discernement, que de ne pas*
» *distinguer un Palais d'un Caravan-*
» *serai: Sire*, dit le Derviche, *que*
» *V. M. souffre que je lui demande une*
» *chose. Qui a logé premierement dans*
» *cet Edifice, quand il a été fini? Ce*
» *sont mes Ancêtres*, replica le Roi.
» *Après eux, Sire*, reprit le bon hom-
» me, *qui y a logé? C'est mon pere*,
» repartit le Roi. *Et après lui*, dit
» le Religieux, *qui en a été le maî-*
» *tre? Moi*, répondit le Roi. *Et*
» *de grace Sire*, dit le Derviche, *qui*
» *en sera le maître après vous? Ce*
» *sera mon fils*, dit le Prince. *Ah!*
» *Sire*, repartit le Religieux, *un*
» *bâtiment qui change si souvent d'ha-*
» *bitans, est une Hôtellerie & non pas*
» *un Palais.*

7. En parlant de son arrivée en *Armenie*, * l'Auteur donne la division de cette Province. Il décrit ensuite la ville d'*Irivan* & en donne le dessein. Elle est à 48. lieuës de *Tiflis*, & la capitale de la Province. On voit à deux lieuës l'Eglise & le Couvent d'*Ecmiazin*, lieu sa-

* *Pag.* 150. *& suiv.*

eré pour les Armeniens ; dont ils disent beaucoup de fables, qu'on verra dans l'Auteur, auſſi bien que quelques unes de leurs ſuperſtitions. Ces peuples ont quantité de jeunes, qui font une grande partie de la Religion des Orientaux, ſans qu'ils en ſoient meilleurs pour cela. L'Auteur dit à cette occation, qu'entretenant le feu Grand-Duc de Toſcane, ſur les Religions des peuples de l'Orient, * ce Prince lui dit : *je voi que ces Chrétiens-là ſont bien chargez de jeunes, les Mahometans de prieres, & nous autres Catholiques de Fêtes.* A l'occaſion de la nôce † d'un Intendant du Gouverneur de l'Armenie, où il fut invité ; il décrit les réjouïſſances, que l'on y fit, & la maniere de vivre des Danſeuſes, qui ſont des Courtiſanes publiques ; dont il y a un nombre prodigieux à *Iſpahan*, quoi que les Mahometans croyent que c'eſt un métier défendu. Il parle auſſi ‡ des trois ſortes de mariages des Perſans, qu'ils contractent avec des femmes légitimes, ou avec des femmes qu'ils prenhent pour un tems, ou avec leurs Eſclaves. Cet endroit méri-

* *Pag.* 157. *col.* 1. † *Pag.* 159. *& ſuiv.*
‡ *Pag.* 164. *& ſuiv.*

merite d'être lû, si l'on veut voir un exemple de la lubricité des Orientaux. * On verra ensuite la description de la fête du Nouvel-An, qui se célebre à l'Equinoxe du Printems.

L'Auteur parle aussi fort au long de la vente qu'il fit de quelques bijoux au Gouverneur d'Armenie, & il s'étend fort sur cette matiere, aussi bien qu'en divers autres endroits de ce Voyage, comme vers la fin de ce volume. C'étoit le principal but, que Mr. *Chardin* se proposoit, & ceux qui veulent aller en Orient, dans une semblable vuë, y pourront beaucoup profiter. Les Persans prévenus, comme il paroît, & apparemment avec raison, que les Européans leur surfont beaucoup leurs marchandises & tâchent de les surprendre, marchandent étrangement & usent de toutes sortes d'artifices, pour acheter à bon marché. Les Européans impatiens y sont souvent surpris.

L'Auteur ayant † dessein d'aller à *Ispahan*, par *Tauris*, s'achemina de ce côté là, & décrit le chemin qu'il fit.

* *Pag. 172. & suiv.* † *Pag. 179.*

fit. * En parlant du fleuve *Aras*, qui eſt l'*Araxe* des Anciens & qui ſépare l'Armenie de la Medie, il dit „ qu'on a bâti diverſes fois des „ ponts deſſus à *Julfa*, & en d'autres endroits, mais que quelques „ forts & maſſifs, qu'ils fuſſent, „ comme il paroît à des Arches, „ qui ſont encore entieres, ils n'ont „ pu tenir contre l'effort du fleuve. „ Il eſt ſi furieux, ajoute-t-il, lors „ que le dégel le groſſit des neiges „ fondues des monts voiſins, qu'il „ n'y a ni digue, ni autre bâtiment „ qu'il n'emporte. On voit par-là que ce n'eſt pas ſans raiſon que *Virgile*, dans ſon Eneïde, Liv. VIII, 728. lui donne cette épithete, *pontem indignatus*, l'Araxe qui ne ſouffre point de pont.

8. Après cela, † on trouve la deſcription de la ville de *Tauris*, de ſon commerce & de ſon territoire, avec ce que les Perſans diſent de ſon Hiſtoire. L'Auteur décrit en ſuite le chemin qu'il fit de cette ville à *Sultanie*, ‡ dont il donne auſſi la figure. Il paſſa de-là à *Caſbin* & à *Kom*, villes qui étoient ſur ſa route, en allant à

* *Pag.* 181. col. 1. † *Pag.* 183. ‡ *Pag.* 195.

à *Ispahan*, & ne manque pas de faire leur description & leur histoire. On verra, en comparant les noms des lieux, que l'on trouve depuis *le* Pont *Euxin* jusqu'ici, avec ceux que l'on voit dans nos Cartes modernes, qu'elles ont encore besoin d'une très-grande réforme ; & si l'âge permet à l'Auteur de donner sa Géographie Persane, on découvrira sans doute beaucoup plus de fautes dans nos Géographes. Pour la comparaison, que l'on en pourroit faire avec les Anciens, on ne sauroit en tirer grande lumiere ; parce que les Provinces de l'Empire de Perse leur étoient peu connues, que les noms des villes y sont très-mal écrits, & qu'ils ont beaucoup changé depuis.

Il y a près de * *Com* un très-beau Mausolée, où est enseveli *Fatmé* fille de *Mouça*, Sectateur d'*Aly* ; qui se retira-là pour fuir la persécution, que les Califes de Bagdad faisoient à ceux de sa secte. Sa fille passoit pour une *Massouma*, comme parlent les Persans, c'est à dire, pour une personne, qui ne pêchoit plus ; & l'on va en pélerinage à son tombeau, pour demander à Dieu des graces, par

* *Pag.* 203. *& suiv.*

par son intercession. Ce tombeau a été rebâti depuis peu, d'une maniere très-magnifique, & est très-bien entretenu. Il est au milieu d'une Mosquée superbe, pour les materiaux & pour l'art. *Sephy & Abas* II. sont enterrez en deux autres Mosquées, qui sont à ses côtez. C'est un endroit d'une beauté charmante, dont on lira la description, qui est accompagnée des desseins de ces beaux bâtimens, avec plaisir, dans l'Auteur; car on n'en sauroit donner d'idée, en peu de mots. L'Auteur rapporte les inscriptions en vers, qu'on y trouve, dont les unes sont à la louange du Roi *Abas* II. qui fit bâtir ces Mausolées, *qui*, comme elles disent, *font perdre l'idée du Paradis, à ceux qui les regardent*; avec des *Chronostiques*, qui marquent le tems auquel ils ont été bâtis. Les autres contiennent l'éloge d'*Aly*, le Patriarche des Persans, en vers très-sublimes, & à qui il ne manque que la verité. Il y en a aussi, qui ne renferment que des Moralitez & des pensées Spirituelles; car c'est l'usage des Persans de mettre de ces pensées en Lettres d'or, sur les murailles des Mosquées, & des autres beaux

beaux bâtimens, comme on le verra, sur tout dans le Tome III. de Mr. *Chardin*. Il y en a de fort belles, & qui sont bien tournées; comme celles-ci: TOUT, *ce qui n'est pas Dieu, n'est rien.* DIEU, *& c'est assez.* TOUTE *loüange non rapportée à Dieu est vaine; & tout le bien, qui ne vient pas de lui, n'est qu'une ombre du bien.* LE *Roi, qui ne rend pas justice est comme la nuée, qui ne donne point de pluye.* LE *Riche, sans charité, ressemble à l'arbre, sans fruit; le pauvre, sans patience, au fleuve sans eau; l'homme pieux, sans chasteté, à une chandelle sans lumiere; la femme, sans pudeur, à une viande sans sel* &c. On voit aussi, en cet endroit, les oraisons, qu'on fait dire aux Pelerins, qui viennent voir le tombeau de *Fatmé*.

De *Com* nôtre Auteur alla dans une ville nommée *Cachan*, dont il * donne le dessein & la description, aussi bien, que du beau Caravanserai, qu'on y voit.

9. Enfin l'Auteur † rapporte ce qu'il aprit, ce qu'il fit & ce qui arriva à *Ispahan*, pendant qu'il y fut, à commencer depuis le 24. Juin 1672.

* *Pag.* 214. *& suiv.* † *Pag.* 216. *& suiv.*

Il y trouva des Lettres des Indes, qui contenoient le mauvais succès du voyage d'une Escadre Françoise envoyée en ce païs-là, pour se saisir de l'Isle de *Banda* à l'Est de *Sumatra*, & y établir un port propre à ruiner le commerce des Hollandois dans les Indes; pendant qu'on pensoit, en France, à les détruire aussi en Europe. L'Auteur rapporte au long le contenu de ces Lettres. Il y a aussi * des mémoires, touchant le premier établissement de la Compagnie des Indes en France, en quoi l'on suivit les lumieres d'un nommé *François Caron*; qui avoit été au service de la Compagnie de Hollande, qui étoit un homme de tête & qui avoit de grandes vuës.

Il y a aussi ici plusieurs avantures de la Cour de Perse & une longue narration de la maniere, dont Mr. *Chardin* vendit pour une somme considerable de pierreries au Roi de Perse, à son *Nazir*, ou Grand Maître de sa Maison, & à quelques autres. On y voit encore l'entrée des Envoyez de *Moscovie*, des Compagnies des Indes Orientales de France & d'Angleterre, & de quelques autres.

* *Pag.* 225. *& suiv.*

tres. Il y a de plus quantité de choſes, concernant le Commerce des Européans en Perſe, auxquelles nous ne pouvons pas nous arrêter.

II. *Tome ſecond, contenant une deſcription générale de l'Empire de Perſe, & la deſcription particuliere des Sciences & des Arts, qui y ſont en uſage; du Gouvernement politique, militaire & civil, qui s'y obſerve; & de la Religion, qui s'y exerce.* Pagg. 454. avec 15. figures.

On peut encore moins faire un Extrait de ce Volume, que du précedent, à cauſe de la multitude des matieres, qui ne ſont pas indignes de la curioſité du Lecteur, & entre leſquelles il eſt difficile de faire aucun chois. On ſe contentera donc de dire que ce Volume eſt diviſé en quatre parties. La premiere contient une deſcription générale du païs, du climat, de l'air, du terroir, des plantes, des drogues, des fruits, des fleurs, des metaux, des mineraux, des animaux, domeſtiques & ſauvages, des oiſeaux & de la chaſſe, des poiſſons, du naturel des Perſans, de leurs mœurs & de leurs coûtumes, de leurs exercices & de leurs jeux, de leurs habits, & de leurs meu-

meubles, de leur luxe, de leur nourriture, des liqueurs qu'ils boivent, des arts méchaniques & des métiers, de leurs bâtimens, des manufactures, du négoce, où il eſt traité des poids, des meſures & de la monoie. La ſeconde partie regarde les ſciences & les arts liberaux des Perſans, leurs Ecoles & leur Colleges, les Langues dont ils ſe ſervent & la Perſanne & l'Arabique en particulier, leur écriture, leur Grammaire & leur Rhétorique, leur Arithmetique, leur Muſique, leur Mathematique, leur Aſtronomie & Aſtrologie: dont l'Auteur traite fort au long, parce que les Perſans en ſont extraordinairement entêtez; leur Divination, leur Philoſophie, leur Morale; dont l'Auteur rapporte pluſieurs belles maximes, ſuivies des fables du fameux *Locman*, qu'on croit être le même qu'Eſope & qui ont déja paru en Arabe & en Latin, par les ſoins de *Thomas Erpenius*; & de la lettre d'avis aux Rois, pour le bon gouvernement, par un de leurs Poëtes les plus célebres, nommé *Cheic Sadi*; leur Géographie & leur Hiſtoire, leur Poëſie, dont on donne un échantillon, par la traduction du com-

commencement des Oeuvres du même Poëte ; leur Médecine, qui est la Galenique, & leur peinture, qui est l'un des arts, qui sont le plus imparfaits en Perse. La troisiéme partie contient la description du Gouvernement Politique, Militaire & Civil des Persans ; dont je ne donnerai pas les chapitres en détail, parce que l'on comprend assez ce que l'on y peut chercher. Je dirai seulement que l'on y voit non seulement quelle est la conduite de l'Etat, mais encore l'administration particuliere de la Maison du Roi, & tous les Emplois de la Cour. Dans le Chap. XIX. Mr. le Chevalier *Chardin* nous apprend quelles Religions sont souffertes en Perse. La derniere partie consiste en une longue description de la Religion & de la Théologie des *Chias*, ou de ceux de la secte d'*Aly*, qui est la secte que les Persans suivent, & dont nôtre Auteur donne l'origine & l'histoire dans sa Préface. Les Persans disent communément qu'il y a sept commandemens de Dieu. 1. *de ne lui donner point de compagnon* : 2. *de ne tuer point* : 3. *d'honorer son Pere & sa Mere* : 4. *de ne prendre point le*

bien

bien d'autrui : 5. de ne tomber point dans la Sodomie : 6. de ne toucher point la femme de son prochain : 7. de ne toucher aucune femme libre, sans l'épouser par contract auparavant. Ils ont auſſi certains articles, tant de créance, que de pratique, que nôtre Voyageur nomme leur *Symbole*. Ceux qui en mettent le plus diſent qu'il y en a cinq, qu'il faut croire, & cinq qu'il faut pratiquer. Les cinq points de créance ſont 1. *Maharefet Koda*, la connoiſſance de Dieu: 2. *Adalet Koda*, la juſtice de Dieu: 3. *Nebouet*, la Prophetie : 4. *Imamiet*, la ſucceſſion des Imams, ou la Lieutenance: 5. *Mahad*, la réſurrection. Les cinq points de pratique ſont 1. la *Netteté* du corps ; 2. la *Priere :* 3. l'*Aumône :* 4. le *Jeune ;* 5. le *Pelerinage*. Quoi que ce ſoit-là ce qui compoſe la Foi Mahometane, preſque tous les Docteurs Perſans croyent que pour être ſauvé, il ſuffit de croire en Dieu, à Mahomet & à Aly ; encore que pour être *fidele*, il faille recevoir les points de foi & de pratique, que l'on vient de rapporter.

1. Je ne puis pas entrer dans le détail de ce que je viens de dire en

général ; je me prendrai quelques endroits de ce volume, pour en donner une idée au Lecteur. La Perse, dans * l'état où elle est, prend depuis la Georgie, au quarante cinquieme degré de latitude, *jusqu'au* vint quatrième degré, vers l'embouchure de fleuve Indus ; & cette étendue a bien cinq-cents cinquante lieuës Persanes, ou sept-cens cinquante lieuës de France de chemin. C'est là la plus grande longueur de la Perse. Sa largeur, qui est depuis l'Ocean jusqu'à la mer Caspie a bien trois cents lieuës de moins. Les Geographes Persans lui donnent une beaucoup plus grande étendue, parce qu'ils prétendent que cet Empire possede de droit tout ce qu'il a possedé autrefois.

Le nom moderne de ce païs-là est *Iroun*, & *Iran*, mot de la langue des Tartares, desquels les Persans modernes sont descendus. On appelle le Roi de Perse *Padsha Iran*, ou Empereur de l'*Iran*, & le Grand Vizir *Iran Medary*, le Pole de la Perse. C'est là le nom le plus ordinaire, mais le plus ancien est *Pars*. Quelques uns le tirent de *Pharas*

(&

* *Pag.* 4.

(& non de *Pherez*, comme il y a dans nôtre Auteur, peut-être par une faute d'impression) & prétendent que Cyrus le nomma ainsi, parce qu'il partagea l'Empire de Babylone, entre les Perſans & les Medes. Les Perſans Modernes ont raiſon de rejetter cette Etymologie, comme nôtre Auteur nous l'apprend; car il n'eſt pas vrai que Cyrus partagea l'Empire, entre les Medes & les Perſes, comme on le peut voir par le dernier livre de l'Education de Cyrus de *Xenophon*. Il remarque en ſuite que le mot de *Fars* ſignifie Cavalier, en ancien Perſan, comme en Arabe, d'où l'on appelle auſſi en Perſan moderne un Ecuïer *farraſch*. C'eſt de même en Hébreu, où *pharas* ſignifie la même choſe. Mr. le Chevalier *Chardin* croit cette Etymologie la meilleure, parce que tout le Royaume & particulierement la partie qui porte le nom de *Perſe*, abonde en chevaux & en porte les plus beaux du monde. Il ajoûte que Cyrus fut le premier, qui accoûtuma les Perſes à aller à cheval. La difficulté eſt que ce païs-là s'appelloit ou *Elam* avant Cyrus, comme il paroît par *Daniel*, & par le I. Livre

de *Xenophon*, dans l'Ouvrage que j'ai deja cité.

Le païs de Perſe eſt aride, ſterile, montueux & peu habité, à parler en général. La douziéme partie n'en eſt pas habitée, & à deux *lieuës* des plus grandes villes, on ne trouve pas plus d'habitations qu'à vint lieuës. Mais c'eſt au Midi ſur tout, qu'il manque de peuple & de culture, & qu'il ſe trouve de grands deſerts, ce qui vient du manque d'eau. On en manque preſque par tout, & l'on eſt contraint de ramaſſer l'eau du ciel, ou d'en chercher bien avant dans les entrailles de la terre. Par tout où il y a de l'eau, le païs eſt fertile & agreable. Auſſi les Perſans ſavent-ils la chercher ſous terre, & faire des canaux ſoûterrains, qu'ils appellent des *Keriſes*, pour l'amener des lieux éloignez. S'ils ne le font pas autant qu'ils le pourroient, c'eſt que le païs n'eſt pas aſſez habité, & que les Perſans ſont pareſſeux, comme l'Auteur le dit en pluſieurs endroits. Ils ne ſont pas non plus habiles dans l'Agriculture, & il n'y a preſque que les *Guebres*, ou les reſtes des anciens habitans, Adorateurs du Feu, qui ſoient fort attachez à l'Agri-

l'Agriculture. Il y a même de grands païs, qui seroient très-fertiles, du côté de la Turquie & des Indes, si on les cultivoit; mais les Persans les laissent incultes, afin d'empêcher que les Turcs & les Indiens n'entrent par-là dans leur païs. Ces solitudes sont comme les rempars de la Perse; qui a peu, ou point de places fortes.

Il nous aprend les vices & les vertus des Persans, & il paroît qu'ils ont beaucoup de bonnes qualitez, parmi des mauvaises; de sorte qu'on peut attribuer leurs défauts plûtôt à la Religion & à l'éducation, qu'au naturel des peuples. Ils sont assez adroits dans les Arts, pour ce qui regarde les choses nécessaires à la vie. Dans le reste, ils n'approchent nullement des Européans, comme on le verra au long, dans cette Partie; qui nous a fait connoître ce peuple, beaucoup mieux, que nous ne faisions auparavant. Il faut donner cette loüange à Mr. le Chevalier *Chardin*, que personne n'avoit écrit jusqu'à présent si exactement des Persans, que lui. Ni *Pietro della Valle*, ni *Olearius*, ni les autres, que l'on a vûs, n'en approchent pas.

2. Ils ne ſont pas fort habiles dans les Sciences ſpéculatives, quoi qu'ils aient quelques Auteurs Grecs traduits en Perſan. Ils ſont néanmoins très-ingenieux, & propres aux Sciences, s'ils avoient des maîtres capables de les leur enſeigner en leurs Langue. Leur entêtement prodigieux, pour l'Aſtrologie Judiciaire, eſt un mal, qu'ils ont hérité des anciens Peuples de l'Orient, & qui eſt très-nuiſible. Ils n'oſent rien faire, ſans conſulter les Aſtrologues, qui leur font accroire qu'ils connoiſſent, par les Aſtres, les momens heureux, pour entreprendre ce en quoi l'on ſouhaite de réuſſir. Par là ils perdent les occaſions d'agir, & ſe gênent d'une maniere également pitoyable & ridicule. Les Aſtrologues ſont les ſangſues de la Perſe. Ils tirent de très-grandes ſommes de la Cour, qui ne fait rien, ſans leurs avis, & le peuple leur eſt auſſi tributaire. On le verra au long, dans nôtre Auteur, qui a traité cette partie de leurs Sciences avec ſoin.

Après cela * on ne ſera pas ſurpris d'apprendre de lui que leur Philoſophie eſt fort imparfaite, & qu'il ne

* Ch. XI. p. 152.

ne ſavent que ce qu'ils ont lû dans les livres de quelques Anciens Philoſophes Grecs, traduits en leur Langue. L'Auteur fait mention de certains *Souphis*, comme il les nomme, qui font profeſſion d'une Philoſophie myſterieuſe, qu'il croit être celle de *Pythagore*. On les a ainſi nommez, parce qu'ils alloient vêtus d'étoffe de poil de chevre, qu'on appelle *Souph*; ſelon l'uſage des Orientaux, qui veulent vivre d'une maniere auſtere. On rapporte encore d'autres Etymologies de ce nom, mais puis que les Perſans ſavent le mot de *Philoſophie*, qu'ils prononcent *Filouſofi*, les *Souphis* pourroient bien avoir tiré leur nom de celui de σοφὸς, *ſage*. Il eſt difficile de ſavoir ce qu'ils penſent, parce qu'ils en font un myſtere, & que leurs livres ſont très-obſcurs. Il y a apparence qu'ils ſont éloignez des ſentimens communs, car ſans cela ils n'auroient que faire de cacher leur doctrine. * Ils diſent, comme Mr. *Chardin* nous l'apprend, que la vraie ſageſſe ayant pour but le repos de la Societé, auſſi bien que celui de l'eſprit, il ne faut point troubler la tranquillité publique, en

* *Pag.* 154. col. 2.

s'élevant contre les dogmes reçus. *Si vous ne doutez point*, disent-ils, *de l'opinion de vos Peres, tenez vous y, elle vous suffit; & si vous en doutez, recherchez la verité doucement & sans inquieter les autres.* Le mal est que, par cette maxime, on doit condamner toute sorte de changement en mieux; si, par malheur, il cause quelque desordre dans la Societé, ce qui ne manque guere d'arriver, lors que ce sentiment est de quelque importance. Mais il est vrai qu'il faut aporter, en toutes choses, du calme & de la prudence; en sorte qu'on ne puisse pas être justement accusé de vouloir causer du desordre.

Les *Souphis* disent encore, *que les sentimens des Sages sont de trois sortes. La premiere consiste dans les opinions du pais, comme la Religion dominante & la Philosophie reçue. La seconde dans les opinions, qu'il est permis de communiquer à ceux qui sont dans le doute & qui recherchent la Verité. La troisiéme, dans celles qu'on garde pour soi & dont on ne confere qu'avec les gens, qui sont du même sentiment.* Cela n'est pas mal pensé, parce que la multitude n'est presque jamais capable de la Verité toute pure; mais

il

il faudroit auſſi que ceux, qui la conduiſent, ne fouillaſſent point dans les penſées des Savans; pour les trouver coupables de ſentimens, qu'on prétend être puniſſables par les Lois. La prudence de ceux, qui conduiſent les autres, dégenere alors en ſuperſtition & en tirannie; & ceux qui ſe foumettent à leurs déciſions, ſans les croire juſtes, deviennent des ſourbes & mépriſent enfin la Verité, quelque importante qu'elle ſoit. Il eſt certain encore qu'il n'eſt pas beſoin de dire tout à ceux, qui n'ont aucun doute, & qui font d'ailleurs bon uſage du peu qu'ils ſavent. On ne fait que les embarraſſer, en leur découvrant des veritez, qui ſont au deſſus de leur portée. Mais il y a des gens, à qui on eſt obligé de dire ce qu'on ne leur diroit pas; parce que, ſans cela, on ne peut pas les guérir des doutes qu'ils ont, à l'égard des veritez les plus importantes. Ils voyent le foible de certaines penſées communes, dont ils ſe moquent avec raiſon; mais comme ils ne connoiſſent rien de meilleur, ils rejettent le bien avec le mal, ſi l'on ne ſort pas avec eux de la route commune. Ceux qui connoiſſent un

peu le Monde, & qui sont instruits du fonds des choses, savent qu'il y a bien des occasions, où il en faut user ainsi. Enfin il peut y avoir des choses, dont on ne doit parler qu'à ceux qui sont du même sentiment, ou qui ont assez de discretion, pour se taire; mais il faut que ce soient des choses, qui ne sont pas fort utiles pour la Societé.

Les *Sophis* appellent le doute la *Clef de la connoissance*, sur quoi ils alleguent cette sentence: *Qui ne doute point, n'examine point; qui n'examine point, ne découvre point; qui ne découvre point est aveugle & demeure aveugle.* On pourroit faire voir que cela est tiré de *Platon*, ou d'*Aristote*.

On dit que ces *Sophis* croyent que Dieu n'est autre chose que l'ame du Monde, & que tout ce qui est n'est qu'en tant qu'il participe à l'essence éternelle & infinie de Dieu. L'Auteur produit là dessus un article de Penan, qui contient, à ce qu'on dit, tout le mystere de la doctrine des *Sophis*; C'est *qu'il n'y a qu'une seule essence, mais mille formes, & que la forme d'une chose n'est point la matiere*. Ceux qui entendent la Philosophie Pythagoricienne & la moderne

savent que cela est très-veritable en un sens, à l'égard des corps. Mais si l'on entendoit par cette *essence* la nature même divine, ce seroit le *Spinosisme*, qu'on prétend regner assez, parmi les Philosophes des Indes.

Nous n'avons pas encore des lumieres suffisantes, pour bien juger des sentimens de ces gens-là; parce qu'il ne va pas assez de gens d'étude, ou qui aient assez de pénetration, & de connoissance de leurs langues, pour bien comprendre ce qu'ils disent. On leur prête souvent les sentimens des Européans, ou ceux, dont on a quelque connoissance, seulement à cause qu'il y a quelque petite ressemblance.

Les Mahométans zelez, qui est une sorte de peuple extrémement furieux, accusent les *Souphis* de ne croire, ni Dieu, ni résurrection; mais les *Souphis* le nient & se fâchent contre ceux, qui parlent d'eux, de la sorte. Un Prédicateur à *Ispahan*, comme dit nôtre Autéur, prêchant un jour, dans une place publique, parla furieusement contre les *Souphis*, les traita d'Athées, dit qu'il s'étonnoit qu'on les laissât vivre, & que ce seroit une action plus agréa-

ble à Dieu de tuer un *Souphi*, que de conserver la vie à dix hommes de bien. Cinq, ou six *Souphis*, qui étoient parmi les Auditeurs, se jetterent sur lui, après le sermon, & le battirent extrémement; & comme on voulut les empêcher, ils répondoient : *un homme, qui prêche le meurtre, doit-il se plaindre d'être battu?*

D'ailleurs ces *Souphis* semblent être des Fanatiques, qui se vantent d'avoir des communications avec Dieu. Ils s'assemblent, comme dit l'Auteur, les soirs, pour faire des *commemorations de Dieu*, (c'est ainsi qu'ils parlent) & voici de quelle maniere ils font leurs dévotions. Ils se prennent par la main & tournent en branlant la tête, & en criant de toutes leurs forces, l'un à l'autre, *Hou, Hou*, c'est à dire, Dieu, ou l'*Etre par soi même*. Ils font cela jusqu'à ce qu'ils écument & qu'ils tombent à terre. Ils font d'autres contorsions semblables, par lesquelles ils se mettent hors du sens; & ils appellent cela se mettre en extase & s'unir à Dieu. Ils disent qu'ils entrent encore d'une autre maniere en transport, qui est de se tenir la tête droite

droite inclinée, & se regarder fixement le bout du nez. Je me souviens d'avoir lu quelque chose de semblable, dans les Rélations des Indes, de Mr. *Bernier*. Ils prétendent aussi, en se détachant des choses de la terre, en faisant de longs jeunes & très-rigoureux & d'autres austeritez semblables, qu'ils ont commerce avec Dieu, & qu'il leur révele bien des choses; comme l'avenir & les pensées les plus secretes des autres hommes. On pourra consulter l'Auteur, pour ce qui regarde leurs autres pratiques.

La Morale * étant une Science que l'usage de la vie & un peu de méditation peut apprendre aux hommes; les Persans y excellent, plus que dans les autres. L'Auteur, comme je l'ai dit, en rapporte un grand nombre de sentences, dans lesquelles les Orientaux renferment une partie de leur sagesse. J'en rapporterai quelques unes des plus remarquables.

„ Les discours des sages se distinguent des discours des fous; en „ ce que ceux-là tendent à la paix „ & ceux-ci à la dispute. Un En-

* *Ch. XI. p.* 37.

» nemi ſage vaut mieux qu'un Ami
» fou. On mérite de paſſer pour
» ſage, pendant qu'on recherche la
» ſageſſe ; mais celui, qui croit la
» poſſeder, eſt un ſot. Un ſage in-
» terrogé, de qui il avoit appris la
» ſageſſe, répondit : je l'ai appriſe
» des aveugles, qui ne remuent pas
» le pied, qu'ils n'aient tâté le ter-
» rein. Le Savant connoît l'Igno-
» rant, parce qu'il a été lui même
» ignorant ; mais l'Ignorant ne con-
» noît point le Savant, parce qu'il
» ne l'a jamais été. L'Ignorance eſt
» une roſſe, qui fait broncher à châ-
» que pas celui, qui la monte &
» qui rend ridicule celui qui la mai-
» ne. Deux ſortes de faim ne s'aſ-
» ſouviſſent jamais, celle des ſcien-
» ces & celle des richeſſes. La faim
» eſt un nuage, d'où il ſort une pluye
» d'éloquence & de ſcience ; la ſa-
» tieté eſt une autre nuée, d'où il
» ſort une pluye d'ignorance & de
» groſſiereté. Quand le ventre eſt
» vuide, le Corps devient eſprit ;
» mais quand il eſt plein, l'Eſprit
» devient corps. A ſix caracteres on
» peut connoître le fou, à ce qu'il
» ſe fâche ſans ſujet, qu'il parle mal
» à propos, qu'il ſe confie à chacun,
» qu'il

„ qu'il parle sans raison, qu'il re-
„ cherche ce qui ne lui importe pas,
„ qu'il ne distingue pas son ami d'a-
„ vec son ennemi. SERVIR Dieu par
„ interêt, est un service de mar-
„ chand; par crainte, c'est un ser-
„ vice d'esclave; par amour & par
„ reconnoissance, c'est un service
„ d'homme libre. RENDRE le bien,
„ pour le bien; est une action d'A-
„ ne; rendre le mal, pour le mal,
„ est une action de Chien; rendre
„ le mal, pour le bien; est une ac-
„ tion de Démon; rendre le bien,
„ pour le mal, est une action du
„ Créateur. On recherche le mon-
„ de, ou pour ses honneurs, ou
„ pour ses richesses, ou pour ses
„ plaisirs; vivez retiré du monde,
„ vous aquerrez de l'honneur; con-
„ tentez vous de ce que vous avez,
„ vous serez riche; mépriſez le, & vous
„ trouverez le veritable plaisir, qui
„ est le repos. MALHEUREUX naître,
„ qui se hazarde de sortir, sans payer
„ les droits! & malheur à l'homme,
„ qui part de cette vie, sans y avoir
„ tenu de l'affliction.

On voit encore dans la deſcription d'*Ispahan*, qui est au commencement du III. Tome, plusieurs autres ma-

ximes

ximes de Morale, qui ne sont pas moins sensées. L'Auteur croit qu'en les traduisant, on leur fait perdre de leur grace ; mais ce qui est veritablement solide en Persan, ne l'est pas moins en François.

Il y a aussi des choses fort remarquables, sur la Médecine des Persans. On fera bien de lire le Ch. XV. * où elles se trouvent. Il n'y a point de païs en Orient, où l'on estime plus la Médecine, qu'en Perse, & où il y ait plus de Médecins. On y dit communément que les Médecins & les Astrologues dévorent le païs. Le Roi en a un grand nombre à ses gages, dont la dépense ordinaire est de plus de deux millions cinq cents mille livres ; sans l'extraordinaire, qui consiste en présens, en charges & en autres bienfaits. On joint les Médecins & les Astrologues, parce que les premiers dépendent tout des seconds. Les Persans sont si ridiculement entêtez des Astrologues, qu'ils n'executent point les Ordonnances des Médecins ; à moins que l'Astrologue ne leur dise que l'heure est bonne pour cela. Mais s'ils se traversent pendant

* *Pag.* 196.

dant la maladie, ils ſont utiles les uns aux autres, à la mort. L'Aſtrologue l'attribue à l'incertitude de la Médecine, & le Médecin dit que l'Aſtrologue n'avoit pas pris l'heure favorable, pour donner les remedes; ou avoit empêché de les donner, lors qu'elle l'étoit. Les Aſtrologues diſent *que leur ſort eſt bien fâcheux, en comparaiſon de celui des Médecins; parce que ſi l'Aſtrologue fait une faute, le Ciel la découvre, mais que la Terre couvre celles des Médecins.*

Les Cimetieres en Perſe ſont la plûpart hors des villes, mais il y en a quelques ans dans *Iſpahan*, & ailleurs. Les Perſans diſent là-deſſus, qu'il y avoit un Médecin à *Iſpahan*, qui ne paſſoit jamais dans le cimetiere de ſon quartier, ſans ſe couvrir le viſage de ſon mouchoir, & que comme on lui demanda pourquoi il en uſoit ainſi, il répondit: *c'eſt qu'il y a ici bien des gens, qui y ſont arrêtez par mon Ordonnance, & que j'ai peur, que ſi quelcun me reconnoiſſoit, il ne me prît au collet.* Ces peuples aiment fort la raillerie, & l'on en trouve quantité d'exemples ici & dans le *Dictionaire Oriental* de Mr.

Mr. d'*Herbelot*. Auſſi ne manquent-ils point de politeſſe, comme l'Auteur le fait voir par tout ; & ſi l'on en ôte les cruautez de la Cour & de ſes Officiers, on n'a guere de ſujet de les traiter de barbares.

3. Le Gouvernement de la Cour eſt tout à fait deſpotique, & les Rois yvres, ou extravagans prétendent que leurs ordres ſoient executez à la rigueur & ſur le champ. Leurs ordres ſont d'arracher les yeux, de couper les mains, de décapiter, d'éventrer &c. Il faut lire cet endroit, dans l'Original ; car on ne ſauroit en faire d'extrait, ſans être trop long. S'il y a de grands deſordres à la Cour, par le caprice & la cruauté des Rois ; on voit que le peuple vit aſſez tranquillement & n'y eſt pas foulé comme en Turquie ; quoi qu'il ſoit vrai que les Gouverneurs abuſent quelquefois de leur autorité, comme par tout. Le *Deſpotiſme* ne ſe fait ſentir, dans toute ſon étenduë, qu'à la Cour, & le Peuple a ſouvent juſtice des Gouverneurs, & jouït aſſez tranquillement de ce qu'il a. Un des plus grands deſordres c'eſt que l'on ne fait preſque rien, que par des préſens, & qu'avec de l'argent on obtient

obtient tout. Auſſi ne va-t-on demander ni grace, ni juſtice, ſans porter quelque choſe; ſelon le bien que l'on a & l'importance de ce que l'on demande.

Nôtre Auteur a fait ce qu'il a pu, pour découvrir quel eſt le revenu du Roi de Perſe, mais il ne l'a jamais pu ſavoir au juſte. Il y a des gens qui diſent * que tout ce qu'on paye de droits, & tout ce qu'on fait de préſens au Roi revient à environ trente deux millions de livres, monoie de France, en argent. Mais l'Auteur ne garentit pas ce calcul. Il ſoûtient néanmoins que les richeſſes de ce Prince ſont immenſes, ce qui ne vient pas de la grandeur de ſes revenus; car à cet égard les richeſſes du Grand Seigneur & celles du Grand Mogol vont bien au delà; mais c'eſt parce que le Roi de Perſe ne dépenſe pas la vintiéme partie de ce, qui entre dans ſon thréſor. Il eſt nourri & défrayé, généralement parlant, ſans preſque rien débourſer; de maniere qu'il ne paye rien, de ce qu'il conſume, en argent comptant. Tout ce qu'il doit eſt payé en aſſignations, ſur quelques uns de ſes revenus.

* *Ch. VII. p. 252.*

venus. Ses troupes, ſa maiſon, les artiſans qui ſont à ſes gages & les choſes mêmes, qu'il achete pour le plaiſir, ſont payées en aſſignations, comme les autres; à moins que, par une faveur ſinguliere, on n'obtienne d'être payé du threſor. Outre cela, le Roi donne ſouvent des marchandiſes en payement, & c'eſt ce que ſes Miniſtres propoſent toûjours dans l'occaſion; & qu'ils tâchent par tous moyens de faire accepter, lors qu'il s'agit de groſſes ſommes. Les Marchandiſes, qu'on offre le plus communément, ſont des turquoiſes, de la ſoie, des brocards d'or, du lapis Lazuli. Le Roi a de pleins magazins de tout cela; car comme il n'afferme point ſes biens, & qu'il fait travailler la ſoie, qu'il reçoit pour ſon droit, ſes magazins regorgent toûjours de telles marchandiſes. Les magazins & le threſor du Roi plein d'argent monoyé, de pierreries & d'autres choſes prétieuſes, outre une quantité immenſe de vaiſſelle d'or, font une partie très-conſiderable de ſes richeſſes. Ainſi, ſelon l'Auteur, c'eſt le plus riche de tous les Monarques & qui eſt dans la plus grande abondance. Une autre choſe qu'on

qu'on peut encore affurer, touchant ſes grandes richeſſes ; c'eſt qu'il a autant de revenu lui ſeul, que tout le reſte de ſon Royaume & que ce revenu s'augmente journellement, par le moyen des confiſcations.

Néanmoins * l'Auteur juge qu'il y a beaucoup d'humanité, dans toutes les lois & dans toutes les pratiques de la Perſe, & bien au delà de ce qu'on pourroit s'imaginer d'un Gouvernement Deſpotique. Il n'y a point d'Empire, où l'on ſoit moins chargé de tailles & d'impots. Les Sujets n'y payent rien par tête & les denrées les plus néceſſaires à la vie ſont franches de droits. Il n'y a rien de plus humain, que le traitement qu'on fait aux païſans. On peut dire que c'eſt une veritable Societé, contractée entre le Seigneur & le ſujet ; où la perte, comme le profit, ſont également partagez, & dans laquelle les plus pauvres ſont toûjours ceux, qui ſouffrent le moins. On ne peut rien concevoir de plus doux, pour lever des droits, que de les donner en régie ; ſans obliger les fermiers à les faire valoir un certain prix ; qui eſt proprement commettre les vexations,

* *Ch. IX. p. 265. col. 1.*

que la volonté de Dieu & ſon Décret éternel tiennent l'Homme dans le milieu, entre une entiere liberté & la néceſſité d'agir. Il n'eſt ni laiſſé abſolument à lui même, ni forcé à agir d'une certaine maniere. „ Dieu, „ diſent-ils, veut quelque choſe en „ nous & quelque choſe de nous. „ Ce qu'il veut en nous, il nous l'a „ caché, on ne le peut ſavoir; ce „ qu'il veut de nous, il nous l'a „ révelé, on le doit apprendre. A „ quoi bon donc nous occuper de „ la recherche des choſes cachées, „ qu'il ne nous eſt pas poſſible de „ ſavoir? Il faut s'attacher entiere„ ment à ce que Dieu nous a révelé „ & qu'il veut que nous ſachions. „ Entre leurs prieres, il y a une, „ en ces termes: *ô Dieu, à toi appartiennent la gloire & les loüanges de ma juſtification, ſi je ſuis obéiſſant; & à toi appartiennent le droit & la juſtice de ma condamnation, ſi je ſuis rebelle. Il n'y a pour moi, ni pour aucun autre, de quoi nous glorifier, en bien faiſant; de même qu'il n'y a pour moi, ni pour perſonne, aucun ſujet de juſtification, ou d'excuſe, ſi nous faiſons mal.*

„ Ils tiennent le même milieu,

„ ſur

„ ſur le Franc-arbitre, que ſur le
„ Décret éternel. Ils rejettent éga-
„ lement ceux qui font de l'homme
„ une ſouche de bois, qui ne remue,
„ que par l'impulſion de Dieu : &
„ ceux qui en font un agent ſi libre,
„ qu'il ne ſoit incliné, ni porté à
„ rien. Dieu, diſent-ils, ne force
„ point l'homme, mais il l'inſpire
„ & le diſpoſe; de ſorte que ſi l'hom-
„ me fait quelque choſe de bien,
„ ce ſoit par cette ſeule diſpoſition,
„ qui a mû ſa volonté, laquelle ſoit
„ morte d'elle même, à l'égard du
„ bien, & qu'ainſi il ne lui en ſoit
„ dû aucune loüange. Il faut re-
„ marquer qu'ils ne croyent pas que
„ Dieu ſauve l'homme, parce qu'il
„ prévoit ce qu'il fera, mais en con-
„ ſéquence de ſon décret éternel.
„ On voit par-là, ſelon la remarque
„ de l'Auteur, qu'ils croyent la Pré-
„ deſtination; mais que ce n'eſt pas
„ ſi groſſierement, ni ſi brutalement,
„ que le font les Turcs. Ils appel-
„ lent la ſuite de la Prédeſtination
„ *Kaſai-mobin*, c'eſt à dire, éveне-
„ ment néceſſaire, & les choſes que
„ Dieu a ſuës par ſa Préviſion *Ka-*
„ *ſai-keir-mobin*, évenement non-
„ néceſſaire.

„ Pour

„ Pour montrer que la cauſe efficiente du ſalut n'eſt que le Décret éternel, ils propoſent cette Parabole, dans leurs Livres : *Il* „ *y avoit trois freres, qui moururent tous trois, en même tems ;* „ *les deux ainez étant avancez en* „ *âge, dont l'un avoit toûjours vécu* „ *dans l'obeïſſance de Dieu, l'autre* „ *au contraire dans la deſobeïſſance ; & le troiſiéme étant encore* „ *enfant, incapable de diſcerner le* „ *bien & le mal. Ces trois freres* „ *comparoiſſant au jugement de* „ *Dieu, le premier fut reçu en Pa-* „ *radis, le ſecond condamné à l'Enfer, & le troiſiéme envoyé en un* „ *lieu mitoyen, où il n'y a ni joie,* „ *ni peine ; parce qu'il n'avoit fait* „ *ni bien, ni mal. Celui-ci entendant la ſentence, & les raiſons* „ *ſur leſquelles le Juge Souverain* „ *la fondoit, s'écria : Seigneur ; ſi* „ *tu m'euſſes conſervé la vie, comme* „ *à mon frere fidele, combien cela* „ *m'eut-il été meilleur ? J'aurois bien* „ *vécu, comme lui, & par conſequent* „ *je joüirois, comme lui, du Bon-* „ *heur éternel. Mon Enfant*, répon- „ *dit Dieu, je te connoiſſois & je ſa-* „ *vois, que ſi tu euſſes vécu d'avantage,*

„ *tu*

„ *tu eusses pris, au contraire, le train*
„ *de ton frere infidele, & tu te serois*
„ *comme lui, rendu digne des peines*
„ *de l'Enfer.* Le Condamné entendant dans cette réponse de Dieu, se mit „ *à crier : Ah! Seigneur, pourquoi ne*
„ *m'as-tu donc pas fait la même grace*
„ *qu'à mon Cadet, en me privant de*
„ *la vie, dont j'ai fait un si mauvais*
„ *usage, que je viens de recevoir la sen-*
„ *tence de condamnation. Je t'ai con-*
„ *servé la vie,* réplica Dieu, *afin de*
„ *te donner le moyen de te sauver.* Le
„ petit frere entendant cette replique
„ reprit la parole, en disant : *Eh!*
„ *pourquoi, Bon Dieu, ne me la con-*
„ *servois-tu pas aussi à moi, afin qu'el-*
„ *le fût un moyen de me sauver?* Dieu
„ pour finir ces plaintes dit : *c'est que*
„ *mon décret l'avoit autrement déter-*
„ *miné.*

On pourroit mettre dans la bouche de Dieu une meilleure réponse que celle-là, qui ne leve point la difficulté; en lui faisant dire, qu'il n'est obligé de donner à chacun, que ce qu'il lui plait, & qu'il n'y a aucune injustice à donner à l'un plus & à l'autre moins : comme il y en auroit à punir des fautes, qu'il n'auroit pas été au pouvoir de la Creature d'évi-

ter. Mais on voit que les Perſans ſentent les difficultez, & qu'ils parlent avec aſſez de fineſſe des ſujets les plus relevez.

„ Ils font la même réponſe, dit Mr. le „ Chevalier *Chardin*, ſur la queſtion, „ ſi Dieu eſt tenu de faire toûjours „ aux hommes ce qui leur eſt le meilleur: & néanmoins ils ne veulent „ pas qu'on leur impute de rapporter „ au Décret éternel les mauvaiſes actions, comme les bonnes. Ils ſe „ tirent des conſéquences, en faiſant „ une diſtinction entre *être par le bon plaiſir* de Dieu, & *être par ſon Décret*, & en diſant qu'il y a une „ difference conſiderable entre l'un „ & l'autre; difference, diſent-*ils*, „ qui eſt encore plus grande dans la „ choſe, que dans les termes. Ils „ comparent le Décret éternel à la „ volonté d'un malade, qui prend „ une Médecine; car il la veut bien „ prendre, diſent-ils, mais elle ne „ lui eſt pas agréable. Ils compa„ rent ceux, qui attribuent *le mal à „ Dieu, aux anciens Mages & Igui„ coles.

* L'Auteur dit *le bien & le mal à Dieu*; mais il ſemble qu'ils veuillent dire ſeulement *le mal*, comme il paroît par la ſuite.

„ coles, & aux Manichéens leurs
„ disciples, lesquels admettoient
„ deux Principes, la Lumiere & les
„ Tenebres; celle-là qui étoit le
„ principe du bien, & celle-ci du
„ mal. Ils rejettent, avec déteſta-
„ tion, ces ſentimens, & ils diſent
„ que ſi Dieu ſe peut dire l'Auteur
„ du bien & du mal; c'eſt en ce
„ ſens, qu'il n'arrive ni bien, ni
„ mal, que par la volonté de Dieu;
„ mais que le mal arrive par une vo-
„ lonté de *permiſſion*, & non par une
„ volonté de *deſir*. Ils marquent
„ encore d'une autre façon cette dif-
„ férence. Nous attribuons à Dieu,
„ diſent-ils, le bien & le mal, parce
„ que c'eſt par là que toutes choſes
„ exiſtent; mais nous les attribuons
„ aux Créatures, parce que ce ſont
„ elles qui les produiſent.

„ Ces principes poſez, ils con-
„ cluent, au ſujet des bonnes oeu-
„ vres, qu'elles ne ſont ni la cauſe,
„ ni même le moyen du ſalut; qu'on
„ ne peut pas dire qu'elles en ſoient
„ le chemin, dans le ſens qu'un ef-
„ fet ſuit ſa cauſe; mais ſeulement
„ qu'elles en ſont un ſigne, & des
„ marques du Décret de Dieu, en
„ faveur de celui qui les fait: comme

„ au contraire les mauvaiſes oeu-
„ vres ſont le ſigne de la réproba-
„ tion. Ils citent, pour adoucir cet-
„ te opinion, un Dialogue entre A-
„ dam & Moïſe, qui ſe trouve dans
„ le Livre des Dits & des *Faits* de
„ *Mahammed*, (c'eſt ainſi que pro-
„ noncent les Perſans) où cet Impoſ-
„ teur les fait ainſi parler, au ſujet
„ des Oeuvres. *Vous êtes*, dit Moïſe
„ à Adam, *cette pure créature de*
„ *Dieu, formée de ſa main toute ſeule,*
„ *en laquelle il ſouffla de ſon propre eſ-*
„ *prit, pour être l'ame de ce corps in-*
„ *comparable, & ſi merveilleux, qu'il*
„ *le fit adorer par ſes Anges, & qu'il*
„ *le plaça dans le Paradis préparé pour*
„ *les Créatures raiſonnables; dans le-*
„ *quel elles goûteroient des délices ineſ-*
„ *fables, ſi ſon peché ne les avoit pré-*
„ *cipitées du ciel en terre. Vous avez*
„ *fort bien parlé, Moïſe*, répond A-
„ dam, *& vous vous êtes ce Moïſe*
„ *que Dieu a choiſi pour ſon Ambaſſa-*
„ *deur, afin de porter au monde ſes vo-*
„ *lontez: vous ayant, pour cet effet,*
„ *chargé du Pentateuque, où toutes*
„ *choſes ſont expliquées & vous ayant*
„ *fait approcher de lui, pour vous en-*
„ *tretenir. Dites moi de grace une*
„ *choſe; combien trouvez-vous qu'il y*

„ *avoit*

„ *avoit d'années, que Dieu avoit écrit*
„ *de ſa main le Livre de la Loi, avant*
„ *que je fuſſe créé? Quarante ans*, re-
„ plica Moïſe. *Fort bien*, répond
„ Adam, *mais dites moi encore, je*
„ *vous prie, n'avez vous pas trouvé*
„ *ces paroles dans ce livre*: Adam ſe
„ rebella contre Dieu & s'égara de
„ la droite voie, dans laquelle le
„ Seigneur l'avoit mis? *J'y ai lû ces*
„ *paroles*, dit Moïſe. *C'eſt là ce que*
„ *je voulois vous faire dire de vôtre*
„ *propre bouche*, repartit Adam, afin
„ de vous demander, après cela
„ comment vous pouvez me con-
„ damner, pour avoir fait une cho-
„ ſe, que Dieu avoit écrit que je
„ ferois, quarante ans avant que je
„ fuſſe au monde; une choſe, diſ-
„ je, que je ſai qu'il avoit même
„ arrêtée par ſes décrets cinquante
„ mille ans, avant que les Cieux &
„ la Terre fuſſent créez?

Pour mieux entendre ce raiſonnement, dit Mr. *Chardin*, il faut ſavoir que les Mahometans croyent que les livres divins, ont été écrits avant la création & que Dieu les gardoit dans le Ciel, pour les envoyer au monde dans les tems marquez, comme il le dit dans le Chap. II. Il faut

ajoûter à cela, qu'ils ont pris des Rabbins cette rêverie, comme pluſieurs autres. A l'égard de la choſe même, pour ſoudre la difficulté, il faudroit ſavoir concilier la *Préſcience* Divine, avec la Contingence des Evenemens; & c'eſt ce que les Perſans feront encore moins que les Chrétiens, que cette conciliation embarraſſe depuis pluſieurs ſiecles. Quoi qu'il en ſoit, on voit par-là que les Perſans ne ſont pas ſi groſſiers, que l'on s'imagine.

H h. *Tome troiſiéme, qui a* 280. *pagg.* & 61. *figg.*

Le troiſiéme Volume contient trois parties; une deſcription d'*Iſpahan* & du voiſinage, le premier voyage de l'Auteur d'*Iſpahan* à *Bandar-Abaſſi* & ſon retour, & un ſecond voyage qu'il fit au même lieu. 1. La deſcription d'*Iſpahan* eſt très-étendue, & en donne une aſſez juſte idée. Quoi qu'il n'y ait pas beaucoup de beaux bâtimens, excepté les Moſquées, les batimens Royaux, ceux des Grands Seigneurs, & les Caravanſerais; ce ne laiſſe pas d'être une belle ville, & d'une très-grande étendue, pleine de richeſſes immenſe & d'un peuple prodigieux. Elle ne

paroit

paroît pas au dehors tout ce qu'elle eſt, parce que les maiſons y ſont baſſes, qu'elles n'ont aucunes fenêtres ſur la rue, & quelle ne ſont bâties que de brique, la plûpart cuite au ſoleil, & quelque peu au four, couverte de terre graſſe blanchie; mais il ne ſe peut rien de plus riant au dedans, où l'on ne voit que dorures, & que couleurs les plus vives du monde, deſquelles la fayence, dont les murailles ſont revêtues, eſt peinte, ſans parler des autres ornemens. On n'en ſauroit donner d'idée, en peu de mots & ſans les figures, que l'on voit ici; à cauſe de quoi, on renverra le Lecteur à l'Auteur; que l'on lira avec beaucoup de plaiſir, pour peu que l'on ait de curioſité, pour ces ſortes de choſes.

On y trouvera pluſieurs hiſtoires arrivées à la Cour de Perſe, qui n'en feront pas moins connoître le génie, que les deſcriptions génerales, qu'ils y en a, dans le Tome précedent. On y verra * encore une hiſtoire de l'Ambaſſade, faite ſous le nom du Duc de *Holſtein* en 1637. dont *Olearius*, qui en étoit Secretaire, a publié la Relation, ſans en

* *Pag. 721. & ſuiv.*

marquer néanmoins assez clairement l'origine & le sort. Il y a aussi quelques négotiations d'autres Princes Chrétiens, en ce païs-là, qui n'étoit pas assez connu avant ce Voyage.

Ceux qui aiment les *Moralitez* y en trouveront de fort jolies, & de fort solides. L'Auteur les avoit copiées des murailles, & des ornemens d'architecture, où il les avoit trouvées. Quoi que j'aye rapporté cidessus diverses pensées de cette sorte, j'en mettrai encore ici quelque peu. * UNE *goute d'eau tomba de la nuë dans la Mer, où elle demeura toute étourdie, en considerant son immensité. Helas!* dit-elle, *en comparaison de la Mer, que suis-je? Sûrement, où la Mer est, je ne suis qu'un vrai Rien. Pendant qu'elle se consideroit ainsi, en son néant, une huitre la reçut dans son ventre & l'y éleva. Le Ciel avança la chose & la porta à ce point, qu'elle devint la perle fameuse de la Couronne du Roi.* † LES *jours sont tous des enfans sortis du même pere, & toutes les nuits sont soeurs. Ne demandez point de ce jour & de cette nuit autre chose, que ce que l'on a vû*

aux

* *Pag. 8. col. 2.* † *Pag. 14. col. 2.*

auparavant. * HATE toi d'arracher du terrein de ton coeur l'arbre de la malignité jusqu'à la racine. C'est l'ouvrage des premiers ans, ne le remets point aux derniers. Si tu dis que le mal est bien grand, pour en pouvoir promptement arracher les racines: je demande comment tu le pourras faire, lors que le mal sera devenu encore plus grand. LA vie est une Ivresse successive, le plaisir passe & le mal de tête demeure. † L'HOMME est plus excellent que les bêtes, par le don de la parole; mais s'il parle mal, il est pire. PAR la repentance, on se sauve des mains de Dieu, mais jamais de la langue des hommes. ‡ RIEN n'est plus intime à l'homme, que Dieu, & rien cependant, qui lui soit moins connu. Chose étrange que Dieu soit si proche de l'homme & que l'homme soit si éloigné de Dieu! QUELQUE haute qu'une beauté porte la tête, elle touche toujours des pieds à terre.

2. Dans le premier Voyage, que fit l'Auteur d'*Ispahan* à *Bandar-Abassi*, port du golfe Persique & l'unique port qu'il y ait en Perse; il décrit tous les principaux lieux, par où il

S 6

* *Pag.* 23. *col.* 1. † *Pag.* 31. *col.* 1.
‡ *Pag.* 60. *col.* 2.

a passé, ou dans lesquels il s'est un peu arrêté, avec ce qu'il y a pu remarquer de curieux. * Mais il n'y a rien de si remarquable, que les ruines d'un ancien Temple, auprès duquel on croit qu'étoit l'Ancienne *Persépolis*. On y voit des pierres d'une grandeur prodigieuse, très-dures & très-bien taillées, jointes ensemble avec tant de justesse, qu'on a de la peine a trouver les jointures; & des colomnes d'un ordre tout singulier. Il y a un très-grand nombre de bas reliefs, qui représentent la pompe d'un sacrifice, une Apothéose, & les actions des anciens Heros du païs, représentez en forme gigantesque, des voutes soûterraines taillées dans le roc, dont on ne peut pas aller jusqu'au bout, des sépulcres dans lesquels on ne découvre aucun vestige de ceux qui peuvent y avoir été enterrez, & d'autres qui sont fermez & inaccessibles &c. On y remarque encore des caracteres, qui n'ont rien de commun, avec les caracteres de l'Orient, qui nous sont connus, & qui ressemblent à de clous, avec des têtes fendues en deux & un peu recourbées, dont les

uns

* *Pag.* 109, *& suiv.*

uns sont plus grands & les autres plus petits, & disposez diversement entre eux. Il semble que ce sont les jambes diverses des lettres. Je ne dis pas cela seulement, sur les figures que Mr. *Chardin* en donne. J'ai vû ici chez Mr. de *Bruyn*, fameux voyageur, des morceaux de ce rocher, avec quelques unes de ces lettres; & il a mis aussi la figure de ce monument; dans le 2. Tome de ses voyages, qui vient de paroître en Flamand, sur les desseins qu'il en fit lui même étant sur les lieux; & qui se rapportent assez à ceux, que Mr. le Chevalier *Chardin* en fit faire en Perse.

On n'en avoit encore vû aucunes figures semblables, & le Public est très-obligé à ces Messieurs, de la peine qu'ils se sont donnée. Mais cela n'empêche pas que ces masures ne soient encore une énigme, dont je doute fort qu'on trouve jamais l'explication. Il est certain que ce monument est très-ancien, mais je ne voudrois pas lui donner quatre mille ans d'antiquité, comme fait nôtre Auteur, qui n'a pas fait réflexion que si peu de tems après le Déluge, on ne savoit pas faire des Ouvrages

de cette sorte. S'il est permis de conjecturer, dans une chose aussi obscure que celle-là ; je croirois plûtôt que c'est un Ouvrage des Rois des Parthes, qui ont été assez puissans, pour l'entreprendre, & qui ont regné dans un tems, où ils ont pu avoir des Architectes capables d'en venir à bout. Quoi que les statues, qu'il y a, dont j'ai vû des fragmens assez considerables, chez Mr. de *Bruyn*, n'aient pas la délicatesse & le dégagement des statues Greques, parce que les muscles n'y sont point distinguez ; les proportions ne laissent pas d'y être bien gardées. Le bonnet rond & plat au dessus, que l'on voit sur la tête de celui, qui paroît être le Souverain Pontife, n'est pas fort different de celui qu'on voit dans les médailles, sur la tête des Rois des Parthes, à la couronne, & au diademe près. Outre cela on voit, en un endroit, une inscription Greque, que Mr. *Chardin* donne de la sorte : *ΣΟΥΛΠΙΚΙΟΣ ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΣ ΘΕΟΝ ΜΕΓΑ . . . . . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΣΑΚΟΥ ΘΕΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ ΘΕΟΥΝΤΑΣ ΔΙΑ ΤΟΥΤΟ* & dans une ligne plus bas *ΤΟΥΤΟΥ . ΠΡΟΣΩΠΟΝ ΔΙΟΣ ΘΕΟΥ, tel est le visage du Dieu Jupiter.* Cette derniere ligne montre qu'il

qu'il faut lire, au commencement de l'autre, τοῦτο τὸ πρόσωπον, & au cinquiéme mot βασιλεως. Elle paroît avoir été miſe ſous l'effigie de je ne ſai quel *Maſalaſnes* lieutenant *du Roi des Rois* (c'eſt le titre que prenoient les Rois des Parthes) dans la province qu'on nommoit *Aſiane*, & qui étoit à l'Orient de la *Parthie*. C'eſt tout ce qu'on en peut dire, en devinant. Elle paroît avoir été copiée fautivement, ſans parler de ce qui peut être effacé dans le rocher. Mr. *Chardin* croit qu'elle eſt du bas Empire, parce que les lettres ſont mal faites. En effet, les Σ y ſont comme des C, mais le reſte ſent aſſez l'antiquité & quand on rapporteroit cette inſcription au premier, ou au ſecond ſiecle, je ne vois pas qu'on pût montrer le contraire. Des gens doctes * ont dit à l'Auteur, qu'on pouvoit donner ce ſens à cette inſcription: *C'eſt ici le viſage du divin Alexandre Roi des Rois de toutes les nations Aſiatiques, fils du divin Philippe Roi.* Pour moi je n'y vois rien de ſemblable. Il y a au deſſous des lettres d'un caractere inconnu, & qui reſſemble au caractere des inſcriptions de Palmyre.

J'ajoû-

* *Pag.* 120. *col.* 1.

J'ajoûterai à tout cela que l'inscription Greque, dont je viens de parler, pourroit bien n'être pas si ancienne, que les ruines du Monument de Persepolis ; car rien n'empêche qu'on ne l'ait gravée long-tems après. Au reste je laisse à ceux, qui ont plus de loisir & de connoissance de ces sortes de choses, que je n'en ai, le soin d'approfondir davantage cette matiere.

Nôtre Auteur traite ici, * par occasion, des *Guebres*; c'est ainsi qu'on nomme les reste des anciens Persans, qui adorent encore le feu, & qui ont beaucoup d'autres superstitions. Feu Mr. *Hyde*, Professeur aux Langues Hebraïque & Arabique, dans l'Université d'Oxford, en a traité au long dans un Ouvrage intitulé, *Historia Religionis Veterum Persarum, eorumque Magorum*, & imprimé à Oxford en 1700. Il tâche d'y excuser le culte, que ces peuples rendent au feu, & prétend que ce n'est qu'un culte civil. Ces peuples sont si ignorans, & si peu instruits de leurs Antiquitez, qu'on n'en peut tirer que très-peu d'éclaircissement. Le Lecteur pourra consulter, outre Mr. *Char-*

* *Pag.* 122. *& suiv.*

Chardin, l'Auteur que je viens de citer, qui a ramassé des Grecs & des Orientaux tout ce qu'il en a pû trouver. Il a donné là-même les caractéres de leurs Anciens Livres, avec la version de celui qu'ils nomment *Sad-der*, qui contient les regles de leur Religion. Les Guebres sont ordinairement laboureurs, & ils entendent le labourage, mieux que les Persans Modernes, qui sont trop voluptueux, pour prendre beaucoup de peine.

3. Le second voyage de nôtre Auteur à *Bandar-Abassi* contient non seulement quantité de particularitez, qui le concernent, mais encore beaucoup de choses, qui regardent la Cour de Perse, la Religion des Persans, leurs Fêtes, le négoce des Portugais en Perse, le projet qu'on avoit fait en France de négotier au *Japon*, selon les vuës de *François Caron*, qui n'a eu aucune suite, & autres choses de cette nature, qu'on lira avec plaisir. On n'avoit encore eu aucune description de Perse si étendue & si exacte que celle-ci, ni si diversifiée par d'autres choses, qui concernent les Orientaux & le négoce qu'on fait en ce païs-là.

A R-

ARTICLE IV.

A COMMENTARY *on the Prophet* ISAIAH, *Wherein the litteral sense of his Prophecy's is briefly explain'd.* By SAMUEL WHITE M. A. *Fellow of Trinity College in Cambridge; and Chaplain to the right Honourable the Earl of Portland.* A Londres 1709. in 4. pagg. 526.

C'EST ici un nouveau Commentaire sur le Prophete *Esaïe*, dont on ne peut donner d'autre Extrait, qu'en marquant la méthode que Mr. *White* a suivie, & qu'il défend dans sa Préface, qui est assez longue; mais pleine de raisonnemens justes & solides. Il témoigne que c'est la même, que celle de *Grotius*, qui est le plus judicieux de tous les Commentateurs. Ce grand homme garde par tout la signification propre des mots, & explique la pensée du Prophete conformément à la liaison du discours; ce qui ayant été négligé par le reste des Interpretes, ils donnent leurs propres imaginations, au lieu du sens du Prophete. L'Auteur en-

entreprend de le montrer en sa Préface, par où il paroît qu'il n'y a rien d'assuré dans les Propheties, s'il est permis de donner aux mots tel sens, que l'on veut, & de n'avoir aucun égard à la suite du discours.

Par exemple, il est dit Ch. XXX. 31. qu'*Assur sera brisé par la voix du Createur*. Il n'y a point de Lecteur, qui, sans être aveuglé de préjugez, entende autre chose par-là, sinon la ruine de *Sennacherib*, ou de quelque autre Monarque d'Assyrie. Cependant les Anciens disent qu'il s'agit là du Diable; & Mr. *Whiston*, dans son recueuil des Propheties, prétend qu'il s'agit du Turc, ou de l'Antechrist.

Au Chap. XXXI. 1. le Prophete annonce *malheur à ceux qui iroient en Egypte, pour y chercher du secours*. Il semble qu'il est assez clair, qu'il s'agit des Egyptiens proprement dits; cependant un Interprete entend par-là les Romains; & un autre tout le monde.

Au Chapitre XXV. 10. il est dit que *Moab sera foulé aux pieds*. Un fameux interprete entend par-là le *Diable* & les Damnez, sans qu'il y ait aucun sujet de s'éloigner du sens litteral.

Il

Il y a mille autres exemples semblables, & l'Auteur en rapporte encore quelques uns. Il rejette, avec raison, cette maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte, qui en rend le sens entierement incertain. Par *Assur*, dit-il, on pourroit aussi bien entendre *Aurengzebe*, Roi des Indes; par *Satan*, par l'*Egypte*, les *Americains*, aussi bien que les *Romains*; & par *Moab*, les *Gots* & les *Vandales*, avec autant d'apparence que les *Dumnez*.

L'autre chose, en quoi les Interpretes ne s'aquitent pas de leur devoir, c'est en ce qu'ils n'ont aucun égard à la liaison du discours, qu'ils interpretent un verset des Juifs & le suivant des Chrétiens, & qu'ils font parler ici le Prophete de son propre tems, & là de tout ce qui devoit arriver dans un Periode imaginaire de tems, jusqu'à la fin du monde. Ils le font sauter de sujet en sujet, & du Type à l'Antitype, comme si les versets étoient indépendans l'un de l'autre, comme les fables d'Esope qui n'ont aucune liaison ensemble, & comme si l'esprit divin lui avoit fait lâcher quelques mots sur une chose, & l'avoit obligé de parler à l'instant même d'une autre. Nôtre Auteur en

en rapporte pour exemple Es. IX. 1, 2. que l'on a expliqué, sans avoir aucun égard à la liaison du discours, comme chacun pourra s'en assurer, en jettant les yeux sur les Commentaires de *Cornelius à Lapide*, ou de quelque autre Interprete de cette sorte; car je n'ai pas assez de place, pour rapporter tout ce que nôtre Auteur en dit, non plus que d'autres passages, où il fait voir que ces Interpretes ont commis la même faute.

Il est vrai qu'il y a des passages, qui, selon la liaison du discours, & dans le sens litteral, signifient une chose, & une autre dans un sens spirituel & plus relevé; comme on le voit, par les applications qui s'en trouvent dans le Nouveau Testament. Mr. *White* le fait voir par quelques exemples, & sur tout par le célebre passage de Ch. VII. où il est dit *qu'une vierge concevroit & seroit enceinte d'un fils, qui se nommeroit Emanuel* &c. dans lequel il est visible qu'il s'agit à la lettre d'une chose arrivée du tems d'Achaz; mais, selon le sens spirituel, de Jesus-Christ, comme nôtre Auteur le montre au long, & dans la Préface & dans le Commentaire. Puis qu'on voit que

ce

ce même passage est appliqué à Jesus-Christ, au Chap. I. de S. Matthieu & qu'en effet les paroles du Prophete quadrent beaucoup *mieux* à Jesus-Christ, qu'à l'enfant qui naquit du tems d'Achaz ; il faut convenir qu'outre le sens littéral, il faut rechercher ici un sens spirituel ; d'où il s'ensuit manifestement que les paroles des Prophetes peuvent avoir un double sens.

Mr. *Whiston*, qui s'est rendu célebre, en renouvellant l'Arianisme, de nos jours, a avancé deux Propositions toutes contraires, dans son explication de quelques Propheties. La premiere est, *que le style est toujours déterminé à une seule chose, & qu'il n'est pas susceptible d'une double vuë, & d'une explication typique* ; chose dont la plûpart des derniers Interpretes Chrétiens sont pleins. La seconde est *que le style des Propheties n'est pas toûjours suivi & cohérent, en sorte qu'il n'y ait qu'une suite de raisonnement, ou des événemens suivis ; mais qu'il est souvent, ou moins selon l'ordre ensuivi elles sont aujourdhui, tout coupé & interrompu, par des matieres d'une toute différente nature.*

La

La premiere de ces Propoſitions eſt fondée ſur la ſeconde, comme le remarque Mr. *White*, & ne peut pas ſubſiſter, ſans elle; car pour cela il faut ſuppoſer que le Prophete change à tous momens de ſujet, & qu'il parle de perſonnes differentes, ſans prendre garde à la liaiſon du diſcours. C'eſt auſſi ce que Mr. *Whiſton* a fait, dans ſon *recueuil des Propheties de l'Ecriture*, qui eſt à la fin de ſon *Eſſai ſur l'Apocalypſe*. Il rapporte, par exemple, les 4. premiers verſets du Chap. XXIX. d'Iſaïe à la deſtruction de Jeruſalem, par les Romains, & les quatre ſuivans, à la deſtruction des Turcs à Harmageddon; & pour le reſte du Chapitre, il conſent qu'on l'explique de l'invaſion des Aſſyriens, dont le Prophete parle, dès le commencement du Chapitre. „ Je ne ſai, dit „ nôtre Auteur, quand les Turcs „ ſeront détruits à Harmageddon, „ mais il s'eſt écoulé près de deux „ mille ans, depuis la deſtruction de „ Jeruſalem par les Romains, & „ néanmoins l'Empire des Turcs „ ſubſiſte encore. Suppoſons donc „ que le Prophete parlât ainſi aux „ Juifs : *Dans huit-cents ans d'ici*,

„ *cette*

„ *cette abominable ville de Jeruſalem*
„ *ſera détruite par les Romains, qui*
„ *la raſeront; & quelques milliers*
„ *d'années après cela, les Turcs, qui*
„ *ne ſeront qu'après pluſieurs ſiecles,*
„ *ſeront détruits à Harmageddon*; qui
„ ne l'auroit pris pour un extrava-
„ gant? & néanmoins il faut qu'il
„ ait parlé de la ſorte, ſelon Mr.
„ *Whiſton.* S'il étoit permis d'ex-
pliquer ainſi les Propheties, on y trouveroit tout ce qu'on voudroit; on en rencontreroit même, dans toutes ſortes d'Auteurs. On trouveroit, dans ces vers de *Virgile*, une Prophetie touchant la gueriſon de la fievre, par le Quinquina.

Hi motus animorum, atque hæc certamina tanta
Pulveris exigui jactu compreſſa quieſcent.

Mr. *White* croit au contraire qu'il y a beaucoup de liaiſon dans les Propheties d'Eſaie; & il le fait voir par une Analyſe, qu'il en donne; mais à laquelle nous ne pouvons pas nous arrêter. Tout ſe rapporte directement & à la Lettre à des choſes arrivées avant que Jeſus-Chriſt vînt au monde, excepté une partie du LII. &

du

du LIII. Chapitre, qui regarde directement Jesus-Christ, selon Mr. *White* & tous les autres Interpretes, quoi que *Grotius* l'ait entendue à la lettre de Jeremie.

En suite, il répond aux objections de Mr. *Whiston*, contre le sentiment commun du double sens des Propheties, & soûtient contre lui, 1. qu'outre le sens litteral, on peut chercher un autre sens, pourvû qu'on ne violente pas les expressions du Prophete; comme il paroît par diverses explications des Propheties, qui se trouvent dans le Nouveau Testament: 2. Qu'il n'est pas vrai qu'en attribuant deux accomplissemens aux Propheties, on les expose à toutes les explications creuses & arbitraires des Fanatiques; parce que l'on ne reconnoît un double sens, qu'en celles qui sont citées dans le Nouveau Testament, en un sens different de celui de la Lettre: 3. Qu'il n'est pas vrai non plus, que cette méthode nous expose aux insultes des Juifs & des Infideles, lors que nous nous en servons contre eux; puis qu'on ne les peut défendre, que par-là, comme celle du Ch. VII. d'Esaie, touchant l'enfant nommé Emanuel,

qui doit visiblement s'entendre d'un enfant né du tems d'Achaz ; mais qui est conçue en termes, qui ne se trouvent accomplis dans toute leur étendue, que dans la naissance de Jesus-Christ, comme l'Auteur *le fait voir;* en ajoûtant que les Juifs ont aussi reconnu un double sens, dans l'Ancien Testament : 4. Qu'il est faux que ce double sens n'a aucun fondement, dans le Nouveau Testament, comme il paroît par Gal. IV. 24. & 1. Cor. III. 9, 5. Qu'enfin on ne peut pas dire que ce double sens a été inconnu aux plus anciens Peres de l'Eglise, & n'a été introduit que pour sauver les bévuës des anciens tems ; puis qu'*Origene* & S. *Jerôme* l'ont reconnu, comme il le fait voir. Il auroit encore pû renvoyer Mr. *Whiston* à la remarque de *Grotius*, sur Matth. I. 22. où il cite des Passages de S. *Justin*, de *Tertullien* & de S. *Chrysostome*, qui montrent que ces Peres ont été dans la même pensée. On en pourroit produire plusieurs autres, si l'on se donnoit la peine de les chercher.

Il ajoûte à cela que quand tous les Peres auroient déclaré, qu'il n'y a qu'un sens dans les Prophéties ; on ne

ne ſeroit pas obligé de ſe ſoumettre à leur autorité, à moins qu'ils ne nous euſſent fourni les moyens de trouver l'unité de ce ſens, dans les Prophetes.

Il n'y a qu'une difficulté, en cette matiere; que l'Auteur touche à la p. XLII. de ſa Préface. C'eſt que l'unique maniere d'entendre un Auteur, c'eſt de conſiderer ſes paroles, par rapport à ce qui précede & à ce qui ſuit; comme l'Auteur lui même le fait voir, contre ceux, qui expliquent les Propheties, ſans avoir d'égard à la liaiſon du Diſcours, qui en détermine le ſens. Il avouë qu'il en faut uſer ainſi, dans l'explication des Auteurs Grecs & Latins; mais il dit que les Anciens Hebreux avoient accoûtumé, en parlant à la Lettre de quelque choſe, de porter quelquefois leur vuë plus loin: comme les Juifs en conviennent, & comme ils en étoient perſuadez du tems de Jeſus-Chriſt.

* Mais il faut avouër, ce me ſemble, que pour pouvoir dire aſſurément qu'un paſſage a un double ſens, dans la vuë même du Prophete, de qui il eſt; il ne ſuffit pas de pouvoir

* *Remarques de l'Auteur du la B. C.*

appliquer ſes paroles, & même fort heureuſement à un autre évenement; parce qu'il n'y a point d'Auteur, où l'on ne puiſſe trouver des paſſages applicables à pluſieurs choſes, ſi on les détache de la ſuite du *diſcours*. Il faut de plus être animé du même eſprit, que ce Prophete, qui y faſſe découvrir ce que d'autres n'y découvriroient pas; comme l'ont été les Apôtres. Ainſi il ne nous eſt pas permis à préſent de faire ce que les Apôtres ont fait, à cet égard, parce que nous ne ſommes pas inſpirez. Il faut que nous nous contentions des paſſages, qu'il ont expliquez de la ſorte; ſans nous émanciper à en chercher d'autres, & à vouloir impoſer à perſonne la néceſſité de les entendre, ſelon nos conjectures. Nous ne pouvons nous ſervir aujourdhui, que de preuves grammaticales; ſans quoi toutes ſortes de Fanatiques trouveroient ce qu'ils voudroient dans les Prophetes.

On doit encore ajoûter à cela deux choſes, c'eſt que ceux, au tems deſquels les Propheties à double ſens ont été la premiere fois publiées, ne pouvoient, ſans révelation, en deviner le ſens ſpirituel; & que néanmoins

moins on ne voit pas que cela ait été fait en leur faveur. Le second c'est qu'il se peut faire que les Apôtres se soient accommodez en quelque façon aux Juifs, & qu'ils aient employé contre eux des raisonnemens, qu'on nomme *ad hominem*. Les Juifs avoient accoûtumé d'expliquer allegoriquement l'Ecriture, & il étoit permis aux Chrétiens d'en faire autant; pourvû que le fonds de la doctrine, qu'ils avançoient, fût veritable. Les Chrétiens pouvoient employer ces explications, en s'accommodant à leurs manieres, pour les gagner plus facilement; sans vouloir néanmoins qu'on regardât ces allegories, comme des raisonnemens mathématiques, & qu'on pût employer, pour convaincre les Payens. Je croirois qu'il faut mettre, dans ce rang l'allegorie d'*Agar*, du mont *Sinaï*, & de *Jerusalem*, dont parle S. Paul. Gal. IV. 24.

Nôtre Auteur ne le croit pas, parce que S. Paul étoit inspiré. Mais les Auteurs inspirez peuvent s'accommoder à des opinions reçues, quand elles n'ont rien de mauvais, ou qu'elles leur servent à porter les hommes à la vertu & à la pieté, en

les prenant par leurs propres principes. On en a un exemple, dans le discours que S. Paul fit aux Atheniens, où il cite *Aratus*, en donnant un bon sens à ses paroles, Act. XVII. 28. Il en est de même de l'inscription *au Dieu inconnu*, dont il est parlé au verset 23. du même Chapitre. On peut consulter les Interpretes là-dessus, & ce que j'ai dit sur le passage de l'Epître aux Galates, dans mes Additions aux remarques de *Hammond*. Au reste, comme je prends la liberté d'avancer ma propre pensée, sans la vouloir imposer à personne; il est juste aussi que je suive mes propres lumieres. Je ne me choque point qu'on soit dans d'autres sentimens, & je rends aussi volontiers justice à ceux qui les préferent aux miens, qu'à ceux qui entrent dans ma pensée.

Le Commentaire de Mr. *White* est de bon goût, court & serré, & mérite d'être acheté par ceux, qui entendent l'Anglois & qui souhaitent de pénetrer le sens du Prophete Esaie.

ARTICLE V.

Auteurs Anciens rimprimez

I. VIBIUS SEQUESTER *de Fluminibus, Fontibus, Lacubus, Nemoribus, Paludibus, Montibus, Gentibus, quorum apud Poëtas mentio fit, ex recensione* FRANCISCI HESSELII. *A Rotterdam chez Willis*, MDCXI. in 8. pagg. 356. avec les Préfaces & les Indices. Se trouve à Amsterdam chez Schelte.

IL y avoit long-tems que *Vibius Sequester* n'avoit été imprimé, & il ne l'avoit même jamais été, avec assez de soin; de sorte que le Public est obligé à Mr. *Hesselius* de ce qu'il voit, pour la premiere fois, cet Auteur accompagné de notes perpetuelles & en aussi bon état, qu'on l'ait pu mettre. Il seroit à souhaiter que *Vibius* lui même eût autant pris de peine à faire son Ouvrage, qu'on en a pris à le publier de nouveau; il seroit assurément plus complet & plus utile, qu'il n'est.

Avant que de dire ce que c'eſt, il faut dire un mot de l'Auteur lui même. *Vibius Sequeſter* paroît avoit été un Grammatrien du ſeptiéme, ou huitiéme ſiecle, comme on le voit par le ſtile de ſa petite Préface & par celui de tout le Livre. On n'en ſait pas autre choſe, & s'il n'a fait que cet Ouvrage, la Poſterité n'eſt pas fort iuteresſée à chercher qui il a été.

C'eſt un recueuil des noms des Fleuves, des Fontaines, des Lacs, des Bois, des Marais, des Montagnes & des Nations, qui ſe trouvent dans les Poëtes Latins, & ces noms ſont rangez dans châque claſſe par alphabeth; mais ce recueuil eſt très-imparfait, & plein de bévuës groſſieres, au moins dans l'état, auquel il eſt parvenu juſqu'à nous, comme Mr. *Heſſelius* le remarque. L'Auteur le fit en faveur de ſon fils *Virgilien*, qui étoit peut être auſſi Grammairien: au moins ſon Pere dit, que *cette connoiſſance étoit néceſſaire à ſa profeſſion*. A moins qu'il ne ſe ſoit perdu une grande partie de ce recueuil, l'Auteur n'y employa pas une ſi grande peine qu'il dit, au commencement de ſa Préface; & à

moins

moins auſſi que quelque ignorant n'y ait ajoûté divers endroits, où il y a de groſſes fautes, comme cela eſt arrivé aux anciens Dictionaires, l'Auteur n'étoit guere capable de ſe bien aquiter de ce qu'il avoit entrepris. Il ne faut néanmoins pas lui faire l'injuſtice que de lui attribuer toutes les fautes, que l'on trouve dans les MSS. & dans les Editions. Il y en a, qui ſont viſiblement des copiſtes, comme Mr. *Heſſelius* & d'autres l'ont fait voir. On trouve encore, dans ce recueuil, quelque peu de fragmens d'Auteurs, que nous n'avons plus. *Gerard Jean Voſſius* a remarqué, dans ſon livre de la *Philologie* Ch. XI. 2. que le fameux *Bocace* avoit entierement copié, il y a plus de CCCL. ans, *Vibius*, dans un livre intitulé: *Joannis Bocaccii de Certaldo de montibus, ſilvis, fontibus, lacubus, fluminibus, ſtagnis, ſeu paludibus, de nominibus maris*; dans lequel il n'a pas daigné nommer une ſeule fois l'Auteur, qu'il a copié. Ce livre de *Bocace* a été imprimé à Rege en 1481. & à Veniſe en 1514. & il y a des fautes énormes, comme. *Iſara Galilææ* (pour Galliæ) *fluvius eſt in Rhodanum fluens.* Je ne vou-

drois pas non plus attribuer à *Bocace* cette faute. C'eſt, ſelon toutes les apparences, une faute du Copiſte, ou de l'Imprimeur. Mr. *Heſſelius* ayant expliqué ce Livre, dans ſes leçons publiques à Rotterdam, nous donne ſes remarques; où ils *corrige* le texte, tire de meilleurs Auteurs ce qu'il eſt bon de ſavoir, touchant les noms, qui ſe trouvent dans *Vibius*, ou renvoye à ceux qui en ont traité plus au long.

Il y a à la fin 1. une *Appendix*, touchant les ſept Merveilles du monde, tirée d'un MS. de *Revius*, & qui eſt copiée d'*Ampelius* & d'*Hyginus*, comme Mr. *Heſſelius* le remarque: 2. une autre des paſſages des anciens Scholiaſtes Grecs & Latins, qui ont du rapport à ce que dit *Vibius*, dans ſon recueuil des noms: 3. une autre de ſemblables paſſages, qui en ont à l'addition touchant les ſept Merveilles: 4. les paſſages des Poëtes, où ſe trouvent les noms dont *Vibius* a parlé, dans l'un & dans l'autre Ouvrage: 5. Une collation de *Vibius* avec *Bocace*: 6. des remarques de Mr. *Claude*, petit-fils du fameux Miniſtre de Charenton, qui avoit eu deſſein de publier *Vibius*: 7. des

7. des lettres de Mrs. *Schmincke*, *Iſſel* & *Duker*, ſur ce vers de *Virgile*, Ecl. I. 65.

Pars Scythiam & rapidum Cretæ veniemus Oaxem; où ils ſoûtiennent, après *Saumaiſe*, qu'il s'agit, non d'une riviere de *Candie*, mais de *Scythie*, qu'on nomme plûs communément *Oxus*, & que *rapidum cretæ* ſignifie *qui entraine de la craie*, ou de la terre blanche, qui le rend trouble. *Vibius* a crû que c'étoit une riviere de *Candie*, d'où vient que dans des vers de *Varro Atacinus*, ancien Poëte Latin, cette île eſt nommée *tellus Oaxis*. Je ſerois de ce dernier ſentiment, auſſi bien que Mr. *Heſſelius*. Enfin il y a un *Index* des noms, qui ſe trouvent dans *Vibius*.

C'eſt ce qu'on trouve de ſuite, dans ce volume, à commencer depuis *Vibius*; mais à la tête on voit 1. une Préface de Mr. *Heſſelius*, où il donne le plan de ſon Ouvrage, & parle des ſecours qu'il a eus, pour en venir à bout: 2. deux ſavantes Lettres de Mrs. *Reland* & *Paw*, où ils corrigent quelques endroits fort gâtez de *Vibius*, par des conjectures ingenieuſes: 3. des additions aux Notes de Mr. *Heſſelius*.

Je ne puis entrer en aucun detail de tout cela. On doit ſavoir gré à ce dernier du ſoin qu'il a pris, pour corriger & illuſtrer un Auteur, qu'*on* ne trouvoit plus dans les Boutiques, & qui ſera au moins autant recherché pour les remarques, & *les autres* additions, que pour lui même. Mr. *Heſſelius* a fait voir, en attendant mieux, ce qu'il pourra faire ſur un meilleur Auteur, lors qu'il voudra l'entreprendre, comme le Public l'attend de lui.

II. PHAEDRI FABULAE & P. SYRI *Mimi ſententiæ, hac quintâ Editione auctiores, cum Notis & Emendationibus* TANAQUILLI FABRI. *Accedit & Gallica verſio ferè de novo reficta.* A Amſterdam, chez la Veuve Marret, in 8. pagg. 312. avec l'Index & la Préface. *Se trouve auſſi chez Schelte.*

VOICI une cinquiéme Edition des Fables de *Phedre*, en Latin & en François, avec les remarques de *Tanegui le Fevre*, qui ont été eſtimées de tous les connoiſſeurs; ce que le débit prouve aſſez clairement. Cette Edition eſt la meilleure & la

mieux

mieux disposée qui ait encore paru; comme on pourra le connoître, en lisant la Préface & en feuilletant un peu le livre. Deux personnes y ont contribué. Un Disciple de Mr. le *Fevre* a 1. corrigé la version Françoise de Mrs. de Port Royal, conformément aux remarques Françoises & Latines de cet habile homme, & y a encore ajoûté quelques corrections de sa façon, avec des notes Françoises, qui sont marquées par des Etoiles: 2. il y a ajoûté une petite vie de *Phedre*, & les principales Editions, qu'on en a faites: 3. il y a mis quelques éloges, que l'on a justement données aux Fables de *Phedre*.

Celui qui a eu soin de l'Edition, en cette ville, a 1. fait changer le texte Vulgaire, qui étoit dans les autres Editions, & y a mis celui de l'Edition de Mr. *Hoogstrate*; qui a suivi celle, qui a été faite sur les corrections de *Markardus Gudius*: 2. cela l'a engagé à changer la version Françoise en quantité d'endroits, où elle ne répondoit pas à l'original: 3. il a corrigé plusieurs fautes d'impression, qui s'étoient glissées dans les notes de Mr. le *Fevre*:

4. il a marqué l'endroit, où ſe trouvent divers paſſages des Anciens, dont l'Auteur des notes n'avoit fait que rapporter les paroles : *ſ. it* a fait mettre toutes les notes ſous le Texte, excepté les petites remarques, que Mr. le *Fevre* avoit faites, *pour* répondre à *Jean Scheffer* ; parce qu'elles ne regardent pas le Texte de *Phedre* : 6. il a corrigé divers endroits de la verſion Françoiſe ; ſoit parce que la Langue a changé, depuis le tems auquel cette verſion fut faite ; ſoit parce que le ſens n'étoit pas bien exprimé : comme dans le Livre I. Fab. XI. 6. où l'Ane eſt appellé *auritulus*, & où l'Interprete François, trompé par ce diminutif, avoit traduit ridiculement l'*Animal aux petites oreilles* : 7. il a traduit quelques Fables, qui n'étoient pas honêtes, en termes honêtes, lors qu'il l'a pû, & a laiſſé les autres, ſans y toucher : 8. il en a encore traduit cinq, qui ont été ajoûtées par Mr. *Gudius* ; qui a fait des vers jambiques de la proſe, qu'il a trouvée dans quelques MSS. de *Dijon*, ſans y changer beaucoup. * Il y a eu un certain *Rimicius*, dont l'Ou-

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

l'Ouvrage a été imprimé à Ulme, au XV. ſiecle, qui avoit copié les fables de Phedre, en les mettant en proſe; comme *Iſaac Nicolas Nevelet* l'a remarqué dans ſes notes ſur la Fable II. du Livre I. de *Phedre*. Mais ce livre eſt fort rare. Ceux qui l'ont pourroient peut-être augmenter le nombre de ſes Fables, à l'imitation de *Gudius*, qui en avoit rétabli juſqu'à trente; mais dont on n'a trouvé que cinq dans ſon MS. qui étoit déchiré à la fin. Au reſte, l'Auteur de cette reviſion de la Verſion Françoiſe a donné, en ſa Préface, des exemples de ce qu'il a fait, que l'on y pourra voir. Mr. le *Fevre* avoit ajoûté à *Phedre* les ſentences de *Publius Syrus*, avec une Préface & quelques petites notes. On les a auſſi miſes ici, mais on a ſuivi l'Edition de *Jean Gruter*, où elles ſont plus correctes & plus augmentées, & l'on y a joint ſes notes, auxquelles on a mêlé celles de Mr. le *Fevre*, qui ſont diſtinguées par des étoiles. Les unes & les autres ſont ſous le texte. Voyez ce qu'on a dit de ces ſentences au T. XVIII. Art. II. de cette *Bibliotheque Choiſie*.

En

En lisant la Fable II. du I. Livre, qui est des Grenouilles, qui demandoient un Roi à Jupiter, j'ai remarqué un endroit le plus facile & le plus clair du monde ; qui a néanmoins embarrassé d'habiles gens, faute d'attention. * Il est dit „ que „ Jupiter donna aux Grenouilles „ pour Roi un petit soliveau, qui „ étant jetté épouvanta, par le mouvement subit & par le bruit de „ l'étang, ce peuple timide.

— — — *illis dedit*
Parvum tigillum, missum quod subito
† *vadi*
Motu, sonóque terruit pavidum genus.

Il est visible que *subito* n'est pas un adverbe; mais un adiectif, qu'il faut construire avec *sono*, comme *Gudius* l'a fort bien remarqué, & appuyé par l'autorité de l'Anonyme publié par *Rigaut* & *Nevelet* :

— — — *ausa secundas*
Rana preces subitum sentit in amne sonum.

La chose est claire. Cependant *Jean Meursius* & *Jean Gebhard* corrigeoient

* *Vers.* 12. *& suiv.* † *C'est ainsi que* Rigaut a *corrigé sur un MS. pour* vadis.

geoient *totum ſonore*, pour *motu ſonoque*; mais il eſt vrai qu'ils ne ſavoient pas qu'au lieu de *vadis* il falloit lire *vadi*. Un autre Critique explique *motu ſonoque*, par *ſono motûs*, ce qui eſt chercher de la difficulté, où il n'y en a point. D'autres perdent tout de même leurs paroles, pour expliquer au Lecteur ce qu'il entendoit bien, ſans eux. *Nicolas Heinſius*, qui étoit plus habile qu'eux, en cette ſorte de choſes, corrige très-malheureuſement *moto ſonore*, comme ſi le mouvement ſubit de l'eau, joint au bruit, n'étoit pas la cauſe de la peur des Grenouilles! Je ne dis rien du Copiſte des fautes de l'Abbé *Danet*; c'eſt un homme dont un Poëte a dit ridiculement ce que * *Velleius Paterculus* avoit dit de *Mithridate*, *vir non ſine cura dicendus*. Pour moi, je ne ſuis pas Poëte; mais je diſtingue le Sceptre de la Ferule; & je ne crois point qu'il faille conſtruire *ſubito* avec *miſſum*. Les Grenouilles n'eurent pas peur de ce que le ſoliveau entra ſubitement dans l'eau; mais de ce qu'il y excita tout d'un coup du bruit & de l'agitation. Si ce pauvre homme ne ſe fait pas juſti-

* *Lib. II, c.* 18.

juſtice à lui même, il n'y a qu'à le renvoyer à l'Indice d'un de ſes Collegues ſur *Phedre*. Je ne releverois pas cela, ſi cet homme n'avoit oublié qu'en * parlant de *Phédre*, j'avois eu la diſcretion de n'en rien dire; comme il l'a marqué, dans je ne ſai quelle Préface.

Jean Frederic Gronovius, qui étoit un très-grand homme en matiere de Critique, a cru que *Phedre* avoit exprimé une ſeule choſe par deux mots, & que par *motu ſonoque*, on peut entendre le ſon excité, par le mouvement de l'eau. Le ſon fut excité par le mouvement de l'air & de l'eau, cauſé par le choc du ſoliveau, qui frappa la ſurface de l'eau. Ce ſeroit abuſer de la patience du Lecteur, que de s'amuſer à le prouver. Je n'ai fait cette remarque, que pour faire voir qu'il arrive quelquefois que de très-habiles gens ſe trompent dans une choſe facile.

III. M. VELLEII PATERCULI *quæ ſuperſunt, cum variis Lectionibus optimarum Editionum, Doctorum virorum Conjecturis & Caſtigationibus, & Indice locupletiſſimo.*

* *Bibl. Ch. T. IV. Art. 7.*

mo. Accedit Adnotationum Libellus. A Oxford MDCCXI. in 8. pagg. 262. avec l'Index & les Préfaces.

VELLEIUS *Paterculus* avoit paru à Oxford de cette même maniere, en 1692. Le même qui avoit eu soin de cette Edition, le publie de nouveau, avec des Additions. Comme il y avoit, sous le Texte, les Varietez de Lecture des Editions, & les corrections, ou les conjectures de habiles gens; on les trouvera augmentées, par les soins de celui qui les avoit recueuillies. Il avoit même eu dessein autrefois de publier les Notes entieres de divers habiles gens, qui ont travaillé sur *Velleius*; mais il s'est contenté de faire un extrait de celles, qui lui ont paru les plus importantes, qu'il a mises à la fin; apparemment parce que les diverses leçons & les conjectures, qui sont sous les pages, y occupent déja trop de place. Autrement il auroit été plus commode qu'elles fussent au dessous, d'autant plus que *Velleius* est assez obscur, en plusieurs endroits, & extrémement corrompu par les Copistes.

Il

Il y a auſſi ajoûté en abregé les Annales de la vie de *Velleius Paterculus*, publiées par feu Mr. *Dodwel* en MDCXCVIII. à Oxford, comme il les a lui même raccourcies, & ce que *Chriſtofle Cellarius* en avoit recueuilli, en moins de mots, que l'Auteur lui même. Cet Hiſtorien étoit né, l'an DCCXXXV. de la fondation de Rome, ſelon le calcul de *Varron*, & il mourut, comme il ſemble l'an DCCLXXXIV. ou le XXXI. de l'Ere Commune; pour avoir été, comme l'on croit, trop bon ami de *Sejan*, à qui il donne de très-grandes louanges, auſſi bien qu'à *Tibere*. On verra des preuves de cette Chronologie, dans les Annales même de Mr. *Dodwel*. Son hiſtoire n'eſt pas écrite ſi élegamment, que l'hiſtoire de *Tite-Live*; mais elle ne laiſſe pas d'avoir ſes beautez, & on y trouve des ſentences très-bien tournées. L'Auteur fait ſur ce qu'il raconte des réflexions fort jolies & fort ſenſées, & c'eſt dommage qu'il ſe ſoit perdu une ſi grande partie de ſon Hiſtoire. La plupart du Livre I. contenoit un petit Abregé de l'Hiſtoire Univerſelle depuis le ſiege de Troie, & de celle de Rome en particulier, juſqu'à

qu'à la prise de Carthage. Le second va jusqu'au Consulat de Mr. *Vinicius*, qui fut Consul l'an de Rome DCCLXXXIII. & à qui *Velleius* la dédia. Ce livre contient beaucoup de particularitez de la vie de Tibere. Je dit cela en un mot, en faveur de ceux qui pourroient l'avoir oublié.

On trouve à la fin de cette Edition un très-grand Index des matieres & des expressions, composé de la même maniere que celui, qui est dans la seconde Edition de *Jean Henri Boecler*, de Strasbourg, l'an MDCLXIII. mais qui n'est pas le même, comme on le verra à l'ouverture du livre. Tout ce qu'on trouve dans l'un n'est pas dans l'autre, & l'Editeur d'Oxford témoigne qu'il a augmenté le sien dans cette Edition. Les Curieux de cette sorte de choses voudront avoir l'un & l'autre.

On avoit dessein en *Hollande*, il y a quelques années de faire une nouvelle Edition de cet Auteur, sur un exemplaire corrigé de nouveau en quantité d'endroits, de la main de *Nicolas Heinsius*.

IV.

IV. HIERON, *ou Portrait de la condition des Rois, par* XENOPHON. *En Grec & en François, de la traduction de* P. COSTE. A Amſterdam chez Schelte, *in* 8. pagg. 174.

CE livre, comme tous ceux qui ont lû *Xenophon* le ſavent, eſt une des jolies pieces de cet excellent Auteur. Il feint un Dialogue entre *Simonide* & *Hieron*, Roi de Syracuſe, où le Poëte demande au Roi, qui étoit venu à cette dignité, par ſa vertu & par ſa bonne conduite, ſi les Rois n'étoient pas plus heureux, que les Particuliers. *Simonide* paroit prévenu, comme on l'eſt communément, en faveur des Rois; & au contraire *Hieron* lui fait voir, en détail, que les Rois n'étoient pas plus heureux que les Particuliers, & que même ces derniers avoient ſujet d'être plus ſatisfaits. *Simonide* lui donne enfin de très-bons avis, pour rendre ſes ſujets heureux & pour le devenir ainſi lui même. Si cet Entretien étoit long, ou ſeulement dans une Langue, qui fût moins connue, que la Langue Françoiſe,

çoiſe, j'en donnerois un Extrait ; mais il vaut mieux qu'en le liſe entier en François, ſi on ne peut pas le lire dans l'Original.

Mr. *Coſte* l'a traduit autant à la Lettre, qu'il lui a été poſſible, ſans perdre les graces, qu'il faut garder dans un Dialogue, pour le faire lire en François. Il y a ajoûté une Préface, qui fait connoître *Hieron* & *Simonide*, à ceux qui ne ſont pas inſtruits de ce qu'ils étoient, & rend raiſon de ſa verſion. Comme il y a ici des choſes, que ceux qui ne ſavent que le François, n'entendroient pas ; il y a joint de petites notes, pour éclaircir ce qui leur pourroit faire de la peine. Outre cela, il y avoit quelques endroits, dans le Texte Grec des Editions communes, qui méritoient d'être retouchez, pour y trouver le ſens de *Xenophon* ; & c'eſt ce que l'Interprete a fait, en conſultant diverſes Editions, & ceux qui ont écrit quelque choſe, ſur *Xenophon*, & qui en ont corrigé quelque paſſage. Mr. *Coſte* parle, en cette occaſion, d'une maniere modeſte & retenue ; en quoi il mérite d'autant plus de loüange, que les Critiques ſont ordinairement trop hardis & trop déciſifs. Il

Il ſouhaite, que l'on efface la note qui eſt ſur la pag. 28. où il eſt parlé d'une correction d'*Henri Etienne*, depuis ces mots : *Je ne ſai au reſte* &c. J'ai lû cet endroit, dans l'Edition de *Wechel*, avec les notes de *Leunclavius* & de *Portus*, qui reprennent tous deux *Etienne* ; mais qui ont tort, pour le moins à ce qu'il me ſemble. Le premier n'a point entendu ce que *Xenophon* veut dire, & le ſecond ne l'entend qu'à force d'additions, dont cet Auteur n'a pas beſoin ici. Mr. *Coſte* a bien fait de mettre la correction d'Etienne dans le texte : ὥσπερ ἂν τὶς ἄπειρος ἀν. νήψης τῦ πιεῖν οὐκ ἂν ἀπολαύοι, οὕτω καὶ ὁ ἄπειρος ἐρωτος, ἄπειρός ἐστι τῶν ἡδέων ἀφροδισίων : *comme celui, qui ne ſent point la ſoif, ne ſauroit jouir du plaiſir de boire : de même celui qui eſt exempt d'amour, eſt privé des plus doux plaiſirs de Venus.*

Il ſeroit à ſouhaiter au reſte que ceux, qui ſont les plus intereſſez dans la matiere, dont il s'agit dans ce Dialogue, ſe le fiſſent lire, auſſi bien que les autres livres de cette nature ; ils apprendroient des bons Auteurs ce qu'ils n'entendent jamais dire de ceux qui les approchent ; ou

parce

parce qu'ils ne le ſavent pas, ou parce qu'ils n'oſent le dire.

ARTICLE V.

1. CYMBALUM MUNDI, *ou Dialogues Satiriques ſur divers Sujets, par* BONAVENTURE DES PERRIERS, *Valet de Chambre de* Marguerite de Valois, *Reine de Navarre. Avec une Lettre Critique, dans laquelle on fait l'Hiſtoire, l'Analyſe & l'Apologie de cet Ouvrage. Par* PROSPER MARCHAND *Libraire.* A Amſterdam chez le même MDCCXI. in 12. pagg. 154. avec la Préface.
2. CONTES & NOUVELLES & *Joyeux Devis de* BONAVENTURE DES PERRIERS. *Tome* I. *On a joint à cette Edition des Obſervations ſur le* Cymbalum Mundi *de cet Auteur.* A Cologne MDCCXI. in 12. p. 310. *Tome* II. p. 310. L'un & l'autre ſe trouve auſſi chez Schelte, & chez Bernard.

JE ne mets ce ſecond titre, qu'à cauſe du précedent, parce qu'il y a, à la fin du II. Tome, & dans l'a-

vertiſſement du I. des remarques ſur le *Cymbalum Mundi*. Ces Contes ſont racontez d'une maniere, qui ne permet pas qu'on en parle; quoi que le ſtyle en ſoit naïf, & des meilleurs du tems, auquel ils ont été écrits.

Le *Cymbalum Mundi* eſt un livre, qui a autant fait de bruit, dans le Monde, que le Grammairien *Apion*, que l'Empereur Tibere avoit auſſi nommé * *Cymbalum Mundi*, & que *des Perriers* ſemble avoir imité, en fit autrefois. Preſque tous ceux qui en avoient fait mention, juſqu'à préſent, en avoient parlé comme d'un livre tout à fait impie & avoient traité l'Auteur d'Athée, peut-être ſans avoir vû le livre.

Mr. *Marchand* Libraire de Paris, établi en cette ville, en ayant recouvré un Exemplaire, le lut avec attention, & penſa à le donner au Public, pour le deſabuſer de la mauvaiſe opinion, qu'on en avoit. Pour cela, il rechercha, avec ſoin, tout ce

* *La* Cymbale *conſiſtoit en deux Hemiſpheres creux de cuivre ou d'autre métal, que l'on frappoit l'un contre l'autre, pour faire du bruit, ſur tout parmi les Sacrifi-cateurs de Cybele.*

ce qu'il put découvrir touchant l'Auteur & ſes Ouvrages, & les ſentimens des Savans ſur le *Cymbalum*. De cela il a fait une Diſſertation exacte & judicieuſe, où il traite de l'Auteur & de l'Ouvrage, & où, en rapportant le mal, qu'on a dit de ce dernier, il fait voir que les Auteurs ſe ſont copiez les uns les autres, ſans l'avoir lû, ou au moins ſans l'avoir examiné avec aſſez de ſoin.

Bonaventure des Perriers mourut, comme on le montre, entre l'an 1535. & l'an 1544. d'une mort tragique, car il ſe perça lui même de ſon épée. Il avoit compoſé quelques autres Ouvrages en François, dont on donne les titres. Je renvoye les Lecteurs à la Diſſertation de Mr. *Marchand*, qui eſt digne d'être luë, & qui ne les ennuyera pas.

Le *Cymbalum* eſt, comme l'on verra, compoſé de quatre Dialogues. Dans le premier, l'Auteur repréſente Mercure deſcendant du ciel dans un Cabaret d'Athenes, pour y faire relier un livre, de la part de Jupiter. Ce livre lui eſt volé par deux hommes, qui entrent dans le même cabaret, & qui lui mettent dans ſon ſac un autre méchant livre, touchant

les Amourettes des Dieux, en ſa place. Le livre de Jupiter étoit intitulé de la ſorte :

Quæ in hoc libro continentur.
Chronica rerum memorabilium, quas Jupiter geſſit, antequàm eſſet ipſe.
Fatorum præſcriptum, ſive eorum, quæ futura ſunt, certæ diſpoſitiones.
Catalogus Herqum immortalium, qui cum Jove vitam victuri ſunt ſempiternam.

Il ſe paſſe d'autres choſes entre Mercure, l'Hôteſſe & ces hommes; qui ne ſont, comme il ſemble, que des broderies, pour embellir la farce.

Le ſecond Dialogue eſt une raillerie des Chymiſtes, qui cherchoient la pierre Philoſophale dans la pouſſiere du Théatre, où Mercure l'avoit jettée, après l'avoir broyée.

Le troiſiéme introduit Mercure ſe plaignant du mauvais tour, qu'on lui avoit fait, en lui volant le livre des Deſtinées, & rencontrant Cupidon, qui lui dit que ſon livre eſt entre les mains de deux hommes, qui s'en ſervent à dire la bonne aventure. Après cela, Mercure fait parler un Cheval & ſe plaindre de celui,

lui, qui étoit chargé d'en avoir soin.

Le quatriéme Dialogue est de deux Chiens, qui parlent entre eux de diverses choses & en particulier de la vie publique & de la vie privée, & de la curiosité que les hommes ont pour des choses nouvelles & extraordinaires.

Le tout est accompagné de beaucoup de plaisanteries & de menues circonstances, qui servent d'embellissement, comme on le verra en lisant ces Dialogues; qui sont fort courts, & qui ne sont pas indignes d'être lûs de ceux, qui se plaisent au jargon burlesque du tems de *Marot*; dont l'Auteur imite fort la naïveté, autant que cela peut se faire, dans un stile de Cabaret.

J'avouë que je n'ai pu voir, dans ces Dialogues, le mal qu'on leur attribue, & je m'imagine que le libertinage de l'Auteur pourroit bien avoir diffamé son livre. Peut-être aussi avoit-il conçu le bizarre dessein de faire parler le monde, en mettant un titre extravagant à son Ouvrage, & le remplissant de je ne sai quelles pensées embarrassées à dessein, & qu'il n'explique point, pour

laiſſer le Lecteur en ſuſpens, & ouvrir un champ vaſte aux imaginations tant ſoit peu ſoupçonneuſes. Si pour ſoûtenir ce deſſein, il dit à ſes Amis, qu'il y avoit bien du myſtere dans ſon livre, & que châcun ne l'entendroit pas, mais qu'il s'y moquoit de bien des ſotiſes des hommes; cela, joint au libertinage connu de *des Perriers*, put faire dire que ce ne pouvoit être qu'un livre impie, où il ſe moquoit de la Religion. C'eſt ce qu'*Henri Etienne* a dit, dans ſon *Traité Préparatif à l'Apologie pour Herodote*, ſans avoir lû le livre, & en ſuite divers autres ſur ſa parole. Ainſi cet Ouvrage eſt en effet devenu *le Cymbalum du Monde*, comme l'Auteur l'avoit ſouhaité, c'eſt à dire, qu'il a fait beaucoup plus de bruit qu'il ne méritoit.

Un homme d'eſprit & de ſavoir, qui a envoyé en Hollande les *Contes*, dont j'ai rapporté le titre, a crû ſur la reſſemblance du ſtile & du génie, qu'ils étoient auſſi de *des Perriers*. Il croit le reconnoître dans l'Auteur des Contes, „ qui ne s'étoit, dit-„ il, chargé de Religion, qu'autant „ qu'il en falloit à la Cour de la Rei-„ ne de Navarre, pour y ſoûtenir

„ le

„ le *bene vivere & lætari* de cette
„ Princeſſe ; maxime qu'il établit,
„ dès ſon premier Conte.

Cette raiſon n'eſt pas tout à fait concluante ; mais j'avouë que cela pourroit être. „ Peut être, dira
„ quelcun, continue l'Auteur de la
„ Préface, que l'Auteur du *Cymbalum* a plus voulu donner à penſer,
„ qu'il ne penſoit lui même, quand
„ il a donné pour titre au livre des
„ Deſtinées &c. Si cela eſt, il n'y faut pas chercher plus de myſtere, que ce que j'ai dit. Mais, dit nôtre Auteur, „ ce titre ironique & ren-
„ fermant une contradiction affec-
„ tée, (*Chronique des choſes mémorables que Jupiter a faites, avant que d'être lui même*) dit beaucoup.
„ *Vanini* n'a pas oublié une maniere
„ à peu près ſemblable d'anéantir
„ la Divinité, par une définition
„ contradictoire, dans ſon *Amphitheatrum Sapientiæ*. Le vol du li-
„ vre des Deſtinées pourroit bien
„ être une raillerie injurieuſe à la
„ Divinité des efforts, que font les
„ hommes, pour pénetrer en ſes
„ ſecrets, & peut-être une maligne
„ inſinuation, que les hommes, par
„ la ſeule force de leur eſprit, ont

„ pénetré auſſi loin que Dieu. Si *des Perriers* a eu cette vuë, elle eſt tout à fait ridicule ; car il y a de quoi railler les hommes & non pas Dieu, ſur les efforts inutiles, qu'ils font de pénetrer ſes ſecrets. Je dis cela, dans la ſuppoſition qu'il y a une Divinité : mais ſi *des Perriers* croyoit qu'il n'y en a point, la penſée qu'on lui attribue ici, eſt encore plus abſurde. Il faut que les railleries aient quelque fondement apparent, autrement elles ſont froides & forcées.

„ Qui ſait encore, ſi le livre des *Amourettes* &c. que les deux voleurs „ ſubſtituent à celui des Deſtinées, „ n'eſt pas une inſinuation des foibleſſes, qui paroiſſent dans la Divinité, de la maniere, dont les „ hommes la conçoivent? Je n'entends pas bien ceci, & j'avouë que je ne vois rien dans ce que diſent les Chrétiens de la Divinité, qui ait aucun rapport avec les Amourettes des Dieux des Payens. . . . .

„ La Pierre Philoſophale, dont „ on ſe moque, dans le Dialogue II. „ ne ſeroit-ce pas la Verité ? Sans „ doute, continuera ce quelcun, *des* „ *Perriers* a voulu railler la conduite des Philoſophes (peut-être des

„ Théo-

„ Théologiens Catholiques & des „ Réformateurs de ſon tems) dans „ la recherche de la Verité & dé„ truire cette Verité elle même, „ comme un Etre de Raiſon. En„ fin tout ce qu'on débite, dans ce „ ſecond Dialogue, s'applique bien „ plus naturellement à la Verité, „ qu'à l'art de tranſmuer les mé„ taux, compris ſous le nom de „ *Pierre Philoſophale*. Il eſt vrai qu'on pourroit appliquer cela à la recherche vaine de la Verité; mais comme l'Auteur n'a pas lâché un mot, qui puiſſe faire ſoupçonner qu'il a eu cette recherche en vuë, & que l'entêtement de bien des gens ſur la *Poudre de Projection*, comme l'appellent les Chymiſtes, mérite bien qu'on s'en moque; je ne ſai ſi l'on doit chercher autre choſe. Quoi qu'il en ſoit, ſi *des Perriers* s'étoit propoſé le but, qu'il me ſemble qu'il s'eſt en effet propoſé, on voit qu'il auroit aſſez bien réüſſi.

On trouvera à la fin du 2. Tome, des remarques ſur les vieux mots de *des Perriers*, & ſur quelques unes des matieres, dont il parle.

3. *Réflexions Morales, Satiriques & Comiques sur les Moeurs de Nôtre Siecle.* A Cologne MDCCXI. in 8. pagg. 368. avec la Préface. *Se trouve chez les mêmes.*

JE ne mets pas ce Livre-ci, pour en faire un Extrait. Les Satires, où il y a des Particuliers encore vivans assez clairement marquez, ne doivent pas entrer en cette *Bibliotheque*. Mais on ne peut pas douter qu'il n'y ait ici des choses générales, qui sont bien tournées & qui méritent d'être lues. L'Auteur s'est proposé, comme on voit, Mr. de la *Bruyere* pour modele, & l'a imité assez heureusement, à sa maniere. Il faut profiter de ce qu'il y a de bon & laisser le reste, si l'on n'en est pas content.

ARTICLE VI.

1. *L'Etat ancien & moderne des Duchez de* FLORENCE, MODENE MANTOUE & PARME, *avec l'histoire anecdote des intrigues des Cours de leurs derniers Princes. On y a ajoûté une semblable rélation de la ville & légation de* BOLOGNE. A Utrecht chez Broedelet

in

in 8. 1711. *Se trouve auſſi à Amſterdam chez Schelte.*

2. *Memoires anecdotes de la Cour & du Clergé de* FRANCE, *par le Sr.* JEAN BAPTISTE DENIS, *ci-devant Secretaire de Mr. l'Evêque de* MEAUX. *Avec l'Hiſtoire du Differend du Cardinal de* Noailles, *avec les Evêques de* Luçon *& de la* Rochelle, *& les* Jeſuites. A Londres 1711. in 8. *& ſe trouve à Amſterdam chez Schelte & l'Honoré.*

CEs deux livres tiennent auſſi beaucoup de la Satire, & les Auteurs eux mêmes ſeroient peut-être bien empêchez à prouver tous les faits qu'ils avancent; quoi qu'ils diſent qu'ils n'avancent rien, que de vrai.

3. *Hiſtoire de* l'ACADEMIE *Royale des* SCIENCES, *année* MDCCIX. *A Amſterdam chez de Coup, in* 12. *en deux volumes, qui ſe trouvent auſſi chez Schelte.*

JE ne mets le titre de ce volume de *l'Hiſtoire de l'Academie*, que pour avertir ceux, qui ont les autres de l'édition de Hollande, que celui-ci paroît. Cet admirable recueuil eſt plus lû & plus connu, que la *Biblio-*

theque Choiſie, & il ne ſeroit pas néceſſaire de donner cet Avis, s'il n'y avoit pas eu un aſſez long intervalle entre l'édition du précedent volume & celle de celui-ci.

4. *Theatre complet & particularizé de la Guerre du Nord, ou Cartes Geographiques des Païs expoſez à la préſente guerre; avec une Inſtruction Géographique touchant ces Etats, les caracteres des Souverains, qui y regnent à préſent & une Table très-ample, pour trouver aiſément tous les endroits marquez dans ces Cartes. Par le Sr. R. de L.* A la Haie MDCCXI. in 8. chez Scheurleer & Schelte.

LE titre apprend ce qu'il y a dans ce livre, qui contient 17. Cartes. Le même Libraire a d'autres Atlas portatifs, pour l'Italie, l'Eſpagne, l'Allemagne, la France & les Païs bas.

AVERTISSEMENT.

J'AVOIS *marqué, à la fin de la* 1. *Partie de ce Tome, que je parlerois de quelques livres Anglois, dans celle-ci. Je ne l'ai pas pu faire; mais on les verra dans le volume ſuivant*

FIN.

TA-

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le XXIII. Tome.

A.

Actes des Apôtres, importance de ce livre. 1. *& ſuiv.* 7. *& ſuiv.* ſon but. 9.

Affections naturelles rendent heureux & au contraire. 127, 131. *& ſuiv.*

Alexandre, livre intitulé *Geſta Alexandri*. 176, 198.

Allegories rejettées avec raiſon, dans l'explication de l'Ecriture Sainte. 4. *& ſuiv.*

Americain, bon mot d'un Americain, concernant les Prêtres & les Miniſtres. 167.

Amitié, entre dans toutes nos actions. 128.

Amour propre exceſſif funeſte. 133. *& ſuiv.*

Anaſtaſe le Bibliothecaire falſifié dans l'hiſtoire de la *Papeſſe Jeane*. 59. *& ſuiv.*

Angleterre, deſordres qu'y cauſoient les Papes, en y pourvoyant aux Benefices. 322. *& ſuiv.*

Apôtres, s'accommodent quelquefois aux ſentimens de ceux à qui ils parlent. 433.

Araxe, deſcription de ce fleuve. 373.

Armeniens, leur Religion. 371.

Aſcenſion de Jeſus-Chriſt au Ciel, ſes circonſtances & ſa verité. 10. *& ſuiv.* pourquoi elle ne s'eſt pas faite aux yeux des incredules. 16. *& ſuiv.*

Athée, à qui l'on peut donner proprement ce titre. 96. garde les idées de l'honête & du deſhonête. 105. ne peut être vertueux dans l'adverſité. 110, 115, 120.

Avanie, d'où vient ce mot. 356.

S. Auguſtin, que pluſieurs Auteurs C. R. en ont mal parlé. 337. *& ſuiv.*

B.

Baillol, cede le Royaume d'Ecoſſe à *Edouard* III. 307. argent qu'il lui donnoit pour ſa ſubſiſtence. 308.

Beauté naturelle, dans les objets de Morale. 163.

Belier, machine mal décrite par Joſippon. 195.

Bien des Creatures, ce que c'eſt. 97.

Bocace a copié *Vibius Sequeſter*. 437.

Bonheur de l'autre vie, de quelle importance. 113. *& ſuiv.*

Bonté des Créatures. 98. que c'eſt de rechercher le bien du Tout, dont elles ſont parties, avec le leur propre. 98. *& ſuiv.* quelle doit être volontaire. 100 & une ſuite des lumieres de l'eſprit. 102.

Bretagne, gueſe à l'occaſion de ce païs là. 246. *& ſuiv.* 251. 282.

C.

Cavavenſerai, la ſignification de ce mot. 368. jolie rencontre d'un *Derviche* là-deſſus. 369.

Canafe mal pisé dans les Indes. 364.

Chardin (Le Chevalier) ſon voyage en Perſe. 349. *& ſuiv.*

Charles-Magne, ſon autorité dans Rome, dès qu'il fut Empereur. 63. *& ſuiv.* qu'il fut fait Empereur, par le peuple Romain. 64. ſa vie. 78. *& ſuiv.* galanteries de ſes filles. 81. ſon ſavoir. 83.

Charlote Sophie de Brunſwik, Reine de Pruſſe, ſon éloge. 328. fait diſputer le P. *Vota* Jeſuite, devant elle, avec quelques Miniſtres. 329. Lettre que ce Jeſuite lui écrivit. 331. réponſe de la Reine. 334.

Circaſſiens, quels peuples. 358.

Compagnie des Indes de France. 377.

Conciles, que pluſieurs Anciens & Modernes en ont mal parlé. 244.

Conſcience, ſon origine. 130.

Courcelles (*Etienne de*) défendu. 209. 214.

D.

David Brus pris. 305. mis en liberté par *Edouard* III. 312.
Dieu comment auteur du bien & du mal, ſelon les Perſans. 408. *& ſuiv.* fauſſe idée qu'on en a dangereuſe. 106. bonne utile. 108. *& ſuiv.* obeïſſance à lui rendue. 109. ſon exiſtence fondement de la vertu. 111, 115.
Diſpoſez à la vie éternelle, Act. XIII. 48. que veut dire cette expreſſion. 24. *& ſuiv.*

E.

Edoüard III. Roi d'Angleterre, Hiſtoire de 19. ans de ſon regne. 238. *& ſuiv.* paſſe en Flandre. 240, 242. prend le titre de Roi de France. 241, 269. bat la flotte de France. 242. aſſiege en vain Tournay. 243. mal ſervi par l'Archevêque de Cantorberi. 245. va en Bretagne. 248. deſcend en Normandie. 253. gagne la bataille de Creſſy. 255. aſſiege & prend Calais. 255. *& ſuiv.* négotiations de treve *& de paix.* 255. *& ſuiv.* ſon défi à *Philippe de Valois.* 271. conteſtation qu'il eut avec *Clement* VI. 286. *& ſuiv.* ſes guerres & ſes négotiations avec l'Eccoſſe. 300. *& ſuiv.* alliances qu'il fit contre la *France.* 314. *& ſuiv.*
Edoüard, Prince de Galles, ſa bravoure à Creſſy. 255. gagne la bataille de Poitiers. 260. *& ſuiv.*
Eginhart, ſa vie de *Charles-Magne.* 77. *& ſuiv.* ce qu'on ſait de ſa perſonne & de ſes ouvrages. 73. *& ſuiv.*
Egyptiens, leur ſuperſtition venue du trop grand nombre des Prêtres. 149.
Emin, ce que veut dire ce mot. 367.
Enfans expoſez à la fuite des fautes de leurs peres. 52. mais non pas punis pour leurs pechez. *Ibid. & ſuiv.*
Enthouſiaſme en général ce que c'eſt. 147.
Ergamene, Roi d'*Ethiopie* ſe défait des Sacrificateurs. 153.

Ethiopiens, Rois de ce païs-là soumis aux Prêtres. 153.
S. Etienne, analyse de son discours aux Juifs. 18

F.

Fars, nom de la *Perse*, d'où il est venu 383.
Fatmé, son Mausolée près de *Com*. 374.
Fisco (Nicolas de) Ambassadeur du Roi d'Angleterre en Cour de Rome, enlevé. 250.
Foi, fondée sur de bonnes raisons, découvre la disposition de ceux qui l'ont. 12. *& suiv.*

G.

Georgie, remarques sur ce païs. 363. *& suiv.* sa situation. 360.
Guebres, adorateurs du Feu. 420.

H.

Hebreux, dessein & analyse de l'Epître aux Hebreux. 40. *& suiv.*
Heraclite, principe de toutes choses, selon lui 228.
Homme, principes qui le font agir. 125.
Homme né pour la societé & pour la Religion. 161.
Humeur douce & gaie plus convenable à un Théologien, qu'une humeur aigre & sombre. 155.

I.

Iduméens, selon les Rabbins, ont donné l'origine aux *Romains*. 182, 187.
Jean Baptiste, nommé mal à propos Grand-Prêtre. 196.
Jean, Roi de France, pris prisonnier. 261.
Jean VIII. monoie où est son monogramme. 58. difficultez qu'il y a là-dessus. *Ibid.*
Jeanne Papesse, son histoire réfutée 59. *& suiv.* quand elle a été inventée. 60.
S. *Jerôme* parle mal des Apôtres. 341. la précipitation, avec laquelle il faisoit ses Commentaires sur la Bible, 342.
Imperousia, nom de la dignité Impériale, selon *Josippon*. 200.
Imperius le même que *Cesar*, selon *Josippon*. 179.
Joseph en Hebreu, livre fait par un Rabbin François

fois plein de fautes & d'impertinences. 170. *& ſuiv.* 174. *& ſuiv.* éditions de ce livre. 172.
Joſippon, raiſons de ceux, qui croyent que c'eſt l'original Hebreu de *Joſeph*, refutées. 92. *& ſuiv.*
Joſippon le long, pour dire les livres Grecs de *Joſeph*. 175. 203. d'où il eſt dit ainſi, ſelon ſon traducteur Hebreu, 177. fils de *Mathathias* & non de *Gorion*. 178. 193.
Iran, ou *Iroun*, nom moderne de la *Perſe*. 382.
Iſpahan, ſa deſcription. 412.
Juifs, pourquoi rejettez 93. *& ſuiv.* 36. *& ſuiv.*
Juriſconſultes Romains, leur Latinité défendue. 231. *& ſuiv.*

L.

Leon IV. ſes monoies. 57.
Liberté dans les penſées. 166.

M.

Mal que l'on voit dans l'Univers. 94.
Médecins en Perſe. 396. bon mot d'un Medecin de ce païs là. 397.
Melchiſedec, pourquoi dit *ſans pere, ſans mere, ſans genealogie*. 46. *ſans fin de jours, ni commencement de vie*. 47. *& ſuiv. plus qu'Abraham*. 50.
Mer Noire, ſa longueur. 362.
Mezerai, fautes de cet Hiſtorien. 271. 284.
Mingrelie, remarques ſur ce païs là. 358. *& ſuiv.*
Munſter (Sebaſtien) ſa mauvaiſe foi, dans l'édition de *Joſippon*. 170. *& ſuiv.*

N.

Nature, ſentimens qui lui ſont contraires, d'où ils viennent. 104.
Nouveau Teſtament, que ni les Docteurs d'*Alcala*, ni R. *Etienne*, n'ont eu droit d'en fixer le texte. 211.

O.

Oaxes, où eſt cette riviere. 439.
Oeuvres, ne ſont pas la cauſe du ſalut, ſelon les *Perſans*. 409.
Opinions, differentes ſortes d'opinions, dont on

on peut dire les unes & dont on doit taire les autres. 388. *& suiv.*

Ordonner à la vie éternelle, voyez *Disposer.*

P.

Passions contre la nature rendent malheureux. 134. *& suiv.* 137. *& suiv.*

Passif dans dans une signification réciproque. 25. *& suiv.*

S. *Paul*, l'importance du son Epître aux Romains 2. & de celle aux Hebreux. *Ibid.* l'obscurité de son stile, d'où elle vient 29. *& suiv.* qu'il n'est pas l'Auteur de l'Ep. aux Hebreux. 40.

Peres, de leur autorité dans les Controverses. 336. 337.

Perriers (Bonaventure des) remarques sur son *Cymbalum mundi.* 454.

Persans, dépendans des Mages. 152.

Persans, principaux articles de leur Religion. 380. *& suiv.* leur naturel. 385. leur entêtement pour l'Astrologie 386. leurs mariages. 376. leurs maximes morales. 376. 393. *& suiv.* 414. *& suiv.*

Perse, particularitez de ce païs 378. *& suiv.* 382. *& suiv.* le gouvernement despotique y est établi. 398. richesses du Roi. 399. *& suiv.* que le peuple y est heureux 401. *& suiv.*

Persepolis, Monument antique près de cette ville. 416. *& suiv.* inscription Greque, qu'on y voit. 418. *& suiv.*

Philippe de Valois, histoire de ses guerres contre *Edoüard* III. 240. *& suiv.*

Philippe de Valois, sa réponse, au défi d'Edoüard III. Roi d'Angleterre. 274.

Philosophie Eclectique. 229.

Phedre, remarque sur un passage de cet Auteur. 444.

Pont Euxin, comment nommé originairement. 363.

Predestination, sentimens des *Persans* là dessus. 404. *& suiv.* parabole là-dessus. 406.

Préſcience de Dieu, dialogue entre Adam & Moïſe là-deſſus. 410. *& ſuiv.*

Prophaties, comment il les faut expliquer. 422. *& ſuiv.* leur double ſens. 425. 429. *& ſuiv.*

Propheties ne peuvent pas être entendues dans leur ſens ſpirituel, ſans révelation. 431.

Q.

Quinte Curſe, ſes fautes contre la Geographie. 364. *& ſuiv.*

R.

Romains, Epître aux Romains, en quoi elle eſt claire & obſcure. 28. *& ſuiv.* ſon but général. *Ibid.* analyſe de cette Epître. 31. *& ſuiv.*

Rome, ſous le haut Domaine des Empereurs, n'obeiſſoit aux Papes que comme à ſes Chefs. 68. quand ils s'en attribuerent la ſouveraineté. 69.

Rome, monoie Romaine, avec les figures des Empereurs & des Papes. 62. *& ſuiv.* peuple de cette ville libre, ſous les Papes. 66. *& ſuiv.*

S.

Scot (Jean) ſon jugement ſur S. Auguſtin. 340.

Socrate, ce que c'étoit que ſon Démon. 226. qu'il n'a rien écrit. 227.

Souphis, Philoſophes de Perſe, leurs ſentimens. 387. *& ſuiv.* action & réponſe plaiſante de quelques *Souphis* 392.

Stanley (Thomas) ſa vie. 222. ſes Ouvrages. 223. *& ſuiv.*

Superſtition, combien dangereuſe. 105. *& ſuiv.*

Superſtition, raiſons de ſa durée. 154. *& ſuiv.*

Superſtition, comment entretenue & augmentée en Egypte. 149.

V.

Varietez de lecture, ſi elle diminuent l'autorité du N. T. 218.

Velleius Paterculus, remarques ſur cet Auteur. 448.

Verus